

SOUS LA DIRECTION DE
Denyse Côté, Monique des Rivières,
Nicole Thivierge et Marielle Tremblay

(1995)

Du local au planétaire.
*Réflexions et pratiques de femmes
en développement régional*

LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES
CHICOUTIMI, QUÉBEC
<http://classiques.uqac.ca/>



<http://classiques.uqac.ca/>

Les Classiques des sciences sociales est une bibliothèque numérique en libre accès, fondée au Cégep de Chicoutimi en 1993 et développée en partenariat avec l'Université du Québec à Chicoutimi (UQÀC) depuis 2000.

UQAC

<http://bibliotheque.uqac.ca/>

En 2018, Les Classiques des sciences sociales fêteront leur 25^e anniversaire de fondation. Une belle initiative citoyenne.

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

**L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs.
C'est notre mission.**

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Un document produit en version numérique
avec le concours de Réjeanne Toussaint, bénévole, Chomedey, Ville Laval, Qc.
courriel: rtoussaint@aei.ca.

[Page web](#) dans Les Classiques des sciences sociales :
http://classiques.uqac.ca/inter/benevoles_equipe/liste_toussaint_rejeanne.html

à partir du texte de :

Sous la direction de Denyse Côté, Monique des Rivières, Nicole Thivierge et Marielle Tremblay

Du local au planétaire.

Réflexions et pratiques de femmes en développement régional.

Montréal : Les Éditions du remue-ménage, 1995, 271 pp.

Madame Denyse Côté nous a accordé le 30 octobre 2018 son autorisation de diffuser en libre accès à tous ce livre dans Les Classiques des sciences sociales.



Courriel : Denyse Côté : Denyse.Cote@uqo.ca

Police de caractères utilisés :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

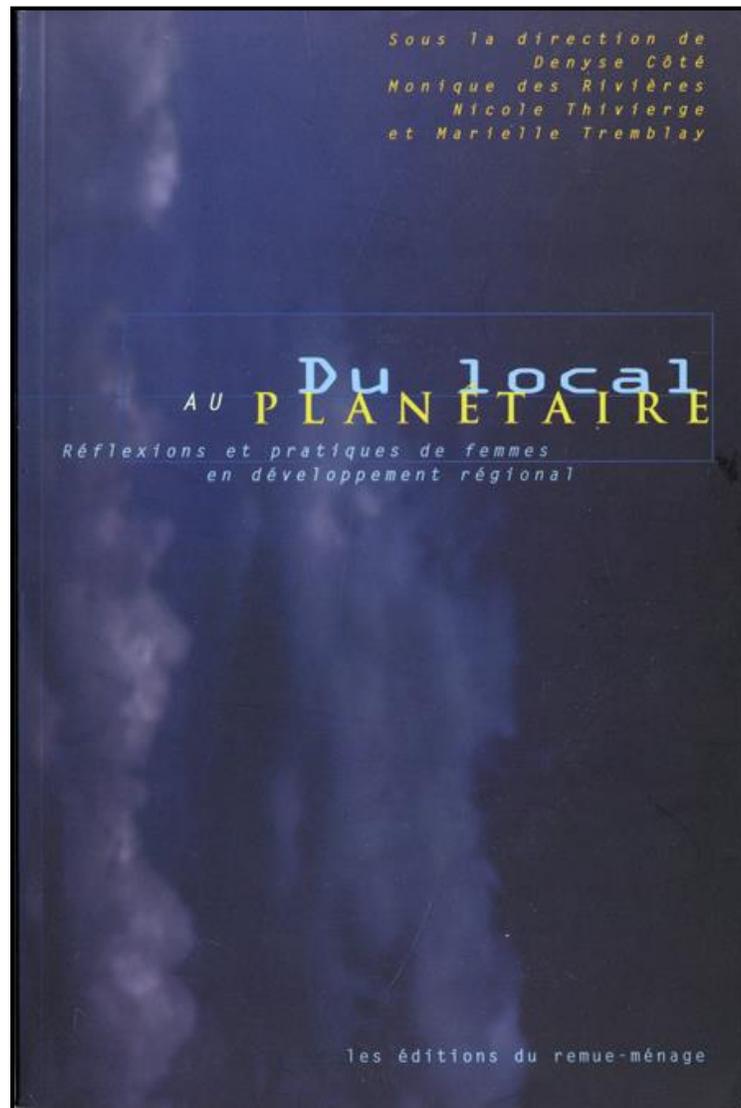
Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5'' x 11''.

Édition numérique réalisée le 19 avril 2021 à Chicoutimi, Québec.



SOUS LA DIRECTION DE
Denyse Côté, Monique des Rivières,
Nicole Thivierge et Marielle Tremblay

Du local au planétaire.
Réflexions et pratiques de femmes en développement régional.



Montréal : Les Éditions du remue-ménage, 1995, 271 pp.

Du local au planétaire.

Réflexions et pratiques de femmes en développement régional.

Quatrième de couverture

[Retour à la table des matières](#)

Les efforts de développement régional ont une longue histoire au Québec, qui débute dès l'implantation de colonies de peuplement en Nouvelle-France. Les dernières réformes dans ce domaine ont réaménagé l'échiquier politique en matière de développement économique, de gestion des services sociosanitaires, de gestion des municipalités et de formation de la main-d'œuvre. Mais très peu d'attention a été accordée la place des femmes.

Or ces nouveaux discours et ces nouvelles pratiques administratives ont une incidence certaine sur elles ainsi que sur les groupes de femmes et constituent un nouveau terrain de lutte et d'analyse qui met en lumière leur rapidité de réaction et la vitalité d'un mouvement appelé à adopter de nouvelles configurations au Québec et à l'échelle mondiale. Ce livre réunit des analyses de pratiques de femmes en région ainsi que certaines réflexions conduisant à l'élaboration de paradigmes féministes en développement régional.

Denyse Côté est professeure en travail social à l'Université du Québec à Hull.

Monique des Rivières est directrice de la recherche et de l'information au Conseil du statut de la femme.

Nicole Thivierge est professeure en histoire et en développement régional à l'Université du Québec à Rimouski.

Marielle Tremblay est professeure en science politique et en études féministes à l'Université du Québec à Chicoutimi.

Note pour la version numérique : La numérotation entre crochets [] correspond à la pagination, en début de page, de l'édition d'origine numérisée. JMT.

Par exemple, [1] correspond au début de la page 1 de l'édition papier numérisée.

[3]

D u l o c a l a u p l a n é t a i r e

*Réflexions et pratiques de femmes
en développement régional.*

Sous la direction de
Denyse Côté,
Monique des Rivières,
Nicole Thivierge
et Marielle Tremblay

les éditions du remue-ménage

[4]

Couverture : Lumbago

Photocomposition : Sébastien Bouchard

Distribution en librairie : Diffusion Dimedia
539, boul. Lebeau
Saint-Laurent (Québec)
Canada H4N 1S2
Tél. : (514) 336-3941

Les Éditions du remue-ménage
4428, boul. Saint-Laurent, bureau 404
Montréal (Québec)
H2W 1Z5
Tél. : (514) 982-0730

© Les Éditions du remue-ménage
Dépôt légal : premier trimestre 1995
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN 2-89091-135-7

Les Éditions du remue-ménage sont subventionnées par le Conseil des Arts du Canada, le ministère du Patrimoine canadien et le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

[5]

Du local au planétaire.
Réflexions et pratiques de femmes en développement régional.

Table des matières

Quatrième de couverture

Introduction [9]

Première partie [15]

Réflexions et théories féministes en développement régional

Colette St-Hilaire, “*L'intégration des femmes au développement : la mise en place d'un dispositif savoir/pouvoir.*” [17]

Danielle Lafontaine, “*Études féministes et paradigmes du développement : de l'interpellation à l'articulation.*” [41]

Caroline Andrew, “*La démocratie locale pour les femmes : condition du développement régional.*” [79]

[6]

Anne-Marie Séguin, “*L'espace : un enjeu pour les femmes.*” [93]

Denyse Côté, “*Développement communautaire et rapports sociaux de sexes : essai d'analyse sur toile de fond régionale.*” [109]

Deuxième partie [131]

Pratiques de femmes en développement régional

Claire V. de la Durantaye, “*Les nouveaux enjeux du développement régional pour les femmes au Québec.*” [133]

Cécile Sabourin et Dominique Trudel, “*Mobilité et travail : les femmes en Abitibi-Témiscamingue.*” [169]

Nicole Thivierge et Marielle Tremblay, “*Trajectoires de carrière et prise de parole des femmes en région.*” [187]

Hélène Latérière et Ginette Voyer, “*Femmes et lieux de pouvoir régionaux : une présence à raffermir.*” [231]

Monique des Rivières, Maryse Fortin, Monique Hamelin et Hélène Latérière, “*Les tables de concertation régionales des groupes de femmes.*” [259]

[7]

Du local au planétaire.
Réflexions et pratiques de femmes en développement régional.

REMERCIEMENTS

[Retour à la table des matières](#)

Le projet d'écrire ce livre a pris naissance lors des travaux de la Table-réseau en études féministes de l'Université du Québec. Il a aussi comme point de départ le colloque « Femmes et développement régional » tenu dans le cadre de la section Études féministes de l'ACFAS en mai 1993, organisé conjointement par le Conseil du statut de la femme et par les chercheuses de l'Université du Québec à Rimouski, de l'Université du Québec à Chicoutimi et de l'Université du Québec à Hull.

Les auteures désirent exprimer leur gratitude envers les institutions qui ont contribué financièrement à l'édition de cet ouvrage : le Conseil du statut de la femme, l'Université du Québec à Chicoutimi, l'Université du Québec à Hull, l'Université du Québec à Rimouski et l'Université du Québec, par son Fonds de développement de la communauté scientifique réseau.

[8]

[9]

Du local au planétaire.

Réflexions et pratiques de femmes en développement régional.

INTRODUCTION

[Retour à la table des matières](#)

Le développement régional est maintenant digne d'attention médiatique. Cette nouvelle légitimité acquise dans la foulée des réformes amorcées en 1988 a déclenché une véritable mode des régions : on découpe tout le Québec en régions. De périphériques qu'elles étaient, les régions ont même envahi les centres : on représente volontiers Montréal comme une région plutôt qu'un centre *.

La notion de région renvoie à un découpage géographique, administratif et politique qui tend à représenter les régions comme des entités homogènes. Mais, contrairement à cette idée préconçue, les contrastes font loi. L'Outaouais fortement urbanisé et frontalier ressemble peu, par exemple, au Bas-Saint-Laurent/Gaspésie ou à la Basse-Côte-Nord. De tels contrastes se font aussi sentir à l'intérieur des régions. Ainsi, le salaire moyen en Outaouais urbain est parmi les plus élevés, tandis que celui de l'Outaouais rural est un des plus bas au Québec. Le taux de chômage à Rimouski est un des plus bas au Canada, mais dans le reste du Bas-Saint-Laurent/Gaspésie il demeure très élevé.

[10]

Les efforts de développement régional au Québec ont une longue histoire, qui débute dès l'implantation de colonies de peuplement en Nouvelle-France. La colonisation de l'Abitibi ou de la Gaspésie en sont des exemples, de même que les efforts de péréquation centre-périphérie

* Par exemple, à l'occasion de la mise sur pied de commissions sur la souveraineté, Montréal est considérée comme une région au même titre que le Saguenay.

des années 1950-1960 et les politiques de développement par le biais des centres privilégiés à partir des années 1970. Les années 1990 seront marquées en ce sens par la volonté du nouvel « État accompagnateur » québécois de déconcentrer l'administration vers les régions. L'échiquier politique dans les domaines du développement économique, de la formation de la main-d'œuvre et de la gestion de services sociosanitaires sera réaménagé en conséquence. On procède ainsi en très peu de temps à la mise en place de nouvelles structures qui font appel aux décideurs locaux et régionaux.

Cette légitimité et cette visibilité nouvelles, réclamées depuis longtemps par les décideurs régionaux, sont en voie de devenir un élément incontournable des processus consultatifs et administratifs ; les commissions régionales sur la souveraineté ainsi que la nomination des délégués ministériels régionaux par le gouvernement du Parti québécois en sont des exemples récents. Le mouvement de déconcentration, bien amorcé par le gouvernement libéral, est enchâssé dans le projet de société que le gouvernement du Parti québécois propose : l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec prévoit en effet « la décentralisation de pouvoirs spécifiques aux instances locales et régionales ainsi que des ressources fiscales et financières adéquates pour leur exercice * ».

Outre cette visibilité et cette légitimité, il reste cependant encore à voir ce que les régions y gagnent, et quels acteurs régionaux y gagnent le plus. Car ces efforts de régionalisation se font dans le cadre du démantèlement de l'État-providence, c'est-à-dire dans le contexte de restructurations majeures, d'une crise des finances publiques et de la mise en place d'une nouvelle philosophie régissant les rapports entre l'État et la société civile. Et tous ces réaménagements relèguent dans l'ombre le fait que la conception du développement régional mise de l'avant par le gouvernement reste assez classique, à l'exception de quelques mentions d'une conception holistique du développement dans les documents officiels.

[11]

* Assemblée nationale du Québec, *Avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1994.

Ainsi, nous sommes loin d'une conception qui marierait développement social et développement économique. Nous sommes encore plus loin d'une conception féministe du développement régional. Ce constat a suscité l'intervention de femmes à l'échelle du Québec. Il a mené notamment en 1993 à l'organisation d'un colloque sur le thème « Femmes et développement régional », puis à la publication de ce livre. Car tout reste à faire. La reconnaissance des femmes comme agentes de développement régional n'est pas acquise ; l'insertion des femmes dans les instances décisionnelles créées par ces réformes devra être améliorée, la place et les ressources accordées aux groupes de femmes étant encore une fois ici limitées. Enfin, une analyse féministe du développement régional reste à construire car peu a été écrit sur le sujet.

La première section de ce livre a donc été consacrée aux paradigmes féministes en développement régional, démarche nécessaire si on veut mettre en lumière la spécificité des expériences des femmes. Le développement régional étant par définition tourné vers l'action, la deuxième section de ce livre présente certaines expériences de femmes et analyse des trajectoires féminines en développement régional.

Il nous est apparu utile et essentiel de rappeler d'entrée de jeu que l'intégration des femmes dans les politiques de développement est une réalité administrative qui remonte à plus d'une décennie dans le cas de l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Nous pouvons d'ores et déjà en mesurer les effets. Ainsi, **Colette St-Hilaire** constate qu'aux Philippines l'intégration des femmes au développement devient une forme d'inscription dans les structures de domination qui soutient le dispositif en lui permettant d'utiliser leurs énergies dans un cadre dont elles ne contrôlent nullement les paramètres. D'autre part, pour comprendre l'articulation des politiques et pratiques en développement régional, il faut en connaître les modèles d'analyse, les préoccupations centrales et les points critiques. C'est ce que nous propose **Danielle Lafontaine**, qui, tout en présentant les générations successives de modèles de société mis de l'avant en études régionales, pose la question de leur redéfinition : ne devrait-on pas à l'avenir articuler les impératifs de production économique et de régulation politique à nos préoccupations d'équité et de répartition des richesses ? **Caroline Andrew** aborde une de ces questions en analysant les enjeux des restructurations politiques régionales et locales en cours au plan de

la démocratie. Elle préconise à cet effet une triple stratégie d'investissement des sphères d'exercice de la démocratie : une plus forte représentation des femmes [12] dans les structures, un élargissement de la définition de la politique locale et régionale afin d'inclure les domaines d'activités féminins, et l'égalité des conditions d'exercice du pouvoir dans les domaines habituellement identifiés à la politique municipale. Il faut donc créer un espace pour les femmes. Loin d'être un substrat neutre où se déroulerait la vie sociale, cet espace, selon **Anne-Marie Séguin**, est un ensemble de ressources dont l'appropriation, enjeu central pour les femmes, fait l'objet de luttes collectives et individuelles. Il s'agit pour elle d'un objet en devenir, d'une construction sociale qui met en scène des acteurs et actrices s'inscrivant dans des relations de pouvoir. Ces luttes collectives se reflètent dans l'analyse des nouvelles visions péricentriques du développement communautaire que nous propose **Denyse Côté** ; elle se penche en particulier sur les processus qui ont pour effet de sous-estimer et d'occulter la contribution communautaire des femmes, ce qui donne lieu à de nouveaux modes de régulation au niveau des communautés locales et régionales.

Claire V. de la Durantaye ouvre la deuxième partie du livre, consacrée aux expériences des femmes en région et en développement régional, par un texte qui tente d'identifier les enjeux de l'actuelle déconcentration vers les régions. S'intéressant notamment aux réformes de la santé et des services sociaux et du développement (économique) régional, elle pose la question de l'incidence réelle de ce désengagement étatique pour les femmes et les groupes de femmes, et propose une analyse critique des nouvelles répartitions des pouvoirs entre le centre et les périphéries. **Cécile Sabourin** et **Dominique Trudel** étudient par la suite la mobilité des femmes en Abitibi-Témiscamingue, là où les contraintes relatives aux distances sont particulièrement importantes. L'accès à une automobile, seul moyen de transport disponible - et prérequis à une participation sociale active, en particulier à l'emploi salarié-, s'avère un enjeu de taille pour les femmes. Pour leur part, **Nicole Thivierge** et **Marielle Tremblay** examinent les trajectoires professionnelles de femmes diplômées en sciences de l'administration de deux universités régionales. Elles tentent de découvrir, avec elles, leur contribution à leur communauté de même que de nouvelles conceptions du développement régional qui intégreraient à la fois leurs

investissements familiaux et professionnels. L'insertion des femmes dans les nouvelles structures régionales est ensuite analysée par **Hélène Latérière** et **Ginette Voyer**, qui soulignent les conditions dans lesquelles les femmes des régions ont dû s'adapter à de nouvelles règles du jeu et proposent un bilan à la fois [13] des modes de nomination et des résultats des processus électoraux en termes de représentation des femmes à ces instances administratives. Enfin, **Monique des Rivières**, **Maryse Fortin**, **Monique Hamelin** et **Hélène Latérière** nous présentent un aperçu de la situation des tables de concertation régionales des groupes de femmes. Créées au cours de la dernière décennie, ces tables ont vécu l'impact de l'implantation des nouvelles structures régionales mais ont su, malgré l'extrême fragilité de leur infrastructure, réagir rapidement et raffermir la concertation, la légitimité et la visibilité des groupes de femmes au niveau régional. Elles font maintenant face au défi de maintenir les champs d'activité qu'elles ont dû développer en matière de concertation avec les instances régionales tout en assurant la continuité de leurs activités reliées à la mission des groupes de femmes.

On assiste, certes, à la mise en place d'un nouveau dispositif de développement, qui mobilise les régions autour de notions assez classiques du développement et qui, de surcroît, évite toute référence à la contribution spécifique des femmes en la matière. Mais ces nouveaux discours et ces nouvelles pratiques administratives, tout en ayant une incidence certaine sur les groupes de femmes tant en région qu'au niveau national, constituent un nouveau terrain de lutte et d'analyse qui met en lumière leur rapidité de réaction et la vitalité d'un mouvement appelé à adopter de nouvelles configurations, au Québec et à l'échelle du monde.

*Denyse Côté, Monique des Rivières,
Nicole Thivierge et Marielle Tremblay*

[14]

[15]

Du local au planétaire.
Réflexions et pratiques de femmes en développement régional.

Première partie

RÉFLEXIONS ET THÉORIES FÉMINISTES EN DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

[Retour à la table des matières](#)

[16]

[17]

Première partie.

Réflexions et théories féministes
en développement régional

“L’INTÉGRATION DES FEMMES
AU DÉVELOPPEMENT :
LA MISE EN PLACE D’UN DISPOSITIF
SAVOIR/POUVOIR.”

Colette ST-HILAIRE

[Retour à la table des matières](#)

[18]

Colette St-Hilaire est professeure de sociologie au Collège Édouard-Montpetit à Longueuil. Elle détient un doctorat en science politique de l'Université du Québec à Montréal. Elle a mené une recherche sur les femmes et le développement aux Philippines en 1989-1990. Elle participe aussi à divers réseaux de recherche et d'action sur les femmes et le développement, notamment le Réseau québécois des chercheuses féministes (RQCF), l'Institut de recherches et d'études féministes (IREF), l'Institut canadien de recherches sur les femmes (*ICREF*) et le Comité québécois Femmes et développement de l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI).

[19]

Depuis 1990, le gouvernement du Québec a adopté un train de réformes en vue de décentraliser ses structures et ainsi déplacer vers les régions un certain nombre de décisions relatives au développement économique et social ¹. Cette décentralisation, même si elle n'entame en rien les pouvoirs du gouvernement de déterminer les grandes politiques, répond indéniablement à des vœux maintes fois exprimés dans les régions. Il y a donc lieu de s'en réjouir.

Mais les femmes dans tout ça ? C'est la question que pose le Conseil du statut de la femme (CSF) dans un document analysant les enjeux de ces réformes pour celles qui, si elles sont des plus actives au niveau local et régional, ne sont pas nécessairement présentes dans les réseaux ou les institutions qui seront appelés à former les nouvelles instances décisionnelles. Le CSF invite donc les femmes à s'interroger sur leur rôle dans les structures de développement régional et à se mobiliser pour que leurs besoins soient pris en compte dans les déterminations des priorités régionales de développement ².

S'il est relativement récent dans le discours sur le développement régional, l'appel à l'intégration des femmes au développement résonne depuis une bonne vingtaine d'années maintenant au niveau international. Les publications sur le sujet abondent et nous offrent l'occasion d'explorer ce que peut signifier le développement pour les femmes invitées à s'y intégrer, soit comme objets, c'est-à-dire comme cibles des interventions de développement, soit comme sujets, c'est-à-dire comme identités qui se pensent elles-mêmes dans les catégories du

¹ La réforme Ryan (1990) accroît les responsabilités des municipalités ; la réforme Picotte (1991) vise un partage des responsabilités entre Québec et les régions en matière de développement régional ; les réformes Bourbeau et Côté (1992) décentralisent les structures dans les domaines de la formation de la main-d'œuvre et des services sociaux.

² Voir à ce sujet le Conseil du statut de la femme. *Femmes en région. De tous les débats*, Québec, ministère des Communications, 1993, 12 p.

développement. Au terme de cette exploration, le développement apparaîtra porteur de contradictions, même lorsqu'il se fait au féminin.

Cette réflexion sur le développement ne m'est pas tombée du ciel. Elle prend sa source dans une expérience de recherche menée aux Philippines en 1989-1990. À l'origine, mon objectif était d'effectuer une [20] étude sur l'oubli des femmes dans le développement. Mais le contexte a forcé la Canadian que j'étais là-bas à modifier ses plans. Quand j'ai débarqué à Manille, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) venait de proposer 3,5 millions de dollars aux groupes de femmes, dans le cadre de son programme d'intégration des femmes au développement (IFD). Les débats faisaient rage dans le mouvement devant la perspective de dépendre de l'aide étrangère : certaines organisations étaient prêtes à faire des compromis pour toucher les fonds ; d'autres s'y refusaient par crainte de mettre leur mouvement à la merci d'un gouvernement étranger. Il faut dire qu'à l'occasion des discussions avec l'ACDI, les problèmes s'étaient multipliés. Les groupes étaient entrés dans une lutte de pouvoir, une lutte dont l'enjeu était l'administration des fonds et le contrôle des contacts avec les réseaux canadiens de développement.

Et parce que j'étais Canadian, je me suis retrouvée au cœur de ce débat. Dans certains milieux on s'intéressait à moi, à mes relations - réelles ou imaginées - au Canada ; ailleurs on se méfiait de moi, une autre de ces étrangères qui fait de la recherche sur les femmes du tiers-monde. Mes rapports avec les groupes de femmes portaient l'empreinte de la présence de l'ACDI.

J'ai commencé à m'interroger : d'où m'est venue cette idée de faire une recherche sur les femmes et le développement ? Québécoise et féministe, je prenais peu à peu conscience de mon rattachement au discours canadien du développement, à ce dispositif de pouvoir qui met en branle une panoplie d'institutions, d'experts, de projets, de bourses de recherche, de millions, à ce dispositif qui s'exprime parfois au féminin. J'ai abandonné mon projet initial et décidé de tourner mon regard vers nos pratiques de développement, vers la signification de cet appel fait aux femmes de s'intégrer au développement. Ce que j'ai commencé à soupçonner, c'est que si le développement s'est bel et bien édifié sur l'invisibilité des femmes, il misait maintenant sur leur mobilisation.

Et ce qui se passe au Québec n'est peut-être pas très différent. À l'heure des compressions budgétaires, la décentralisation des pouvoirs et la mobilisation des femmes apparaissent aux yeux de ceux qui ont depuis toujours oublié les femmes comme des stratégies possiblement sensées. Au fond, décentraliser les structures permettrait de refiler aux instances locales la gestion de la crise de l'État-providence ; partager des pouvoirs faciliterait la gestion de la pauvreté. Et mobiliser les femmes multiplierait les ressources pour ce faire.

[21]

En ce sens, le problème qui m'intéresse aujourd'hui est moins celui de l'oubli des femmes dans le développement -même si ce problème est toujours bien réel-, que celui de leur prise en charge dans le développement, par le développement. Ce qui m'intéresse, c'est d'explorer la signification politique de l'apparition de certaines catégories de la pensée (l'identité d'utilisatrices de services, d'agentes de développement ou de décideuses³), c'est le rattachement des femmes à des lieux de pouvoir (structures de développement régional ou autres), c'est leur transformation en cibles des pratiques du développement (bénéficiaires de ceci ou de cela), bref, c'est leur inscription dans des structures de domination par le biais de leur mobilisation dans le développement. Au lieu de centrer ma recherche sur les ratés du développement, j'ai choisi de me concentrer sur sa productivité.

Malgré la distance qui nous sépare des femmes de l'Asie du Sud-Est, la réflexion que m'a inspirée l'expérience philippine éveille des résonances dans le contexte des réformes en cours au Québec.

³ Voir l'utilisation de ces termes dans le texte du CSF, *Femmes en région. De tous les débats*, p. 3.

LE DÉVELOPPEMENT COMME DISPOSITIF DE SAVOIR/POUVOIR

Le droit au développement est un droit inaliénable de l'homme (sic) en vertu duquel toute personne humaine et tous les peuples ont le droit de participer et de contribuer à un développement économique, social, culturel et politique dans lequel tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales puissent être pleinement réalisés, et de bénéficier de ce développement.

Le droit de l'homme au développement suppose aussi la pleine réalisation du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, qui comprend, sous réserves des dispositions pertinentes des deux Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, l'exercice de leur droit inaliénable à la pleine souveraineté sur toutes leurs richesses et leurs ressources naturelles (ONU, 1986 : 197).

À en juger par cette définition, le développement désigne à peu près tout ce que la planète peut offrir de possibilités aux « hommes » et aux peuples [22] qui l'habitent. Le développement, c'est ce dont nous rêvons tous à des degrés divers, et qui s'accorde au masculin.

Il semblerait à première vue que ce concept existe depuis très longtemps. Serge Latouche (1988) soutient au contraire que le développement comme concept économique remonte aux années 1950 seulement. Et il faudra attendre la fin des années 1960 pour que le développement soit évoqué dans des termes socio-économiques et culturels plus larges⁴. Les études sur le développement indiquent aussi que le concept a évolué dans plusieurs directions : il a d'abord désigné la croissance économique, pour ensuite embrasser tous les besoins essentiels et finir aujourd'hui par englober la démocratie et le respect de l'environnement.

On ne résiste pas facilement à l'attrait du développement : au Québec, de grands projets, tels ceux du Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ), ont nourri notre imaginaire tout au long de la

⁴ Pour une histoire du concept de développement, voir C. Coquery-Vidrovitch, D. Nemery et J. Piel (dir.). *Pour une histoire du développement. États, sociétés, développement*, Paris, L'Harmattan, 1988, et G. Rist et F. Sabelli (dir.). *Il était une fois le développement*, Lausanne, Éditions d'en bas, 1986.

Révolution tranquille. Les femmes tombent aussi sous le charme : les publications abondent qui nous font rêver d'un développement autocentré, communautaire, participatif, équitable, durable, holistique, féministe. Le développement apparaît comme le condensé de tous nos désirs.

Mais si le développement est un concept, nous savons bien qu'il n'est pas que cela. Définir le développement exigerait de nous arrêter à ses représentations les plus diverses : les projets gouvernementaux, les barrages hydro-électriques, les programmes de planification familiale.

Qu'est-ce alors que le développement ? Un mythe ? Des institutions ? Des pratiques ? Des centres de pouvoir ? À partir du concept de dispositif -un concept proposé par Michel Foucault pour étudier la sexualité et que je lis à la façon de Gilles Deleuze⁵ - j'en suis venue à concevoir le développement comme un ensemble hétérogène de discours, de procédures, d'institutions et de pratiques, un ensemble traversé de rapports de pouvoir, un espace où apparaissent des sujets, des sujets qui souvent sont assujettis au développement, se pensent dans les termes du développement, et des sujets qui parfois résistent au développement⁶.

Foucault a proposé une définition du dispositif à l'occasion d'une discussion organisée par un groupe de psychanalystes au moment de la parution du premier volume de son *Histoire de la sexualité* (1976) :

Ce que j'essaye de repérer sous ce nom, c'est [...] un ensemble résolument hétérogène, comportant des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés [23] scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques, bref : du dit, aussi bien que du non-dit, voilà les éléments du dispositif. Le dispositif lui-même, c'est le réseau qu'on peut établir entre ces éléments (Foucault, 1977 : 63).

⁵ Michel Foucault, *Histoire de la sexualité*, tome 1, *La Volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976 et Gilles Deleuze, *Foucault*, Paris, éd. de Minuit, 1986.

⁶ Le chercheur colombien Arturo Escobar (1987) a été à ma connaissance le premier à utiliser la notion de discours - telle qu'entendue chez Foucault- pour étudier le développement.

Le dispositif est un réseau de relations entre des éléments hétérogènes, à la fois discursifs et non discursifs. Cette description correspond tout à fait à ce que nous appelons le développement : discours, institutions, décisions, lois, mesures administratives, énoncés scientifiques sont des éléments on ne peut plus familiers pour les spécialistes du développement.

Foucault s'est intéressé particulièrement aux lignes de forces qui s'établissent à l'intérieur des divers éléments d'un dispositif : par exemple, il a étudié les liens qui existent entre l'école, l'hôpital et le camp militaire dans le dispositif disciplinaire (Foucault, 1975). Il se dégagera de ces recherches une analytique du pouvoir⁷, soit une déconstruction des rapports de pouvoir conçus comme des lignes de forces immanentes à un dispositif.

Chez Foucault, l'apparition d'un dispositif n'est jamais détachée des conditions historiques. Le dispositif remplit ainsi une fonction stratégique : par exemple. Foucault montre comment la construction de la folie comme objet du savoir coïncide avec la nécessité, voire l'urgence, de contrôler une masse de population en Europe au XVIII^e siècle (Foucault, 1972). Le dispositif apparaît donc comme un concept dynamique : sa genèse est historique et son évolution découle de l'incorporation continue de nouveaux éléments et de nouvelles stratégies.

Il reste un dernier élément à considérer pour compléter cette définition du dispositif : la constitution des sujets. Paradoxalement, ce philosophe de la mort du sujet qu'a été Foucault a en fait consacré toute son œuvre à la problématique de la subjectivité, plus précisément, aux diverses formes d'objectivation qui transforment l'être humain en sujet dans notre culture.

Foucault a décrit ce que sont ces modes d'objectivation. Il a évoqué les disciplines scientifiques : l'objectivation du sujet qui travaille, en économie par exemple ; ensuite, les « pratiques divisantes » qui constituent le sujet en le divisant de lui-même ou des autres : le fou et l'homme sain ; finalement, le processus par lequel un être humain se

⁷ L. Olivier, « La question du pouvoir chez Foucault : Espace, stratégie et dispositif ». *Revue canadienne de science politique*, vol. XXI, n° 1, mars 1988, p. 83-98.

reconnaît lui-même comme sujet, comme c'est le cas dans le dispositif de la sexualité (Foucault, 1984 : 298).

[24]

Le dispositif est donc non seulement un réseau mettant en relation des discours, des institutions et des pratiques, non seulement un ensemble de lignes de forces ou de rapports de pouvoir, mais il représente aussi l'espace social au sein duquel se constitue le sujet. Gilles Deleuze voit dans l'émergence de ce sujet une résistance au dispositif, une résistance qui lui serait intrinsèque :

[...] Là encore, une ligne de subjectivation est un processus, une production de subjectivité dans un dispositif : elle doit se faire pour autant que le dispositif le laisse ou le rend possible. C'est une ligne de fuite. Elle échappe aux lignes précédentes, elle s'en échappe. Le Soi n'est ni un Savoir, ni un Pouvoir. C'est un processus d'individuation qui porte sur des groupes ou des personnes, et se soustrait des rapports de forces établis comme des savoirs constitués : une sorte de plus-value.

[...] On se demandera si les lignes de subjectivation ne sont pas l'extrême bord d'un dispositif ; et si elles n'esquissent pas le passage d'un dispositif à un autre : elles prépareraient en ce sens les « lignes de fracture ». [...] Et partout des mélanges à démêler : des productions de subjectivité s'échappent des pouvoirs et des savoirs d'un dispositif pour se réinvestir dans ceux d'un autre, sous d'autres formes à naître (Deleuze, 1989 : 188).

Parler du développement comme d'un dispositif, c'est affirmer, dans un premier temps, que le développement est de l'ordre du discursif, de l'énonçable, dirait Deleuze. Il n'y a rien d'étonnant là-dedans : discours de la modernisation, des besoins essentiels, de l'ajustement structurel, du développement durable, du développement régional, le développement est indéniablement fait d'énoncés, de discours. La question qui se pose est plutôt celle du statut qu'il faut donner à ces discours. Ne sont-ils que des enveloppes vides ou possèdent-ils une quelconque réalité ? Serge Latouche voit dans l'évolution du concept de développement, et particulièrement dans la ferveur que mettent les penseurs du tiers-monde à l'utiliser, une explosion de l'imaginaire social provoquée par le vide des réalisations du développement (Latouche : 55-56). Mais s'en tenir à cette idée d'un discours-idéologie ou discours-mystification, c'est en fait définir le discours comme une simple

représentation, vraie ou fausse, du réel. Le développement figurerait alors parmi les multiples inventions de l'idéologie bourgeoise.

[25]

Véronique Bruyère-Rieder (1986) nous propose une autre articulation du discours et du réel :

Mais les mots ne servent pas uniquement d'intermédiaire entre le réel, tel qu'il est perçu et compris par chaque collectivité, et les hommes. Ils ne sont pas neutres, c'est-à-dire transposables tels quels dans une autre langue ; ils délimitent également les contours du réel, mettent en évidence certaines de ses figures, laissent dans l'ombre quelques-unes de ses composantes, opèrent une structuration particulière de l'espace et du temps, ordonnent les regards, hiérarchisent les valeurs, systématisent l'empirie, bref, inscrivent les pensées -ou plutôt les modes de penser - dans un moule symbolique et intellectuel peu perméable aux infiltrations externes (Bruyère-Rieder : 119).

L'auteure évoque ici le pouvoir des mots, la productivité du discours ; elle met en relation les mots et les choses non pas comme deux couches superposées dont l'une aurait pour fonction de masquer l'autre, mais comme deux éléments constitutifs interdépendants, construits l'un par l'autre. Pour Bruyère-Rieder, loin d'être un simple voile sur le réel, le discours du développement construit le réel, structurant les actions concrètes de ceux-là mêmes qui lui résistent.

Dans le développement, les exemples de cette productivité du discours ne manquent pas. Ainsi, la catégorisation qui s'effectue inmanquablement dans tout projet de développement a des implications réelles : par exemple, dans les pays du tiers-monde, on classe les enfants sous-alimentés selon les niveaux 1, 2 et 3, on fait un cas particulier des mères qui allaitent, etc. Ces catégories préparent le terrain au déploiement de professionnels et de pratiques qui modifieront radicalement le monde rural. Aux Philippines, par exemple, la distribution de l'aide alimentaire et l'encadrement des mères dans des groupes de formation ont affecté les rythmes de travail et les pratiques agricoles, en plus de renforcer l'emprise des institutions gouvernementales sur la paysannerie.

Comment les mots acquièrent-ils alors cette formidable productivité ? Deleuze propose de considérer le dispositif comme une

machine à dire et à voir les choses. Le dispositif n'est pas constitué que dénon- çable, que de discours ; il présente aussi des lignes de visibilité. Escobar (1987) analyse deux mécanismes fondamentaux de construction de cette visibilité du développement : la professionnalisation et l'institutionnalisation. Il définit la professionnalisation comme un ensemble de techniques, [26] de stratégies et de pratiques disciplinaires par lesquelles la production, la validation et la diffusion du savoir est organisée, gérée et contrôlée (Escobar, 1987 : 105). La professionnalisation rend le développement visible : il apparaît sous la figure des études spécialisées dans les domaines de la nutrition, des systèmes agricoles, de la santé communautaire, et autres ; il apparaît sous les traits de la nutritionniste, de l'agronome, de l'ingénieur, du médecin. La professionnalisation permet également d'établir la vérité du discours : le discours vrai est le discours produit selon les stratégies en vigueur, par des personnes spécialisées dans les disciplines établies. Parce que la professionnalisation existe, le discours de la paysanne ou de la travailleuse n'est pas un discours vrai ; plus encore, il n'est pas de l'ordre des discours vrais, alors que celui de la spécialiste des problèmes en milieu paysan ou ouvrier l'est.

L'institutionnalisation complète le processus. Les institutions sont les sites matériels responsables de la production et de la circulation des discours. Dans les pays du tiers-monde, le développement est visible à travers la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, à travers les ministères des Affaires extérieures des pays riches qui orientent l'aide publique au développement, à travers les organismes d'aide. Le développement loge dans de beaux immeubles, généralement dans les quartiers huppés des grandes capitales du monde. C'est là que sont produits les textes et que les stratégies sont évaluées et modifiées, lors des conférences internationales, des missions d'observation et par tous les autres moyens à la disposition des institutions. Dans les pays industrialisés, le développement loge le plus souvent dans les organismes de planification de l'État.

Le développement apparaît bien sous les traits de l'énonçable et du visible. Mais leur rapport, le rapport entre les mots et les choses, n'est pas simple à construire. Le discours sur la femme paysanne n'est ni la simple représentation de l'Être-femme-paysanne, ni un simple écran qui nous la dissimulerait ; entre les deux, il n'y a ni isomorphisme ni

causalité simple (Deleuze, 1986 : 68). Irréductibles l'un à l'autre, les mots et les choses ne font sens que dans le cadre d'un dispositif particulier. D'où le choix des expressions *énonçable* et *visible* qui rendent mieux le rapport sous-entendu ici. Ainsi, c'est le dispositif du développement qui explique que certains énoncés deviennent incontournables, que d'autres soient abandonnés et que de nouveaux soient sans cesse adoptés. C'est au dispositif du développement comme réseau complexe d'éléments hétérogènes qu'il nous faut faire appel pour comprendre qu'aujourd'hui [27] parler de développement, c'est parler d'ajustement structurel et de démocratie, alors qu'hier c'était parler de besoins essentiels. C'est au dispositif de développement qu'il faut faire appel encore pour voir surgir dans la lumière les organismes prêteurs, les programmes de contrôle de la population, les femmes utilisatrices de contraceptifs, les paysans bénéficiaires de crédit. Entre ces éléments, entre le discursif et le non-discursif, entre l'énonçable et le visible, entre les mots et les choses, il n'y a pas de causalité simple et pas de correspondance. Mais il demeure un rapport, créé par leur présence simultanée dans un même dispositif et par leur interaction complexe.

En d'autres termes, le dispositif du développement fait entendre certains discours et fait voir certaines institutions et certaines pratiques. Les rapports entre l'énonçable et le visible, entre les discours, les institutions et les pratiques du développement sont des rapports d'imbrication déterminés par l'ensemble du réseau d'éléments hétérogènes appelé le dispositif du développement.

Ce sont en fait des lignes de forces qui mettent en relation et organisent l'énonçable et le visible. Par exemple, en intervenant dans les pays qui reçoivent leur crédit, les grandes institutions financières internationales contribuent à modifier certains rapports, rehaussant le statut des technocrates des États qu'elles financent, altérant ainsi la structure de classe du pays ; elles suscitent aussi de nouveaux discours, comme le discours sur la réforme des structures et la démocratie, deux facteurs jugés essentiels à la mise en œuvre des mesures proposées par la Banque mondiale et le FMI. D'autres lignes de forces s'en trouvent alors affectées : le discours de la démocratie n'est pas localisé tout entier dans l'État ; il se situe plutôt à un carrefour où les aspirations des mouvements populaires croisent à un moment donné celles d'une fraction particulière de l'élite et des organismes de développement.

Promouvoir la démocratie mettra donc en action des forces opposées, avec des résultats parfois imprévisibles.

Si je reviens à ma préoccupation du début - le développement comme mythe -, je suis amenée à penser que le développement n'appartient pas au domaine du rêve ou de la mystification ; par conséquent, la quête du « réel caché derrière le développement » n'offre plus autant d'intérêt. Ce qui devient intéressant, c'est au contraire d'explorer ce qui se crée dans le développement. Le développement est producteur de quoi ? Il est producteur - entre autres mais non exclusivement- de subjectivité. Dans le développement, des sujets sans cesse apparaissent, [28] définis dans le discours, construits dans les pratiques. Ce sont les paysans pauvres, les enfants sous-alimentés ; ou encore les femmes utilisatrices de services ou bénéficiaires de crédit. Objectivés, parce que construits en objets à partir desquels des interventions seront possibles, ces hommes et ces femmes se constituent en sujets du développement, se perçoivent et se définissent eux-mêmes dans les mots et les choses du développement. Le tiers-monde est lui-même un sujet collectif créé dans le développement (Escobar, 1987 : 14).

Les sujets produits dans le développement sont en ce sens des sujets assujettis. Ne sont-ils que cela ? Pas nécessairement, ou du moins pas toujours. Parce que les pratiques de développement sont multiples et changeantes, parce que les discours du développement sont parfois contradictoires, parce que le développement suppose des rapports de pouvoir complexes que les experts ne contrôlent pas, le paysan engagé dans le projet de développement n'est jamais le paysan créé dans le discours. Il le déborde sans cesse, il lui échappe parfois, il résiste souvent. Le développement est producteur, ai-je affirmé à plusieurs reprises, mais pas au point de produire la coïncidence de l'énonçable et du visible. Dans l'interstice, le sujet émerge et parfois résiste au développement.

En résumé, parce qu'il permet d'analyser des discours, des institutions, des pratiques, parce qu'il inclut la construction du sujet et son imbrication dans des rapports de pouvoir et de résistance, le dispositif est un outil méthodologique fécond pour analyser les implications de l'émergence de discours et de pratiques visant l'intégration des femmes au développement.

[29]

LA CONSTITUTION DU DOMAINE : FEMMES ET DÉVELOPPEMENT

Depuis quelques années, au niveau international, le développement se fait parfois au féminin. Particulièrement depuis les années 1970, on a vu se multiplier les théories, les études, les projets et les institutions voués à l'intégration des femmes au développement (IFD). Les femmes émergent à diverses instances de ces discours et de ces pratiques : on les observe, on les interroge, on mesure leurs comportements et on dirige vers elles de multiples interventions ayant pour nom le développement. Les femmes y trouvent-elles leur compte ?

Indéniablement, le discours de l'IFD a été, à l'origine, un discours d'équité. Il portait non seulement sur la reconnaissance de la contribution économique des femmes à la société et sur la nécessité de leur donner plein accès aux bénéfices du développement, mais il militait en faveur d'une reconnaissance de l'égalité des hommes et des femmes dans toutes les sphères de la vie sociale.

Mais le discours de l'IFD a opéré très rapidement un premier glissement, délaissant le terrain de l'équité pour s'articuler aux grandes stratégies de développement économique. Pendant que des femmes dénonçaient un développement qui les avait oubliées et revendiquaient leurs droits, des gens ont compris que cet « oubli » avait quelque chose à voir avec les échecs de leurs projets et ont vu dans l'engagement des femmes une façon de mettre en œuvre de nouvelles stratégies de développement. En effet, qui peut mieux que les femmes assurer la mise en branle de programmes axés sur la nutrition, le logement, l'eau potable et autres services essentiels ? Intégrer les femmes donc, pour que la poussée démographique ralentisse, pour que la pauvreté recule, pour que le développement se produise.

À l'heure des restrictions budgétaires, la marginalisation des femmes apparaît encore plus comme un gaspillage pour le développement. L'ambassadeur du Canada aux Philippines en 1990, M. André Simard, a bien exprimé cette idée dans cette entrevue qu'il accordait à l'hebdomadaire philippin *Midweek* :

Certains de nos projets s'adressent particulièrement aux femmes car nous sentons qu'il y a là beaucoup de ressources [30] inexploitées. Nous avons donc adopté une stratégie pour l'intégration des femmes au développement aux Philippines (*Midweek*, 4 juillet 1990, p. 25, traduction libre).

À partir de cette logique, on recommence effectivement à compter davantage sur le travail non payé des femmes, leur faisant assumer des tâches susceptibles d'accroître la rentabilité des activités de développement ou nécessaires à la survie en cette période de désengagement de l'État dans les services essentiels (Moser : 104). Dans le tiers-monde, parce que les femmes ont la réputation de rembourser les prêts davantage que les hommes, on les intègre dans les programmes de crédit ; ou encore, on les élève au rang de nutritionnistes, de travailleuses de la santé ou de spécialistes en plantes médicinales, leur faisant ainsi administrer et contenir la pauvreté. Le dispositif du développement se renouvelle en intégrant le discours et les pratiques de l'IFD.

Cette perspective peut sembler déroutante. Beaucoup d'auteures ont en effet insisté pour démontrer la marginalité des sections femmes au sein des grands organismes de développement (Maguire, 1984 ; Goetz, 1991 et Kardam, 1989)⁸. Mais la marginalité des femmes luttant au sein des organismes de développement et l'existence d'une résistance face à leurs revendications ne doivent pas nous empêcher de voir l'extraordinaire productivité du discours de l'IFD à partir du moment où il s'institutionnalise et se professionnalise. Le dispositif est productif en ce sens qu'il annonce une prise en charge et une mobilisation des femmes sur un terrain qu'elles ne contrôlent pas, dans des termes qu'elles n'ont pas inventés, avec des procédures qui inscrivent leur lutte dans une dynamique de gestion.

⁸ Et les faits confirment amplement leurs dires. De 1978 à 1986, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) a consacré 0,2% de ses fonds à des projets particuliers pour les femmes ; à la Banque mondiale, de 1979 à 1984, le pourcentage est de 2% ; à USAID, en 1981 et 1982, il est de 4% ; la fondation Ford, réputée pour son orientation IFD, y a consacré, de 1978 à 1986, un maigre 6 % (Kardam : 138 et Maguire : 35).

Un regard sur les pratiques engendrées par cette institutionnalisation de l'IFD dans les programmes d'aide au développement me permettra d'en établir plus concrètement le caractère visible. Une fois ouverts à l'idée de l'intégration des femmes au développement, les organismes ont reconnu avoir besoin de statistiques sur les femmes. On s'est donc mis à observer et à mesurer les comportements des femmes des pays bénéficiaires de l'aide publique au développement : leur nombre, leur fécondité, leur revenu, leur niveau d'éducation, leurs valeurs, et j'en passe. Or les statistiques produites dans les grandes agences sont généralement recueillies dans le cadre des théories économiques classiques qui fondent la pratique de ces organismes et, comme toutes les statistiques, mesurent ce qu'on veut bien leur faire mesurer. Construites [31] à partir des besoins des agences, les données construisent à leur tour la réalité des femmes de façon à faire de ces dernières les sujets tout indiqués des interventions du développement.

Ce qui, à l'origine, était une bataille pour mettre fin à l'invisibilité des femmes pourrait bien être en train de se transformer en un gigantesque mécanisme de contrôle des femmes par les institutions de développement. En effet, rendre visible, c'est nécessairement définir, créer un sens ; et celles qui le font sont les professionnelles du développement qui travaillent à partir du centre des grandes institutions. Le problème s'aggrave avec l'ampleur et la précision des données accumulées au cours des années.

Le même phénomène se produit avec la révision des procédures internes des organismes de développement : pour cadrer dans les grilles accompagnant inévitablement les étapes de planification, de contrôle et d'évaluation des projets, l'expérience des femmes est morcelée, traduite en langage bureaucratique, exprimée sous forme d'objectifs quantitatifs et de méthodes de vérification. Dans ce processus, les agences de développement construisent l'expérience des femmes et fabriquent du visible, ce qui leur permettra ensuite de légitimer leurs interventions (Mueller, 1987).

Après les statistiques et les procédures viennent les études plus approfondies. En s'institutionnalisant, l'IFD favorise une plus grande mobilisation des ressources financières et permet le rattachement d'un nombre sans cesse croissant de chercheuses universitaires aux institutions de développement. Ainsi, USAID a commencé dans les années 1970 à financer des études sur les femmes et le développement

dans les universités des États-Unis et du tiers-monde afin d'alimenter son besoin de connaissances (Mueller, 1987). Plus près de nous, à Ottawa, le Centre de recherches sur le développement international (CRDI) et l'ACDI financent maintenant des cours sur les femmes et le développement dans les universités canadiennes. Plus généralement, les pays du Nord et les organismes de développement sont à l'origine d'un nombre incalculable de bourses, de colloques, de séminaires et de publications qui constituent l'essentiel de la production de connaissances sur les femmes du Sud.

Après plusieurs années d'IFD, ce qui est maintenant en jeu est moins l'invisibilité des femmes que le pouvoir de définition et de contrôle découlant de la localisation de l'IFD dans les institutions de développement [32] et dans l'État. En ce sens, la « découverte » des femmes du tiers-monde et de leurs problèmes résulte moins d'une exploration que d'une conceptualisation des femmes en vue de planifier et de gérer les programmes de développement qui leur sont destinés. Les femmes du tiers-monde sont visibles parce que le dispositif du développement et les modifications qu'il a subies par l'incorporation du discours de l'IFD les ont rendues visibles. Pour des auteures féministes du tiers-monde, il s'agit là d'une forme de colonisation. Mohanty (1988) analyse en détail le processus de construction de ce nouveau sujet du développement, la « femme du tiers-monde », processus qui, selon elle, homogénéise l'expérience des femmes du Sud et les inscrit dans une position subordonnée par rapport aux femmes du Nord. Ainsi, au lieu de démontrer comment les femmes sont constituées par et dans les rapports sociaux particuliers où elles évoluent, comment ces femmes connaissent à la fois la domination et la résistance, les études finissent par représenter les femmes du tiers-monde comme une catégorie universellement opprimée, inscrite dans des rapports au sein desquels elles occupent le rang le plus bas qu'on puisse imaginer, si bas à la limite qu'elles ne sauraient prétendre représenter le sujet politique historique du féminisme (Mohanty : 72-73).

Si cette colonisation discursive est possible, c'est parce que le dispositif du développement possède maintenant des espaces institutionnels, et que c'est là principalement que sont produits et mis en circulation les discours sur les femmes du tiers-monde, à partir des pré-supposés épistémologiques d'une tradition humaniste occidentale. Dans ces institutions, les professionnelles du développement et les

chercheuses occupent une position clé : quand elles ont recueilli leurs données et produit leurs analyses, quand elles ont nommé les problèmes des paysannes, des travailleuses du secteur informel, des femmes chefs de famille, quand elles ont formulé les politiques de développement pouvant résoudre ces problèmes, leur savoir a supplanté celui des femmes du tiers-monde. Dans un même mouvement, des femmes du Sud sont constituées en objet de recherche et en sujet du développement, c'est-à-dire qu'elles en viennent à se reconnaître elles-mêmes sous les traits et dans les mots du dispositif du développement, alors que des femmes du Nord s'insèrent dans les institutions où sont concentrés des rapports de pouvoir qui les avantagent. Ce qui s'est mis en place avec l'institutionnalisation et la professionnalisation de l'intégration des femmes au développement, ce sont les rouages d'une machine articulant savoir et [33] pouvoir, localisée dans des institutions qui concentrent et reconduisent des rapports de pouvoir et de domination entre les femmes elles-mêmes, entre les hommes et les femmes, entre les classes et entre les nations.

Mais cette machine n'est pas pour autant toute-puissante. L'absorption d'un certain savoir féministe dans le dispositif du développement et la mise en place d'un système de production de ce savoir à partir de ce même dispositif n'excluent pas l'existence simultanée d'une résistance. À partir des divers lieux de l'IFD, des discours ont échappé aux règles ; des lieux ont échappé à l'institutionnalisation ; des professionnelles et des militantes ont, dans leurs discours et leurs pratiques, passé en quelque sorte entre les mailles du dispositif.

Les femmes du Sud ont été les premières à manifester leurs réticences face au discours de l'IFD et à proposer une autre construction de l'identité des femmes du tiers-monde. Le travail des membres du réseau DAWN (Sen et Grown, 1992) a été particulièrement important dans cet effort. Leur analyse de la crise de la reproduction et leur stratégie basée sur le pouvoir et l'autonomie des femmes les plus pauvres sont régulièrement invoquées par les professionnelles et les militantes qui tentent de réorienter l'effort de développement dans le sens des intérêts des femmes. Inspirée du courant du féminisme mondial, cette vision holistique intègre un modèle politico-féministe de changement social opposant les forces collectives des femmes aux forces du marché.

Mais cette résistance apparaît déjà piégée à plusieurs égards. Sitôt exprimée, elle s'est institutionnalisée - et son tranchant s'est émoussé dans le processus - dans l'analyse dite « genre et développement » préconisée aujourd'hui par un grand nombre d'organisations non gouvernementales. Au nom de l'approche genre et développement, on formule à nouveau les intérêts des femmes du Sud dans les termes du développement, on met en branle des projets, on offre du financement, on définit des procédures, bref on déploie tout un dispositif à partir d'orientations élaborées au Nord. La popularité croissante de cette approche au sein d'institutions comme la Banque mondiale ou l'ACDI nous amène à nous demander si elle ne serait pas en voie de se substituer à l'IFD pour réaliser l'incorporation des femmes au dispositif du développement. Avec ses discours sur l'autonomie et la construction du pouvoir des femmes, l'approche genre et développement s'avère peut-être plus efficace à mobiliser les femmes du Sud pour en faire des femmes actives dans le dispositif du développement.

[34]

Il apparaît donc qu'un certain nombre de conditions ont contribué à incorporer les discours et pratiques féministes au dispositif du développement, et cela sans que la nature de ce dispositif ne soit radicalement transformée : le fait que les discours féministes puissent s'articuler aux discours économiques du développement ; que les pratiques féministes servent des stratégies propres au dispositif ; et surtout peut-être le fait que les discours et pratiques féministes créent un sujet-femme responsable - donc assimilable à un dispositif de développement dont l'exigence sans cesse renouvelée est celle de la mobilisation des sujets, la gestion sociale des êtres humains passant en effet de plus en plus par la construction d'un sujet politique responsable, acteur dans la mise en scène de son propre assujettissement ⁹.

⁹ Voir à ce sujet l'étude de la notion de responsabilité et de son rôle au sein de l'État-providence réalisée par François Ewald dans *L'État-providence*, Paris, Grasset, 1986.

LES FEMMES DEVRAIENT-ELLES RENONCER AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ?

Compte tenu de ce qui précède, il semblerait logique de faire la sourde oreille devant l'appel du CSF visant la mobilisation des femmes dans les structures de développement régional. En effet, on peut déjà imaginer les difficultés qui nous guettent au détour du développement régional : il nous faudra attacher les réseaux de femmes au chariot de l'État ; penser - encore plus que nous le faisons déjà - selon les catégories élaborées en haut lieu, condition sine qua non de l'acceptation de nos projets ; il faudra oublier que nous sommes des travailleuses, des agricultrices, des femmes même : nous serons des décideuses, des utilisatrices, des bénéficiaires employables. Nous nagerons dans le développement au point d'y trouver de nouvelles identités, le tout dans un contexte de compressions budgétaires et de marginalisation d'un nombre accru de personnes. Nous risquons finalement de devenir les gestionnaires féministes de la pauvreté.

On pourrait facilement m'objecter que le problème n'est pas là : nous risquons surtout d'être absentes de ces conseils de développement régional ! Jusqu'en 1994, les femmes constituaient à peine 7 % des maires et 18 % des conseillers municipaux au Québec ; elles occupaient 14 % des postes dans les conseils de développement régional (CSF : 7-8).

[35]

Cette marginalité ne doit cependant pas nous aveugler sur ce que nous commençons à être, et sur ce que nous serons de plus en plus : notre intégration aux structures de développement, si légitime, souhaitable et incontournable soit-elle, entraînera la professionnalisation et l'institutionnalisation de notre travail. Elle contribuera probablement à créer une nouvelle classe de femmes, les *fémocrates*, comme on les appelle aux Philippines : des militantes, qui, au fil des ans, s'éloignent du mouvement des femmes et finissent par parler pour nous toutes à partir non plus de leur engagement mais de leur expertise.

Je repose la question : faudrait-il alors désertier le développement régional ? Ces termes nous renvoient à une vision quasi religieuse du

réel, une vision dans laquelle il y aurait la voie du salut et la voie de l'enfer. J'aimerais poser le problème autrement.

Tout programme ou toute structure de développement constitue un espace social où des sujets apparaissent, se mobilisent, s'affirment, dans un enchevêtrement très complexe de rapports de pouvoir. Ces sujets sont soumis à des procédures de contrôle ; ils n'en sont pas pour autant la simple reproduction. Rien ne dit que les femmes et les organisations engagées dans une structure s'y absorberont tout entières, en tout temps. Le sujet-femme produit dans un projet n'est pas toujours le sujet énoncé dans le discours ; parfois, il en déborde, il se pose comme excès, il fuit. C'est précisément la caractéristique d'un dispositif que de créer des sujets qui éventuellement le fissureront et lui échapperont.

Mon étude des projets IFD aux Philippines a démontré que cette résistance affleure toujours quelque part. Mais je me garderai d'afficher un optimisme naïf. Aux Philippines, la résistance est encore faible et la tendance va plutôt vers l'altération du mouvement des femmes par son incorporation dans le dispositif du développement ¹⁰. Par exemple, l'imminence d'un financement a plus d'une fois accentué les tensions au sein du mouvement des femmes. Tantôt c'est un groupe qu'on a accusé de s'être emparé de réseaux qui ne lui appartenaient pas ; tantôt, c'est un autre qu'on a soupçonné de garder pour lui les contacts internationaux établis pour l'ensemble du mouvement. Le profil du mouvement s'en trouve modifié, des groupes gagnant de l'influence, d'autres en perdant. Et dans cette dynamique, les groupes formés de professionnelles aux orientations politiques modérées ont plus de chance que les groupes de femmes marginalisées.

Mes recherches m'amènent finalement à conclure que l'intégration des femmes au développement produit un effet contradictoire : dans la mesure où la mobilisation des femmes dans le développement se fait [36] parfois au prix de leur assujettissement à un dispositif de savoir/pouvoir, elle laisse présager de nouvelles formes de gestion sociale des femmes, précisément là où devaient naître de nouvelles formes d'autonomie.

¹⁰ Pour une description et une analyse de projets IFD aux Philippines, voir Colette St-Hilaire, *Les Femmes et le Développement : Sommes-nous devenues les gestionnaires du féminin ?*, centre Sahel, Université Laval, série Conférences, n°39, février 1994.

Faut-il alors désertier ? Bien maligne celle qui pourrait le faire ; ce lieu du non-dispositif, cet espace qui échapperait au pouvoir n'existe pas. Pour les femmes réelles inscrites dans le développement, il ne reste qu'à assumer cette position inconfortable : nous tenir sur la marge et préserver les espaces d'autonomie qui permettent d'échapper aux divers dispositifs de pouvoir qui nous constituent. Pour le CSF, le féminisme offre ce rempart contre le développement :

Maintenir, à l'extérieur des lieux décisionnels, un mouvement des femmes critique et visible qui force les décideurs à considérer les besoins des femmes et facilite d'autant le travail des décideuses (CSF : 12).

Et, j'ajouterais, maintenir dans le mouvement des femmes un esprit critique qui empêche les féministes de devenir des fémocrates.

NOTES

Pour faciliter la consultation des notes en fin de textes, nous les avons toutes converties, dans cette édition numérique des Classiques des sciences sociales, en notes de bas de page. JMT.

[37]

Bibliographie

BRUYÈRE-RIEDER, Véronique (1986). « Le développement de l'ordre » dans G. Rist et F. Sabelli (dir.), *Il était une fois le développement*, Lausanne, Éditions d'en bas, p. 113-130.

Conseil du statut de la femme (1993). *Femmes en région. De tous les débats*, Québec, ministère des Communications.

COQUERY-VIDROVITCH, C., NEMERY, D. et J. PIEL (dir.) (1988). Pour une histoire du développement. États, sociétés, développement, Paris, L'Harmattan.

DELEUZE, Gilles (1989). « Qu'est-ce qu'un dispositif ? » dans *Michel Foucault philosophe*, Paris, Des Travaux/Seuil, p. 185-195.

_____ (1986). *Foucault*, Paris, éd. de Minuit.

_____ (1978). « Philosophie et minorité », *Critique*, n° 369, février 1978, p. 154-155.

[38]

ESCOBAR, Arturo (1987). « Power and visibility : The invention and management of development in the Third World », Berkeley, University of California, thèse de doctorat.

(1984). « Discourse and power in development : Michel Foucault and the relevance of his work to the Third World », *Alternatives*, vol. X, hiver 1984, p. 377-400.

EWALD, François (1986). *L'État-providence*, Paris, Grasset.

FOUCAULT, Michel (1984). « Deux essais sur le sujet et le pouvoir » dans H. Dreyfus et P. Rabinow, *Michel Foucault, un parcours philosophique*, Paris, Gallimard, p. 296-321.

_____ (1977). « Le jeu de Michel Foucault », *Ornicar ?*, n° 10, juillet 1977, p. 62-93.

_____ (1976). *Histoire de la sexualité*, tome 1, *La Volonté de savoir*, Paris, Gallimard.

_____ (1975). *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard.

_____ (1972). *Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Gallimard.

GÆTZ, Anne-Marie (1991). « Feminism and the claim to know : Contradictions in feminist approaches to women in development » dans Rebecca Grant et Kathleen Newland (dir.), *Gender and International Relations*, Bloomington et Indianapolis, Indiana University Press, p. 133-157.

KARDAM, Nuket (1989). « Women and development agencies » dans R. S. Gallin, M. Aronoff et A. Ferguson (dir.), *The Women and Development Annual*, vol. 1, Boulder, Westview Press, p. 138-145.

LATOUCHE, Serge (1988). « Contribution à l'histoire du développement » dans C. Coquery-Vidrovitch, D. Nemery et J. Piel (dir.). *Pour une histoire du développement. États, sociétés, développement*, Paris, L'Harmattan, p. 41-60.

MAGUIRE, Patricia (1984). *Women in Development : An Alternative Analysis*, Amherst, University of Massachusetts Press.

MOHANTY, Chandra (1988). « Under Western eyes : Feminist scholarship and colonial discourses », *Feminist Review*, automne 1988, p. 62-87.

MOSER, Caroline O. N. (1991). « Gender planning in the Third World : Meeting practical and strategic needs » dans Rebecca Grant et Kathleen Newland (dir.), *Gender and International Relations*, Bloomington et Indianapolis, Indiana University Press, p. 83-121.

MUELLER, Adele (1988). « In and against development : Feminists confronting development on its own ground », Ithaca (New York), Cornell University, texte ronéotypé.

_____ (1987). « Peasants and professionals : The social organization of women in development knowledge », Université de Toronto, Département d'éducation, thèse de doctorat.

[39]

_____ (1986). « The bureaucratization of feminist knowledge : The case of women in development ». *Documentation pour la recherche féministe*, vol. 15, n° 1, p. 36-38.

OLIVIER, Lawrence (1988). « La question du pouvoir chez Foucault : Espace, stratégie et dispositif ». *Revue canadienne de science politique*, vol. XXI, n° 1, mars 1988, p. 83-98.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES (1986). *Déclaration sur le droit au développement*, Résolutions adoptées sur les rapports de la Troisième Commission, 41^e session de l'Assemblée générale, 97^e séance plénière, 4 décembre 1986.

RIST, Gilbert et Fabrizio SABELLI (dir.) (1986). *Il était une fois le développement*, Lausanne, Éditions d'en bas.

SEN, Gita et Caren GROWN (1992). *Femmes du Sud. Autres voix pour le XXI^e siècle*, Paris, Côté-femmes éditions.

ST-HILAIRE, Colette (1994). *Les Femmes et le Développement : Sommes-nous devenues les gestionnaires du féminin ?*, Québec, Université Laval, centre Sahel, série Conférences, n° 39, février 1994.

_____ (1993). « Femme, blanche et *Canadian* aux Philippines. Une réflexion sur nos pratiques féministes de développement » dans Marilyn Assheton-Smith et Barbara Spronk (dir.). *Nos vies, nos recherches. Reflets de notre société 1*, Charlottetown, Gynergy Books/ICREF.

[40]

[41]

Première partie.

Réflexions et théories féministes
en développement régional

“ÉTUDES FÉMINISTES ET
PARADIGMES DU DÉVELOPPEMENT :
DE L’INTERPELLATION
À L’ARTICULATION.”

Danielle LAFONTAINE

[Retour à la table des matières](#)

[42]

Directrice du Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement régional de l'Est du Québec (GRIDEQ) durant six ans, *Danielle Lafontaine* est professeure de sociologie et de développement régional à l'Université du Québec à Rimouski depuis 1978. Elle a publié des ouvrages et des articles concernant principalement le développement, les femmes, la culture et les communications.

[43]

Depuis une vingtaine d'années, à travers des voies/voix ¹¹ théoriques et empiriques et des pratiques multiples, un grand nombre de chercheuses, car il s'agit surtout de femmes, dont plusieurs féministes, ont éclairé divers aspects de la situation des femmes et des rapports sociaux hiérarchisés de sexes (ou de « genres »). D'abord menées à partir de concepts et de méthodes *disciplinaires* propres à différentes branches des sciences sociales ou humaines, dont l'histoire, la sociologie, la géographie, l'anthropologie, les sciences politiques, juridiques ou littéraires, etc., ces études ont débouché sur des convergences ¹², des débats et des interrogations de plus en plus vastes. Peu à peu, les problématiques se sont complexifiées et étendues à la « Raison » elle-même et aux modes de connaissance. Plus récemment, pendant que des chercheuses se penchaient sur la vision des femmes proposée par les différentes sciences et tentaient aussi de dégager un « point de vue féministe sur la connaissance et la science ¹³ », d'autres quant à elles examinaient la place des femmes dans les débats sur l'avenir des institutions démocratiques modernes forgées au Siècle des lumières et discutaient d'un possible « point de vue de féministes sur la démocratie ¹⁴ ».

¹¹ Je reprends le terme de Francine Descarries dans « Questionnements et pratiques, de multiples voix », *Questionnements et pratiques de recherches féministes*, textes réunis par Francine Descarries, Diane Telmosse et Nicole Tremblay, Centre de recherche féministe de l'UQAM, Cahier de recherche, 1990, p. 5.

¹² Titre d'un numéro de *Recherches féministes* présenté par Huguette Dagenais, vol. 2, n° 2, 1978, p. 1-13.

¹³ Voir Sandra Harding, *The Science Question in Feminism*, Ithaca (New York), Cornell University Press, 1986 et *Whose Science ? Whose Knowledge ? Thinking from Women's Lives*, Ithaca (New York), Cornell University Press, 1991 ; voir également Dorothy Smith, *Texts, Tacts, and Fertility : Exploring the Relations of Ruling*, Londres, Routledge, 1990.

¹⁴ Voir Mary G. Dietz, « Citizenship with a feminist face. The problem of material thinking », *Political Theory*, vol. 13, n° 1, février 1985, p. 19-37 ; Françoise Collin, « La démocratie est-elle démocratique ? », *La société des*

Or, si la question des femmes a fait l'objet de nombreuses études et si la recherche féministe a investi de nombreux champs des sciences sociales et humaines, « ce n'est que récemment que des recherches en développement, surtout international, introduisent les femmes comme objet dans le discours théorique », soulignait-on dans *Vers un développement rose*¹⁵. Pourquoi les femmes ont-elles été quasi absentes, comme « objet » autant que « sujets/productrices », des discours théoriques sur le développement ? Doit-on aujourd'hui envisager un *point de vue féministe sur le développement* et même des « convergences¹⁶ » entre les analyses féministes et celles du développement local, régional ou international ?

Ce texte vise à dégager mon point de vue sur ces questions¹⁷. Après avoir évoqué certains traits de la conjoncture actuelle débouchant sur

femmes, Les Cahiers du GRIF, éd. Complexes, 1992, p. 43-50 ; Anne Phillips, *Engendering Democracy*, Oxford, Blackwell, 1991 (dont le chapitre 1, « Feminism and democracy ») et Anne Phillips, *Democracy Difference*, Cambridge, Polity Press et Blackwell, 1993 (dont le chapitre 4, « Citizenship and feminist theory ») ; Chantale Mouffe, « Feminism, citizenship and radical democratic politics », *Feminists Theorize the Political*, Londres, Routledge, 1992, p. 369-394.

¹⁵ Marta Anadón, Dominique Masson, Marielle Tremblay et Pierre-André Tremblay, *Vers un développement rose*, Université du Québec à Chicoutimi, avril 1990, p. 1.

¹⁶ Caroline Andrew et Béatrice Sokoloff, « L'apport des recherches féministes aux analyses du développement local et régional », introduction de *Femmes et développement régional*, numéro spécial de la *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. XVI, n° 2, été 1993, p. 157-163. Discutant de ces « convergences » ou « points communs », elles en identifient deux : « leur orientation vers l'action... l'intervention [...] qui vise l'amélioration », et « leur préoccupation pour le particulier, le spécifique [...] qui renvoie constamment à une histoire » (p. 161). Je crois pour ma part que cette insistance sur l'action et le spécifique est propre à la conjoncture actuelle et commune à tous les secteurs des sciences sociales. Il m'apparaît plus utile de cerner leurs contenus spécifiques de préoccupations.

¹⁷ Je suis rattachée au secteur des études sur le développement régional depuis 1978 et je me suis longuement penchée sur les approches du développement existantes. Durant la même période, quoique non rattachée au secteur de la recherche féministe, j'ai effectué des recherches sur la situation des femmes, la culture et l'identité des femmes, leur participation politique. Ces travaux, et mon insatisfaction à l'égard des deux théories dominantes du social

[44] une vaste *interpellation* des femmes à s'inscrire dans les programmes de développement, j'y traite ensuite de la situation actuelle des études féministes puis de celle des études sur le développement (régional, local, national, international), du féminisme donc et des modèles d'analyses (ou paradigmes) du développement. Mon but consiste d'abord à identifier et à décrire, pour les études féministes, puis pour les études régionales, ce que j'appelle des préoccupations centrales, en insistant sur leurs enjeux propres, ainsi que sur des points critiques ou des difficultés importantes, voire des impasses. En conclusion, j'opère un rapprochement des préoccupations propres à chacun des secteurs et je me penche sur leur articulation, au sein de « nouveaux prismes » ou de nouvelles façons moins fragmentées et plus lucides (que l'hyperrationalisme réducteur hérité des Lumières) d'aborder l'action sociale, un objectif lui aussi chargé d'enjeux intellectuels et sociopolitiques.

En choisissant de centrer mon intervention sur des savoirs théoriques rattachés aux sciences sociales et humaines, je ne suggère pas qu'ils sont les seuls à pouvoir atteindre la « vérité du réel » et à pouvoir le transformer. Le savoir inhérent à l'existence quotidienne peut être chargé de connaissances à propos des réalités, des structures et des problèmes du monde. Si je crois nécessaire de traiter des idées et des théories, de la « Raison savante », c'est que les sciences sociales, si elles ne représentent qu'une faible part des efforts de recherche, sont partout présentes. Elles viennent du social et elles y retournent : en institutions et programmes d'action, en projets et en actions qui sont en mesure d'aggraver les problèmes ou d'y remédier. D'où la nécessité de les « remettre à leur place » en les traitant pour ce qu'elles sont, des réalités chargées de dangers mais aussi de promesses.

J'ajoute qu'en traitant des études féministes et des études sur le développement sous l'angle d'une *articulation* de leurs préoccupations centrales, je ne suggère absolument pas que ces deux secteurs qui ont chacun leur histoire son appelés à se fondre l'un à l'autre, bien au contraire. Toutefois, cette existence institutionnelle ne constitue pas sa propre fin, elle rend possible la poursuite d'efforts de production et de diffusion de connaissances. C'est donc aux résultats de ces efforts, sous

(fonctionnalisme et marxisme), m'ont incitée à élaborer mon propre point de vue sur les réalités humaines et sociales.

forme de « contenus de préoccupations » que je m'intéresserai dans les pages qui suivent, ceci autant pour en débattre que dans un but explicite de reconstruction que je souhaite la plus ouverte et la plus féconde possible.

[45]

1. FÉMINISME ET PARADIGMES DU DÉVELOPPEMENT, L'INTERPELLATION

Ensemble de préoccupations pratiques et théoriques, de conduites individuelles et collectives, le féminisme ne se laisse pas aisément circonscrire. Pas plus d'ailleurs que le régionalisme et les divers mouvements sociaux exigeant l'adoption de nouveaux modèles de gestion et d'occupation du territoire. Il s'agit là d'autant de réalités humaines et sociales, complexes et changeantes. C'est pourquoi ni les femmes, ni le féminisme, ni les acteurs sociaux, ni les luttes sociales qui existent ne peuvent être réduits à un objet d'étude.

À travers diverses actions et luttes sociales, certaines réalités en viennent cependant à constituer des thématiques ou de véritables domaines/ champs de préoccupations, leur prise en charge par le milieu universitaire marquant une étape cruciale de cette reconnaissance publique et politique. C'est le cas des deux secteurs d'études dont je veux traiter, en l'occurrence les études féministes et les études sur le développement. Il s'agit de secteurs d'études apparus assez récemment au sein des universités, soit depuis une vingtaine d'années¹⁸. Au Québec et dans les nombreux pays où ils sont présents, leurs désignations varient : études féministes, études sur les femmes (*women studies*) ou sur la condition des femmes, études sur le développement

¹⁸ Pour un aperçu de l'ampleur de chacun de ces domaines en tant que secteur universitaire d'enseignement et de recherche, voir le *Répertoire des cours Femmes, Féminismes, Rapports de sexes, offerts en français par 14 universités canadiennes, 1990-1992*, chaire d'études sur la condition des femmes (présenté par Louise Vandelac), Université Laval, 1990 et D. Lafontaine (dir.), *La Recherche en développement régional à l'Université du Québec*, répertoire 1980-1983, UQAR/GRIDEQ, 1984.

tout court (*development studies*), sur le développement régional, études régionales (*regional sciences*). Ce sont là deux secteurs en expansion en termes d'activités d'enseignement et de recherche, mais surtout de champs de préoccupations où la question des inégalités (ou des disparités) et celle du changement social occupent une place très importante. Pourtant, les chercheuses des études féministes, *qui sont principalement des femmes*, n'ont jusqu'ici que fort peu traité, du moins directement, du développement. Par ailleurs, les chercheurs des études sur le développement (international ou régional), *qui sont principalement des hommes*, n'ont que très peu considéré le rôle des femmes dans le développement ou évoqué la part congrue qui leur est généralement réservée en matière de redistribution des fruits des efforts de développement.

Or, aujourd'hui un nombre de plus en plus significatif d'organismes (publics et privés ou non gouvernementaux, dits ONG) internationaux, canadiens et québécois font explicitement référence à l'intégration ou à la participation des femmes au développement ¹⁹, l'estimant très

¹⁹ On parle de programmes IFD, ou *d'intégration des femmes au développement*, l'approche GED, ou genre et développement plus récemment mise de l'avant s'en distinguant notamment par ses références explicites aux rapports de sexes, aux relations de pouvoir inégales et au développement équitable et durable. L'approche GED utilise le Cadre d'analyse de Harvard comme outil de description et de sensibilisation. Voir Kate Young, *Genre et développement. Une approche relationnelle*, The Institute of Development Studies of Sussex, avril 1988 ; Catherine Overholt *et al.*, *Gender Roles in Development Projects : A Case Book*, Kumarian Press, 1985 et Eva M. Rathgeber (coordonnatrice Femmes et Développement, Centre de recherche pour le développement international), « Femmes et développement : Les initiatives de quelques organismes subventionnaires », *Recherches féministes*, numéro thématique *Femmes et développement, mythes, réalités, changements*, vol. 1, n° 2, 1988, p. 103-116. Dans la présentation de ce numéro, qui s'intitule « Pour les femmes, un autre développement », Huguette Dagenais observe fort pertinemment que la terminologie utilisée par les auteurs pour désigner leurs objets d'étude sur le « développement » indique l'existence d'un « champ sémantique complexe » (p.2). Je me suis penchée sur ces questions de désignation et de délimitation des objets propres aux chercheurs en développement (régional) dans « La recherche "en" développement régional : Secteur ou champ de connaissance ? », *Cahiers de recherche sociologique*, vol. 3, n° 1, 1985, p. 139-144 ; ce numéro sur *La décentralisation* avait été dirigé par la regrettée Lisette Jalbert ; voir aussi mon article « Les études régionales québécoises : Problèmes de spécificité et

importante. [46] Il peut s'agir, surtout au niveau international, d'organismes ou de comités subventionnaires chargés de l'élaboration et de l'application de stratégies « d'aide ou d'assistance au développement », à commencer par la prestigieuse Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE ²⁰). À l'échelle canadienne et québécoise, on parlera de la mise en place d'organismes ou de comités voués au « développement des collectivités » ou au développement régional. Depuis le milieu des années 1980, marqué par la fin de la Décennie de la femme (soulignée à la Conférence des Nations unies sur les femmes à Nairobi), la plupart de ces organismes, et notamment l'Agence canadienne de développement international (ACDI), ont progressivement incorporé à leurs plans d'action certaines mesures visant l'intégration des femmes à leurs programmes ou à leurs activités, leur offrant aussi dans certains cas « une aide technique spécialisée », des fonds spéciaux, diverses mesures dites d'action positive, certaines constituant des critères d'attribution des subventions. Au fil des années, ces initiatives se sont multipliées. On y insiste certes sur « le rôle essentiel des femmes dans le développement », notamment pour la préservation de la stabilité économique, mais de plus en plus on suggère que l'on pourrait s'appuyer sur les traditions ou la culture des femmes pour générer un « meilleur développement ». Sans aller aussi loin, d'autres personnes suggèrent qu'en participant aux structures existantes, les femmes pourraient veiller elles-mêmes à la préservation de programmes de soutien qui leur étaient destinés, programmes aujourd'hui menacés par la crise des finances publiques. Elles seraient aussi alors en mesure d'introduire leurs valeurs, voire de contribuer

de délimitation », *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. XII, n° 1, printemps 1989, p. 111-139.

- ²⁰ Il y en a plusieurs autres : la Banque interaméricaine de développement (BID), la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), le Comité d'aide au développement, OCDE (CAD), la Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (CNUCED), la Conférence des Nations unies pour la science et la technique au service du développement (CNUSTED), le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). Dès 1961, l'Assemblée générale de l'ONU proclamait la première Décennie des Nations unies pour le développement ; en 1986 était adoptée la Déclaration sur le droit au développement. Ceci dit, en dépit des discours, des instances et des instruments normatifs centrés sur le développement, les différences de pouvoirs et de ressources entre les sociétés sont immenses.

activement à la définition d'un nouveau modèle de développement ou d'une « nouvelle citoyenneté » plus responsable car d'abord enracinée dans le vécu local et communautaire, là où les multiples problèmes de la vie sociale se font jour et pourraient en conséquence être mieux traités.

Toutes les femmes du monde sont ainsi *interpellées* et plusieurs s'interrogent sur la pertinence de leur participation éventuelle à des projets ou à des instances poursuivant des objectifs dits de développement. Que penser de toutes ces différentes formes d'appel à la participation des femmes à la mise en place de programmes dits de développement international ou régional ? Ces dernières ont-elles, comme on le suggère parfois, un rôle particulier à y jouer, sont-elles véritablement en mesure de « renouveler les perspectives sur le développement » ? Doivent-elles accepter ou non de jouer, comme expertes ou participantes, « le jeu du [47] développement » ? Si certaines craignent ainsi de cautionner des stratégies politiques possiblement défavorables aux femmes, trop de femmes, de féministes, ont dans le passé dénoncé l'exclusion des femmes des cadres sociopolitiques pour qu'on demeure insensible à ces diverses *interpellations*, lesquelles ne sont pas étrangères à la montée du mouvement des femmes et à leurs revendications en faveur d'une intégration à l'ensemble des structures sociales. L'appel ne peut donc être tout simplement ignoré.

Qu'est-ce toutefois que le développement ? interrogent des femmes, certaines espérant des études féministes ou des études sur le développement (régional, international) un éclairage sur la question. Or, si l'*interpellation* rejoint ces deux secteurs d'études et de recherche, je pense pouvoir soutenir que non seulement il n'y a pas, en dépit de quelques efforts d'élaboration en ce sens, de point de vue féministe sur le développement, mais aussi que les études sur le développement connaissent à propos de la définition de leur objet de recherche des conflits d'écoles de pensée (ou de paradigmes) très profonds. Le développement ne serait-il après tout qu'un mythe ²¹, pire, un slogan, un alibi, un écran de fumée soit pour l'inaction, soit pour des actions

²¹ Dans *Recherche anthropologique et développement, Éléments pour une méthode*, Fabrizio Sabelli parle quant à lui du « mythème » développement. Université de Neuchâtel, Recherches et travaux 11, 1993.

éparpillées, voire irréfléchies ? Peut-on envisager *un point de vue féministe* sur le développement ?

2. LES ÉTUDES FÉMINISTES : PRÉOCCUPATIONS CENTRALES, POINTS CRITIQUES ET PERSPECTIVES SUR LE DÉVELOPPEMENT

Les réflexions et les actions individuelles et collectives des femmes s'inscrivent dans un vaste ensemble multiforme qu'il s'avère difficile de circonscrire, surtout pour en identifier les objets ou les objectifs extrêmement nombreux et variés. Mais de cet ensemble, on peut dégager des préoccupations centrales : celles qui sont énoncées à travers un grand nombre de travaux et en orientent aussi la production tout en ne concernant qu'un petit nombre de problèmes centraux.

[48]

*Féminisme(s) : préoccupations centrales,
du problème de l'exclusion à la problématique
de la subjectivité*

Le problème de **l'exclusion/inclusion** des femmes (relié à la séparation des sphères publique et privée) a constitué pendant longtemps l'armature centrale du féminisme contemporain, la question du « genre » et de **l'identité** des femmes, celle de la **reproduction** (des êtres humains capables d'agir sur le monde) gagnant de plus en plus d'importance. La pensée féministe et les mouvements de femmes se sont en effet d'abord attaqués aux problèmes d'exclusion ou de marginalisation et d'oppression vécus par les femmes. Dans un monde soi-disant moderne, elles ont lutté contre l'exclusion civile, économique, culturelle des femmes, contre la violence qui leur est faite et pour l'amélioration de leurs conditions de vie ²². Le problème de

²² Dans « Mouvements des femmes et démocratisation », *Relations*, juin 1993, p. 147-150, Diane Lamoureux présente ses vues, que je partage du reste, sur l'évolution de l'action des mouvements de femmes et du féminisme. Elle y souligne que « malgré toutes les luttes et tous les arguments déployés par les

l'exclusion est vite apparu intimement lié à celui de l'inégalité, à celui de la persistance de l'inégalité dans une ère qui devrait être celle de l'abondance. Les objectifs féministes ont surtout été centrés sur la lutte aux inégalités dont les femmes étaient victimes et **la redistribution** d'une part plus équitable de la richesse privée et collective au profit des femmes et des enfants ; d'où certains appels aussi à l'État afin qu'il intervienne, par l'intermédiaire de la loi ou autrement, pour que cessent les injustices et les agressions envers les femmes, pour que leurs droits (comme personnes ou comme groupe) soient respectés, voire, plus récemment, qu'il favorise leur intégration au marché (du travail, de l'emploi, des échanges tout court). Des femmes ont donc exigé davantage de **contrôle** ou de « **régulation** » **étatique**, exigé que le pouvoir central fasse respecter la loi.

Mais si une part des réflexions et des interventions demeure centrée sur l'intégration des femmes aux structures sociales et politiques ou au marché, ceci parfois au nom de la spécificité (la différence) sociale ou culturelle des femmes, des femmes et des féministes, très critiques à l'égard des structures hiérarchisées et des modèles culturels (patriarcaux) et politiques existants, valorisent plutôt l'indépendance ou l'autonomie des femmes, leur résistance face à certaines pratiques et valeurs estimées néfastes. Elles insistent sur le maintien d'organisations spécifiques aux femmes, ceci parfois également au nom de la différence (identité) et plus récemment, au nom du pluralisme. D'autres souhaitent quant à elles la transformation et la disparition des rapports sociaux hiérarchisés de sexes, au nom de l'appartenance commune des femmes [49] et des hommes au genre humain, ou encore, l'intégration à la société des hommes, pour la changer de l'intérieur, en prenant appui sur la citoyenneté des femmes.

Les débats d'un féminisme qui n'est pas seulement un mouvement au sein des théories sociales, mais aussi un mouvement social inscrit dans des sociétés concrètes aux prises avec de multiples problèmes, nous plongent au cœur d'un questionnement de plus en plus étendu sur le régime politique démocratique et sa capacité de garantir les besoins vitaux et le respect des droits fondamentaux des femmes. Si l'État moderne est non représentatif, car non suffisamment ouvert aux

mouvements de femmes, l'égalité entre les sexes est encore une "question" qui attend d'accéder au rang de "réalité" ».

femmes, ou encore impuissant devant les lois du marché ou les intérêts économiques transnationaux, qui peut désormais faire confiance aux capacités de cette créature de l'âge des Lumières de garantir la prospérité et la sécurité de toutes et tous ? Ce questionnement en amène un autre, portant sur les capacités (et la volonté) des femmes, des sujets-femmes, de pouvoir définir et concrétiser une voie pour sortir de cette crise ou une alternative possible aux graves problèmes sociaux actuels.

*Féminisme(s) :
points critiques et perspectives sur le développement*

Ces tâches de clarification soulignent le caractère de plus en plus central des questions relatives aux modes et modèles de connaissance pour la théorie féministe et l'avenir même d'un point de vue féministe dont les assises et la teneur (épistémologiques et théoriques) doivent être précisées. La situation des femmes leur donne-t-elle un accès particulier à des modes d'expérience et de connaissance du social, notamment de l'oppression ou de la subordination ? Peut-on croire que ces connaissances²³, véhiculées ou, le cas échéant, révisées par les chercheuses féministes, peut déboucher sur la production de savoirs nouveaux orientés suivant la perspective et les besoins des femmes ? La question dont *l'interpellation* des femmes dans les projets de développement constitue un puissant révélateur met en jeu la volonté et la capacité de théoriser des femmes, des féministes, de même que leurs rapports aux catégories conceptuelles et sociales existantes.

²³ La nature de ces connaissances demeure l'objet de discussions et de débats entre les personnes valorisant ou non la *grounded theory*. S'agit-il de connaissances « directes », non appuyées sur des « catégories » ? Du point de vue cognitif, la chose est impossible. On peut davantage parler de connaissances au sujet de certaines dimensions ignorées, ou du caractère partiel ou partial de certaines (« fausses ») connaissances, bref, parler de connaissances autres plutôt que d'un mode de connaissance autre, catégoriel, propre aux femmes. Cette question laisse entiers deux problèmes fondamentaux : 1- celui de la connaissance par les femmes des processus ou des réalités qui échapperaient à leur conscience ou à leur expérience vécue, et 2- celui des différences d'expérience des femmes suivant leur classe sociale, leur groupe ethnique ou religieux, leur âge et d'autres facteurs sociaux.

[50]

Ces catégories ont été constituées à travers les rapports sociaux hiérarchisés tout au long de l'histoire. Cependant l'époque où, aux XVII^e et XVIII^e siècles, prend forme en Angleterre et en France une certaine idée de la « modernité » (et de la Civilisation et du Progrès guidés par la Raison) se révèle particulièrement importante pour comprendre plusieurs caractéristiques du monde d'aujourd'hui. Le projet de modernisation du monde alors entrevu par les philosophes des Lumières constitue aujourd'hui le socle des rapports d'échange économiques et culturels complexes qui relient les populations des quatre coins de la terre. Progressivement universalisée, combattue aussi, et donc en partie négociée et façonnée par de nombreux groupes sociaux aux pouvoirs inégaux, la conception du monde héritée des Lumières se retrouve aussi derrière les pratiques occidentales les plus quotidiennes-objets et habitudes, représentations (du beau, de l'utile, du possible)-de plus en plus répandues, même si l'accès des femmes et des hommes de toute la planète à l'ensemble des ressources disponibles varie considérablement en fonction de leur revenu et de leur place dans les circuits hiérarchisés d'échange.

Banalisées, considérées comme allant de soi ou servant parfois aussi de mots d'ordre, ces idées sur le monde (et son « Progrès vers l'Opulence ») imaginées il y a des années par quelques penseurs et philosophes, des hommes, sont souvent prises pour les seules possibles. Si plusieurs femmes ont souligné leur caractère partiel, partial ou même mensonger, rejetant aussi parfois toute idée de théorie sociale, assimilée au verbiage idéologique, la question de la production de « savoirs nouveaux », ni morcelés, biaisés ou réducteurs ²⁴, demeure posée. Tout

²⁴ Harding (1991, *op. cit.*) parle de modèles à « forte objectivité » (*strong objectivity*) pour désigner des modèles moins réducteurs, partiels et déformants. Sa conception de ces modèles demeure imprécise ; elle s'en sert surtout pour se démarquer des approches féministes faisant référence à l'importance (méthodologique) de la subjectivité. Je crois pour ma part que l'opposition « objectif/subjectif » ainsi posée aboutit à une impasse. Dans un texte fort intéressant intitulé « Les conditions nécessaires et suffisantes pour parler de recherche-action », Simone Landry tente, en considérant plusieurs dimensions (savoir, objectivité, lois générales, etc.), de démarquer les unes des autres les voies de recherche « positiviste » (ou quantitative), « qualitative » et de recherche-action. Dans F. Descarries et C. Corbeil (dir.).

comme le recours à des idées déjà existantes, et donc socialement marquées, pour produire de nouvelles connaissances des réalités sociales. Jusqu'à quel point certains concepts ou modèles (paradigmes) existants sont-ils récupérables par les féministes, sont-ils compatibles avec un point de vue féministe sur le monde, en mesure de soutenir autant la critique (ou déconstruction ²⁵) des catégories existantes que des reconstructions pertinentes ? Des féministes peuvent-elles produire des « savoirs nouveaux », peuvent-elles (re)penser la théorie du social dans son ensemble ? Un pareil objectif a, sous diverses formulations, été évoqué tout au long des deux dernières décennies. Des féministes ont affirmé que les femmes allaient ou devaient remettre en question, et même bouleverser, les conceptions du monde, apporter de nouvelles explications débouchant sur un « questionnement plus global ²⁶ », voire une « restructuration [51] de l'appréhension des rapports sociaux ²⁷ ». Cela dit, il s'agissait pour certaines d'un objectif lointain, atteignable par un travail à la fois pratique et intellectuel de plusieurs générations de femmes.

D'autre part, des féministes se sont dit, et se disent encore aujourd'hui, réticentes, voire réfractaires à toute tentative de théorisation étendue, souvent associée à la *grand theory* de type soit

Recherche-action et questionnements féministes, cahiers Réseau de recherches féministes, 1, UQAM, 1993, p. 17-24.

- ²⁵ L'allusion aux travaux (dits postmodernes) de Jacques Derrida est voulue. Je n'évoque ici qu'indirectement les rapports du féminisme au postmodernisme, cette question étant davantage traitée par les féministes anglo-saxonnes-canadiennes, américaines et britanniques-, ce qui souligne que les débats féministes sont en partie modelés par la communauté linguistique et d'autres facteurs sociaux. Par ailleurs, le propos essentiel de mon texte concerne bien « ce qui doit être » après qu'une « certaine idée de la modernité » et ses applications concrètes aient été remises en question, notamment par le féminisme et les études du développement. La modernité est-elle disparue du fait que l'idée en soit « en crise », sommes-nous en cela déjà dans l'après-modernité ?
- ²⁶ Voir Danielle Juteau-Lee, « Visions partielles, visions partiales : Visions (des) minoritaires en sociologie » dans *Les Femmes dans la sociologie*, numéro dirigé par Nicole Laurin-Frenette, *Sociologie et Sociétés*, vol. XIII, n° 2, 1981, p.37.
- ²⁷ Dans Colette Guillaumin, « Femmes et théories de la société : Remarques sur les effets théoriques de la colère des opprimées », *Sociologie et Sociétés*, vol. XIII, n° 2, 1981, p. 29.

fonctionnaliste, soit marxiste. Elles soulignent, par exemple, que ces théories générales sont toujours marquées par l'œuvre centrale d'un penseur (comme Marx pour le marxisme et Talcott Parsons pour le structuro-fonctionnalisme). Dans certains textes consacrés à ces questions, l'équation « théorie = masculin = faux universalisme » est plus ou moins explicitement proposée. Or, s'il s'avère fondamental de critiquer les cadres de référence théoriques dominants, d'identifier leurs biais sexistes, leurs vues partielles et partiales, leur oblitération des femmes et des rapports sociaux de sexes, la critique de la théorie peut parfois déboucher sur une équation du type « théorie = non féministe ²⁸ ». Dans cette voie qui peut prendre diverses formes, à partir par exemple de réflexions inspirées par la théorie psychanalytique (autour de l'œuvre de Jacques Lacan) ou littéraire (autour de l'œuvre de Jacques Derrida), des chercheuses féministes affirment refuser de s'identifier à une quête qu'elles estiment essentiellement masculine d'une « pensée unifiée ». Rappelant des réflexions en ce sens, Isabelle Lavergnas écrivait en 1986 :

Aujourd'hui des auteurs comme Monique Schneider, Wladimir Granoff, ou bien sûr Luce Irigaray, maintiennent que le mouvement même de théoriser dans un style classique serait un mouvement qu'on peut dire anti-féminin, car le concept est en lui-même coupure, tranchage. Selon ces auteurs la pulsion de maîtrise, que reflète la conceptualisation est un évitement à tomber dans le féminin. Quant aux concepts, ils sont autant de « structures-écran » accentuant, et la forme de quête du « réel » de la pensée occidentale, et son ordre volontariste à faire de l'unidimensionnel (sic) à

²⁸ Une part de la recherche féministe a d'ailleurs consisté à débattre de la valeur scientifique des méthodes dites qualitatives de production de données (récits de vie, témoignages, recherches-action, etc.) par rapport aux méthodes quantitatives, un « vain débat », conclut Shirley Roy, dans « L'opposition quantitatif-qualitatif, un vain débat » dans F. Descarries *et al.*, *Questionnements et pratiques de recherches féministes*, Centre de recherche féministe de l'UQAM, Cahier de recherche, 1990, p. 169-172. Je ne pense pas que ce débat soit « vain », mais l'opposition qu'il suppose trop souvent entre subjectivité/émotivité/qualitatif/profondeur et objectivité/rationalité/qualitatif/mesure repose sur une conceptualisation superficielle et schématique des processus cognitifs. Une recherche sociale impliquera tant des catégories conceptuelles que la prise en considération d'« observables » qui sont aussi des « construits », notamment par les sujets de recherche, ou dans l'interaction entre chercheuses et actrices.

partir du langage-par angoisse et impuissance devant le ultidimensionnel du réel. La métaphore, le poétique, le muqueux seraient donc éventuellement les nouvelles voies qu'il nous faudrait emprunter si nous acceptons enfin le risque de pensées nouvelles où la part du féminin ne serait plus forclosée²⁹.

Ce point de vue n'est pas le mien, mais j'estime qu'il souligne bien les termes d'un débat fort complexe et extrêmement important au sein des études féministes. Je ne me prononcerai pas ici sur la valeur de la [52] voie poético-métaphorique évoquée par Lavergnas pour échapper à l'unidimensionnel, une démarche qui peut déboucher sur des prises de conscience personnelles, des explorations de soi ou des œuvres dotées de qualités expressives et même chargées de connaissances, mais je ne partage pas l'idée voulant que le processus de conceptualisation soit par essence antiféminin et ses produits condamnés à ne traiter que l'unidimensionnel, ou encore celle stipulant que les seules « nouvelles voies » menant à des « pensées nouvelles » que les féministes puissent emprunter soient de type non conceptuel, métaphorique et poétique.

Que certaines théories classiques aient été réductrices et partiales et qu'il faille s'en démarquer, j'en suis. Mais nous avons besoin d'explications étendues et profondes, communicables, au sujet des véritables processus humains et sociaux. Elles sont à la fois nécessaires à une meilleure compréhension des réalités et à la prise en charge des problèmes dans un monde dont l'architecture est certes contestable, mais où l'on vit et qui doit surtout être transformé. Cette transformation ne peut se faire sans tenir compte du « matériau », de sa forme actuelle. D'où la nécessité de comprendre en profondeur la nature des éléments et processus en cause. Ce qui ne veut pas dire que les savoirs théoriques ne puissent être liés à ceux tirés de l'expérience ou qu'ils doivent être considérés acquis une fois pour toutes.

Ce débat critique et crucial autour de la teneur et de la valeur des théories féministes ne vient pas selon moi contredire toute idée d'unité au sein des études féministes, celles-ci demeurant en partie unifiées par le rassemblement des énergies autour de préoccupations centrales communes. Mais il souligne l'importance, pour la croissance de ce

²⁹ Isabelle Lasvergnas, « Repères dans l'évolution d'une épistémologie féministe », *Cahiers de recherche sociologique*, vol. 4, n° 1, avril 1986, p. 10 (c'est moi qui souligne).

champ de connaissance, de clarifier plusieurs questions devenant chaque jour plus centrales : comment le monde fonctionne-t-il, de quoi est-il fait, est-il transformable ? Si oui, comment, par qui et dans quelles directions ? Ces questions relatives à l'action et aux interactions sociales sont de toute évidence liées à celles relatives aux actrices/acteurs sociaux en mesure d'agir dans le monde.

Sur ce point, je partage l'avis exprimé par des chercheuses que c'est le statut des actrices/acteurs sociaux et donc de la différence des sexes et de **l'identité/subjectivité** des êtres humains et sociaux, le statut également des rapports sociaux de sexes (ou de « genres ») parmi les autres rapports hiérarchisés d'échanges entre les groupes sociaux, qui doivent être traités et considérablement clarifiés. Comme du reste la capacité des actrices/acteurs d'agir individuellement et socialement, cette action [53] étant guidée, on ne sait encore trop comment, par des manières de voir ou des « catégories » intellectuelles, des modèles culturels, mais aussi des « affects », des passions. Une clarification du statut du sujet, « féminin » ou « masculin », s'impose donc, ceci non pas du point de vue de leurs essences immuables³⁰, mais de leurs capacités cognitives, langagières et affectives sans cesse historiquement mises en œuvre, de leur place dans les rapports sociaux d'échange, dont les rapports de sexes, « ce qui implique de ne plus analyser les femmes uniquement par le biais de la variable sexe, mais plutôt comme groupe social et comme collectivité³¹ ».

³⁰ Dans le débat opposant l'essentialisme à l'antiessentialisme je me range dans le deuxième camp, mais j'estime que l'inscription de l'humain dans la nature (le vivant et la matière) doit être prise en considération, en particulier pour une théorisation adéquate du langage. Par ailleurs, les modèles culturels-langagiers viennent de si loin qu'on peut presque, sous certains aspects, les considérer comme transhistoriques. Pour un aperçu de ce débat, voir Diana Fuss, *Essentially Speaking, Feminism, Nature and Difference*, New York, Routledge, 1989. J'ai présenté mes vues (antiessentialistes et antipositivistes) sur l'identité des femmes dans « Identité et créativité » dans M. Zavalloni (dir.), *L'Émergence d'une culture au féminin*, Montréal, Saint-Martin, 1987, p. 41-48 et dans *Psychanalyse et changement social : Réflexions épistémologiques sur la question du développement*, Actes du colloque « Le plaisir et la contrainte. Actes et instruments de recherche en développement régional », 2, GRIDEQ, Université du Québec à Rimouski, 1985, p. 183-333.

³¹ Dominique Masson, Marielle Tremblay et Pierre-André Tremblay, « Femmes et développement régional : Éléments d'une problématique de recherche »

Cet appel à saisir de façon à la fois plus profonde et plus globale la situation des femmes témoigne d'un constant élargissement des problématiques de la recherche féministe alors qu'étaient aussi identifiées les limites des théories et modèles existants lorsqu'il s'agit d'envisager non seulement les actrices sociales que sont les femmes, mais la multi-dimensionnalité à la fois économique, politique, et aussi culturelle- langagière, identitaire, des réalités sociales et humaines. Des réalités ancrées à un sol particulier, des lieux, des territoires que des femmes et des hommes réels, vivants, travaillants, parlants, ont marqués. Ce sont là à mon avis des résultats importants des luttes théoriques des femmes. Comme du reste celles pour que soit théoriquement reconnu l'apport spécifique des tâches domestiques et parentales des femmes à la création de la richesse sociale globale ³², mieux, à la reproduction rendue ainsi possible du monde humain et social dans son ensemble.

Mais si nous sommes en face d'une problématique de plus en plus étendue, plusieurs questions essentielles demeurent nébuleuses, d'où la nécessité du travail et des débats, ceci dans un contexte où les diverses interpellations externes qui naissent, dont celle des femmes et des féministes à s'inscrire dans les programmes de développement, peuvent tendre à imposer leur propre vision des problèmes. Je doute cependant très fortement que les femmes acceptent de reprendre à leur compte et la rhétorique et *la cause du développement*, sans justement les interroger à fond. Comme le rappelle le collectif de *Vers un développement rose* (GRIR, 1990), les recherches sur les femmes et le développement sont apparues tout d'abord dans le champ du développement international alors que des féministes ³³ ont critiqué les

dans C. Gagnon, J.-L. Klein, M. Tremblay et P.-A. Tremblay (dir.). *Le Local en mouvement*, GRIR, Université du Québec à Chicoutimi, coll. Développement régional, 1989, p. 133.

³² Comment ne pas mentionner ici l'ouvrage essentiel de Mireille Neptune Anglade, *L'Autre Moitié du développement, À propos du travail des femmes en Haïti*, préface d'Andrée Michel, éd. des Alizés & ERCE, Port-au-Prince/ Montréal, 1986. Andrée Michel a publié de nombreux textes sur le travail des femmes et les stratégies des organisations internationales.

³³ Esther Boserup, *Women's Role in Economic Development*, Londres, Allen & Unwin, 1970 ; Lourdes Beneria et Gita Sen, « Accumulation, reproduction and women's role in economic development », *Signs*, vol. 7, n° 2, 1981, p. 279-298 ; Gita Sen et Caren Grown, *Development, Crises and Alternative*

grandes stratégies d'« aide au développement » et souligné leur impact souvent négatif sur la situation des femmes. Cette critique surtout centrée sur le modèle libéral ou « modernisateur » (je le présente plus loin) a d'abord été effectuée à l'aide d'outils dits critiques (également présentés plus loin) pour progressivement [54] intégrer des préoccupations de plus en plus larges concernant à la fois les femmes et l'ensemble des réalités sociales et humaines, l'approche « genre et développement » (GED, voir la note 9) constituant un bon exemple des travaux accomplis à ce jour. Ce travail d'envergure, intégrant des préoccupations théoriques et de sensibilisation des femmes, est toutefois demeuré en marge tant des débats d'orientation au sein des études sur le développement, que des études féministes où la référence explicite au « développement » demeure rare ou récente. Par ailleurs, au Québec, l'essor tant des études sur le développement régional que des études féministes dans plusieurs universités nouvelles a débouché (à Chicoutimi et à Rimouski notamment) sur quelques tentatives d'élaboration de points de vue de féministes sur le « développement » (voir les notes 5, 6 et 21), ces tentatives étant proposées simultanément aux études féministes et aux études sur le développement.

Pour résumer très succinctement cette section, je dirai que les études féministes sont de plus en plus concernées par l'action sociale dans son ensemble, sous l'angle à la fois du maintien et de la transformation des cadres socio-territoriaux de la vie individuelle et collective. Je traiterai maintenant des études sur le développement avant de discuter de certains traits de la situation actuelle et du problème de l'articulation des préoccupations centrales aux deux champs de recherche dans des modèles et stratégies renouvelés.

3. LES ÉTUDES SUR LE DÉVELOPPEMENT : PRÉOCCUPATIONS CENTRALES, POINTS CRITIQUES ET PERSPECTIVES SUR LES FEMMES ET LES RAPPORTS SOCIAUX DE SEXES

Le « développement », ce n'est pas qu'un mot. Ce sont aussi des instances et des organismes, des programmes et des projets qui y font référence, des femmes et des hommes qui luttent pour « un meilleur développement », des femmes et des hommes politiques qui énoncent leur volonté de « relever le défi du développement », des expertes et des experts du développement, des étudiantes et des étudiants en train d'effectuer des travaux sur le développement, etc. Si l'on parle et si l'on écrit de plus en [55] plus à propos du développement - international, national, régional ou local-, le sens ou le contenu spécifique de la notion est difficile à cerner. Qu'est-ce que le développement ? « L'ampleur prise par une chose qui évolue en s'accroissant » ? (*Lexis, Dictionnaire de la langue française, Larousse, 1975, p. 516*). Mais encore, quelle chose ? La production économique, l'industrie et le commerce ? Doit-on assimiler développement et croissance (*growth*) ou même développement et richesse (*wealth*) ? S'agit-il ici de réalités d'abord et avant tout de nature économique ? Peut-on volontairement infléchir le développement, identifier le « vrai » développement, remédier au mal développement, instaurer un autre développement ? J'aborderai ces questions en tentant, comme dans le cas des études féministes, d'effectuer non pas un bilan, mais un certain repérage de « préoccupations » du côté des études du développement, en particulier, du côté des principaux auteurs dont les œuvres ont soutenu de nombreux travaux.

*Les études sur le développement :
préoccupations centrales selon les divers paradigmes* ³⁴

En dépit de l'abondance des écrits sur le développement, mes analyses comme celles d'autres chercheurs ³⁵, convergent sur la reconnaissance de l'existence aujourd'hui d'un petit nombre de « grandes façons » d'aborder le développement, tant local que régional, national et international. J'ai quant à moi utilisé tantôt le terme « paradigme », tantôt celui de « prisme », pour les désigner et les traiter. Le terme « paradigme » fut popularisé par T. S. Kuhn dans son livre *La Structure des révolutions scientifiques* ³⁶. Il désigne un ensemble de notions et de concepts, d'interprétations et d'orientations méthodologiques partagé par un groupe de chercheuses et chercheurs. Cet ensemble sert en quelque sorte de filtre à l'étude de certaines réalités qu'il rend justement perceptibles, alors que d'autres en sont exclues.

En référence à ce qu'il appelait les grandes « manières » d'entrevoir le développement, le regretté Aydalot (1985) en identifiait deux : la manière classique et la manière critique, plus précisément, « la réponse classique du développement fonctionnel », d'une part, et ce qu'il appelle

³⁴ Je reprends ici des propos tenus à l'occasion de ma conférence « L'idée du développement : Une genèse à retracer », au colloque « L'éthique du développement », à Chicoutimi (GRIR, UQAC), en avril 1993. J'avais déjà comparé « le modèle d'ajustement du marché » et le « modèle des causes cumulatives » dans « L'enracinement culturel à l'heure de la déterritorialisation des systèmes d'échanges » dans C. Gagnon, J.-L. Klein, M. Tremblay et P.-A. Tremblay (dir.). *Le Local en mouvement*, GRIR, Université du Québec à Chicoutimi, coll. Développement régional, 1989, p. 37-70. Pour un certain bilan des « études régionales » québécoises, voir mon article « Les études régionales québécoises : Problèmes de spécificité et de délimitation », *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. XII, n° 1, printemps 1989, p. 111-139.

³⁵ Dont celles de Aidan Foster-Carter, « From Rostow to Gunder Frank : Conflicting paradigms in analyses of underdevelopment », *World Development*, vol. 4, n° 3, 1976, p. 167-180, Javier Elguea, « Paradigms and scientific revolutions in development theories », *Development and Change*, vol. 16, n° 2, 1985, p. 213-233, et Philippe Aydalot, *Économie régionale et urbaine*, Paris, Economica, 1985.

³⁶ T.S. Kuhn, *La Structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion, 1972.

« la réponse critique du développement territorial », de l'autre. On retrouve [56] cette idée des deux paradigmes du développement chez beaucoup d'auteurs, dont Aidan Foster-Carter (1976), qui distingue quant à lui le « paradigme de la modernisation » et le « paradigme de la dépendance ou marxiste ». Mais un autre chercheur, Elguea (1985), en plus de traiter des deux paradigmes dits « de la modernisation » et « néo-marxiste », considère également la question de l'émergence d'un nouveau paradigme et plus fondamentalement de la synthèse possible des paradigmes existants, le thème de la synthèse étant également envisagé par le fondateur des régional sciences américaines, Walter Isard (1987)³⁷ - une question cruciale sur laquelle je reviendrai plus loin dans la conclusion de cet article. Sans me livrer ici à un examen complet d'analyses très abondantes dont les éléments aussi peuvent être très nombreux et présenter d'un auteur à l'autre des variations significatives importantes, j'effectuerai un repérage des préoccupations centrales qui me semblent propres à chaque paradigme. Je reporte dans la conclusion mes réflexions sur le paradigme « émergent » et plus généralement, la question de *l'articulation* des préoccupations propres aux études sur le développement et aux études féministes au sein d'une perspective renouvelée (un nouveau prisme ?) au sujet des réalités sociales et humaines.

Le paradigme classique et le problème central de la production de la richesse

Du début des années 1950 à nos jours, l'analyse du développement a principalement été effectuée à l'aide d'outils tirés de l'économie et, plus spécifiquement, de la théorie du commerce international. Suivant cette perspective³⁸ largement diffusée après la Seconde Guerre

³⁷ Entrevue de G. B. Benko avec Walter Isard dans « La science régionale. La théorie et les politiques », *Revue internationale des sciences sociales*, n° 112, Paris, Unesco, mai 1987. Isard y discute de la « synthèse » des approches dites du développement « par le haut » et « par le bas ».

³⁸ Perspective souvent assimilée au *development economics* et présente notamment dans les travaux de J. Tinbergen, *Statistical Testing of Business-Cycle Theories*, 1, Genève, Ligue des nations, 1939 ; R. Nurkse, *Problems of Capital Formation in Underdeveloped Countries*, Oxford, Blackwell, 1953 ;

mondiale dans les pays nouvellement indépendants d'Afrique et d'Asie du Sud-Est, la « prospérité » devait venir d'une urbanisation et d'une industrialisation réussies grâce à l'investissement étranger direct, celle-ci rendant possible à son tour la création d'emplois, la consommation de masse et l'apparition d'entrepreneurs et de dirigeants politiques autochtones aptes à stimuler une croissance qui serait un jour « auto-entretenu ». L'ensemble de ces changements est associé à un processus dit de modernisation économique et sociale impliquant des mesures centralisées de planification de la part des gouvernements. Aux yeux de plusieurs analystes, dont Foster-Carter (1976), ces vues constituent le « paradigme de la modernisation ».

[57]

Toutefois, l'émergence du paradigme classique doit être rapportée à la naissance même de l'économie politique avec Adam Smith (1723-1790) et ses célèbres *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*³⁹. Encore une fois, il faut évoquer l'âge des Lumières et l'émergence du projet modernisateur.

Smith n'a pas été le premier à s'intéresser à la question de la richesse et de sa production, nombreux ayant été les penseurs qui depuis l'Antiquité avaient traité ces thèmes. Mais, de manière décisive, Smith en propose un traitement unitaire et global, une première doctrine cohérente dont l'influence se fera sentir jusqu'à nos jours. Dans *la Richesse des nations*, les idées de Smith débouchent sur une nouvelle doctrine du développement économique qu'il désignait par des termes comme « le progrès », « l'amélioration », « le progrès de l'amélioration » et « le progrès de l'opulence ». Pour Smith, le « progrès de l'opulence » repose essentiellement sur le désir permanent, et comme tel asocial, purement personnel, des individus d'améliorer leur condition matérielle. Ce progrès exige par ailleurs à la fois des ressources naturelles abondantes, des outils, mais surtout une division du travail entre les individus (de fait, entre les hommes) et l'absence

W. W. Lewis, *The Theory of Economic Growth*, Homewood (Ill.), Irwin, 1954 et A. O. Hirschmann, *The Strategy of Economic Development*, Yale, 1958.

³⁹ [*Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*](#), Paris, Gallimard, 1976.

d'entraves freinant les initiatives commerciales ⁴⁰. La spécialisation des travailleurs qui encourage la dextérité et facilite l'invention en plus de concentrer les capacités productives est vue comme une source de productivité et d'accumulation de la richesse ⁴¹. Sensible au fait que cette spécialisation peut être difficile pour le travailleur, Smith préconise l'éducation et une action limitée du gouvernement en ce sens. Dans l'ensemble toutefois, l'État doit « laisser faire » et se contenter de voir à ce que puisse se manifester la sagesse (ou la Main invisible) de la Providence incarnée en chacun, se limitant à assurer le respect de la justice élémentaire (ne pas tuer ni voler) par les individus et surtout des contrats fondant la légalité des échanges. Après Smith, d'autres penseurs viendront tout au long des XVIII^e et XIX^e siècles compléter ou rectifier ces vues dites *classiques* et libérales sur la croissance et le développement ainsi conçu. Comme Smith, ils laisseront totalement dans l'ombre la question des femmes, celle de leur travail (non

⁴⁰ Smith écrit on ne peut plus clairement : « It is only by means of a standing army, therefore, that the civilization of any country can be perpetuated or even preserved for any considerable time [...] the invention of fire-arms, an invention which at first sight appears to be so pernicious, is certainly favorable to the permanency and to the extension of civilization. » Cité dans É. Benveniste, « Civilisation. Contribution à l'histoire du mot », *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard, 1966, p. 336-345. Reprenant Smith, son compatriote Ferguson (1792) écrivait : « The success of commercial arts, divided into parts, requires a certain order to be preserved by those who practise them, and implies a certain security of the person and property, to which we give the name of civilization. » Cité dans Benveniste, *op. cit.*

⁴¹ La *croissance* est d'emblée pensée comme une réalité devant connaître une « extension » à mesure que se mettent en place des circuits maritimes et terrestres d'échanges de ressources et de biens. Mais quoique par essence sans frontière, le *projet* classique exigeait d'autre part « partout » la protection des transactions et en conséquence le règne ou l'adoption « partout » de l'État de droit garant des contrats. Un double système se mit donc en place : une communauté d'échanges commerciaux sans frontières, d'une part, et un ensemble d'États nationaux politiquement souverains, de l'autre. Inventée par la bourgeoisie commerciale montante en lutte contre l'Ancien Régime héréditaire, cet État « moderne » allait aussi être défini par la souveraineté populaire et, peu à peu, par la démocratie représentative. L'articulation des principes de liberté, d'égalité et de respect des droits allait devenir de plus en plus malaisée, tout comme le maintien de la formule même de l'État moderne à côté des centres (« déterritorialisés ») de pouvoirs économiques.

rémunéré), travail rendu invisible et exclu de la comptabilité de la Richesse des nations, exclu du « développement ».

Plus tard, dans le contexte de la crise économique des années 1930 qui en Amérique et ailleurs laisse dans la misère des milliers de chômeurs et chômeuses, ces idées classiques dites libérales allaient être contestées par John Maynard Keynes⁴² (1883-1946). Tout en se situant [58] dans un cadre assez semblable à celui de la pensée classique et néoclassique qu'elle conteste, la « révolution keynésienne » consiste à montrer qu'épargne et investissement ne s'ajustent pas nécessairement et automatiquement l'un à l'autre mais peuvent et doivent faire l'objet d'une politique économique en mesure de stimuler la « demande effective » et partant la production et l'emploi. Pour Keynes, les comportements des individus poursuivant leurs propres fins ne débouchent pas nécessairement sur la prospérité collective. L'État national⁴³ peut et doit intervenir pour soutenir et stimuler l'activité économique générale, concentrer les ressources. Ceci peut se faire en agissant sur les impôts, le système bancaire et les dépenses publiques. En Angleterre, durant les années 1940, les remèdes ou les « ordonnances » proposées par Keynes trouvent leur contrepartie politique explicite dans les rapports de Lord Beveridge (dont celui intitulé *Du travail pour tous dans une société libre*⁴⁴). Aux États-Unis, le président Truman fait en 1946 adopter le *Employment Act* et crée un *Council of Economic Advisers*. Prenant appui sur les travaux

⁴² Les idées de John Maynard Keynes réunies dans son célèbre ouvrage de 1936 intitulé *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie* ont fait l'objet d'innombrables présentations. Celle (néokeynésienne) de A. Barrère, qui tente une mise en parallèle des prémisses néoclassiques et keynésiennes, m'apparaît extrêmement novatrice. Voir son *Déséquilibre économique et contre-révolution keynésienne*, Paris, Economica, 1987.

⁴³ Tout en mettant l'accent sur l'État national et en croyant aux vertus d'un système de libre-échange mondial, Keynes réfléchit aussi durant les années 1930 à la nécessité de fonder une institution de crédit international, sorte de « dispositif de sécurité » central en mesure de réguler et de stimuler le commerce tout en empêchant les divers pays de recourir à certaines mesures pour régler leurs problèmes économiques nationaux. Ces idées, combattues puis reprises et modifiées par les Américains et défendues à Bretton Woods en 1944, ont débouché sur la création d'un Fonds monétaire international (FMI).

⁴⁴ Traduction française, Paris, Domat-Montchrestien, 1945.

d'économistes keynésiens de Harvard, ces visées interventionnistes sont reprises par l'ONU. Ce sont les Nations unies qui proposent aux pays membres d'adopter un même modèle normalisé de comptabilité nationale. Ces nouveaux indicateurs quantitatifs de la « richesse », en fait de la production économique marchande, ont servi par la suite, jusqu'à nos jours, à apprécier la croissance, le « développement » et même le « sous-développement » des nations de la planète les unes par rapport aux autres.

Aux États-Unis, de Franklin Delano Roosevelt à Harry Truman et surtout à John F. Kennedy, ce point de vue keynésien encore classique mais très interventionniste a exercé une grande influence sur les façons dominantes d'envisager la croissance économique, la modernisation et le développement. C'est en fait une synthèse particulière des vues classiques et néoclassiques en même temps que keynésiennes au sujet de la croissance que l'on propose en tant que « recette de modernisation » aux pays dits en voie de développement au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. L'entrepreneur privé, autochtone ou étranger, et l'État national doivent ensemble maintenir les économies nationales ouvertes au commerce mondial, moyen le plus efficace d'enrichir progressivement tous les coéchangistes qui s'y « ajusteront » et qui, par ces efforts, y trouveront leur place en franchissant une série « d'étapes de la croissance ⁴⁵ ». L'État national doit aussi favoriser sur son territoire la concentration des ressources en quelques centres ou « pôles ⁴⁶ » où seront [59] réalisées des « économies d'échelles » et desquels pourra progressivement se diffuser la croissance. À l'échelle infranationale, l'État doit favoriser la division territoriale du travail et le commerce interrégional, diminuer les effets de distance, ceci en vue d'aider l'entrepreneur à effectuer des choix « optimaux » de localisation

⁴⁵ Dans W. W. Rostow, *The Stages of Economic Growth : A Non-Communist Manifesto*, Cambridge, Cambridge University Press, 1961.

⁴⁶ François Perroux élabore en 1955 sa théorie des pôles de développement. Celle-ci fait par la suite l'objet d'adaptations plus ou moins fidèles en Amérique du Nord, en Amérique latine, en Italie, au Maghreb, etc. Voir *L'Économie du XXe siècle*, Paris, PUF, 1961. Au Canada, B. Higgins, F. Martin et A. Raynauld ont recommandé au gouvernement fédéral l'adoption de politiques de développement régional inspirées par leur propre formulation de la théorie des pôles. Voir *Les Orientations du développement économique régional dans la province de Québec*, Ottawa, ministère de l'Expansion économique régionale, 1970.

d'activités. Ceux qui, minimisant les coûts de transport ou de main-d'œuvre, favoriseront l'objectif ultime, soit la maximisation des profits des propriétaires ou des actionnaires de l'entreprise.

À partir des années 1960, ces vues dominantes depuis la Seconde Guerre mondiale allaient être de plus en plus contestées. Cette contestation devait non seulement être menée par les tenants du *paradigme critique*, comme je l'indiquerai plus loin, mais par d'anciens adeptes rejetant les bases mêmes des théories économiques classique et néoclassique⁴⁷. C'est pourquoi sans doute (sous leur version plutôt néoclassique que keynésienne, tombée en disgrâce depuis les années 1970) elles ont dû durant les années 1980, sous le leadership de Ronald Reagan et de Margaret Thatcher, être vigoureusement repropoées à tous les gouvernements nationaux de la planète. Sous la direction de grands organismes internationaux financiers (Fonds monétaire international), bancaires (Banque mondiale) ou politiques (OCDE), les États nationaux ont été invités à souscrire sans partage à la thèse classique dite de « l'ajustement structurel au marché mondial » en adoptant des politiques budgétaires restrictives axées sur le gel des salaires et des dépenses publiques, la mise en place de politiques de soutien aux entreprises et aux exportations. Ces faits nous indiquent que le *paradigme classique*, incarné dans des institutions et des pratiques, n'est pas aujourd'hui disparu.

Fondamentalement préoccupés par le problème ici considéré central de la production et de la maximisation de la richesse marchande, les tenants du prisme classique n'ont que très peu traité de l'existence et de la participation des femmes à la création de la richesse globale. Non comptabilisée, la production domestique reste ignorée, tout comme les rapports de genres et de pouvoir entre les groupes sociaux. La conception des humains y demeure rudimentaire, les valeurs d'efficacité et de liberté (de commerce, mais aussi corporative et individuelle), primordiales. Il y a donc ici une préoccupation centrale,

⁴⁷ Une des critiques les plus fondamentales et percutantes des théories économiques classiques et néoclassiques est venue d'Herbert A. Simon. Son discours de réception du prix Nobel, dans lequel ses principaux arguments sont évoqués, est reproduit dans « Rational decision making », *The American Economic Review*, vol. 69, n° 4, sept. 1979.

mais aussi une anthropologie (ou conception de l'humain) et une éthique qui lui sont subordonnées.

[60]

*Le paradigme critique
et le problème central de la répartition de la richesse*

Si depuis les années 1950, tel qu'indiqué plus haut, c'est la théorie du commerce international qui fournit principalement leurs outils aux analystes du développement, dès le milieu des années 1960 commençait à se diffuser une critique fort percutante du développement ainsi conçu et estimé d'abord et avant tout « inégal ».

C'est en référence au cas précis de l'Amérique latine aux prises avec l'endettement extérieur, la misère, le chômage et la violence que sont publiés dès 1949, notamment sous l'égide de la CEPAL ⁴⁸ (Commission économique pour l'Amérique latine) et des Nations unies, divers travaux revendiquant en faveur des pays dits de la « périphérie » une restructuration du commerce mondial. Rattaché à la CEPAL, Raoul Prebisch est parmi les premiers à soutenir que les rapports d'échanges entre le centre et la périphérie, plutôt que de contribuer à réduire les inégalités entre les pays, au contraire les accentuent, les pays centraux, qui contrôlent la technologie et la production de biens manufacturés, s'appropriant la plus grande part des bénéfices. Son point de vue est le suivant : loin de chuter, comme le prévoyaient certains penseurs de la théorie du commerce international, étant donné la diminution de leurs coûts réels de fabrication, les prix des biens manufacturés augmentent, tandis que ceux des matières premières tendent relativement à baisser, d'où une détérioration constante des termes de l'échange (*terms of trade*), une moindre capacité d'accumulation des pays périphériques et leur stagnation. Cette perspective cépalienne sous-tend les nombreuses analyses ultérieures du développement du sous-développement, de l'échange inégal et de l'exploitation effectuées au cours des années 1960 et 1970 par des économistes latino-américains puis africains et

⁴⁸ Les travaux de la CEPAL sont longuement discutés par Fernando H. Cardoso dans *Les Idées à leur place, le concept de développement en Amérique latine*, Paris, Métailié, 1984.

européens influencés par le marxisme, dont principalement André Gunder Frank ⁴⁹, Arghiri Emmanuel ⁵⁰ et Samir Amin ⁵¹. Ces auteurs critiquent notamment le rôle des investisseurs étrangers et des firmes multinationales contrôlant la mise en valeur des ressources naturelles et l'industrialisation dans les pays pauvres, y maintenant la dépendance économique, la désintégration sociale et la répression politique. Suivant ces vues, les économies centrales et périphériques ne forment pas des mondes séparés, l'un développé et l'autre non. Elles sont au contraire interdépendantes et liées par des rapports asymétriques ou de subordination.

[61]

Le problème de la **répartition** (du capital, des revenus, des ressources) entre les différents groupes sociaux du centre ou de la périphérie est donc tout à fait primordial dans les travaux des « dépendantistes » tant marxistes que non marxistes (chrétiens), l'influence marxienne se faisant cependant graduellement de plus en plus importante au cours des années 1970.

Ce problème de la répartition ne fut qu'effleuré par le « père des classiques », Adam Smith, et demeure très secondaire du côté classique. Il occupe au contraire chez Marx ⁵² une place décisive. Ses œuvres, nourries pourtant par celles des classiques (dont Smith, Say, Malthus et Ricardo), mais aussi fortement influencées par les mouvements syndicaux et réformistes européens revendiquant des droits sociaux, ont profondément marqué la pensée sociale et

⁴⁹ Voir A. G. Gunder Frank, *Le Développement du sous-développement*, 2^e édition, Paris, Maspero, 1972 et *Capitalisme et sous-développement en Amérique latine*, Paris, Maspero, 1968.

⁵⁰ Arghiri Emmanuel, *L'Échange inégal*, Paris, Maspero, 1972.

⁵¹ Samir Amin, *L'Accumulation à l'échelle mondiale*, Paris, Anthropos, 1970.

⁵² L'essentiel de la théorie économique-politique marxienne est exposée dans sa *Contribution à la critique de l'économie politique* (1859) et surtout dans *Le Capital* (1867). Voir K. Marx, *Le Capital* (livre 1), Paris, Garnier-Flammarion, 1972 et K. Marx, *Grundrisse*, 1. *Chapitre de l'argent*, Paris, Anthropos, 1968. Dans *Grundrisse* (p.266), après avoir montré comment le capitalisme serait parvenu à « universaliser la richesse et [à] étendre les dimensions de l'échange à toute la terre », Marx poursuit : « l'argent est directement la *communauté réelle* de tous les individus puisqu'il est leur substance même, ainsi que leur produit commun » (c'est moi qui souligne).

économique non seulement de son temps, mais de toutes les époques qui ont suivi. Au-delà de l'analyse de la production économique toujours considérée chez Marx sous l'angle social et politique, on retrouve dans toute son œuvre une véritable condamnation morale sans équivoque de l'« exploitation de l'homme par l'homme », celle-ci reposant sur des mécanismes complexes « d'extorsion de plus-value » aux travailleurs salariés. L'exploitation est en conséquence inscrite selon lui au cœur du processus de production de la richesse, qui dans une société dite capitaliste prend la forme de plus en plus généralisée de la *marchandise*.

Mais Marx ne fut pas seul à condamner l'exploitation des uns par les autres. En 1891, en partie en réaction aux thèses marxistes qui commençaient à être diffusées un peu partout dans le monde, le pape Léon XIII publiait l'encyclique *Rerum Novarum*, fustigeant « la concentration entre les mains de quelques-uns de l'industrie et du commerce devenue le partage d'un petit nombre de riches et d'opulents qui imposent ainsi un joug presque servile à l'infinie multitude des prolétaires ⁵³ ». Plusieurs sociologues catholiques participèrent à la conception de cette encyclique condamnant sans équivoque le socialisme mais évoquant par ailleurs le besoin de trouver des solutions au « problème ouvrier », une de ces solutions étant précisément le syndicalisme et le coopératisme que l'Église encouragera désormais. Plusieurs décennies plus tard, le pape Jean XXIII, dans une nouvelle encyclique. *Mater et Magistra* (1961), tout en s'inscrivant dans le prolongement doctrinal de *Rerum Novarum*, considère non plus le « problème ouvrier », mais le problème de la justice économique et sociale dans son ensemble. Même si on y accorde beaucoup d'attention au cas des pays sous-développés, l'encyclique [62] traite du « droit du pauvre » et des « disparités » divisant socialement et géographiquement l'humanité : écarts entre riches et pauvres, économies développées et sous-développées, mondes urbain et rural. Des thèmes abondamment repris par les tenants du paradigme critique.

À l'exception des récents travaux critiques des féministes sur le développement international, le problème de la répartition, tel que traité par le prisme critique, n'englobe pas la dimension des rapports

⁵³ Citation extraite de l'ouvrage de Pierre Bigo, *La Doctrine sociale de l'Église*, Paris, PUF, coll. Recherche et dialogue, 1965, p.47.

d'échanges, ni de la justice, entre les femmes et les hommes. La conception des humains y demeure encore ici assez rudimentaire, les valeurs de justice et d'égalité étant par ailleurs considérées primordiales. Il y a donc encore ici une préoccupation centrale mais également une anthropologie (centrée sur l'homme créateur mais exploité) et une éthique qui lui servent d'assises.

Quoique ne concernant pas explicitement les femmes, ces considérations et même ces exigences éthiques aboutissent dans les travaux de certains chercheurs « critiques », et ce donc bien au delà du problème de la répartition, à un questionnement étendu sur « l'homme » même, sa nature, ses besoins fondamentaux (*basic needs*), ses modes de participation à la vie sociale dans son ensemble. Le paradigme critique porte en cela la nécessité de son propre dépassement, d'où les appels à une « nouvelle doctrine du développement ⁵⁴ », des appels qui, à partir des années 1980, ne cesseront de se multiplier, témoignant d'une crise au sein des études sur le développement, crise qui ne serait pas étrangère à celle affectant l'ensemble des pays du globe. « Avec la crise économique, écrit en 1984 Aydalot, bien des vérités acquises se trouvent remises en cause [...]. Les chercheurs doivent accepter de mettre en question leurs modèles passés ⁵⁵. »

*Les études sur le développement :
points critiques et perspectives
sur les femmes et les rapports de sexes*

C'est vers le début des années 1980 que la nécessité d'un nouveau « paradigme du développement » commence à être de plus en plus discutée, notamment par Walter B. Stöhr dont les travaux (influencés par ceux de John Friedmann ⁵⁶) posent explicitement la question de

⁵⁴ Walter B. Stöhr, « La crise économique demande-t-elle de nouvelles stratégies de développement régional ? Vers un nouveau paradigme du développement régional » dans P. Aydalot (dir.). *Crise et espace*, Paris, Economica, 1984, p. 183-206.

⁵⁵ Philippe Aydalot, « À la recherche des nouveaux dynamismes spatiaux » dans P. Aydalot (dir.). *Crise et espace*, Paris, Economica, 1984, p. 38-59.

⁵⁶ Les travaux de John Friedmann portent d'abord, durant les années 1960 et 1970, sur sa propre conception du développement « polarisé ». Voir J.

l'intégration des deux paradigmes rivaux, *classique* et *critique*. Avec [63] « Development from below : The bottom-up and periphery-inward development paradigm ⁵⁷ », une question est lancée : celle du « développement par la base », conçu comme une alternative à la fois théorique et pratique au « développement par le haut » impulsé par les grandes entreprises ou l'État. À la même époque, à la fin d'une analyse serrée des théories du développement régional diffusées depuis les années 1960 et estimées contradictoires, Clyde Weaver écrivait : « Il est clair cependant qu'au cours de ces vingt dernières années, les théories de la planification et du développement régional ont tourné en rond. Les arguments pour l'intégration fonctionnelle de l'espace économique ont fait place à des appels pour la décentralisation et l'autonomie régionale ⁵⁸. »

Dans la foulée des travaux de Stöhr, de nombreux chercheurs allaient contribuer à conférer une popularité grandissante au thème du développement dit « par la base ⁵⁹ » ou « par le bas ⁶⁰ »,

Friedmann, « A general theory of polarized development » dans N. Hansen (dir.), *Growth Centers and Régional Economic Development*, New York, Free Press, 1972, p. 82-107 et J. Friedmann et C. Weaver, *Territory and Function, The Evolution of Regional Planning*, Berkeley, University of California Press, 1979. Durant les années 1980, il s'oriente vers le développement « autocentré » (ou « autodéveloppement » ou développement « agropolitain »). Voir la note 55.

⁵⁷ Dans W. B. Stöhr et D. R. Fraser Taylor, *Development from « above » and from « below »*, New York, J. Wiley and Sons, 1981.

⁵⁸ Clyde Weaver, « La théorie du développement et la question régionale : Une critique de la planification spatiale et de ses détracteurs », Aix-en-Provence, Centre d'économie régionale, coll. Notes de recherche, 16, 1981.

⁵⁹ Ibid.

⁶⁰ C. Weaver, « Le développement par le bas, vers une doctrine du développement territorial » dans B. Planque (dir.). *Le Développement décentralisé : dynamique spatiale de l'économie et planification régionale*, Paris, LITEC, 1983 ; W. Isard, *op. cit.*, voir la note 27.

« décentralisé ⁶¹ » mais aussi « endogène ⁶², ou « ascendant ⁶³ ». Sur la base de travaux de type surtout critiques, on y met notamment l'accent sur la mise en place de nouveaux mécanismes de participation politique plus directe et « décentralisée ». Sur ce plan, on valorise la petite échelle, les petites organisations ou entreprises, les initiatives et dynamismes locaux. Suivant ces vues, c'est à la communauté de petite taille, fonctionnant comme un ensemble, que devrait revenir la tâche de satisfaire les besoins fondamentaux (*basic needs*) de la population en tirant le meilleur parti de « ses » ressources locales.

Commentant ces idées qu'il associe à la perspective du « développement endogène », Aydalot les présente fort justement comme une « nébuleuse rassemblant des apports venant d'horizons très divers », un foisonnement qui selon lui « peut marquer aussi bien les prémices d'un renouvellement fondamental que peut-être la confusion dans laquelle nous place la crise mondiale ⁶⁴ ». Comme exemple de ce foisonnement, il mentionne les propositions de Törnqvist et celles de Friedmann ⁶⁵ en faveur « d'un développement culturel complétant sinon remplaçant le développement économique ».

⁶¹ B. Planque (1983), *op. cit.* On y trouve notamment le texte de B. Chevalier, « Développement micro-régional et planification locale en pays d'Apt » et celui de J. C. Perrin, « Contribution à une théorie de la planification décentralisée », p. 157-177.

⁶² W. B. Stöhr, « La crise économique demande-t-elle de nouvelles stratégies de développement régional ? Vers un nouveau paradigme du développement régional » dans P. Aydalot (dir.), *Crise et espace*, Paris, Economica, 1984, p. 183-206 ; P. Aydalot, *Économie régionale et urbaine*, Paris, Economica, 1985.

⁶³ Michel Bassand *et al.*, *Innovation et changement social*, Lausanne, Presses polytechniques romandes, coll. Villes, régions et sociétés, 1981.

⁶⁴ P. Aydalot, *Économie régionale et urbaine, op. cit.*, p. 144, c'est moi qui souligne.

⁶⁵ G. Törnqvist, « Creativity and regional development » et John Friedmann, « Auto-développement ou auto-dépendance ? » dans *Redéploiement industriel et planification régionale*, Montréal, Faculté d'aménagement de l'Université de Montréal, 1985. L'expression *endogenous development* de Friedmann, souvent traduite par « développement endogène », est ici traduite par « auto-développement ». Friedmann poursuivait ses analyses dans « The dialectic of Reason », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 13, n° 2, 1989, p. 216-236, un texte d'une grande pertinence et profondeur.

Aydalot vise juste en notant l'importance prise par les facteurs culturels dans les nouvelles approches du développement dit « endogène » ou « par le bas ». De fait beaucoup d'auteurs écrivant sur le développement « par le bas » mettent de l'avant la nécessité de parvenir à un développement « autre » ou même « authentique » garantissant la préservation des cultures et des identités. Ces idées sont souvent complétées d'une critique du modèle de développement dit « fonctionnel » ou « productiviste », [64] classique en fait. Trop « matérialiste » ou « quantitatif », *indifférent aux territoires auxquels sont attachés les humains vivants*, ce modèle non seulement ne serait pas accessible à tous, mais il ne pourrait jamais l'être sans entraîner des coûts et des risques environnementaux ⁶⁶ impossibles à assumer. D'où le jugement sévère porté sur sa valeur, l'appel fréquent à un « changement de cap » estimé nécessaire, tant d'un point de vue strictement rationnel que moral. L'endettement massif des pays du Sud, la montée du chômage dans les pays du Nord et l'accroissement des disparités de revenus entre les groupes sociaux, la pollution et la congestion urbaine, l'augmentation de la violence et des conflits armés constituent autant de phénomènes souvent associés à l'échec d'un modèle de développement que l'on dira de plus en plus volontiers productiviste, destructeur, irréfléchi et inégalitaire. Le *vrai* développement, non seulement viable mais aussi « à visage humain », permettrait pour sa part à tout être humain d'être nourri, logé, vêtu et éduqué, de participer à la vie économique, sociale et politique et même le droit de s'épanouir. À ce sujet, Javier Perez de Cuellar, président de

⁶⁶ Bien avant les travaux sur le « développement durable » de la Commission mondiale de l'environnement et du développement publiés en 1987 (*Rapport Brundtland, Notre avenir à tous*. Oxford University Press), Ignacy Sachs s'intéressait à l'« écodéveloppement », voir *Initiation à l'éco-développement*, Toulouse, Privât, 1981. En lieu et place de « développement durable » ou « soutenable » (*sustainable*), il suggère de parler de « développement éco-viable ». Par ailleurs, les Nations unies proposaient pour la première fois en 1990 un nouvel indicateur dit du « développement humain ». Voir *Human Development Report*, United Nations Development Programme (UNDP), New York, Oxford University Press, 1990. Le développement dit « humain » y est nettement distingué de la croissance économique pour être associé à l'augmentation des capacités humaines d'agir sur le monde, augmentation liée à la satisfaction des besoins fondamentaux, à l'accès à la culture et aux libertés démocratiques.

la Commission mondiale de la culture et du développement ⁶⁷, réalisant une synthèse des idées actuellement exprimées, déclarait récemment :

⁶⁷ Cette commission indépendante, formée en décembre 1992, est chargée de préparer un rapport mondial sur la culture et le développement qui sera étudié fin 1995 à la Conférence générale de l'UNESCO et à l'Assemblée générale des Nations unies.

Désormais, chacun commence à comprendre que le développement, s'il suppose la croissance, n'est pas réductible au seul développement économique et que la clef de la préservation de la nature, c'est la culture. [...] Si le développement commence en effet dans la culture des *hommes*, dans leur culture matérielle comme dans leur culture symbolique, il doit aussi déboucher sur l'épanouissement culturel pour tous et pour chacun ⁶⁸.

Certes, par rapport aux deux autres courants classique et critique, les préoccupations des tenants du développement endogène ou « à visage humain » sont plus étendues. Elles englobent à la fois des questions relatives à la production (efficacité), la répartition (justice) et même aux modes de consommation de la « richesse » non limitée aux biens et services marchands. On est donc ici concerné par tout un circuit par lequel des besoins humains peuvent ou non être satisfaits. Concerné également par la gestion politique de telles pratiques dans l'espace, les références aux structures participatives et au territoire où se déploie la communauté étant fondamentales. Mais l'allusion de Javier Perez de Cuellar à la « culture des hommes » illustre bien ce qui continue de faire épouvantablement défaut aux « nouvelles » approches du développement : l'existence des femmes, des rapports sociaux de sexes ou de genres, du [65] rapport des femmes à la **production** de la richesse, à sa **répartition**, à la **régulation** des échanges entre les humains et les communautés. Cette absence des femmes témoigne également du caractère encore très limité des réflexions sur l'identité et la subjectivité humaine du côté des « nouvelles » études sur le développement. C'est aussi le cas des problèmes de production, de répartition, ou de régulation politique, exagérément simplifiés et qui ne seront souvent abordés que sous leurs aspects « locaux ». Il y a donc ici plusieurs préoccupations centrales et donc une certaine intégration d'acquis, mais une anthropologie limitée, même si les références éthiques (souvent déclaratoires) y sont omniprésentes.

Depuis quelques années au Québec, comme je l'ai mentionné plus haut, un petit nombre de femmes et des équipes de recherche associées aux études sur le développement régional, intègrent explicitement non pas seulement la question des femmes, mais la dimension même des rapports de sexes dans leurs perspectives théoriques et

⁶⁸ Le texte cité est reproduit à la « Tribune libre » du *Devoir* du 7 janvier 1993 (c'est moi qui souligne).

méthodologiques sur le développement local ou régional. D'autres objectifs sont mis de l'avant : étudier les pratiques des femmes dans leurs rapports aux territoires où elles se déploient, revoir les indicateurs socio-économiques asexués. Il s'agit moins d'introduire une perspective féministe toute faite dans le champ constitué des études sur le développement régional tel qu'il existe, que de façonner le champ de préoccupations lui-même, en fonction d'une saisie autonome des besoins et des enjeux, surtout pour les femmes. Étant moi-même associée à ces équipes, je ne me prononce pas ici sur la valeur et la portée des travaux déjà accomplis. Je me contente plus simplement de souligner leur existence au terme d'une démarche qui aura mis en évidence plusieurs acquis et points critiques, tant du côté de la recherche féministe que du côté de la recherche sur le développement.

L'existence de ces connaissances et de débats critiques les concernant sont pour moi des remparts contre l'oubli et aussi des assises possibles d'invention de modèles neufs. Sans mémoire cumulative de ce qui a été dit ou fait, comment résister aux pressions et aux risques de manipulation qu'entraîne toute *interpellation*, appuyée ou non sur des pouvoirs ? Ceci dit, j'ai parlé d'acquis et de points critiques et j'aimerais revenir plus brièvement, sur leur teneur et leur inclusion possible dans de nouvelles approches des réalités sociales et humaines.

[66]

FÉMINISME ET PARADIGMES DU DÉVELOPPEMENT, L'ARTICULATION

En traitant ci-haut des études féministes et des études sur le développement, j'ai identifié et décrit pour chacun de ces secteurs ce que j'ai appelé des préoccupations centrales et leurs enjeux propres. Du côté du féminisme, j'ai évoqué le problème de **l'exclusion/inclusion** des femmes et celui, plus récemment considéré, de **l'identité** et de la **subjectivité** auquel est lié la problématique de la **reproduction** dans son ensemble. Du côté des études sur le développement, j'ai rappelé l'importance classique du problème de la **production** de biens et de services en vue de la satisfaction des besoins humains, celui également, pour le courant critique, de la **répartition** des fruits de la production

entre les sujets sociaux, ceux enfin, pour les *endogénistes* de la **régulation** ou de la gestion politique des rapports entre les sujets sociaux et de la **signification** culturelle de leurs projets et de leurs actes pour les sujets sociaux, hommes et femmes.

Ce sont ces problèmes humains et sociaux fondamentaux **d'identité**, de **reproduction**, de **production**, de **répartition**, de **régulation** et de **signification** (ou **valeur**) des échanges entre les êtres humains, sans négliger un grand oublié, celui de la consommation, des problèmes jusqu'ici peu traités ou considérés isolément, qu'il faut absolument parvenir à envisager dans un même cadre, paradigme ou prisme. Il s'agit de problèmes mais aussi de tâches que les humains, femmes et hommes doivent accomplir pour durer, à la fois comme personne et comme groupe. Ces tâches soulignent le caractère complexe de la vie humaine et sociale, celle-ci reposant précisément sur leur accomplissement de façon collective. À travers ces tâches, des ressources sont extraites de l'environnement pour être transformées en produits, certains essentiels au maintien de la vie humaine, d'autres échangés, ces mouvements de produits vitaux ou valorisés étant soutenus par des processus complexes de détermination de buts. La coordination (régulation) de tout ceci a toujours posé problème, d'où l'invention même de la « société », d'abord organique, réunie autour du « chef », puis « mécanique », intégrée (même dans sa façon d'exclure) à partir de normes et de règles institutionnelles-légales. Sans cette invention, pas d'autonomie possible des humains dans le monde. Mais la loi et l'État-nation sont justement de moins en moins autonomes par rapport aux puissances de l'Argent et du Marché [67] de sorte que l'on ne sait plus qui pourra faire « tenir ensemble » cette invention prodigieuse que représente la société. Partout, les sociétés sont aux prises avec des phénomènes de sous-emploi, d'exclusion, d'inégalités, de violence, de décomposition. D'où un questionnement de plus en plus généralisé sur les conditions de la vie sociale dans leur ensemble.

C'est la *conception* tout autant que le *traitement* de ces problèmes et de ces tâches humaines et sociales essentielles qui doivent être articulés de façon pressante. On ne peut plus se contenter, par exemple, de donner la préséance au problème de la répartition des richesses (ou de l'égalité/équité), en négligeant ceux de la production économique ou de la régulation politique. Ni donner préséance au problème de la régulation politique, en reléguant au second plan ceux de la répartition

et de la production. Plus encore, les voies d'action envisagées dans un domaine doivent tenir compte de leurs effets possiblement néfastes à d'autres niveaux. En matière de production, de répartition et de régulation, nous avons besoin de concepts et de pratiques, dont des mécanismes de décision, bien plus solidement ancrés à des contextes de vie et de travail précis. Des concepts que les actrices et les acteurs pourront aussi comprendre et se réappropriier pour, à travers la communication et les débats, orienter leurs décisions et leurs actions et parvenir à s'organiser pour durer.

Cette perspective concerne au premier titre ce que Marc Guillaume a nommé le « puzzle ⁶⁹ » des sciences sociales et humaines, des savoirs à la fois institutionnalisés et fragmentés ; des savoirs dont les modèles sont le plus souvent empruntés (aux sciences naturelles) et dont on déplore le manque de profondeur et de pertinence. Les nouveaux secteurs « transdisciplinaires », comme les études féministes et les études sur le développement, peuvent offrir de meilleurs espoirs de renouvellement. J'ai toutefois montré plus haut que ces deux secteurs étaient aux prises avec des problèmes conceptuels importants, des difficultés qui ne pourront être levées sans l'intégration de préoccupations et de connaissances demeurées jusqu'ici l'apanage de domaines distincts.

Le point de vue que je propose ici s'oppose à celui qui inciterait les femmes et les féministes à renoncer à la théorie. Il s'oppose également à celui qui, mettant l'accent sur la fragmentation et le caractère « relatif » ou « historique » de nos idées, les inciterait pour ces raisons à abandonner toute recherche déclarée illusoire de « meilleurs » savoirs ; celui qui par crainte que des savoirs plus étendus, et surtout plus vrais, ne soient [68] monopolisés par les puissants, recommanderait leur mise en veilleuse ; celui qui, invoquant l'impossibilité d'atteindre un consensus sur un modèle de société à construire, estimerait caduque toute quête d'un « bien social ». Si, ni en théorie ni en pratique, nous ne sommes parvenus à concevoir et à instaurer les bases d'une société à la fois productive, équitable, épanouissante et sécuritaire, ces objectifs sont-ils pour autant à délaisser ? L'état dramatique du monde actuel et de nos connaissances

⁶⁹ Dans *L'État des sciences sociales*, Paris, La Découverte, 1986.

incite au contraire à de nouveaux efforts de création comme à la multiplication des lieux de débats.

Le projet de modernisation du monde impliquait la science, l'industrie, l'extension des richesses matérielles acquises individuellement et un ensemble d'institutions politiques et sociales destinées à instaurer un ordre à la fois autonome et émancipé de la nécessité. Aujourd'hui, cette modernité craque de partout et le lien social est menacé autant que la préservation de la vie. Aussi, sans renoncer à certains de ses acquis, conscientes aussi de ses ravages et de ses insuccès, à nous d'en inventer une autre. Une modernité, un *développement*, à visage humain.

NOTES

Pour faciliter la consultation des notes en fin de textes, nous les avons toutes converties, dans cette édition numérique des Classiques des sciences sociales, en notes de bas de page. JMT.

[69]

[70]

[71]

[72]

[73]

[74]

[75]

[76]

[77]

[78]

[79]

Première partie.

Réflexions et théories féministes
en développement régional

“LA DÉMOCRATIE LOCALE
POUR LES FEMMES :
CONDITION DU DÉVELOPPEMENT
RÉGIONAL.”

Caroline ANDREW

[Retour à la table des matières](#)

[80]

Caroline Andrew est professeure de science politique à l'Université d'Ottawa. Ses domaines de recherche sont la politique municipale et les femmes et la politique. Elle travaille présentement à un projet de recherche touchant les politiques sociales au niveau municipal. Elle a été présidente de l'Institut canadien de recherches sur les femmes en 1992-1993.

[81]

Comment aborder la question de la relation des femmes, des groupes de femmes et du mouvement des femmes avec l'enjeu du développement régional ? Ce texte propose une réflexion sur la dimension politique des rapports entre les femmes et le développement régional. Le concept de démocratie est au cœur de cette analyse, car il soulève le problème de la place réelle des femmes dans les institutions politiques d'un territoire donné. Se questionner sur la démocratie permet de dépasser la description des structures politiques et d'examiner les formes de participation des femmes aux collectivités locales ainsi que les conséquences qu'entraînent de telles formes de participation. Se questionner sur la démocratie, c'est examiner le pouvoir des femmes en matière de développement régional.

Notre argumentation aura trois volets. Nous engagerons d'abord une réflexion sur les restructurations politiques en cours et sur le sens de la régionalisation actuelle au niveau de la politique municipale. Dans un deuxième temps, nous analyserons trois modèles de démocratie et leur articulation au système municipal québécois. Enfin, nous aborderons les avenues à explorer pour accroître la participation des femmes au pouvoir démocratique local et leur présence sur la scène politique municipale.

[82]

1. RESTRUCTURATIONS POLITIQUES : LE POUVOIR RÉGIONAL EN MOUVANCE

C'est dans un contexte global de restructuration politique qu'il faut comprendre l'émergence de l'enjeu de l'insertion des femmes dans le développement régional. En fait, dans la mesure où le palier régional se développe comme acteur politique important, la question du rôle des femmes au niveau régional devient plus déterminante.

Les lignes de force du développement politique qui ont marqué nos sociétés depuis les cinquante dernières années sont actuellement remises en question sous la pression de l'homogénéisation et de la différenciation, du global et du local : nous vivons une période de transition sur le plan politique.

Nous assistons en effet au développement de liens mondiaux sur le plan économique et sur les plans social et politique. Ces liens vont, sans doute, diminuer la force et la capacité d'action des États-nations. Il n'est pas étonnant que cette tendance vers la globalisation suscite, paradoxalement, une réaction d'action locale. L'affaiblissement de l'État-nation qu'entraîne la globalisation peut obliger le palier local à devenir un acteur plus important.

D'autres éléments motivent les tendances à l'action locale et le mouvement vers la décentralisation et la privatisation. La tendance à l'étatisation, marquée par la croissance de l'État-providence, et qui a été centrale au XX^e siècle, est depuis quelques années ébranlée. Cette remise en question du rôle de l'État est nourrie par la crise des finances publiques des gouvernements qui ont à leur tour inspiré toute une série de stratégies : coupures dans les services, efforts de décentralisation des services vers d'autres niveaux de gouvernement, activités de privatisation (transfert de services vers le secteur privé, à des firmes, à des groupes ou à des associations bénévoles).

Certains changements idéologiques font aussi en sorte que plusieurs n'ont plus confiance en la capacité de l'État de résoudre les grands problèmes sociaux. Au lieu de se fier à l'action de l'État pour remédier à la pauvreté, on préfère par exemple s'en remettre à l'action du secteur privé, des associations bénévoles ou même de l'Église. Cette contestation du rôle de l'État soulève à son tour la problématique des rapports entre les différents paliers de gouvernement.

[83]

Une telle remise en question de la structuration du pouvoir politique est particulièrement douloureuse pour les femmes. Le féminisme moderne est en effet intimement lié à la construction de l'État-providence, c'est-à-dire à la croissance d'un pouvoir politique centralisé. Au Québec, ce pouvoir politique centralisé est exercé par le gouvernement provincial et par le gouvernement fédéral, le pouvoir politique des localités étant diminué au profit d'une structure politique

qui agit dans l'ensemble du territoire québécois. Ce type de centralisation politique provient principalement d'une quête d'égalité et passe par le transfert de pouvoirs vers un gouvernement central capable d'agir de façon homogène dans l'ensemble du territoire.

C'est aussi la recherche d'égalité qui a fondé la deuxième vague du mouvement des femmes. Il est donc pénible pour le mouvement des femmes de constater que le souci d'égalité entre les régions diminue en même temps qu'il y a mouvement vers la décentralisation. Même si ces deux formes de recherche d'égalité - à travers un territoire donné et entre les femmes et les hommes - sont différentes et dissociables, leur coexistence au cours des trente dernières années explique cependant la difficulté qu'éprouve le mouvement des femmes face à la remise en cause des bienfaits d'un secteur public en expansion.

Il est donc important de se pencher sur l'influence de ces mouvements de restructuration politique sur les femmes. Si l'action locale prend de l'importance, peut-on y voir des potentialités intéressantes pour les femmes ? Est-il possible de renouveler la démocratie au niveau local ? Comment peut-on concevoir un espace politique égalitaire qui convienne aux femmes dans un monde où le palier local redevient important ? Quel espace politique sera réservé aux femmes dans une société dominée par le local ? Et quel sera le lien entre le local et le régional ?

Ces questions ne sont pas seulement théoriques, elles sont aussi pratiques, et urgentes. Le gouvernement du Québec a implanté récemment une nouvelle politique de régionalisation qui a entraîné la création de nouveaux lieux de décision. De nouvelles stratégies doivent être développées par les groupes de femmes par rapport à ces changements qui redéfinissent les instances politiques locales et régionales.

Les nouvelles politiques québécoises accroissent le poids des municipalités dans les structures régionales. Pour étudier le rapport des femmes à la régionalisation, il faut donc poser la question des rapports [84] des femmes au pouvoir local. La restructuration actuelle prévoit une représentation directe des groupes de femmes au palier régional, mais le vrai sens de cette restructuration ne peut être compris sans s'arrêter à l'analyse du pouvoir local. Le document du

gouvernement du Québec, *Développer les régions du Québec*, souligne ce phénomène.

La dernière époque « fut marquée » par la montée de l'idée d'un développement « endogène » et par l'émergence en région d'institutions et de leaders régionaux (autorités locales, universités, cégeps, entrepreneurs, etc.). Dans ce modèle, le rôle de l'État devient celui d'un partenaire technique et financier (Gouvernement du Québec, 1992 : 29).

Ce sont d'abord les autorités municipales qui sont mentionnées dans cette énumération des leaders régionaux. On retrouve la même hiérarchie dans la description de la composition des conseils régionaux ; la seule catégorie à qui on garantit une certaine représentation est celle des élus municipaux : ils doivent former au moins un tiers de chaque conseil.

2. LE POUVOIR LOCAL ET LA DÉMOCRATIE

La question du développement régional nous ramène donc à celle du pouvoir local, tout comme l'insertion des femmes au palier régional nous ramène à leur insertion au palier local. Nous avons choisi d'analyser la place des femmes sur la scène locale par le biais de la notion de démocratie.

Pourquoi parler de démocratie ? Tout d'abord, parce qu'il s'agit d'un concept politique et que le débat se situe au niveau politique : celui des structures politiques et du rapport des femmes au pouvoir local. Parler de démocratie, c'est reconnaître l'importance du secteur politique. Les dimensions économiques et sociales sont certes importantes : ainsi, la priorité accordée par le gouvernement du Québec à la réforme régionale souligne ses préoccupations, et ses espoirs, en matière de développement économique régional. De même, comprendre la dynamique sociale régionale permet de saisir et de prévoir l'évolution de [85] l'action régionale. Toutefois, malgré l'importance de ces dimensions, la question se pose de façon plus centrale en matière de pouvoir politique ; la dimension politique doit être privilégiée. De plus, la référence à un espace ou à un territoire nous aide à répondre à la

question du rapport des femmes à la gestion politique d'une collectivité en termes territoriaux. Le niveau local, la municipalité, ne se substitue pas, bien entendu, à l'État-nation, mais la participation d'individus au pouvoir local dépend de leur présence sur ce territoire.

Parler de démocratie nous ramène aussi à une réflexion sur les véritables conditions d'exercice du pouvoir politique. L'idée de la citoyenneté est liée au droit de vote, au droit de participer au processus politique, mais elle ne s'y limite pas.

Si les droits politiques ne suffisent pas à donner un contenu concret à la citoyenneté, c'est aussi parce qu'on a fini par s'apercevoir que la citoyenneté réduite au droit de vote était une citoyenneté pauvre, étriquée, incapable d'assurer à chacun une emprise réelle sur les décisions collectives qui affectent son existence dans son travail ou dans sa vie quotidienne (Lochak, 1992 : 24).

L'idée de citoyenneté est donc aussi inextricablement liée à la notion de démocratie et à la notion d'un véritable exercice du pouvoir démocratique. Les droits politiques s'exercent concrètement et non pas de façon abstraite. Il est donc nécessaire d'avoir un lieu où inscrire cette participation : la véritable démocratie devient dès lors une capacité réelle de participer au pouvoir politique, plutôt qu'une simple potentialité. Parler de démocratie nous amène ainsi à examiner le fonctionnement des institutions qui gèrent et encadrent les différentes scènes politiques.

Mais que dire du fonctionnement démocratique des institutions ? Comment une telle discussion peut-elle s'appliquer aux femmes ? Anne Phillips nous rappelle dans son livre récent, *Engendering Democracy*, qu'il n'y a pas de définition unique de la démocratie, qu'il en existe différents modèles et que le féminisme en interpelle trois parmi ceux-ci : la démocratie de représentation ou démocratie libérale, la démocratie participative et l'humanisme civique.

Le modèle de la démocratie libérale est le plus proche de nos systèmes politiques actuels. Il pose les gouvernements comme ayant des comptes à rendre à la population, principalement lors des élections. La notion d'électorat a progressivement été élargie pour inclure l'ensemble [86] de la population ; de ce fait, ce modèle s'est rapproché

de l'idéal de la représentation. D'autres réformes ont parallèlement contribué à améliorer le processus électoral (financement public, contrôles des dépenses admissibles, etc.) et à le convertir en un processus ouvert à tous. Cette ouverture est précaire, car l'environnement politique est en perpétuelle transformation et de nouvelles conditions émergent (coûts énormes de la publicité, rôle des groupes de pression, par exemple), faussant par le fait même l'égalité du processus électoral.

Le second principe de la démocratie libérale est la distinction entre le secteur public et le secteur privé. Dans ce modèle de démocratie, l'action de l'État est limitée, parfois formellement, comme c'est le cas dans la Charte canadienne des droits et libertés, car on suppose qu'il y a des domaines où le gouvernement ne doit pas intervenir.

La critique de cette distinction entre le public et le privé est à la base des deux autres modèles de démocratie présentés par Anne Phillips. Le modèle de la démocratie de participation est fondé sur l'idée que les inégalités de pouvoir dans le secteur privé rendent inopérant tout principe d'égalité dans le secteur public. Il faut donc établir des conditions d'égalité dans d'autres secteurs, tant dans le milieu de travail, secteur habituellement considéré, que dans celui de la vie familiale et personnelle, qui a été mis en lumière par le mouvement féministe. En effet, une véritable participation doit couvrir l'ensemble des secteurs clés de la vie sociale. Un système politique vraiment démocratique ne peut être fondé que sur une société où il existe une participation réelle dans tous les secteurs importants et où l'égalité est inscrite dans les pratiques. Selon ce modèle, la vision libérale d'un secteur public égalitaire inséré dans une société non égalitaire n'est pas acceptable.

Cette distinction public/privé est aussi critiquée dans le troisième modèle, mais pour des raisons différentes. Le modèle de l'humanisme civique se fonde sur la centralité d'un secteur public, plus large que celui du modèle libéral. On y définit comme humaine cette capacité de créer un espace public, un espace politique où les citoyens et citoyennes peuvent mettre de côté leurs préoccupations personnelles. L'humanisme civique reproche au modèle libéral de concevoir le secteur public comme une arène où chaque personne défend ses propres intérêts ; au contraire, pour les tenants de l'humanisme civique, ce secteur est un domaine où les questions d'ordre public sont discutées en fonction de critères collectifs. Il ne s'agit pas d'un lieu où se traduisent

les intérêts individuels mais, au contraire, d'une sphère où les personnes discutent à [87] partir de leur statut commun de citoyens. L'humanisme civique revendique donc la recréation d'une véritable sphère politique, qui ne soit pas simplement un lieu de promotion des intérêts privés.

Explorons maintenant comment chacun de ces modèles pourrait s'appliquer au système du gouvernement local au Québec. Le processus électoral est au centre de la définition de la démocratie libérale. Comment peut-on évaluer les élections municipales en regard de la démocratie ? Tout d'abord, il faut constater que le taux d'élection par acclamation est très élevé (Quesnel, 1992). Dans plusieurs localités, les électeurs ne choisissent donc pas leurs dirigeants par le biais des élections et le lien de représentation n'est pas créé par un choix électoral.

La qualité de la démocratie est aussi minée par le faible taux de participation à ces élections. Il est en effet beaucoup plus bas aux élections municipales qu'aux élections provinciales ou fédérales ; une minorité de personnes ayant le droit de vote s'en prévalent. Le financement des élections au niveau municipal, question qui a été beaucoup débattue, peut aussi soulever des inquiétudes. Les moyens financiers dont disposent les candidats jouant un rôle important dans les élections municipales, certaines personnes ont donc moins de chances d'être élues, ce qui réduit la qualité de la représentation.

Ainsi, le bilan de la démocratie libérale n'est guère reluisant en matière de qualité de démocratie. Du point de vue de la démocratie de participation, ce bilan est encore plus négatif (Lorimer, 1972 et Fowler, 1992), en raison du rôle central joué par l'argent dans le processus électoral. En effet, la plupart des études suggèrent que les détenteurs du pouvoir en matière de développement urbain et ceux qui bénéficient le plus des décisions municipales sont justement ceux qui financent le plus les élections municipales. L'inégalité dans le secteur privé élimine ainsi la possibilité d'une égalité du secteur politique. Le poids des compagnies immobilières en politique municipale vient de leur force économique et de leur importance pour la politique municipale.

On peut citer d'autres exemples du transfert des inégalités sociales et/ou économiques vers le secteur politique sur la scène municipale québécoise. Ainsi, la responsabilité des femmes dans la sphère domestique explique en partie le fait qu'il y a moins de candidates aux

élections municipales. Nous pouvons ainsi retracer les conséquences des inégalités sociales et économiques dans le domaine politique.

[88]

La critique de l'humanisme civique peut également s'appliquer à la politique municipale au Québec. L'absence presque totale de débat public dans les élections municipales est connue. Les médias en général s'intéressent peu à la politique municipale et traitent davantage des conflits entre les élus que des véritables enjeux politiques. Les élections s'articulent autour des intérêts de différents groupes plutôt qu'autour des choix entre différentes visions de la ville. Dans ce contexte, il ne faut pas s'attendre à ce qu'aucun débat laisse la place aux points de vue féministes.

Ce bref survol suggère que, quel que soit le modèle considéré, la démocratie locale au Québec n'est pas florissante. Ainsi, même selon les critères de la démocratie libérale, qui sont les moins exigeants, la réalité de la démocratie municipale est loin de respecter la théorie. Il reste donc à explorer les avenues possibles pour améliorer la situation.

3. FEMMES ET POUVOIR

J'emprunte à Anne Phillips l'idée qu'il faut, comme féministe, travailler au niveau des trois modèles de démocratie plutôt qu'en choisir un seul. Quelque peu confuse au plan théorique, cette position présente de réels avantages pratiques, car ces trois modèles ont des répercussions sur le plan local.

Commençons par la démocratie libérale ou démocratie de représentation. Est-il important d'accroître le nombre de femmes élues au niveau local ? Ce n'était pas là la priorité du mouvement des femmes des années 1960, ni des années 1970. On accorde maintenant une plus grande importance à cette question ; ce regain d'intérêt est certainement lié à la redécouverte de la politique et au constat qu'elle offre une certaine marge de manœuvre par rapport aux facteurs économiques et sociaux.

Pourquoi est-il important d'accroître le nombre de femmes élues ? Différentes raisons peuvent être invoquées : parce qu'on veut avoir plus

de femmes partout, parce qu'on pense que des femmes élues en plus [89] grand nombre pourront changer les décisions puisqu'elles ont des priorités différentes, des contacts différents ou qu'elles facilitent l'accès auprès des décideurs pour les groupes défavorisés.

Quels sont les principaux blocages en ce qui a trait à l'entrée des femmes sur la scène municipale ? Dans les municipalités d'une certaine taille, la question des dépenses électorales est importante, mais il existe aussi des barrières découlant de la définition même de la politique municipale. Traditionnellement, la politique municipale a été conçue comme un domaine dont relevait le développement matériel de la ville, c'est-à-dire l'ingénierie, les aqueducs et les égouts. Cette définition en éloignait les femmes, car elle sous-entendait que ce n'était pas un domaine où elles pourraient intervenir. De plus, et c'est ce que souligne le deuxième modèle de démocratie, la politique municipale touche des domaines où les femmes sont marginales et où les inégalités sociales prédéterminent le fonctionnement du système politique. C'est donc la place des femmes dans les compagnies d'ingénierie moins que leur droit de vote qui importe pour la politique municipale.

Nous pouvons déceler deux voies de changement suggérées par le modèle de la démocratie de participation. Dans un premier temps, il s'agirait d'inclure dans la définition de la politique municipale des domaines d'activité où les femmes ont une présence relativement égale à celle des hommes. Deuxièmement, il faudrait travailler à rendre égalitaires les domaines jugés fondamentaux pour l'exercice de la démocratie municipale. La première piste de solution est défendue dans le projet de l'Université du Québec à Chicoutimi sur les femmes et le développement régional (Anadón et al., 1992). En effet, quatre formes de pratiques se retrouvent chez les femmes du Saguenay-Lac-Saint-Jean : les pratiques d'organisation, les pratiques de services, les pratiques d'éducation et les pratiques de mise en réseau. Ces quatre pratiques...

... sont centrales pour comprendre la place des groupes dans l'émergence d'initiatives locales et d'expérimentations sociales centrées sur les demandes spécifiques des femmes. Les organisations de femmes de la région ont été et sont encore les premières à se préoccuper véritablement du mieux-être des femmes du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau. Leurs actions expriment la volonté des groupes de faire entendre la voix des femmes et de se faire porteurs de changement dans leurs collectivités. Le défi posé par les groupes de femmes au modèle dominant de développement régional, c'est

celui de la reconnaissance [90] des organisations de femmes comme importantes actrices d'un développement par la base ; il est aussi celui de la reconnaissance des femmes comme véritable force régionale (Anadón et al, 1992 : 88).

Cette longue citation situe bien la difficulté de faire reconnaître les activités des groupes de femmes comme un élément important de la politique régionale et de la politique municipale. Cette expérience sociale très riche correspond aux besoins des femmes et est réalisée par des femmes, mais si cette expérience n'est pas reconnue comme faisant partie de la définition de la politique municipale, elle ne peut constituer le fondement d'une égalité politique.

L'autre piste de solution, soit d'améliorer la position des femmes dans des secteurs jugés centraux à cause de leur influence sur la politique municipale, est illustrée par les récentes initiatives visant à éliminer la violence contre les femmes dans les milieux urbains. Ces initiatives se basent sur l'idée que l'inégalité vécue par les femmes au plan de la sécurité crée, entretient ou accentue leur inégalité politique. Les limitations imposées aux femmes dans leurs activités minent leur égalité politique parce que la présence et la circulation sans entrave est la base nécessaire à la participation politique. Si de nombreuses femmes limitent leurs sorties à cause d'une question de sécurité, elles se retirent ainsi d'un rôle actif dans les affaires publiques. Le projet québécois « Aux portes des cités sûres : développement québécois de la sécurité des femmes en milieu urbain » s'est penché sur ce problème. Selon le dépliant de ce projet, « le constat est sérieux : au Canada, six femmes sur dix vivent à des degrés divers un sentiment d'insécurité qui limite leur développement ». On souligne certaines voies de solution : éliminer les occasions d'agression, neutraliser les agresseurs, responsabiliser les intervenants et les intervenantes et, finalement, faire du sentiment d'insécurité vécu par les femmes un indicateur de changement. Et on insiste sur l'importance du fait que ce projet implique « l'association officielle de groupes de femmes avec des représentant-e-s élu-e-s ou fonctionnaires, de l'administration municipale ».

Ce type d'action correspond au modèle de la démocratie de participation : si on considère un secteur d'activité comme étant central et si les conditions de vie dans ce secteur défavorisent les femmes, la

démocratisation du politique passe par l'égalisation de ces conditions de vie. [91] C'est le cas pour la violence faite aux femmes (Andrew, 1995), mais également pour les inégalités du secteur économique et du monde du travail.

To adequately account for the multiple, intersecting sites of power contested by individuals and groups, urban political economy must incorporate a concept of citizenship that focuses on the political and economic relations affecting citizenship standing and the ways in which changes in those local relations shape women's problematic local citizenship roles. A feminist concept of local citizenship is not passive : it acknowledges restructuring processes that change the conditions for citizenship for different groups but recognizes struggles by those marginalized in various sites of power to reconstruct their citizenship (Staeali et Clarke, 1995 : 15-16).

Les solutions inspirées par le troisième modèle de la démocratie, celui de l'humanisme civique, impliquent la reconstitution d'une véritable sphère politique. La mise en application de ce modèle comporte cependant certains paradoxes, car cela implique une plus grande reconnaissance des intérêts et des demandes spécifiques des femmes dans le système de représentation politique tout en tenant compte des projets collectifs. Phillips lie d'ailleurs l'élan vers l'universel à la reconnaissance des différences. Celle-ci nous amène en effet à remplacer l'idée d'individu par un concept universel englobant la multiplicité des formes concrètes de la réalité. Les intérêts des femmes doivent ainsi être repensés sous l'angle de la multiplicité, de la fragmentation, de manière à universaliser le particulier. Un débat public sur la scène municipale devra être ranimé à la lumière de cette reconnaissance du particulier et d'une diversité qui dépasse la simple énumération des intérêts. Reconnaître que les femmes âgées, les femmes autochtones, les femmes de minorités visibles, les femmes pauvres, les lesbiennes, les femmes ayant des handicaps ont toutes des demandes différentes et des intérêts différents à l'égard du palier municipal constitue une étape vers la création d'une véritable sphère politique où l'articulation des visions prime sur la formulation des demandes. Le niveau du débat actuel en politique municipale est loin de cet objectif, mais une voie prometteuse est ouverte par l'analyse de Phillips.

Notre stratégie est donc triple : investir l'ensemble des sphères identifiées par ces trois modèles de démocratie, de façon à les rendre plus sensibles à la réalité des femmes. Les femmes sont assez nombreuses [92] pour que cela soit possible et, si certaines d'entre elles accordent la priorité à une stratégie, d'autres groupes de femmes peuvent en choisir une autre. C'est en reconnaissant l'importance croissante du palier municipal dans un monde marqué à la fois par la globalisation et par une recrudescence du local qu'on pourra se concerter quant à l'importance de construire une véritable démocratie locale pour les femmes.

Bibliographie

ANADÓN, Marta, MASSON, Dominique, TREMBLAY, Marielle et Pierre-André TREMBLAY (1992). *De l'organisation aux pratiques d'autodéveloppement*, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi.

ANDREW, Caroline (1995). « Getting women's issues on the municipal agenda : Violence against women » dans Judith A. Garber et Robyne E. Turner, *Gender in Urban Research*, Thousand Oaks (Californie), Sage Publications, p. 99-118.

FOWLER, Edmund P. (1992). *Building Cities That Work*, Montreal, McGill-Queen's University Press.

LOCHAK, Danièle (1992). « Qu'est-ce qu'un citoyen ? », *Raison présente*, n° 103.

LORIMER, James (1972). *A Citizen's Guide to City Politics*, Toronto, James Lewis and Samuel.

Ministre délégué aux Affaires régionales (1992). *Développer les régions du Québec*, Québec, Gouvernement du Québec.

PHILLIPS, Anne (1991). *Engendering Democracy*, University Park, The Pennsylvania State University Press.

QUESNEL, Louise (1992). « La santé de la démocratie locale », *Municipalité*, novembre 1992.

STAEHALI, Lynn et Susan E. CLARKE (1995). « Gender, place and citizenship » dans Judith A. Garber et Robyne E. Turner, *Gender*

in Urban Research, Thousand Oaks (Californie), Sage Publications, p. 3-23.

[93]

Première partie.

Réflexions et théories féministes
en développement régional

“L’ESPACE : UN ENJEU
POUR LES FEMMES.”

Anne-Marie SÉGUIN

[Retour à la table des matières](#)

[94]

Anne-Marie Séguin a reçu son diplôme de doctorat en géographie de l'Université Laval. Elle est professeure-chercheure à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS-Urbanisation) depuis 1990. Elle a réalisé une recherche sur les luttes urbaines dans un quartier de la ville de Québec dans laquelle elle s'est penchée plus particulièrement sur la place des femmes dans ces luttes et sur leurs demandes concernant la production sociale de l'espace. Ses recherches actuelles touchent, d'une part, l'impact des transformations dans la sphère familiale et dans la sphère de l'emploi sur la géographie résidentielle des grandes agglomérations urbaines et, d'autre part, l'insertion urbaine des ménages immigrants et la cohabitation interethnique.

[95]

Les sciences sociales ont longtemps boudé le concept d'espace. Le philosophe Michel Foucault faisait remarquer, au début des années 1970, que l'espace a été en quelque sorte disqualifié dans les sciences sociales. Il était conçu comme ce qui était mort, figé et immobile. En revanche, le temps était présenté comme une notion riche, féconde et vivante. Près de vingt-cinq ans plus tard, une conception étriquée de l'espace sous-tend encore de nombreuses analyses formulées dans le domaine des sciences sociales (Massey, 1993) en dépit du fait que les sociologues urbains ont multiplié, durant les années 1970, leurs réflexions sur cette notion et que les géographes ont renouvelé leurs analyses du concept à partir du début des années 1980.

En nous basant sur ces travaux des décennies 1970 et 1980 et en incorporant des éléments plus récents, nous tenterons non pas de faire le tour de cette notion ou encore d'arriver à une définition qui recouvrirait toutes les autres, mais plutôt d'illustrer la complexité et l'importance de l'espace comme enjeu pour les femmes. Faut-il préciser ici que nous ne souscrivons pas à une vision aménagiste du développement régional⁷⁰ qui le réduit le plus souvent aux grands travaux d'infrastructure. L'espace qui nous intéresse est d'abord celui de l'existence quotidienne c'est-à-dire celui de l'habitat, du travail rémunéré et de la vie communautaire.

Pour mieux cerner les contours de la notion, nous procéderons par étapes : notre définition comportera plusieurs énoncés que nous expliciterons brièvement ensuite.

⁷⁰ Durant les années 1960 et 1970, pour plusieurs, le développement régional consistait à doter les régions d'infrastructures lourdes (autoroutes, ports en eaux profondes, etc.).

[96]

1. L'ESPACE EST BEAUCOUP PLUS QU'UN SIMPLE CONTENANT

Au début des années 1960, de nombreux travaux, s'inscrivant dans le courant de l'analyse spatiale, sont basés sur une conception géométrique de l'espace qui le réduit à un contenant, à une arène. Dans ce courant, l'espace est conçu comme un substrat neutre sur lequel les objets ou les acteurs sociaux se localisent, se meuvent ou agissent. Les géographes et les spécialistes des sciences régionales s'intéressent alors à la forme que prennent les distributions spatiales. Leurs travaux tentent de faire ressortir des régularités pour ensuite formuler des lois expliquant la distribution des phénomènes sur la surface de la Terre ⁷¹. Les chercheurs ⁷² de ce courant s'intéressent à la question suivante : où les objets (parfois les personnes) se localisent-ils et peut-on dégager des patterns de localisation ⁷³ ? Une telle conception de l'espace écarte toute connotation de pouvoir, excluant ainsi toute analyse politique de l'espace (Massey, 1993 ; Smith et Katz, 1993).

Cette définition de l'espace devait faire l'objet de virulentes critiques au début des années 1970 de la part notamment des géographes et des sociologues néomarxistes (Massey, 1985). Pour ces derniers, l'espace n'est pas un contenant neutre où viennent se positionner des choses ou des personnes, c'est une construction sociale qui met en scène des acteurs qui ont des objectifs et des stratégies qui les amènent à produire un espace concret et spécifique. En fait, les travaux d'inspiration

⁷¹ Le livre de Peter Haggett (1973), *L'Analyse spatiale en géographie humaine*, Paris, Armand Collin, constitue un exemple classique de cette tendance. On pourra lire à ce sujet Doreen Massey (1985), « New directions in space » dans D. Gregory et J. Urry (dir.). *Social Relations and Spatial Structures*, New York, St. Martin's Press, p.9-19.

⁷² L'utilisation du masculin n'est pas fortuite, les femmes sont à peu près absentes de ce courant.

⁷³ On essayait, par exemple, de montrer que les villes ont un *pattern* de localisation qui suit une trame géométrique précise ou encore que, dans les grandes agglomérations, la distribution des ménages en fonction du statut familial prend la forme d'anneaux concentriques.

marxiste des années 1970 ont modifié considérablement la conception de l'espace, en introduisant la dimension politique. Ils ont mis l'accent sur les rapports de pouvoir qui interviennent dans la production de l'espace.

Dans notre définition de l'espace, il ne faudrait toutefois pas négliger le fait qu'il existe une tension entre les deux pôles que sont l'inertie et le dynamisme. Si l'espace est indiscutablement en devenir, il est aussi toujours donné. Nous héritons de l'espace qu'ont produit les générations antérieures.

[97]

2. L'ESPACE EST TOUJOURS DONNÉ, IL EST HÉRITÉ

Dans un langage métaphorique emprunté à la géographie physique, on pourrait dire que l'espace⁷⁴ se présente, à la manière de la roche sédimentaire, sous la forme de strates. L'espace tel que nous pouvons l'observer résulte de la « sédimentation » des formes spatiales produites par les générations précédentes. Sensible à cet état de choses, Alain Lipietz suggère de faire la généalogie des espaces pour comprendre les formes spatiales actuelles⁷⁵.

Cet espace dont nous héritons a canalisé des investissements financiers qui sont rarement négligeables, du capital fixe disent les néomarxistes. De ce fait, il possède une certaine force d'inertie. On peut rarement balayer du revers de la main l'ensemble des formes spatiales anciennes pour en produire de nouvelles même si les premières sont la source d'importantes contraintes et ne sont plus ajustées aux réalités sociales actuelles. Dans des périodes de mutations sociales rapides et marquées comme celle que nous vivons, l'espace construit, celui qui a été façonné antérieurement, se présente donc souvent comme un frein, une contrainte. Cette caractéristique n'est pas étrangère au fait que les

⁷⁴ Mais, contrairement à la géographie physique, la géographie humaine et la sociologie s'intéressent à l'espace dans sa dimension de nature transformée.

⁷⁵ Cité dans Yannick Lung (1988), « Le néo-marxisme et l'espace : Réponse à Paul Claval », *L'Espace géographique*, n° 1, p. 49.

utopistes, dans leurs écrits, font une large place à la description des formes spatiales que devrait prendre la société qu'ils rêvent de construire. Pour la plupart d'entre eux, le plein déploiement d'une société utopique ne peut se faire que dans des structures spatiales complètement repensées. Dans la même veine, faut-il s'étonner qu'au tournant du XX^e siècle, des féministes socialistes, dans leur détermination à changer les rapports sociaux, proposaient de nombreux bouleversements dans l'organisation de l'habitat, des quartiers et plus globalement des villes (Hayden, 1981). De nos jours, les acteurs sociaux dans leur volonté de changement, notamment les femmes, se heurtent souvent à l'inertie des formes spatiales.

De nombreuses études, portant plus spécifiquement sur les milieux fortement urbanisés ont montré que la structure urbaine actuelle ne correspond plus aux besoins de nombreux ménages. On évoque souvent, par exemple, les quartiers résidentiels monofonctionnels (vastes secteurs réservés exclusivement à la maison unifamiliale et dont les autres fonctions, comme le commerce, le travail, le loisir, sont exclues) et l'organisation de systèmes de transport centrés sur l'automobile qui ont été conçus durant les décennies qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale. [98] Ceux-ci étaient pensés essentiellement en fonction de la famille nucléaire et d'une division sexuelle du travail spécifique dans laquelle le mari a un emploi rémunéré et la femme, ménagère à temps plein, a l'entière responsabilité du travail domestique (Markusen, 1981 : 33 et Séguin, 1989). Les bouleversements qu'a connus la sphère privée depuis deux décennies font de ces espaces des milieux qui se révèlent peu accueillants pour certaines formes de ménages, notamment, pour les ménages où les femmes cumulent travail domestique et travail rémunéré, pour les familles monoparentales à soutien féminin qui disposent de faibles revenus et pour les ménages de personnes seules.

3. L'ESPACE EST L'OBJET DE LUTTES D'APPROPRIATION

Cet espace dont nous héritons constitue un ensemble de ressources dont l'accès ou l'usage est contrôlé par le biais de la propriété privée, communautaire ou collective. Or, la propriété autorise l'exclusion de l'Autre - du non-propriétaire - de l'usage ou de l'accès à certaines portions de l'espace⁷⁶. Aussi celui-ci est-il l'objet de luttes d'appropriation. Certaines catégories sociales, dont les femmes avec leurs faibles revenus, sont plus souvent touchées par le pouvoir d'exclusion que confère la propriété privée.

On peut évoquer ici l'exemple de la concurrence pour s'approprier les logements les plus intéressants situés dans des secteurs convoités (villes, villages, quartiers) en raison de la qualité du milieu de vie qu'ils offrent. L'acquéreur sera celui qui disposera du capital suffisant pour payer les qualités du logement et du quartier qui se traduise par un coût supérieur sur le marché. Dans un contexte où nous observons une féminisation de la pauvreté, les femmes, en tant qu'actrices individuelles, sont de grandes perdantes en ce qui concerne l'appropriation privée de l'espace, celle-ci reposant uniquement sur le pouvoir de l'argent. Par exemple, il n'est pas rare que lors d'une séparation, d'un divorce, les faibles revenus des mères seules les obligent à déménager dans un autre milieu, là où les loyers exigés sont moindres. Elles se voient ainsi non seulement désappropriées de leur logement mais aussi [99] de leur milieu de vie, obligées à reconstruire de nouveaux liens d'entraide et de voisinage et à se familiariser avec un nouvel environnement⁷⁷, deux opérations qui exigent beaucoup d'énergies et de temps.

⁷⁶ On pourra lire à ce sujet Guy Mercier (1986), « Prémisses d'une théorie de la propriété », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 30, n° 81, p. 319-341.

⁷⁷ On est porté à sous-estimer cette dimension. Déménager signifie devoir reconstituer son carnet de bonnes adresses : par exemple, trouver une bonne boucherie, un bon cordonnier. C'est aussi réapprendre une foule de petites choses qui allègent la vie domestique, comme savoir qu'à telle heure ce commerce sera trop fréquenté pour avoir un bon service. C'est également perdre une voisine, un voisin sur lequel on pouvait compter. Plus

La propriété collective ou communautaire des ressources spatiales (équipements de loisirs, logements, etc.) apparaît sous ce jour comme une forme de propriété qui favorise leur accès pour les femmes. La construction d'un nombre suffisant de logements sociaux⁷⁸ et le maintien de la gratuité ou de frais minimes d'accès aux équipements collectifs, dans un contexte où il est question de facturation à l'usage ou de privatisation, deviennent ainsi des enjeux importants pour les femmes et ceux dont elles ont la charge.

4. L'ESPACE EST UNE PRODUCTION SOCIALE

Malgré son aspect figé et même s'il est constitué de matériaux comme le béton, l'asphalte, le bois ou l'acier, l'espace construit se modifie avec le temps. Il peut se transformer graduellement sur de longues périodes puis être brusquement bouleversé comme lors de l'épisode de rénovation urbaine dans les grandes agglomérations et lors des grands travaux d'infrastructure en régions durant les décennies 1960 et 1970.

Alan Pred, se référant autant à un village, une métropole, une zone agricole ou un vaste complexe industriel, écrit que les lieux représentent toujours un « produit humain ». Il ajoute que les lieux impliquent « toujours une appropriation et une transformation [...] qui est inséparable de la reproduction et de la transformation de la société » (Pred, 1984 : 279, trad. libre). Pour Pred, les lieux sont des espaces en devenir et leur construction sociale met en scène des acteurs qui s'inscrivent dans des relations de pouvoir.

L'État constitue un acteur extrêmement important dans la production de l'espace qui agit à divers niveaux d'échelle : les municipalités au niveau local, les MRC (municipalités régionales de comté) au niveau régional et les gouvernements provincial et fédéral à tous les niveaux. La production de l'espace est également l'œuvre d'acteurs individuels, collectifs ou institutionnels, qui appartiennent au milieu local, à la

globalement, c'est devoir reconstruire des liens sociaux dans son nouveau milieu de vie.

⁷⁸ Par exemple, des coopératives de logement ou des habitations à loyer modique (HLM).

région [100] ou sont extérieurs à celle-ci (on parlera dans ce dernier cas de production exogène de l'espace). Ces acteurs s'impliquent directement dans la production de l'espace ou encore ils tentent d'orienter la production spatiale réalisée directement par l'État pour la rendre conforme à leur usage ou à leurs intérêts. Parce que les objectifs des acteurs par rapport à un lieu diffèrent le plus souvent, la production de l'espace n'est donc pas exempte de concurrence, voire de conflits.

En raison de leurs faibles ressources financières, les femmes ont une capacité relativement réduite en ce qui concerne la production et l'appropriation individuelle ou privée de l'espace, mais cela ne les exclut pas, pour autant, de toute production spatiale. Elles ont appris à se constituer en acteur collectif pour produire ou revendiquer une production de l'espace qui puisse répondre adéquatement à leurs besoins. On peut citer ici nombre d'exemples de mobilisations, notamment les luttes urbaines, dans lesquelles les femmes ont été et sont toujours particulièrement actives, collectivement ou individuellement. En tant qu'acteur collectif, elles concluent tantôt des alliances avec d'autres groupes, tantôt elles font cavalier seul (Gittell et Shtob, 1981, Fincher et McQuillen, 1989, Séguin, 1993). Plusieurs mobilisations se sont soldées par des victoires. Les femmes ont alors réussi à orienter certains investissements de l'État aménagiste vers un type de production de l'espace plus conforme à leurs besoins. Par exemple, elles ont obtenu des améliorations importantes dans certains quartiers urbains (aménagement de parcs pour les enfants, amélioration des transports en commun, etc.). Elles ont produit elles-mêmes des espaces à leur mesure en mettant sur pied des coopératives de logement ⁷⁹. Il importe de mentionner ici que les études publiées portent essentiellement sur les milieux fortement urbanisés, on sait encore peu de choses concernant les actions des femmes dans des milieux moins urbanisés ou ruraux.

Par ailleurs, si les femmes ont fortement investi les organisations communautaires dont celles qui ont mené les luttes urbaines, elles sont beaucoup moins présentes dans les instances politiques locales. En

⁷⁹ On pourra consulter à ce sujet Gerda Wekerle (1984), « Canadian women's housing cooperatives : Case studies in physical and social innovation » dans C. Andrew et B. M. Milroy (dir.), *Life Spaces : Gender, Household, Employment*, Vancouver, University of British Columbia Press.

décembre 1994, elles constituaient, pour l'ensemble des municipalités du Québec, 8,9 % des maires et 19,5 % des conseillers ⁸⁰.

Dans le contexte général de décentralisation et de régionalisation de certains secteurs de la vie sociale (santé, formation de la main-d'œuvre, etc.) et, plus particulièrement, dans la foulée de la « réforme Picotte » qui accorde un poids plus important aux acteurs des échelles locale et régionale dans la définition des orientations du développement régional, [101] on ne peut que souhaiter que les femmes soient mieux représentées au sein des municipalités, des municipalités régionales de comté (MRC) et des conseils régionaux de développement qui joueront un rôle grandissant dans les décisions se rapportant à la production de l'espace régional. Si les femmes veulent pouvoir orienter l'aménagement de l'espace de manière à faciliter l'exercice des diverses tâches reliées à la reproduction de la vie humaine qui leur incombent encore en grande partie, si elles veulent aussi que l'aménagement de l'espace économique prenne en compte leurs besoins spécifiques, si elles souhaitent pouvoir vivre dans des milieux de vie plus conformes à leurs désirs, ne devraient-elles pas être davantage présentes au sein de ces instances décisionnelles ? Elles ont beaucoup à perdre ou à gagner. Ceci est particulièrement vrai dans le contexte actuel de resserrement des dépenses publiques et de mondialisation de l'économie. Les choix collectifs relatifs à la production de l'espace seront difficiles et les luttes entre les différents acteurs sociaux pourraient être vives, notamment en ce qui concerne les orientations que devrait prendre le développement régional. Si les femmes sont bien représentées dans les instances politiques, elles seront davantage en mesure de faire valoir leur propre vision du développement et leurs priorités.

Si les débats scientifiques entourant le concept d'espace durant les années 1970 ont permis de le définir comme une production sociale, ceux des années 1980 ont montré que l'espace est aussi un lieu de médiation des rapports sociaux.

⁸⁰ Données qui nous ont été fournies par Mme Lyse Pelletier, responsable de la condition féminine, ministère des Affaires municipales du Québec.

5. L'ESPACE EST UN LIEU DE MÉDIATION DES RAPPORTS SOCIAUX

Parce qu'il offre un cadre physique précis dans lequel les actions humaines se déroulent, cadre qui peut être contraignant ou habilitant pour les acteurs sociaux, l'espace n'est pas neutre. Henri Lefebvre écrivait au début des années 1970 : « les rapports sociaux dans le capitalisme, c'est-à-dire les rapports d'exploitation et de domination se maintiennent par et dans l'espace entier » (Lefebvre, 1972 : 264). Plus de vingt ans plus tard, Laws (1994 : 21) reprend cette idée que les rapports sociaux sont [102] constitués dans et par l'espace, ajoutant que les structures spatiales contribuent à l'oppression de plusieurs groupes ou individus ⁸¹ dont les femmes.

L'espace une fois produit, par sa matérialité, intervient indirectement dans la reproduction ou la transformation des rapports sociaux (Gregory et Urry, 1985). Ainsi, les structures sociales et spatiales sont indissociables et chacune doit être théorisée avec l'autre (Gregory, 1978 : 172). Ces constatations appellent à un élargissement de perspectives : il ne s'agit plus seulement de mettre au jour le rôle des femmes dans la production spatiale, il apparaît aussi essentiel de s'intéresser à la place des formes spatiales dans les luttes émancipatoires des femmes (Séguin et Villeneuve, 1987, et Brownill, 1984). Si les transformations sociales qui atteignent la sphère dite privée sont susceptibles d'engendrer des modifications dans le cadre bâti, de manière réciproque, les formes spatiales dont nous héritons sont susceptibles de contribuer à la reproduction des rapports sociaux de sexe, donc à entraver le changement social.

Plusieurs géographes et sociologues féministes ont montré en quoi les formes de l'environnement construit peuvent constituer des conditions habilitantes ou plus souvent contraignantes dans un contexte de transformation rapide des rapports sociaux de sexe. Depuis un peu plus de vingt ans, les modifications qui se sont opérées dans les statuts matrimoniaux et dans la division sexuelle du travail se sont heurtées aux formes d'habitat héritées du passé (McDowell, 1993). Par exemple,

⁸¹ Elle fait référence dans son article à divers groupes tels que les femmes, les personnes âgées, les personnes souffrant d'un handicap, les homosexuels et les lesbiennes.

les milieux ruraux, où le logement locatif et le logement social sont rares et où l'usage d'une automobile privée est incontournable, sont peu hospitaliers pour les femmes soutiens de famille monoparentale qui dispose de faibles ressources financières. Dans ces conditions, la décision de rompre et de se retrouver à la tête d'une famille monoparentale est lourde de conséquences en termes d'organisation et de qualité de l'existence quotidienne. De la même manière, si dans les grandes agglomérations les seuls quartiers accessibles pour la majorité des mères seules sont mal pourvus au plan des équipements collectifs destinés aux familles et que cette réalité est bien connue, il est fort probable que cet état de choses contribue à décourager certaines femmes à s'engager dans un épisode de monoparentalité.

L'espace intervient indirectement non seulement dans les rapports sociaux de sexe mais aussi dans les rapports qui relèvent de la sphère économique. Par exemple, comme les emplois ne sont pas distribués [103] également dans l'espace, la localisation d'une personne et les moyens de transport à sa portée pourront faire toute la différence en ce qui concerne la forme que prendra son insertion dans le marché du travail. Les structures spatiales peuvent conduire à la marginalisation économique : l'éloignement des lieux d'emplois ou des bassins d'emplois qualifiés et bien rémunérés constitue une contrainte spatiale déterminante.

Reconnaissant à l'espace un rôle de médiation des rapports sociaux, quelques recherches se sont penchées plus particulièrement sur les stratégies déployées par les femmes pour contourner les contraintes spatiales. Elles ont formulé une analyse où les femmes figurent comme des actrices sociales compétentes, capables de développer des stratégies efficaces pour réduire les effets de l'espace. England (1993), dans une étude portant sur deux banlieues américaines, constate que les identités féminines et masculines sont « fossilisées » dans la brique et le mortier et que, de ce fait, l'environnement construit contraint les femmes dans leur existence quotidienne. Mais parallèlement, elle signale que les femmes ne sont pas des victimes passives de ce processus, qu'elles se révèlent capables de développer des stratégies pour limiter l'influence qu'ont les structures spatiales sur elles.

D'autres géographes féministes, devant le constat que les formes spatiales médiatisent les rapports sociaux (Little, Peake et Richardson, 1988), proposent plutôt d'attaquer le mal à sa source. Elles signalent

l'importance de ne pas s'enfermer dans une analyse théorique de l'espace et accordent une place centrale dans leurs écrits aux pratiques politiques des femmes. Elles rappellent que si l'espace se présente comme une contrainte, il peut aussi être transformé. Elles invitent l'ensemble des femmes à s'engager activement et collectivement dans la production de formes spatiales propices à leur plein épanouissement. Cet engagement peut prendre diverses formes allant de la participation au sein de groupes formels ou de réseaux plus diffus actifs dans la production de l'espace, à une présence accrue dans les instances politiques traditionnelles.

[104]

***EN GUISE DE CONCLUSION :
L'IMPORTANCE POUR LES FEMMES
D'ÊTRE DAVANTAGE PRÉSENTES
DANS LES INSTANCES POLITIQUES***

Cette fin de siècle est lourde de changements. La mondialisation de l'économie et son impact sur les économies locales et régionales, le resserrement des dépenses publiques, la régionalisation de certaines responsabilités exercées auparavant par l'État central changent les conditions de la production des espaces économiques et des espaces de l'existence quotidienne. Les débats entourant le développement régional soulèvent de nombreuses questions. La tentation pourrait être grande de consacrer l'essentiel des investissements publics à améliorer la compétitivité régionale dans un espace économique qui se veut de plus en plus mondialiser. Dans une réflexion portant sur les nouvelles orientations du développement régional, des chercheurs européens ont signalé la réduction des programmes de redistribution de la richesse sociale ⁸². Ce changement d'orientation risque de toucher d'abord les populations les plus pauvres parmi lesquelles les ménages soutenus par des femmes sont proportionnellement nombreux. Le maintien et la mise en place d'équipements collectifs accessibles, destinés à améliorer les conditions de l'existence quotidienne, pourraient être menacés. Dans la

⁸² Collectif (1989), « L'aménagement du territoire : Nouvelles données ? », *L'Espace géographique*, n° 4, p. 273-290.

mesure où nous reconnaissons que la propriété collective des ressources spatiales garantit leur accès pour les catégories sociales les plus pauvres, cet enjeu est important.

La régionalisation accorde un certain pouvoir discrétionnaire aux instances locales dans leurs choix d'aménagement. Les femmes doivent donc investir davantage ces lieux de pouvoir, sans pour autant négliger les niveaux supérieurs de l'État, pour s'assurer des conditions spatiales acceptables pour l'exercice de leurs responsabilités tant familiales que sociales et pour avoir accès aux lieux d'emplois, d'études et de loisirs, etc. Elles seules sauront produire des géographies qui leur ressemblent et qui leur permettront de contribuer pleinement à l'ensemble de la vie sociale. Elles devraient aussi parallèlement continuer à investir les organisations communautaires et à mener leurs luttes sur des questions d'aménagement comme elles l'ont fait dans le passé. À cette étape, il paraît toutefois utile d'engager, à divers paliers, un débat pour définir plus précisément quelles sont les formes de développement local et régional que préconisent les femmes. Celles qui, par le biais des réseaux [105] associatifs et des réseaux informels, sont déjà fort actives dans le développement local et régional devraient être invitées à faire entendre leurs voix.

Enfin, il faut aussi souhaiter que les femmes continuent de se sentir solidaires des catégories sociales fragilisées (les jeunes, les marginaux) et qu'elles pourront leur prêter leur voix ou mieux encore leur apporter leur soutien pour que les membres de ces groupes deviennent aussi des acteurs sociaux capables de revendiquer ou de produire des espaces conformes à leurs besoins (Laws, 1994 : 29).

NOTES

Pour faciliter la consultation des notes en fin de textes, nous les avons toutes converties, dans cette édition numérique des Classiques des sciences sociales, en notes de bas de page. JMT.

[106]

Bibliographie

ANDREW, Caroline et Beth MOORE MILROY (1988). *Life Spaces : Gender, Household, Employment*, Vancouver, University of British Columbia Press.

ARDENER, Shirley (1992). « Ground rules and social maps for women : An introduction » dans S. Ardener (dir.), *Women and Space : Ground Rules and Social Maps*, Providence, Oxford, Berg Publishers, p. 1-30.

Bowlby, S. R., Foord, J. et L. McDowell (1986). « The place of gender in locality studies », *Area*, vol. 18, n° 4, p. 327-331.

[107]

BROWNILL, Sue (1984). « From critique to intervention : Socialist-feminist perspectives on urbanization », *Antipode*, vol. 6, n° 3, p. 21-34.

COLLECTIF (1989). « L'aménagement du territoire : Nouvelles données ? », *L'Espace géographique*, n° 4, p. 273-290.

ENGLAND, Kim V. L. (1993). « Changing suburbs, changing women : Geographic perspectives on women and suburbanization », *Frontiers*, vol. 14, n° 1, p. 24-43.

FINCHER, Ruth et Jacinta McQUILLEN (1989). « Women in urban social movements », *Urban Geography*, vol. 10, n° 6, p. 604-613.

GITTELL, M. et T. SHTOB (1981). « Changing women's roles in political volunteerism and reform of the city » dans C. R. Stimpson *et al.* (dir.), *Women and the American City*, Chicago, University of Chicago Press.

Gregory, Derek (1981). « Human agency and human geography ». *Transactions of the Institute of British Geographers*, new serie, vol. 6, n° 1, p. 1-18.

_____ (1978). *Ideology, Science and Human Geography*, Londres, Hutchison.

GREGORY, Derek et John URRY (1985). « Introduction » dans D. Gregory et J. Urry (dir.). *Social Relations and Spatial Structures*, New York, St. Martin's Press, p.1-8.

HAGGETT, Peter (1973). *L'Analyse spatiale en géographie humaine*, Paris, Armand Collin.

HAYDEN, Dolores (1981). *The Grand Domestic Revolution : A History of Feminist Designs for American Homes, Neighborhoods and Cities*, Cambridge, MIT Press.

LAWS, Glenda (1994). « Oppression, knowledge and the built environment », *Political Geography*, vol. 13, n° 1, p. 7-32.

LEFEBVRE, Henri (1972). *Le Droit à la ville*, Paris, Anthropos.

LITTLE, JO, PEAKE, Linda et Pat RICHARDSON (1988). « Introduction : Geography and gender in the urban environment » dans J. Little, L. Peake et P. Richardson (dir.), *Women in Cities, Gender and the Urban Environment*, Londres, Macmillan, p. 1-20.

LUNG, Yannick (1988). « Le néo-marxisme et l'espace : Réponse à Paul Claval », *L'Espace géographique*, n° 1, p. 47-50.

MARKUSEN, Ann (1981). « City spatial structure, women's household work, and national urban policy » dans C. R. Stimpson *et al.* (dir.), *Women and the American City*, Chicago, University of Chicago Press, p. 20-41.

[108]

Massey, Doreen (1993). « Politics and space/time » dans Michael Keith et Steve Pile (dir.). *Place and the Politics of Identity*, Londres et New York, Routledge, p. 141-161.

(1985). « New directions in space » dans D. Gregory et J. Urry (dir.). *Social Relations and Spatial Structures*, New York, St. Martin's Press, p.9-19.

MCDOWELL, Linda (1993). « Space, place and gender relations : Part I. Feminist empiricism and the geography of social relations », *Progress in Human Geography*, vol. 17, n° 2, p. 167.

Mercier, Guy (1986). « Prémisses d'une théorie de la propriété », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 30, n° 81, p. 319-341.

Pred, Allan (1984). « Place as historically contingent process : Structuration and the time-geography of becoming places », *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 74, n° 2, p. 279-297.

Sayer, Andrew (1985). « The différence that space makes », dans D. Gregory et J. Urry (dir.), *Social Relations and Spatial Structures*, New York, St. Martin's Press, p. 49-66.

SÉGUIN, Anne-Marie (1993). « Luites urbaines et nouvelles formes de solidarité sociale : Le quartier Saint-Jean-Baptiste à Québec », *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. 16, n° 2, p. 261-281.

(1989). « Madame Ford et l'espace, lecture féministe de la suburbanisation », *Recherches féministes*, vol. 2, n° 1, p. 51-68.

SÉGUIN, Anne-Marie et Paul VILLENEUVE (1987). « Du rapport hommes-femmes au centre de la Haute-Ville de Québec », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 31, n° 83, p. 189-204.

Smith, Neil et Cindi Katz (1993). « Grounding metaphor : Towards a spatialized politics » dans Michael Keith et Steve Pile (dir.). *Place and the Politics of Identity*, Londres et New York, Routledge, p. 67-83.

TREMBLAY, Marielle (1993). « Les pratiques de mise en réseau des groupes de femmes du Saguenay-Lac-Saint-Jean : Un élément dynamisant d'un développement "rose" », *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. 16, n° 2, p. 305-324.

Wekerle, Gerda (1984). « Canadian women's housing cooperatives : Case studies in physical and social innovation » dans C. Andrew et B. M. Milroy (dir.), *Life Spaces : Gender, Household, Employment*, Vancouver, University of British Columbia Press.

[109]

Première partie.

Réflexions et théories féministes
en développement régional

“DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE
ET RAPPORTS SOCIAUX DE SEXES :
ESSAI D’ANALYSE SUR TOILE
DE FOND RÉGIONALE.”

Denyse CÔTÉ

[Retour à la table des matières](#)

[110]

Denyse Côté est politicologue, sociologue et organisatrice communautaire. Elle s'intéresse à l'articulation microsociale de la transformation des rapports sociaux, et en particulier aux rapports sociaux de sexes dans ce contexte. Ses recherches et son enseignement ont porté sur les groupes communautaires, et sur les conditions et modalités d'émergence de nouveaux modes de vie domestique. Elle est présentement professeure en travail social à l'Université du Québec à Hull et coordonnatrice de la Table-réseau en études féministes de l'Université du Québec.

[111]

Il n'est pas étonnant que dans un domaine aussi nouveau que celui que nous abordons, on doive dépenser tout ce temps à la fois pour comprendre la signification de ce que l'on fait et pour s'entendre sur une terminologie.

Jean-François Médard,
Communauté locale et organisation communautaire
aux États-Unis, 1969.

N'en déplaise à Jean-François Médard qui présente dans ces quelques lignes son analyse magistrale des nouvelles pratiques professionnelles en développement communautaire aux États-Unis, le sens et la terminologie usuelle de ce champ ne feront pas l'unanimité de sitôt. On constate en effet aujourd'hui au Québec un regain d'intérêt pour le développement communautaire, qui se fonde en fait sur la convergence de discours et de pratiques dont l'ancrage philosophique et politique sont pourtant différents et parfois même contradictoires. Une nouvelle construction du champ du développement communautaire émerge donc actuellement, construction qui ne semble pas cependant intégrer, du moins explicitement, les paradigmes féministes articulés depuis plus de vingt ans par les groupes de femmes et desquels se sont pourtant inspirées d'autres politiques d'appui institutionnel au développement ⁸³. Les nouveaux paradigmes en développement communautaire suscitent maintenant de nouvelles pratiques de plus en plus axées sur l'économie. Notre réflexion portera sur l'articulation de certains de ces nouveaux paradigmes et de ces nouvelles pratiques en regard des rapports sociaux de sexes ⁸⁴.

⁸³ Le programme d'intégration des femmes au développement (IFD) de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) en est un exemple.

⁸⁴ Ce travail de réflexion est issu d'une recherche portant sur les pratiques de concertation des groupes de femmes en Outaouais (en voie d'élaboration), de

Le développement communautaire est une pratique ancrée localement, donc, a fortiori, régionalement, et les réformes en cours y fondent certaines de leurs prémisses. Les décentralisations régionales actuelles [112] nous renvoient en effet de plusieurs façons au développement local et communautaire. Les nouveaux discours sur la régionalisation semblent associer démocratie et décentralisation, le niveau régional étant alors présenté comme plus sensible aux préoccupations des citoyens et plus susceptible d'y répondre ⁸⁵. Proximité géographique et démocratie s'entrecroisent dans ces discours, comme si l'accession d'élites locales à de nouvelles structures régionales pouvait être garante d'un renouvellement démocratique. On voit aussi apparaître le développement communautaire comme indicateur d'une participation civique renouvelée, d'une nouvelle solidarité sociale et, par extension, de nouvelles solutions à des problèmes sociaux qui pourtant s'aggravent et se multiplient. L'association du développement économique au développement communautaire en cette période de restructuration des marchés mondiaux lui confère à première vue un caractère démocratique certain.

Ce phénomène est rarement soulevé dans les textes portant sur le développement communautaire ⁸⁶. Il nous importe cependant de l'analyser afin de mieux saisir le réaménagement actuel des forces dans ce domaine et son incidence sur les femmes et sur les groupes de femmes. Après une présentation des réaménagements régionaux en cours, nous examinerons leur articulation en rapport avec le développement communautaire et leur incidence sur les pratiques communautaires des femmes et des groupes de femmes.

même que d'expériences variées en intervention et en formation dans le domaine du développement communautaire.

⁸⁵ Ce discours est formulé essentiellement au masculin.

⁸⁶ Voir à ce sujet l'article de Caroline Andrew p. 79 et Denyse Côté, « Les femmes et le développement communautaire : Où se situe l'évolution des paradigmes en regard des rapports sociaux de sexes ? » dans Marilyn Assheton-Smith *et al.* (dir.). *Nos vies, nos recherches : Reflets de notre société ?*, Charlottetown, Gynergy Books, 1993, p. 167-184.

1. LES NOUVELLES CONFIGURATIONS RÉGIONALES

On assiste présentement à la redécouverte du local par certains acteurs socio-économiques et politiques de premier plan : en effet, à la suite de la faillite des modèles de développement par le haut, institutions et secteur privé s'y investissent. Le local devient ainsi un nouveau lieu de convergence des discours et des pratiques où institutions, secteur privé et groupes communautaires se côtoient. Cette proximité n'est certes pas nouvelle, mais elle déplace les pratiques autonomes de solidarité développées par les groupes communautaires et les groupes de femmes. Depuis plus de 35 ans au Québec, ceux-ci ont en effet créé leurs espaces propres au niveau local, refusant jusqu'aux années 1980 d'intervenir au [113] niveau économique. Laissant ce champ aux entrepreneurs et à l'État ⁸⁷, ils ont concentré leurs énergies sur la défense des droits et le développement de pratiques de prise en charge du milieu par les citoyens et les citoyennes moins avantagés ou victimes de discrimination. Plusieurs groupes communautaires s'intéressent maintenant au développement économique et interviennent activement dans ce secteur. De plus, contrairement aux pratiques antérieures, certaines institutions, des programmes institutionnels et des entreprises privées (dans une moindre mesure) adoptent des stratégies et des discours visant l'insertion communautaire et la mise à profit de ressources et d'énergies communautaires formelles et informelles. Cette nouvelle légitimation du communautaire et du local en matière de développement économique et d'intervention sociosanitaire ouvre ainsi la porte à de nouvelles formes de régulation sociale.

Ces changements surviennent au moment où des restructurations majeures sont en cours à l'échelle mondiale. Les rapports entre État, marché et société civile se redéfinissent dans une version particulière du néolibéralisme. Le retrait de l'État et la gestion de la décroissance se font en effet par le biais d'une reconceptualisation du rôle de l'État dont il est intéressant d'observer l'articulation au sein des réformes régionales récentes. Nous aborderons ici les réformes liées au

⁸⁷ Pierre Hamel, *Action collective et démocratie locale*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1991.

développement régional et aux structures sociosanitaires (réformes Picotte et Côté ⁸⁸).

Les nouvelles orientations en matière de développement régional (réforme Picotte) misent sur le caractère moteur de l'économie. On y conçoit l'État comme un catalyseur macro-économique qui encourage le partenariat des entreprises avec la communauté, à qui on attribue le rôle de catalyseur micro-économique par excellence. Dans ce cadre, l'État doit assurer la planification centrale mais délègue la gestion locale. Ce scénario est repris à quelques variations près dans toutes les réformes en cours, celle des structures économiques régionales, des municipalités (réforme Ryan) ou du secteur sociosanitaire : l'État-accompagnateur est né.

La réforme de la santé et des services sociaux (réforme Côté) fait suite à deux rapports qui ont proposé de mettre à profit les ressources communautaires formelles et informelles en matière de services socio-sanitaires. En 1987, le rapport Harnois soulignait la nécessité d'impliquer le milieu de même que la personne malade dans la dispensation de soins. Cet appel aux ressources communautaires se situe dans le cadre d'une approche globale de la santé. En 1988, le rapport Rochon prônait [114] la décentralisation du ministère de la Santé et des Services sociaux vers les régions et la participation des usagers aux nouvelles instances locales et régionales. Pour la première fois, les groupes communautaires y étaient présentés comme des partenaires de l'État dans la distribution des services sociosanitaires. On y soulignait en outre la créativité de ces groupes, leur capacité d'identification de besoins nouveaux ainsi que leurs réponses originales à certains problèmes de société. La réforme de la santé et des services sociaux formule en 1990-1991 ces principes de déconcentration et de participation des citoyens, et structure un nouveau partenariat entre établissements publics et ressources communautaires, maintenant conçus comme complémentaires. Des processus de planification conjointe sont mis en place ⁸⁹.

⁸⁸ Gouvernement du Québec, *Une réforme axée sur le citoyen*, Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, 1990.

⁸⁹ Les PROS (plans régionaux d'organisation des services) mis en place par les régies régionales en sont un exemple.

Certains mettent en doute le caractère démocratique de ces mesures de régionalisation qui évitent la décentralisation des pouvoirs et des budgets afférents : les priorités émanant de Québec et non des régions, les instances régionales doivent élaborer des planifications stratégiques en regard de critères préalablement définis. Le développement communautaire s'arrime ainsi parfaitement à un plan d'action néolibéral à la sauce québécoise : on confie au secteur communautaire ce que le secteur privé, essoufflé, et ce que le secteur public, en faillite, ne peuvent assumer. On développe des stratégies économiques et sociosanitaires sur la base de l'économie informelle et des contributions informelles du milieu familial au bien-être des individus. On pourra ainsi mobiliser de nouvelles énergies dans la poursuite d'objectifs nationaux, économiques ou sociosanitaires. Nouvel entrepreneurship basé sur la vitalité communautaire, les partenariats entre agences gouvernementales et groupes communautaires seront maintenant de mise, et ce, sous l'œil vigilant du pouvoir central.

C'est dans un tel contexte qu'un nouveau partenariat inégal émerge entre groupes communautaires d'une part et institutions ou groupes économiques d'autre part⁹⁰. Fondé sur la reconnaissance des groupes communautaires, il ne semble pas pour autant orienté vers le transfert de pouvoirs politiques ou financiers aux groupes communautaires ou aux secteurs sociaux qui en sont dépourvus ; il met plutôt en place de nouveaux dispositifs de régulation des rapports sociaux au niveau régional. Ainsi, les groupes de femmes et les groupes communautaires devront se conformer encore plus qu'auparavant à des logiques institutionnelles qui sont pourtant contraires à leur philosophie d'intervention : appelés à siéger à différentes instances, ils devront par exemple se [115] définir en fonction de catégories institutionnelles au risque de perdre leur identité propre. Les arrimages sont parfois difficiles et toujours coûteux pour ces groupes. Fonctionnant déjà avec un minimum de ressources financières et humaines, ils doivent maintenant participer à des processus permanents de concertation et de

⁹⁰ Jean Panet-Raymond, « Les conditions du partenariat entre les CLSC et les organismes communautaires dans le contexte de la loi 120 », communication présentée au colloque « Des acquis, des défis », Regroupement québécois des intervenants et intervenantes en action communautaire en CLSC, Hull, juin 1992 et Jocelyne Lamoureux, *Le Partenariat à l'épreuve*, Montréal, Saint-Martin, 1994.

planification stratégique régionale. Ne pouvant perdre cette occasion d'être entendus, ils ont cependant beaucoup de mal à fléchir les priorités institutionnelles, ayant peu d'emprise sur les processus décisionnels et aucune ressource additionnelle pour développer des stratégies régionales de lobbying rendues ainsi nécessaires.

En effet, ces partenariats entre les groupes de femmes, les groupes communautaires et les institutions ou instances régionales ne se font pas sur le terrain des groupes : ce sont les décideurs politiques et institutionnels qui identifient les groupes avec qui ils souhaitent s'associer, qui fixent les processus décisionnels, qui déterminent les domaines d'activité des groupes et qui en évaluent la performance. La mise en place d'un État-accompagnateur au Québec prend alors tout son sens : les mécanismes de prise de décision semblent à première vue plus démocratiques, mais sont pratiquement aussi inaccessibles qu'avant. Il s'avère ainsi presque impossible de changer les priorités d'une régie régionale ou d'un conseil régional de développement : malgré les processus de concertation mis en place, les leviers décisionnels, formels et informels, échappent largement aux groupes communautaires et aux groupes de femmes.

Les dirigeants élus aux nouvelles instances régionales seront-ils plus sensibles aux demandes des citoyens et citoyennes ? Il existe des exemples en ce sens où certaines élues à la régie régionale ont développé des alliances ponctuelles avec des groupes de femmes à l'initiative de ces derniers ⁹¹. Mais le financement des instances régionales provient des institutions centrales, et les élus risquent fort de se sentir redevables avant tout aux paliers supérieurs qui fixent les paramètres et priorités globales. À ce titre, Vincent Lemieux soulignait récemment que la décentralisation amorcée en France au début des années 1980 n'avait pas suscité une participation accrue des électeurs et électrices, ni une imputabilité renouvelée des élus : les notables auraient simplement investi ces nouveaux pouvoirs décentralisés ⁹².

⁹¹ L'expérience s'est déroulée en septembre 1993 à l'initiative du comité santé/services sociaux de la table de concertation régionale des groupes de femmes de l'Outaouais (AGIR).

⁹² Vincent Lemieux, « Les critères de la décentralisation », *Le Devoir*, 22 et 23 décembre 1994.

[116]

2. MAIS QU'EST-CE QUE « LE COMMUNAUTAIRE » ?

Les tenants du néolibéralisme et du conservatisme ont aujourd'hui largement intégré les notions de développement social et communautaire portées par le passé au Québec par le secteur communautaire. Ils s'inspirent entre autres de l'économiste autrichien Friedrich Hayek⁹³, tenant d'un libéralisme radical, qui opposait démocratie et processus centralisateur, l'intervention de l'État constituant pour lui une forme de constructivisme social⁹⁴. Selon lui, ce sont des acteurs sociaux individuels bien informés qui réaliseront un meilleur développement, issu et arrimé à la volonté des acteurs locaux dans leurs micro-milieus respectifs.

Aussi nous est-il utile de nous arrêter quelque peu à la conception qu'on se fait de la communauté et de ce qu'on appelle dans certains milieux « le communautaire ». La synergie communautaire, le vouloir-vivre collectif peuvent, c'est bien connu, déplacer des montagnes. Ils se fondent sur une conscience, sur un idéal de vie commune, sur une identité partagée. Parler de communauté, c'est donc nous référer à la fois à une réalité sociale, à une conscience collective, à une identité partagée et à un projet collectif. Les réaménagements actuels des frontières entre le privé et le public, le travail et le bénévolat⁹⁵, l'économique et le social se cristallisent à travers la quête d'un nouveau consensus social. Celui-ci s'appuie à son tour sur le renouveau du sens et du développement communautaires. Mais à quelle communauté fait-on alors référence ? Qui définit, et comment définit-on la communauté ? Quels sont, par exemple, les acteurs locaux identifiés par Hayek ?

⁹³ Pour en savoir plus, consulter Gilles Dostaler et Diane Éthier (dir.), *Friedrich Hayek, philosophie, économie et politique*, Montréal, ACFAS, 1988.

⁹⁴ Ces positions rappellent celles défendues à l'heure actuelle par la droite américaine, dont la majorité républicaine au Congrès.

⁹⁵ Qu'on pense aux mesures de travail communautaire obligatoire prévues pour les prestataires de l'aide sociale au Québec.

Il s'agit à la fois d'une communauté utopique et d'une communauté réelle définie selon les termes de référence des « agents économiques ». On voit en effet souvent resurgir, au moment de la redéfinition d'un projet collectif, l'utopie communautaire du *Gemeinschaft*, décrite il y a plus d'un siècle par Ferdinand Tönnies⁹⁶, cette société communautaire où aurait existé une solidarité organique. Cet idéal répond aux problèmes de la *Gesellschaft*, la société moderne, individualiste, et souffrant d'une carence de sens et de solidarité. Mais cette opposition binaire suppose qu'il ait déjà existé une société humaine basée sur un parfait consensus. Elle suppose aussi l'absence de rapports de domination de quelque nature que ce soit (de classe, de race ou de sexe). Ces représentations [117] idylliques de la *Gemeinschaft* se fondent en effet habituellement sur une division sexuelle du travail qui confine les femmes à des espaces et à des occupations domestiques circonscrites.

Nous avons souligné ailleurs⁹⁷ que cette opposition est mythique et opère un glissement conceptuel entre communauté d'individus (un groupe social) et sens ou conscience communautaire. Plusieurs trouvent en effet qu'aujourd'hui ce sens communautaire s'est perdu à travers la coexistence de valeurs et de modes de vie diversifiés, qui soulignent en quelque sorte cette fragmentation du sens communautaire ; plusieurs groupes cherchent aussi à recréer une cosmogonie qui leur est propre, amplifiant par le fait même cette fragmentation. La philosophie communautaire ou communautariste imprègne d'ailleurs souvent les projets de développement communautaire. Ces cosmogonies peuvent aussi être féministes et opposent la plupart du temps la réalité sociale à un paradis perdu. Mais la plupart de ces utopies se fondent sur une conception patriarcale de la société.

Les appels renouvelés à la solidarité régionale dans le cadre des réformes actuelles se réfèrent aussi à une communauté régionale réelle, définie en termes de territoire, qui, préexistant aux réformes, est reprise par celles-ci et identifiée comme le foyer principal des solidarités sociales. La définition territoriale de la communauté est courante dans les pratiques professionnelles et dans les discours sur le développement communautaire. La question qui se pose alors est de comprendre qui et comment se définit cette communauté. Il existe en effet une multiplicité

⁹⁶ Ferdinand Tönnies, *Communauté et société*, Paris, Retz-CEPL, 1977.

⁹⁷ Denyse Côté, *op. cit.*

d'identités et de solidarités communautaires au sein d'un territoire régional. Et certaines communautés ne se réfèrent pas principalement au découpage territorial mais se définissent plutôt à partir de situations de vie ou à partir d'identités convergentes : les communautés francophones en milieu minoritaire, les gais, les femmes, les communautés haïtienne ou portugaise en sont des exemples ⁹⁸. L'identité et la solidarité communautaires font alors figure à la fois de mécanismes de survie, d'affirmation de différence, de revendication sociopolitique, et d'outils de construction d'un espace propre. Or le discours actuel sur le sens communautaire régional est silencieux à ce sujet. Et, en contrepartie, la vitalité et les forces vives de la communauté y sont souvent définies en termes économiques ou en référence aux élites sociopolitiques régionales. La poursuite d'un but commun, le sentiment de former une unité avec les autres membres fait partie intégrante de la définition d'une communauté. La communauté régionale, à la fois alternative utopique, [118] conscience collective et champ d'interaction dans lequel se profilent des rapports sociaux, doit inclure la multiplicité des réalités communautaires. Site et contexte de rapports sociaux, une communauté est en effet aussi le véhicule d'interactions entre les gens, le véhicule de la distribution des ressources et du pouvoir.

En résumé, la communauté locale est un système social où interagissent des groupes dont les intérêts sont multiples. Le territoire n'y joue en réalité qu'un rôle de référence, de contexte, de provenance, de point de repère, ou de site des rapports sociaux. Ainsi, Israël aura un sens particulier pour la diaspora juive, tout comme Haïti pour la diaspora haïtienne. La France a longtemps constitué et constitue encore une référence pour des Québécois et Canadiens d'origine française, comme l'Angleterre pour les Canadiens anglophones, ou l'Afrique pour les Noirs américains. Ces représentations collectives inspirent des projets et des rapprochements articulés en termes concrets : les diasporas se mobiliseront par exemple lors de désastres dans le pays d'origine. Le concept de communauté transcende ici celui d'un système social limité par un territoire et dans lequel des acteurs sociaux

⁹⁸ Les configurations d'une communauté ne font cependant pas toujours l'unanimité : les femmes, les gais, les personnes handicapées forment-ils des communautés, des groupes ou des catégories sociales ?

interagissent quotidiennement⁹⁹, pour englober les dimensions de conscience, d'identité, d'histoire commune et de vouloir-vivre collectif.

Dans la pratique professionnelle en développement communautaire, la communauté est définie en termes de lieu d'intervention, de tissu social à consolider : on intervient habituellement lorsqu'il y a anomie ou apathie, désintégration d'une communauté, perte d'emprise des membres d'une communauté locale ou d'un secteur sur les décisions qui les concernent. Le développement communautaire est ce processus, cette méthode d'intervention qui permet de restructurer le tissu social et de répondre à des besoins par le biais de projets communautaires. Les « systèmes d'action à caractère horizontal¹⁰⁰ » ainsi créés peuvent réunir plusieurs secteurs communautaires ou se limiter à certains secteurs spécifiques : chômeurs, femmes, assistés sociaux, par exemple¹⁰¹. La nature des projets est complexe : à la fois matérielle (création d'emplois, par exemple) et non matérielle (revitalisation d'un quartier, par exemple). Cependant, ces projets débouchent vraisemblablement toujours sur un processus de changement en profondeur ou tout au moins sur la consolidation des liens communautaires. Le pragmatisme lié à ce type d'activité fait en sorte qu'on oublie trop souvent que ce travail de renforcement des liens communautaires est propre et même central au développement communautaire et qu'on le réalise par un processus formel [119] d'organisation, d'animation et de « solidarisation » autour de projets. L'objectif concret (la création d'emplois, la défense des droits des sans-abri, par exemple) ne peut se concevoir indépendamment de l'objectif non matériel qui lui donne son sens. La communauté n'est donc pas seulement le moyen pour arriver à une fin, mais un objectif propre à long terme. C'est à ce niveau qu'on observe un glissement dans le discours néolibéral en développement communautaire : la communauté n'est plus que l'instrument (l'agent micro-économique nécessaire) pour arriver à une fin (le développement économique défini en termes de

⁹⁹ Roland Warren, « Alternative conceptions of community » dans Fred Cox, John Erlich, Jack Rothman et John Tropman (dir.). *Strategies of Community Organization*, Itasca, Peacock Publications, 1979.

¹⁰⁰ L'expression est de Jean-François Médard, *Communauté locale et organisation communautaire aux États-Unis*, Paris, Armand Colin, 1969.

¹⁰¹ *Ibid.*, p. 111 et suivantes.

croissance), et il n'est plus question d'améliorer le bien-être global d'une communauté par la transformation des rapports sociaux.

3. VERS UNE MISE EN PLACE DE NOUVEAUX MODES DE RÉGULATION DU TRAVAIL DES FEMMES ?

Depuis les années 1960 au Québec, l'espace du développement communautaire a été occupé par les groupes communautaires ¹⁰². Les optiques nationaliste, de lutte des classes, féministe, d'affirmation régionale, et plus récemment les rapports interraciaux et interethniques y ont tour à tour et concurremment servi de point de référence, de philosophie et de stratégie d'intervention. La légitimation du développement communautaire a été plus tardive au Québec qu'aux États-Unis : ce n'est que depuis 1975 environ qu'il dispose d'un ancrage professionnel et institutionnel important (les CLSC et les programmes d'études en travail social en sont des assises importantes). Militants, bénévoles, permanents et intervenants professionnels se côtoient maintenant dans le cadre de projets communautaires auxquels commencent à s'intéresser par ailleurs les développeurs et décideurs locaux.

Les groupes de femmes ont développé une culture et acquis une expérience en développement communautaire que les nouveaux acteurs politiques et professionnels reconnaissent et intègrent de façon inégale. Ainsi, certaines conceptualisations holistiques du temps et du travail articulées par les groupes de femmes et par les féministes servent parfois de modèle : des écologistes, partisans du développement durable, les ont reprises et adaptées. Cependant, en bout de ligne, les principes du développement [120] durable ne reflètent souvent pas les préoccupations féministes liées à la transformation des rapports de domination hommes- femmes ¹⁰³.

¹⁰² Puis par les groupes de femmes à partir de la deuxième moitié des années 1970.

¹⁰³ Susan Wismer, « Creating sustainable communities in Canada : The role and importance of the women's movement », communication présentée à la

Les réformes régionales reconnaissent en principe le caractère holistique du développement, mais elles mettent en place des mécanismes qui consolident la distinction entre le développement économique et le développement social : ces sphères restent séparées, à l'exception du domaine du développement économique communautaire qui doit cependant s'axer autant que faire se peut sur l'employabilité ou le développement d'activités économiques stricto sensu ¹⁰⁴. La vision holistique du développement ne sert en fait que d'avant-propos aux réformes, la définition classique, plus restreinte, étant celle qui est utilisée. Il s'agit en quelque sorte d'une nouvelle configuration de la persistante séparation entre les sphères de la production (associée au public) et de la reproduction (associée au privé), le bien-être de la collectivité étant relégué au social, qui ne fait pas office dans les politiques gouvernementales, rappelons-le, de moteur du développement.

On se réfère dans les énoncés de réformes régionales à une conception universelle de citoyenneté ¹⁰⁵, et on ne propose, à ma connaissance, aucune politique cadre sur la question des femmes en matière de développement économique ou social. Le ministère de la Santé et des Services sociaux dispose par ailleurs d'une politique sur la condition féminine, qui ne semble cependant pas avoir été intégrée aux principes directeurs encadrant les régies régionales. Une prise en compte des femmes au niveau des énoncés de politiques de développement n'est certes pas une panacée ¹⁰⁶, mais le silence de ces réformes sur les rapports sociaux de sexes reste très problématique. Car si les femmes ne semblent pas explicitement ciblées par les planifications stratégiques en matière économique ou sociosanitaire, elles font néanmoins l'objet de ces politiques. On proposera ainsi facilement et sans sourciller des plans de développement axés sur des industries faisant largement appel à une main-d'œuvre féminine sous-payée et on exploitera sans même y penser la force de travail bénévole féminine en matière de soins.

Canadian Urban and Housing Studies Conference, Winnipeg, février 1988 et Denyse Côté, *op. cit.*

¹⁰⁴ Une définition restrictive de l'économie exclut une large part des contributions économiques des femmes.

¹⁰⁵ La réforme Picotte fait référence au citoyen consommateur.

¹⁰⁶ Voir à ce sujet l'article de Colette St-Hilaire p. 17.

La mise en place d'un néolibéralisme à la québécoise a un effet certain sur les pratiques en développement communautaire et sur les pratiques féministes en développement communautaire. Partout on privilégie l'approche économique, partout les organismes de concertation locale autour de l'économie et de la planification des services ont préséance. Les organismes poursuivant d'autres objectifs sont relégués au [121] second rang ou devront arrimer leurs objectifs aux priorités stratégiques préalablement déterminées. La pression à la standardisation et à la technocratisation est donc grande ¹⁰⁷.

Il existe certes des réponses à de telles pressions et l'entrepreneuriat communautaire en est une. Cette approche considère l'intérêt commun plutôt que l'intérêt individuel comme moteur de l'économie sociale et elle situe l'activité communautaire économique, culturelle, sociale ou politique au cœur du cadre organisationnel de l'activité économique. Elle pose l'équité sociale comme ayant préséance sur le profit personnel et préconise la planification plutôt que la compétition pour stimuler l'activité économique ¹⁰⁸. Elle favorise un développement dans un sens plus large que celui de croissance économique mis de l'avant par l'économie classique. Cette approche a l'avantage de pouvoir s'arrimer à des projets économiques jugés prioritaires, d'autres approches n'auront pas cette chance. Les initiatives des groupes de femmes seront ainsi facilement considérées non conformes aux priorités du développement régional, alors qu'elles y contribuent largement ¹⁰⁹.

En même temps, les services sociaux, les services de santé et les projets de développement économique et communautaire supposent un travail communautaire et familial féminin. Celui-ci sert même de justification aux coupures dans les services sociosanitaires : on renvoie les patients plus rapidement à la maison parce qu'il existe un « milieu naturel » (habituellement intégré par des femmes) pour les prendre en

¹⁰⁷ Jean Panet-Raymond, *op. cit.*

¹⁰⁸ Susan Wismer, *op. cit.*

¹⁰⁹ Voir à ce sujet Marta Anadón, Dominique Masson, Marielle Tremblay et Pierre-André Tremblay, *Vers un développement rose : Éléments théoriques et méthodologiques d'une recherche sur le rapport des femmes au développement régional*, Note de recherche n° 10, Groupe de recherche et d'intervention régionales. Université du Québec à Chicoutimi, avril 1990.

charge. Les femmes ne sont donc pas oubliées : elles sont mises à profit par les mesures de développement économique et sociosanitaire.

On a qualifié de libération l'accès des femmes à de pleins droits civiques. Cette nouvelle égalité formelle arrachée par la deuxième vague du féminisme se fonde cependant sur une conception androgyne de la citoyenneté calquée sur le modèle masculin de l'*homo œconomicus*. Les femmes ont réinvesti des lieux publics dont elles ont été autrefois bannies, le marché du travail et l'activité économique formelle en sont des exemples. Mais le travail hors marché spécifiquement attribué aux femmes, l'entretien des autres dans un cadre informel en particulier, n'a pas pour autant gagné ses lettres de créance.

La division sexuelle fondée sur les distinctions entre les sphères masculine et féminine portait à reconnaître le rôle central joué par les femmes dans la survie et le maintien de la qualité de vie des familles et des communautés ¹¹⁰. Cette reconnaissance était certes piégée. Elle était [122] obtenue au prix de multiples restrictions, dont le contrôle de la mobilité des femmes : leur place assignée était ainsi limitée au domestique. Mais les soins de santé et l'éducation faisaient aussi l'objet d'activités publiques, collectives et communautaires tout comme les événements sociaux et religieux. L'apport des femmes à ces activités étant reconnu, leur rôle dans le développement des communautés se trouvait également reconnu, mais à ce titre seulement, bien sûr. La voix des femmes était spécifique certes, mais elle existait. On reconnaissait leurs forces et leurs compétences comme organisatrices familiales et communautaires.

Dissociées en Occident depuis la révolution industrielle, les sphères d'activité masculine et féminine ont donc été rapprochées au prix d'une mise au rancart du domestique et du privé. Et certaines politiques économiques et sociosanitaires, dont les réformes régionales actuelles, n'allègent pas, et parfois même renforcent cette occultation de l'informel et du privé. Ainsi, projets de développement et plusieurs services institutionnels dépendent clairement et parfois même

¹¹⁰ Angela Miles, « Feminism and women's community action in the 1980's : New knowledge and new activism in Antigonish Town and County, Nova Scotia », rapport préliminaire, avril 1984.

explicitement du travail informel des femmes pour atteindre leurs objectifs.

Brown et Christiansen-Ruffman ont identifié trois catégories de travail communautaire informel prises en charge par les femmes : les activités de création et de maintien de réseaux sociaux (famille, voisinage, école, communauté, amis), les activités de médiation (de la famille avec l'école ou les services sociaux), et les soins aux autres (enfants, amis, parents, voisins). Les visites entre parents et amis, les appels téléphoniques, lettres, échanges de services de gardiennage, par exemple, constituent selon cette conception un travail communautaire informel ¹¹¹.

On constate aujourd'hui de façon empirique la présence des femmes à tous les niveaux de la communauté locale et des projets en développement communautaire. Le bénévolat féminin est recensé, la présence souvent majoritaire des femmes dans les organisations communautaires est reconnue. Cependant, si les activités informelles des femmes sont souvent décrites comme fonctionnelles et centrales, rarement sont-elles décrites en termes de travail. La participation des femmes aux affaires de la communauté, civiques, religieuses, politiques, ou encore leur contribution économique sont rarement mis en lumière par les recherches.

Les femmes sont traditionnellement chargées de créer et d'entretenir les réseaux familiaux et communautaires informels, de même que les rapports sociaux quotidiens liés au cadre de vie. Cet investissement rend possible le bien-être familial et communautaire. Le travail communautaire [123] de création et de maintien des réseaux, ignoré des modèles et paradigmes du développement communautaire professionnel et militant, est souvent l'extension pour les femmes de leur investissement familial.

Le développement communautaire a pour objectif la création de systèmes d'action formels, lesquels permettront de mettre en place des projets de plus en plus définis en termes économiques. L'actuel regain d'intérêt pour le développement communautaire n'intègre pas d'analyse

¹¹¹ Leslie Brown et Linda Christiansen-Ruffman, « Women's community work : The third part of the puzzle », communication présentée à la conférence « Women and the invisible economy », Montréal, institut Simone-de-Beauvoir, université Concordia, février 1985.

critique des liens entre production et reproduction ni des effets des hiérarchies fondées sur le sexe (ou la classe, la race ou l'appartenance ethnique) sur l'accès aux ressources sociales. Certaines activités seront alors formalisées, mais d'autres resteront dans l'ombre ou y seront reléguées.

Or il est largement reconnu que les communautés locales doivent leur vitalité et leur cohésion sociale à la force de leurs réseaux informels ¹¹² et/ou aux structures organisationnelles mises en place par des groupes communautaires où les femmes sont omniprésentes. En effet, la structuration, la restructuration et l'entretien du tissu social s'effectuent à travers certains processus formels (groupes ou projets communautaires) ou informels (réseaux sociaux), ou à travers une combinaison des deux. La vitalité d'une communauté repose donc dans une large mesure sur le travail familial et communautaire formel et informel des femmes. *A contrario*, l'absence de liens de voisinage ou la désagrégation du tissu communautaire est perçue comme une carence, la communauté étant alors qualifiée de dysfonctionnelle, sujette à une intervention qui répondra à des logiques de soins politiques et institutionnelles.

Le secteur informel de la vie communautaire est celui où se tissent des liens sociaux et où s'organisent des échanges susceptibles d'assurer un bien-être collectif, un développement de la communauté. L'action professionnelle, militante ou bénévole de développement communautaire s'y superpose ou s'y substitue ; les réseaux à majorité féminine, ceux dont les femmes assument la responsabilité, ou la place qu'elles occupent dans les réseaux communautaires sont souvent liés à leur travail communautaire informel.

Dans cette perspective, on peut voir comment les projets de revitalisation de régions ou de localités, qui s'appuient généralement sur l'entraide et les échanges informels, se fondent sur l'existence de domaines spécifiquement féminins non reconnus ; ils les marginalisent souvent par la même occasion : profits, accès renouvelé aux ressources et [124] reconnaissance sociale n'iront pas à ces femmes qui ont pourtant créé les milieux propices au développement. Ainsi, les

¹¹² Chava Frankfort-Nachmias et J. John Palen, « Neighborhood revitalization and the community question », *Journal of the Community Development Society*, vol. 24, n° 1, 1993, p. 1-14.

contributions informelles des femmes au soin des autres et de leur communauté demeurent invisibles, même lorsque l'apport des réseaux informels est reconnu comme fondamental au bien-être collectif et communautaire ¹¹³.

CONCLUSION

La solidarité autour d'un combat économique perçu comme prioritaire se dégage des nouvelles configurations régionales du développement communautaire. Les espaces des groupes communautaires et des groupes de femmes y sont redéfinis. On ne peut conclure à un recul, mais très certainement à la confusion qui précède souvent un réaménagement majeur. Les dimensions reliées aux rapports sociaux de sexes y sont peu ou pas abordées.

La confusion est grande, et sert entre autres à légitimer l'introduction de nouveaux modes de régulation en développement communautaire dont le leadership est confié à certaines élites locales et technocratiques qui s'en étaient désintéressées par le passé. Loin de constituer une prise en charge d'une communauté locale ou régionale par tous ses membres, les réformes régionales en cours représentent plutôt une occasion pour les élites locales et régionales de contrôler ces initiatives.

Les contributions des femmes risquent d'être écartées par une nouvelle vision patricentrique du développement communautaire qui sous-estime leur travail informel et la contribution des groupes de femmes au développement régional. On risque par le fait même de consolider de nouvelles formes de contrainte à la prise en charge par les femmes d'activités informelles familiales et communautaires.

L'intégration de mesures d'équité aux énoncés de politiques en matière de développement régional est nécessaire afin de mettre en valeur la contribution spécifique des femmes dans ce domaine. Comment peut-on en effet continuer à imposer de telles mesures aux

¹¹³ Nancy Guberman, Pierre Maheu et Chantal Maillé, *Et si l'amour ne suffisait pas...*, Montréal, Remue-ménage, 1992.

projets subventionnés à l'étranger, alors qu'ici on les ignore ¹¹⁴ ? Comment peut-on continuer à répondre par la passivité et le silence à des situations discriminatoires dont l'effet se fait sentir aujourd'hui et se fera sentir pour des générations à venir ?

[125]

NOTES

Pour faciliter la consultation des notes en fin de textes, nous les avons toutes converties, dans cette édition numérique des Classiques des sciences sociales, en notes de bas de page. JMT.

[126]

[127]

Bibliographie

Anadón, Marta, MASSON, Dominique, TREMBLAY, Marielle et Pierre-André Tremblay (1990). *Vers un développement rose : Éléments théoriques et méthodologiques d'une recherche sur le rapport des femmes au développement régional*, Note de recherche n°10, Chicoutimi, Groupe de recherche et d'intervention régionales, Université du Québec à Chicoutimi, avril 1990.

ATLANTIC PROVINCES ECONOMIC COUNCIL (1993). *Conditions for Successful Community Economic and Social Development : A Comparative Study in the Atlantic Provinces and Eastern Ontario*, mars 1993.

BAKKER, Isabella (1985). « Women and economic development in Canada : Some methodological approaches for assessing the impact of economic policies on women », *Paper submitted by the Government of*

¹¹⁴ Je me réfère ici encore aux critères d'intégration des femmes développés par l'ACDI.

Canada to the OECD Experts' Meeting on the Impact of Economic policies on Women, Paris, janvier 1985.

BROWN, Leslie et Linda CHRISTIANSEN-RUFFMAN (1985). « Women's community work : The third part of the puzzle », communication présentée à la conférence « Women and the invisible economy », Montréal, institut Simone-de-Beauvoir, université Concordia, février 1985.

CATTARINUSSI, Bernardo (1975). « L'organisation sociale de l'utopie », *Communautés*, vol. 37, janvier-juin 1975, p. 27-41.

Coté, Denyse (1993). « Les femmes et le développement communautaire : Où se situe l'évolution des paradigmes ? » dans Marilyn Assheton-Smith et Barbara Spronk (dir.). *Nos vies, nos recherches : Reflets de notre société ?*, Charlottetown, Gynergy Books, p. 167-184.

[128]

COTÉ, Denyse et Maryse Fortin (1994). « Réformes et régionalisation : Pratiques de concertation des groupes de femmes en Outaouais », *Nouvelles Pratiques sociales*, printemps 1994, p. 131-143.

Cox, Fred, ERLICH, John, ROTHMAN, Jack et John TROPMAN (dir.) (1979). *Strategies of Community Organization*, Itasca (Ill.), Peacock Publications.

FRANKFORT-NACHMIAS, Chava et J. John PALEN (1993). « Neighborhood revitalization and the community question », *Journal of the Community Development Society*, vol. 24, n° 1, p. 1-14.

FRIEDMAN, Marilyn (1989). « Feminism and modern friendship : Dislocating the community » dans R. Cass Sustein (dir.), *Feminism and Political Theory*, Chicago, University of Chicago Press, p. 143-158.

GAGNON, Christiane et Juan-Luis KLEIN (1991). « Le partenariat dans le développement local : Tendances actuelles et perspectives de changement social », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 35, n° 95, p. 239-255.

GUBERMAN, Nancy, MAHEU, Pierre et Chantal MAILLÉ (1992). *Et si l'amour ne suffisait pas...*, Montréal, Remue-ménage.

HAMEL, Pierre (1991). [*Action collective et démocratie locale*](#), Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

HARDINA, Donna (1994). « Community empowerment : Past expérience and future trends », communication présentée au 6e Congrès de la politique sociale, université Memorial, Saint-Jean (Terre-Neuve), juin 1994.

INTERNATIONAL INSTITUTE FOR SUSTAINABLE DEVELOPMENT (1992). *Trade and Sustainable Development : A Survey of the Issues and a New Research Agenda*, Winnipeg, 1992.

JONES, Bernie et Juliette SILVA (1991). « Problem solving, community building, and Systems interaction : An integrated practice model for community development », *Journal of the Community Development Society*, vol. 22, n° 2, p. 1-21.

LAMOUREUX, Jocelyne (1994). *Le Partenariat à l'épreuve*, Montréal, Saint-Martin.

LEMIEUX, Vincent (1994). « Les critères de la décentralisation ». *Le Devoir*, 22 et 23 décembre 1994.

LÆWY, Erich H. (1993). *Freedom and Community ; The Ethics of Interdependence*, New York, State University of New York Press.

MACKENZIE, Suzanne et Heather MENZIES (1988). « Transforming communities, transforming economy : Issues and strategies in the politics of restructuring », communication présentée à la Canadian Urban and Housing Studies Conférence, Winnipeg, février 1988.

[129]

MASSON, Dominique, TREMBLAY, Marielle et Pierre-André TREMBLAY (1988). « Les oubliées du développement régional : Femmes et pratiques d'autodéveloppement au Saguenay-Lac-Saint-Jean », communication présentée au colloque de l'Institut canadien de recherche sur les femmes, Québec, novembre 1988.

MÉDARD, Jean-François (1969). *Communauté locale et Organisation communautaire aux États-Unis*, Paris, Armand Colin.

MILES, Angela (1984). « Feminism and women's community action in the 1980's : New knowledge and new activism in Antigonish Town and County, Nova Scotia », rapport préliminaire, avril 1984.

Ministère de la Santé et des Services sociaux (1992). *Développer les régions du Québec*, Québec, Gouvernement du Québec.

_____ (1990). *Une réforme axée sur le citoyen*, Québec, Gouvernement du Québec.

NEAMTAM, Nancy (1994). « La bureaucratie assassine : Comment on a tué l'initiative du milieu dans le Sud-Ouest de Montréal », *Le Devoir*, 14 avril 1994, p.A-9.

PANET-RAYMOND, Jean (1994). « Action communautaire et rapports nouveaux avec l'État », communication présentée au 6e Congrès de la politique sociale, Saint-Jean (Terre-Neuve), université Memorial, juin 1994.

(1992). « Les conditions du partenariat entre les CLSC et les organismes communautaires dans le contexte de la loi 120 », communication présentée au colloque « Des acquis, des défis », Regroupement québécois des intervenants et intervenantes en action communautaire en CLSC, Hull, juin 1992.

PARSONS, G. F. (1993). « Community bonds : A new approach to community and economic development », *Journal of the Community Development Society*, vol. 24, n° 2, p. 196-212.

RAKOW, Lana F. (1992). *Gender on the Line : Women, the Telephone, and Community Life*, Chicago, University of Illinois Press.

Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec

_____ (1991). « Le choc des cultures : Bilan-synthèse de l'expérience de participation aux comités tripartites », rapport de synthèse préliminaire, Montréal, juin 1991.

SNAVELY, Keith et Roger Beck (1993). « Defining the role of nonprofit corporations in community economic development », *Journal of the Community Development Society*, vol. 24, n° 2, p. 213-228.

TÖNNIES, Ferdinand (1977). *Communauté et société*, Paris, Retz-CEPL.

VILLE DE MONTRÉAL (1993). *Le Développement communautaire au cœur du développement social de Montréal : Énoncé d'orientation*, Montréal, novembre 1993.

WARREN, Roland (1979). « Alternative conceptions of community » dans Fred Cox, John Erlich, Jack Rothman et John Tropicman (dir.). *Strategies of Community Organization*, Itasca (Ill.), Peacock Publications.

WISMER, Susan (1988). « Creating sustainable communities in Canada : The role and importance of the women's movement », communication présentée à la Canadian Urban and Housing Studies Conference, Winnipeg, février 1988.

[131]

Du local au planétaire.

Réflexions et pratiques de femmes en développement régional.

Deuxième partie

PRATIQUES DE FEMMENS EN DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

[Retour à la table des matières](#)

[132]

[133]

Deuxième partie.
Pratiques de femmes
en développement régional

**“LES NOUVEAUX ENJEUX
DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
POUR LES FEMMES AU QUÉBEC.”**

Claire V. de LA DURANTAYE

[Retour à la table des matières](#)

[134]

Claire V. de la Durantaye a fait ses études de baccalauréat et de maîtrise en science économique à l'Université d'Ottawa. Elle a obtenu son doctorat en analyse et politiques économiques de l'École des hautes études en sciences sociales de Paris en 1983 sous la direction du professeur et économiste Henri Aujac. Après avoir enseigné pendant douze ans au Département des sciences de la gestion et d'économie de l'Université du Québec à Trois-Rivières, elle occupe présentement le poste de doyenne des études de premier cycle à cette même université.

[135]

Dans son dernier plan d'action intitulé « Bâtir la société avec les femmes », le Conseil du statut de la femme fait état de ses inquiétudes vis-à-vis un désengagement probable de l'État. « Il est essentiel, souligne-t-il, que l'État maintienne ces objectifs [égalité, santé, éducation, etc.] car son désengagement dans certains secteurs essentiels aux femmes risquerait d'être catastrophique ¹¹⁵. » Le Conseil rappelle à juste titre que l'État, au Québec, a contribué d'une manière significative à l'amélioration de la situation des femmes.

Pour les femmes, l'État moderne est un associé prioritaire et essentiel. C'est à lui que les femmes se sont adressées pour obtenir les grandes réformes [...]. Il a ainsi largement soutenu les femmes vers l'atteinte de l'égalité ¹¹⁶.

Le Conseil conclut sur la nécessité d'accroître les réflexions sur la problématique du développement régional et sur le rôle que les femmes doivent y tenir.

Un des enjeux cruciaux de l'avenir sera donc de veiller à ce que les femmes puissent intégrer les différentes instances régionales et locales qui prennent des décisions pouvant affecter leur vie quotidienne ¹¹⁷.

Cette même année, une série de colloques régionaux portant sur le thème du développement régional et les femmes eurent lieu sous la gouverne du Conseil. Puis en mai 1993 à Rimouski, des professeures de l'Université du Québec, conjointement avec le Conseil du statut de la femme organise un colloque portant sur les femmes et le développement régional dans le cadre de l'ACFAS.

Le thème de ce colloque, comme le spécifiait le programme, portait sur le rôle des femmes dans le développement régional et répondait à une urgence. En effet, « au moment où l'on régionalise les services et

¹¹⁵ Conseil du statut de la femme, « Bâtir la société avec les femmes. Orientations triennales 1992-1995 », Québec, Gouvernement du Québec, 1993, p. 4.

¹¹⁶ *Ibid.*

¹¹⁷ *Ibid.*, p. 10.

[136] multiplie les lieux de pouvoir », ce déploiement de réflexions et d'analyses devait permettre aux femmes de voir plus clair dans les nouveaux enjeux politiques « et de dégager des pistes pour réformer ce même développement ».

Mais de quels enjeux parle donc le Conseil ? De quels événements de la conjoncture politique est-il question ici ? Et pourquoi, à ce moment-ci, y aurait-il lieu pour les femmes de « réformer » le développement régional ? Entendre ici la manière dont on le fait ou dont on s'apprête à le faire, ce développement.

Ces préoccupations ont pour origine la manifestation par les différents gouvernements, en ce début des années 1990, d'une volonté non équivoque de se désengager de certains dossiers sociaux et économiques. Dans la poursuite du courant néolibéral qui a fortement marqué les années 1980, les gouvernements canadien et québécois accélèrent leur retrait de la vie économique et sociale. Mentionnons dans le cas du Québec la réforme du ministre Paradis sur la sécurité du revenu (1988), la réforme du ministre Côté sur les soins de santé et les services sociaux (1990), la réforme du ministre Picotte sur le développement régional (1991) ou encore, la réforme Bourbeau sur la formation de la main-d'œuvre (1992). Ces réformes doivent permettre à l'État, entre autres choses, de réduire ses engagements financiers envers les citoyens et de responsabiliser ceux-ci face à leur propre développement.

La dynamique des finances publiques ne permet pas à la société québécoise d'envisager l'action de l'État sur la même lancée que ce à quoi nous ont habitués les années 1960 et 1970 ¹¹⁸.

[...] Cela signifie que l'État, loin de récuser ses responsabilités en matière de développement régional, entend désormais concentrer ses énergies sur les responsabilités qui lui reviennent... Cela signifie aussi que les autres intervenants en développement régional devront aussi assumer les responsabilités pour lesquelles ils sont les mieux placés ¹¹⁹.

¹¹⁸ Ministre délégué aux Affaires régionales. *Développer les régions du Québec*, Québec, Gouvernement du Québec, 1992, p.35.

¹¹⁹ *Ibid.*, p.37.

L'impact de telles politiques gouvernementales sur la situation des femmes au Québec peut être considérable et justifie les inquiétudes du Conseil. Le désengagement de l'État peut en effet signifier un recul important pour les femmes. Il implique l'affaiblissement d'un partenaire très puissant, le gouvernement central législateur et régulateur de la société. Il révèle la faiblesse du poids politique des femmes dans les différentes instances régionales. La mise en place de nouvelles structures [137] décisionnelles au niveau régional entraîne donc pour les femmes une remise en question de la stratégie politique adoptée depuis des décennies, à savoir créer des voies de communication avec l'État central. Elle les oblige à établir rapidement un nouveau réseau d'alliances dans les instances régionales.

Dans cet article, nous nous proposons de cerner et d'identifier ces enjeux dont parle le Conseil, particulièrement les enjeux de la « décentralisation » établis par le biais des réformes de la santé et du développement régional. Nous mesurerons ensuite l'incidence réelle du désengagement de l'État et de la décentralisation sur les priorités d'action établies par le Conseil, ce qui contribuera à une analyse critique de la nouvelle répartition des pouvoirs entre le centre et les régions comme modèle viable de développement pour les femmes.

Dans un premier temps, nous présenterons un bref rappel du rôle de l'État dans le développement régional au Québec. Dans un second temps, nous présenterons une analyse des réformes sous l'angle d'un repositionnement de l'État afin de mieux comprendre l'actuel réaménagement des pouvoirs. Dans un troisième temps, nous tracerons une esquisse du rapport de l'État au mouvement des femmes de manière à nous permettre, en dernier lieu, d'établir quelques repères stratégiques pour les femmes concernant cette nouvelle forme d'intervention de l'État.

1. L'ÉVOLUTION DU RÔLE DE L'ÉTAT DANS LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL AU QUÉBEC DEPUIS 1945

L'intervention de l'État dans le domaine du développement régional au Québec peut être résumée par une série d'étapes emboîtées l'une dans l'autre telles des poupées russes. Cette implication fut progressive, continue, et a atteint pendant les années 1970 un seuil d'interventionnisme sans précédent. Depuis lors, et jusqu'aux années 1990, l'État s'est comporté en propriétaire distrait et négligent. C'est d'ailleurs le message que les régions ont livré à la commission Bélanger-Campeau et aux États généraux du monde rural en 1991.

[138]

La période de l'après-guerre aux années 1970 peut être divisée en quatre étapes. Les années précédant la Seconde Guerre mondiale n'ont pas connu de politiques régionales en tant que telles, bien que l'avant-guerre ait donné lieu à deux importants rapports fédéraux, le livre blanc sur l'emploi en 1945 et le rapport de la commission Rowel-Sirois en 1936. Ils préparaient la voie aux politiques d'après-guerre.

De 1945 à 1957, c'est l'étape du régionalisme « provincial », ou de l'éveil des gouvernements provinciaux. Encore en grande partie influencé par l'idéologie conservatrice des finances publiques, le Québec conteste les nouvelles ingérences d'Ottawa dans ses champs de juridiction : la taxation, l'enseignement postsecondaire et l'assurance-chômage. Cette première poussée de « régionalisme » propose une plus grande autonomie de l'État provincial vis-à-vis l'État fédéral. L'État québécois réclame en fait l'obtention de moyens financiers afin de maintenir l'activité économique sur son territoire. Et bien que les régions du Québec aient à faire face à cette époque à d'énormes difficultés (chômage, exode rural, pauvreté, absence d'infrastructures publiques, etc.), marquées par des manifestations en Gaspésie et dans le Bas-du-Fleuve, l'État québécois n'entend par autonomie qu'une « autonomie provinciale » : il n'écoute pas les régions.

On a largement documenté la deuxième étape, celle de la Révolution tranquille (1957-1967) en insistant surtout sur la modernisation du secteur public au Québec. Moins de choses ont cependant été dites

concernant la réponse de l'État québécois aux besoins des régions. On peut même parler d'une certaine discrétion dans les analyses quant à la manière technocratique avec laquelle le jeune État québécois a répondu aux demandes des régions : un plan, celui du Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ) et des fermetures de villages. Une grande partie des sommes consacrées à la réalisation de ce plan ont servi à payer les bureaucrates chargés de son élaboration et de son exécution.

Ce qu'il nous faut retenir cependant, c'est sans contredit la mise sur pied du nouveau Conseil d'orientation économique du Québec qui tentera d'établir un plan incluant une véritable politique d'aménagement du territoire québécois (1959-1962) ¹²⁰. On y trouve réunies à la fois les conditions macro-économiques, micro-économiques et politiques pour assurer un tel plan. Mais la conclusion des premières ententes fédérales et l'absence de volonté politique à Québec transformeront le futur Office [139] de planification et de développement du Québec (OPDQ) en gestionnaire de fonds fédéraux. C'est l'abandon du premier projet intégré de développement du Québec et de ses régions par l'État québécois.

[...] an expenditure of a quarter of a billion dollars affording subsidies, job and relocation for only four percent of Quebec's population was unrealistic in the extreme ¹²¹.

De 1967 à 1975, on verra la signature de nombreuses ententes cadres de développement régional au Québec entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial. Ces ententes ne feront déjà plus référence au développement régional comme tel. Il s'agira désormais d'aménagement territorial. La production par le nouveau ministère de l'Expansion économique régionale (MEER) de nombreux plans directeurs fédéraux conditionne alors l'obtention, par les provinces, des subventions fédérales. Les gouvernements provinciaux doivent en effet se conformer aux priorités territoriales déjà arrêtées par le gouvernement fédéral pour chacune des provinces. C'est ainsi que le

¹²⁰ R. Parenteau, *La Politique économique provinciale*, cité dans J. Benjamin, *La Planification économique au Québec*, Montréal, PUM, 1974, p. 86.

¹²¹ A. Careless, *Initiative and Response*, Montréal, McGill-Queens University Press, 1977, p.81.

Québec obtiendra le développement de l'aéroport de Mirabel ainsi que celui de quelques parcs. Il aura à disputer chaudement avec Ottawa la vocation agricole de certaines de ses régions.

Pendant ce temps, l'État québécois procède à un vaste mouvement de concentration de ses activités : corps policiers, santé, éducation, justice, etc. Des supraorganismes régionaux sont créés (regroupement de commissions scolaires par l'Opération 55, CRSSS et CLSC, etc.) dont l'objectif semble être davantage de transmettre des directives ministérielles que de véhiculer des priorités régionales vers l'appareil central. En fait, on assiste à un vaste mouvement d'encadrement administratif et de hiérarchisation des régions québécoises. Les grands centres urbains et Montréal obtiennent la part du lion. Cette action est portée à l'extrême dans le rapport Martin, Higgins et Raynault sur les pôles de croissance et de développement : selon ces auteurs, seul Montréal peut être considéré comme pôle de développement au Québec. Ils recommandent donc que toute l'aide gouvernementale, fédérale et provinciale, lui soit consacrée. L'établissement de services gouvernementaux en région constitue dans cet esprit une mesure artificielle de soutien aux régions, une forme de redistribution, un développement compensateur.

De 1976 à 1982, l'intervention de l'État au Québec s'accélère et atteint un sommet. L'État, tant fédéral que provincial, investit de façon importante dans les secteurs économiques et particulièrement dans le [140] soutien au secteur financier (entreprises publiques et parapubliques, garanties de prêts, subventions aux entreprises, etc.). Le nouveau gouvernement québécois d'alors participe à ce déploiement. À preuve, cet énoncé du Premier ministre Lévesque : « Pour obtenir une stratégie de développement, il faut rendre ces outils cohérents [...]. Le premier mandat de l'État, c'est la rentabilité ¹²². »

En fait, toute croissance économique passe alors par un engagement accru de l'État. Les régions ne prospèrent que par l'augmentation des infrastructures et des projets publics. Le développement régional au Québec est devenu une question de transferts d'argent effectués selon une logique politique. Les besoins des régions sont en grande partie déterminés par l'appareil gouvernemental central à Québec.

¹²² René Lévesque, entrevue au journal *Le Soleil*, Québec, 25 mai 1977, p. A-5.

Mais l'accroissement trop rapide des déficits publics et la période de stagflation (récession et inflation conjointes) dans laquelle sombre le monde occidental par suite des diverses crises pétrolières sonneront le glas de cette expansion tentaculaire de l'État. Désormais, aux prises avec des problèmes financiers importants, l'État entamera une longue période de léthargie envers les régions. C'est le début de son désengagement.

Les régions ont perdu beaucoup d'illusions au cours de ces quarante années. Elles n'ont jamais pu se faire reconnaître par l'État comme partie intégrante du territoire et de la logique de l'espace québécois. L'État québécois a toujours traité de manière secondaire le problème des régions. Il n'a jamais pensé au développement du Québec comme à un tout. Il a dès le départ dichotomisé les deux aspects de sa réalité territoriale, le central et le régional.

De plus, l'appauvrissement graduel des régions en termes de leur propre identité se répercute sur l'État central.

En s'enfonçant inconsciemment vers ce phénomène de désorganisation régionale au Québec, nous renions en quelque sorte une partie importante de notre identité. Se délayer ainsi aveuglément altère une dynamique réelle et concrète qui permettrait de nous développer en fonction d'objectifs collectifs ou régionaux qui ont un sens et un intérêt communs ¹²³.

Privées de moyens, coupées de la réalité provinciale, hautement politisées dans leurs rapports avec l'extérieur et fortement dépendantes de l'État central, elles se sont habituées à des calendriers politiques [141] pleins d'imprévus et de soubresauts. La perspective d'un développement cohérent et à long terme n'a jamais été le fait du niveau régional. Les régions ont été instrumentalisées au profit de l'État québécois.

Enfin, la philosophie économique de l'État québécois a toujours été essentiellement libérale, non interventionniste. Sauf en de très rares exceptions, l'État québécois a toujours considéré les forces économiques continentales et mondiales comme libres de s'exercer sur

¹²³ P. Bérubé, *L'Organisation territoriale du Québec : Dislocation ou restructuration ?*, Québec, Les Publications du Québec, 1993, p. 173.

son territoire. Même à l'époque de la nationalisation de l'électricité ou de la création de la Caisse de dépôt et de placement, peu de choses ont été faites en vue de contrer les difficultés économiques engendrées par une structure économique défailante. Et lorsque l'on parle de néolibéralisme au Québec aujourd'hui, il faut bien comprendre que cela signifie que l'État cherche de manière « artificielle », c'est-à-dire par ses lois et règlements ou par une organisation particulière, à recréer ce modèle libéral du laisser-faire.

Nous sommes bien conscients et je l'ai mentionné à plusieurs reprises, qu'une économie ouverte comme la nôtre [...] ne saurait être entièrement déterminée par les actions de l'État [...] ¹²⁴.

Au Québec, il n'y a jamais eu de véritable prise en charge du développement des régions. Il y a eu un prolongement de l'État québécois jusqu'en région. Il n'y a pas eu non plus de coordination des efforts et des objectifs des différents niveaux de gouvernement (municipal, provincial et fédéral) entre eux, pour permettre l'intégration des plans régionaux dans des plans d'ensemble. Bref, il n'existe pas encore de véritable articulation des niveaux national et régional du point de vue du développement.

2. LE SENS ET LES ENJEUX DES RÉFORMES GOUVERNEMENTALES RÉCENTES : LE CAS DE LA RÉFORME DE LA SANTÉ ET DE LA RÉFORME DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Les réformes récentes de l'État québécois touchent les domaines suivants : politique de la santé avec l'apparition des nouvelles régies régionales de la santé ; politique du développement de la main-d'œuvre [142] avec les sociétés régionales de développement de la main-

¹²⁴ Déclaration du Premier ministre Robert Bourassa, le 3 juin 1971 lors de la première réunion du Conseil de planification et de développement du Québec, citée dans J. Benjamin, *op. cit.*, p. 87.

d'œuvre, et nouvelle politique sur le développement régional avec le nouveau rôle des conseils régionaux de développement.

Toutes ces politiques créent de nouvelles instances intermédiaires de coordination et de concertation entre le ou la citoyenne utilisatrice, la ville ou la municipalité et l'État québécois, dans chaque région administrative. Ces différentes réformes se veulent représentatives d'une nouvelle philosophie d'intervention de l'État : une revalorisation du palier régional. Cette philosophie correspond-elle aux besoins des citoyens et citoyennes du Québec ?

Nous tenterons de répondre à cette question en examinant tour à tour le contexte entourant ces réformes, la notion de développement régional véhiculée par celles-ci, la notion de décentralisation qui y transparait et, finalement, le désengagement de l'État qui s'y profile.

Le contexte des réformes

Dans un premier temps, soulignons que ces réformes se font toutes dans des secteurs problématiques pour l'État québécois. En effet, l'État québécois éprouve depuis déjà quelques années des difficultés à gérer et à répondre de manière adéquate aux besoins exprimés par la population en matière de santé, de développement régional ou de la main-d'œuvre et de la sécurité du revenu. Au niveau du développement régional, nous l'avons vu précédemment, l'État est incapable de rejoindre ses régions et de prendre en compte leurs besoins réels. En deuxième lieu, l'inquiétude des gouvernements en matière de santé est vive depuis quelques années. On parle d'une explosion des coûts du système canadien et québécois de santé, en raison des populations vieillissantes, de la baisse des revenus gouvernementaux reliée à une conjoncture économique difficile et à un éparpillement de la population canadienne et québécoise sur un vaste territoire : ceci pose avec acuité le problème des services essentiels à préserver ¹²⁵. En matière de main-d'œuvre et de sécurité du revenu, les défis qui se posent à l'État québécois sont encore plus grands : il s'agit pour lui de se doter d'une

¹²⁵ Le Conseil des affaires sociales, dans son livre *Deux Québec dans un*, décrit bien cette réalité et ce dilemme politique, économique et social pour l'État québécois.

véritable orientation politique dans ce dossier, et de coordonner ses interventions aux deux paliers de gouvernement, le fédéral et le municipal. Une distorsion importante se crée encore une [143] fois ici entre les problèmes réels et les enjeux politiques. Les médias attestent régulièrement de l'imbroglie dans lequel se trouve le problème de la main-d'œuvre et de la sécurité du travail au Québec.

Egalement, ces réformes surviennent après une série de gestes et de déclarations gouvernementales qui soulèvent des questions quant aux objectifs réels poursuivis par l'État par cette « décentralisation ». Depuis 1983, le virage vers un État néolibéral au Québec s'est amorcé sans l'ombre d'une hésitation. Impuissant à résoudre les problèmes par sa stratégie habituelle d'envahissement administratif et réglementaire, l'État québécois étouffe sous les contraintes budgétaires. Il doit désormais se départir de l'appareillage bureaucratique coûteux qu'il a lui-même contribué à développer. La dette s'élève maintenant à 47,5 milliards de dollars, soit 33% du PIB québécois. Le signal ne peut être plus clair. L'État québécois, comme l'État canadien d'ailleurs, ne pouvant plus répondre aux demandes sociales croissantes, envisage des coupures budgétaires. C'est la crise de l'État-providence annoncée depuis quelques années ¹²⁶.

La notion de développement régional contenue dans les réformes

Pour mieux saisir la nouvelle conception du développement régional, il importe de s'arrêter en particulier à deux réformes, celle qui touche la santé et celle qui a trait au développement régional.

La réforme du système de santé proposée par le ministre de l'époque, Marc-Yvan Côté, poursuit quatre objectifs principaux : la prévention et la promotion de la santé, le renforcement de l'autonomie des personnes et des réseaux naturels des communautés, la coopération

¹²⁶ C. V. de la Durantaye, « L'incidence des politiques économiques des gouvernements canadien et québécois sur le développement économique du Québec depuis 1945 », thèse de doctorat, Paris, H.E.S.S., 1983, 653p.

multisectorielle et le maintien d'un système public fort ¹²⁷. Le ministère déplore, en fait, les disparités importantes entre les groupes de population et les régions en matière de soins de santé. Il constate également que des obstacles entravent l'accessibilité des services entre les différentes régions du Québec. On souligne aussi la démotivation des ressources humaines, l'absence de coordination entre les différentes professions et les divers établissements.

Le document ne fait pas référence au développement régional. Il parle plutôt « d'affirmation de l'identité régionale » (p. 12). La régionalisation [144] proposée vise principalement à permettre un meilleur contrôle, par les usagers, des institutions redevables aussi bien au ministre qu'à leur milieu. En réponse à ces besoins, il propose la disparition des conseils régionaux de la santé et des services sociaux et leur remplacement par des régies régionales de la santé et des services sociaux dotées de conseils d'administration formés de divers représentants des usagers. Il en sera désormais ainsi de tous les conseils d'administration des institutions du réseau de la santé.

Ce que l'État semble rechercher avant tout, c'est une instance d'arbitrage entre les institutions et les groupes professionnels de la santé. Cet arbitrage serait rendu possible par la nouvelle composition des conseils d'administration des institutions et par la création des régies régionales où se concrétise le poids politique des usagers.

En ce qui concerne les conseils d'administration prévus pour les établissements, les régies régionales et les collèges régionaux, [...] rien ne nous rassure sur la compétence de ceux qui seront ainsi désignés, quand on prend en compte, notamment les critères d'exclusion qui sont prévus à ces articles. En seront exclues, à toutes fins utiles, la majorité des personnes qui connaissent le milieu de la santé et des services sociaux ¹²⁸.

¹²⁷ Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Une réforme axée sur le citoyen*, Québec, Gouvernement du Québec, avril 1990.

¹²⁸ Corporation professionnelle des médecins du Québec, « Mémoire à la Commission des affaires sociales sur l'avant-projet de loi sur les services de santé et les services sociaux », janvier 1990, p. 6.

On laissera aux régions l'arbitrage des services et on utilisera les nouveaux plans régionaux de rationalisation pour redéfinir les enjeux interinstitutionnels et interprofessionnels au Québec.

La nouvelle politique de développement régional a le mérite d'être plus claire quant à sa conception du développement régional de l'État québécois. On peut y lire ceci :

Il s'agit d'un *développement régional global* qui pourrait être défini comme la résultante de l'ensemble des mesures prises par les milieux régionaux, avec le partenariat de l'État, en vue de l'amélioration des conditions économiques, sociales et culturelles qui permettent le développement, et ce, dans le respect du milieu de vie ¹²⁹.

[...] La démarche de l'État en matière de développement régional sera qualifiée dorénavant de « démarche d'accompagnement du dynamisme des régions ¹³⁰.

[145]

En fait, si l'État québécois reconnaît que c'est à lui de veiller à la cohérence du développement du Québec dans son ensemble ¹³¹, il confie désormais aux régions le soin de définir ce qui est bon pour elles. Mais que fera-t-il pendant que les régions seront occupées ainsi à se définir ?

Ainsi, l'État doit fournir au palier régional l'éclairage de la mondialisation de l'économie et rendre intelligible la rationalité internationale des marchés. La fonction de l'État sera désormais conçue davantage comme celle d'un stratège qui possède des informations et une vision globale des intervenants économiques agissant au niveau des territoires régionaux. [...] Il utilisera cette expertise [...] pour dégager des perspectives à moyen et à long termes [...] ¹³².

¹²⁹ Ministre délégué aux Affaires régionales. *Développer les régions du Québec*, *op. cit.*, p. 14.

¹³⁰ *Ibid.*, p. 37-38.

¹³¹ *Ibid.*, p. 37.

¹³² *Ibid.*, p. 37-38.

Il nous apparaît donc un peu plus clairement que les intentions de l'État québécois dans le domaine du développement régional consistent à vouloir remettre aux régions l'initiative de leur développement. L'État admet avoir eu dans le passé certaines lacunes et reconnaît que des gouvernements locaux sont désormais plus aptes qu'un État central à « faire face plus efficacement aux défis et aux enjeux du développement des régions du Québec ¹³³ » à effectuer certains arbitrages et certaines rationalisations budgétaires difficiles à trancher au niveau national.

On parle à plusieurs endroits dans les deux réformes de mieux connaître et de mieux comprendre les besoins des régions. Ceci illustre bien un autre objectif poursuivi par ces réformes : celui de renouer avec les régions, de les remobiliser sur un projet commun.

Le développement économique s'impose comme premier objectif du développement régional. Les conditions à réunir pour l'assurer (particulièrement dans un contexte où la mondialisation de l'économie par les restructurations économiques qu'elle entraîne, risque d'accroître les tensions sur l'économie des régions ou des sous-régions fortement dépendantes d'un seul secteur industriel), passent nécessairement par une remobilisation des acteurs à partir d'une lecture commune des phénomènes observés ¹³⁴.

Dans le cas des deux réformes, le niveau régional apparaît comme celui qui permettra l'arbitrage des choix face aux contraintes extérieures. Voici que réapparaît la tragique coupure entre un projet national conscient des enjeux de la mondialisation et, d'autre part, des projets régionaux conçus en termes d'arbitrage et de restrictions budgétaires. Le [146] programme politique commun est absent, celui d'une vision commune de l'espace régional et de l'espace national où l'État central agirait comme défenseur des régions vis-à-vis l'extérieur. Ce défi sera sans aucun doute la clé du succès de ces nouvelles réformes.

¹³³ *Ibid.*, p. 38.

¹³⁴ *Ibid.*, p. 26.

*L'opération de décentralisation
mise de l'avant par les réformes*

Quelle est la signification et la portée réelle de l'opération de régionalisation entreprise par l'État par le biais de ces nouvelles réformes ? Les régies ou conseils consacrés à l'arbitrage des demandes régionales impliquent-ils une véritable décentralisation de la part de l'État québécois au profit des régions ou ne constituent-ils que l'ajout d'un niveau supplémentaire au processus national de décision ? Pour répondre à cette question, il faut examiner les pouvoirs décisionnels et les fonctions dont l'État québécois s'est départi au bénéfice des nouvelles instances régionales car

Il n'y a de véritable décentralisation que lorsque les élus sont pleinement responsables face à une population qui sont à la fois des contribuables, des électeurs et des gouvernés par les élus ¹³⁵.

et

Alors que la centralisation concentre entre les mains de l'État l'ensemble des tâches administratives relatives à la satisfaction des besoins d'une population nationale, la décentralisation brise cette unité en réservant aux collectivités locales et régionales la charge de pourvoir librement à leurs propres besoins par l'attribution de compétences spécifiques ¹³⁶.

Pour qu'il y ait décentralisation réelle, il faut donc qu'il y ait : passation de pouvoirs décisionnels de l'État vers l'instance régionale, exercice complet et autonome des nouvelles responsabilités par l'instance régionale et enfin imputabilité des décideurs régionaux devant leurs commettants. En clair, il faut qu'il y ait « rupture du lien hiérarchique qui sous-tend le principe d'autonomie administrative et financière ¹³⁷ ».

¹³⁵ V. Lemieux, « Des élus responsables face à la population » dans *Éléments de réflexion. Décentralisation. À nous de jouer*, UMRCQ, 26 mai 1992, p.2.

¹³⁶ J. Rivero, *Droit administratif*, Paris, Dalloz, 1973, cité par B. Vachon, *Éléments de réflexion, op. cit.*, p.4.

¹³⁷ *Ibid.*, p. 5.

Dans un premier document, le ministère de la Santé et des Services sociaux présente la réforme comme une véritable opération de décentralisation. [147] Cette opération doit jeter les bases d'un nouveau modèle de système de santé et de services sociaux au Québec axé sur les régions et les besoins régionaux.

À la lumière de l'expérience des deux dernières décennies, le ministère dégage aujourd'hui les conditions nécessaires à une véritable décentralisation. [...] Il crée dans chaque région une régie de la santé et des services sociaux, qui reçoit des responsabilités accrues par rapport à celles des conseils régionaux actuels en matière de programmation et d'allocation budgétaire ¹³⁸.

Dans un second document le même ministère manifeste une volonté moins claire de décentralisation. Il s'oriente davantage sur la résolution de problèmes précis du système de santé et des services sociaux (manque de médecins en régions éloignées, élargissement des droits des usagers, amélioration des services d'aide, amélioration des mécanismes de plaintes, etc.). Même si on parle de « procéder à une réelle décentralisation vers les régions ¹³⁹ » ou encore du fait « qu'il est impensable de continuer à traiter directement au niveau central l'ensemble des demandes qui proviennent des 900 établissements, des quelque 1300 organismes communautaires ¹⁴⁰ », on ajoute du même souffle :

[...] ce transfert n'est pas uniquement orienté vers le palier régional. L'accroissement des responsabilités assumées par l'instance régionale ne doit pas se traduire par une nouvelle centralisation des pouvoirs à ce niveau. La prise de décision doit être locale dans la mesure où l'action elle-même est locale. S'il en était autrement, l'instance régionale pourrait rapidement tendre à diriger les établissements là où elle doit plutôt les soutenir [...] ¹⁴¹.

¹³⁸ Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Pour améliorer la santé et le bien-être au Québec. Orientations*, Québec, Gouvernement du Québec, 1989, p. 107.

¹³⁹ Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Une réforme axée sur le citoyen*, Québec, Gouvernement du Québec, 1990, p. 48.

¹⁴⁰ *Ibid.*

¹⁴¹ *Ibid.*, p. 47-48.

Par le biais de cette décentralisation, l'État québécois poursuit trois objectifs : avant tout, assurer un financement qui maintienne l'équilibre entre les dépenses et la capacité à payer des citoyens ; puis, mobiliser tous les partenaires du réseau de la santé et des services sociaux autour de la nécessité d'être plus efficace dans l'utilisation des ressources et dans la solution des problèmes de santé et de bien-être ; et enfin, corriger les lacunes actuelles et permettre de répondre aux besoins futurs ¹⁴².

Ces objectifs n'exigent pas, pour leur réalisation, une décentralisation et cette dernière n'est pas essentielle à leur atteinte.

Le ministère proposait en 1989 de réaménager son approche par programmes en définissant ceux-ci selon des catégories de besoins ou [148] des populations cibles. Il proposait aussi la création des régies régionales de la santé et des services sociaux et une décentralisation progressive des budgets du ministère à ces régies.

En 1990, les nouvelles régies deviennent responsables de la participation de la population aux divers conseils d'administration, du développement d'une programmation régionale de services, de la coordination et du contrôle des budgets aux établissements et organismes, de la concertation et coordination de ces mêmes organismes autour d'un plan régional des besoins. Mais elles sont devenues des « gestionnaires » du réseau public de services. Si elles conservent la définition « de leurs priorités en fonction des réalités de leur territoire », le ministère seul élaborera « les politiques et les programmes, [s'assurera] de leur mise en application [...], [répartira] équitablement entre les régions les ressources [...] et [s'assurera] leur utilisation efficiente ¹⁴³ ».

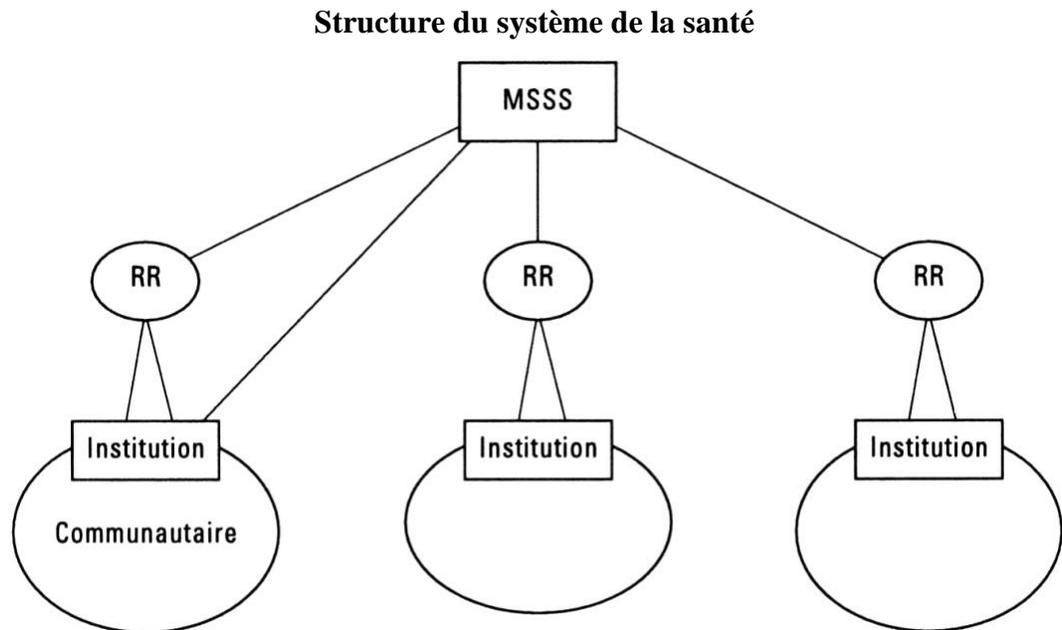
Il ne s'agit donc pas d'une véritable décentralisation. Il s'agit plutôt d'un mécanisme de régulation budgétaire où l'État central confie aux instances régionales le soin de répartir certaines ressources. Ainsi, les régies régionales doivent faire approuver par le ministre leurs plans d'organisation des services ainsi que l'allocation de leurs ressources ¹⁴⁴.

¹⁴² *Ibid.*, p.9-10.

¹⁴³ *Ibid.*, p. 49.

¹⁴⁴ *Ibid.*, p. 73.

Les rapports hiérarchiques sont maintenus, comme l'illustre l'organigramme suivant.



[149]

L'État québécois aborde, depuis quinze ans, le développement régional comme une question « horizontale », qui transcende les ministères sectoriels. Il l'aborde depuis peu comme une question hautement politique pour laquelle un seul ministère, fût-il horizontal, ne suffit plus. La création récente par le gouvernement péquiste nouvellement élu d'une structure de délégués régionaux directement rattachée au Premier ministre confirme ce nouveau poids politique stratégique des régions. Ce qui sera régionalisé ou « décentralisé », c'est en priorité l'élaboration de stratégies régionales de développement « en identifiant les priorités régionales et les axes de développement » et « la conclusion d'ententes spécifiques avec des ministères ou organismes gouvernementaux » ou la régionalisation de certains budgets ministériels ¹⁴⁵.

¹⁴⁵ Ministre délégué aux Affaires régionales. *Développer les régions du Québec*, op. cit., p.40.

En fait, cette réforme confie aux régions l'initiative d'établir leur propre stratégie de développement ainsi que les axes de développement qu'elles entendent privilégier. En décentralisant la part des budgets ministériels consacrés aux régions (les budgets ministériels à impacts régionaux) et en les rendant sujets à des ententes régionales, l'État québécois dégage également un important pouvoir d'action pour les régions sur leur propre destinée. Il s'agit, en effet, de sommes pouvant atteindre 8 milliards de dollars. Ces sommes proviennent des ministères de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, des Affaires municipales et de la Culture ¹⁴⁶.

La plus grande part de ce budget (près de 8 milliards de dollars) correspond aux fonctions fondamentales de l'État, aux services de base pour l'équité des citoyens à travers tout le territoire ¹⁴⁷.

La décentralisation est ici réelle mais partielle. On crée en effet une instance, le conseil régional de développement, dont le rôle sera d'établir un plan de développement de la région et à qui l'on confiera certaines sommes d'argent. Il pourra y avoir par la suite négociation et entente avec des ministères sectoriels pour la décentralisation d'autres projets touchant la région. Cependant, chaque région devra défendre ses priorités par rapport à celles des autres régions lors des répartitions budgétaires.

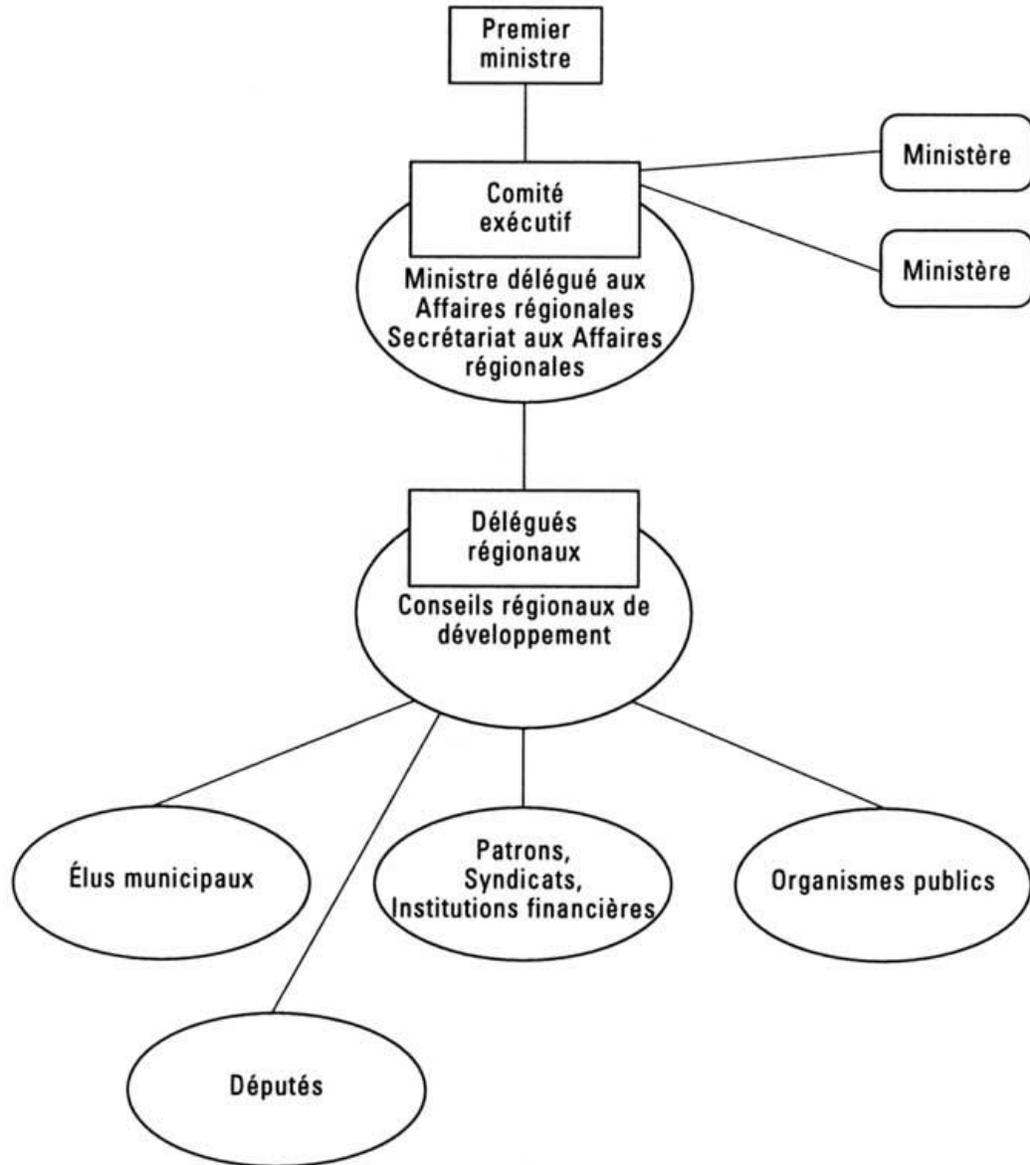
Il s'agit donc d'un nouveau modèle de relations entre l'État québécois et ses régions, où une nouvelle instance régionale de décision est créée. Même si cette instance ne contrôle pas encore tous les leviers ou tous les budgets, il n'en demeure pas moins qu'elle construit progressi-

¹⁴⁶ *Ibid.*, p. 33-34.

¹⁴⁷ *Ibid.*, p.42.

[150]

Structure du développement régional



[151]

vement une véritable zone d'influence. L'État québécois passe à ce que nous pourrions convenir d'appeler une gestion stratégique de ses régions. Il adopte la « démarche d'accompagnement du dynamisme des régions [...] quoiqu'il doive veiller à la cohérence du développement du Québec dans son ensemble ¹⁴⁸ ». L'État québécois doit donc permettre l'arrimage du palier régional au niveau mondial de l'économie tout en proposant une définition du national qui englobe et enrichisse la perspective régionale. La fonction de l'État central sera désormais conçue davantage comme celle d'un stratège qui possède une vision globale des intervenants économiques agissant au niveau des territoires régionaux mais qui accompagne et propulse ceux-ci au niveau international ¹⁴⁹.

La gestion du développement régional par les régions elles-mêmes correspond certainement à une initiative heureuse. Elle s'inspire et s'articule à une tendance mondiale de décentralisation vers les pouvoirs locaux et de responsabilisation accrue des paliers inférieurs. Après avoir développé pendant cinquante ans un appareil gouvernemental central lourd, l'État constate que celui-ci n'est plus apte à résoudre les problèmes sociaux et financiers qui l'assaillent.

Cette mise sur pied de différents organismes régionaux est-elle le signal d'une véritable démarche de régionalisation et d'une nouvelle répartition des pouvoirs ou favorise-t-elle, au contraire, un désengagement de l'État vis-à-vis des régions ?

Le désengagement de l'État

En fait, les réformes amorcées au début des années 1990 au Québec s'inscrivent dans le cadre d'une redéfinition du rôle et de la place de l'État dans la société et l'économie. La crise de l'État-providence entamée dans les années 1980 amène l'État central à revoir ses interventions et son organisation. Les contraintes financières ainsi que l'incapacité de l'État à répondre aux besoins réels de la population

¹⁴⁸ *Ibid.*, p. 37.

¹⁴⁹ *Ibid.*, p. 37-38.

l'obligent à confier à un autre palier de gouvernement ses pouvoirs d'action, ses responsabilités, ou à confier au secteur privé la production des biens qu'il a jusque-là assumée. La réforme Ryan illustre bien la délégation de pouvoirs de l'État central vers un palier inférieur ; la vente du parc du mont Sainte-Anne est un exemple de privatisation d'un bien public. Les réformes [152] Picotte et Côté sont également des réformes par lesquelles l'État central cherche à déléguer à des paliers inférieurs de gouvernement ses responsabilités dans l'exécution de certains de ses mandats. Il n'y a pas, à proprement parler, de désengagement de l'État, mais bien un *désengagement de l'État central* au bénéfice des paliers régionaux et municipaux de gouvernement.

Dans le cas de l'État québécois, que nous avons volontairement nommé l'État central dans cet article, la situation est complexe puisque deux paliers de gouvernement coexistent et se partagent la position d'État central au Québec : le gouvernement fédéral et le gouvernement québécois. Le dépôt récent du projet de réforme du ministre Axworthy ¹⁵⁰ illustre la complexité de la question et les interdépendances importantes entre ces deux paliers de gouvernement. Aussi, le désengagement de l'État québécois devrait normalement être étudié en fonction de ses politiques face aux paliers régionaux et locaux, mais aussi en fonction des politiques fédérales elles-mêmes. Dans le cas des propositions de réformes qui nous occupent, nous avons dû faire abstraction des mouvements et stratégies de l'État fédéral.

Le plus important des enjeux actuels est de redéfinir les frontières de l'État. Quelles activités l'État devrait-il abandonner ou transférer à d'autres agents ¹⁵¹ ?

Pour qu'il y ait un véritable désengagement de la part de l'État, il faut qu'il abandonne à un autre secteur, en l'occurrence au secteur privé, des responsabilités jusqu'à maintenant publiques. Qu'un État confie à un

¹⁵⁰ Ministre du Développement des ressources humaines, *Programme : Emploi et croissance. La sécurité sociale dans le Canada de demain*, Ottawa, Gouvernement du Canada, octobre 1994.

¹⁵¹ J. Maxwell, « L'efficacité du secteur public : Aperçu du Projet de recherche sur le secteur public et la compétitivité », *L'Actualité économique*, vol. 70, n° 1, mars 1994, p. 79.

des paliers de son appareil des tâches qu'il se réservait jusqu'alors, cela signifie très certainement un changement de stratégie mais non un désengagement. Le tableau 1 résume la répartition des responsabilités que proposent les deux réformes étudiées. On peut observer un glissement du niveau provincial central vers le niveau régional. Par contre, le secteur privé, les entreprises et les contribuables ne se trouvent pas à assumer de nouveaux rôles.

En se désengageant, l'État se départirait en principe de ses responsabilités en faveur du secteur privé, à savoir les entreprises ou les citoyens. Or, il n'est pas question de cela dans les projets de réformes. Cependant, ces réformes suscitent la participation accrue des milieux à l'élaboration des plans régionaux et la possibilité d'une diminution des budgets de l'État dans le financement de ces réformes, ce qui pourrait conduire ultérieurement à un désengagement de l'État. Ces deux aspects [153] sont importants quoique de nature très différente. L'analyse des conséquences de ces réformes sur la situation des femmes au Québec nous amènera à les approfondir.

Tableau 1

La nouvelle répartition des responsabilités selon les réformes
du système de la santé et du développement régional

Partenaires Acteurs	État central	Régions	Secteur privé
État central	<ul style="list-style-type: none"> • Lien entre le national et l'internat. • Satisfaction des besoins de base nationaux • Coordination des régions 	<ul style="list-style-type: none"> • Normalisation orientation, liaison nationale et internationale, financement 	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariat à la gestion
Région	<ul style="list-style-type: none"> • Négociation • Élaboration : plans et ententes 	<ul style="list-style-type: none"> • Arbitrage, définition des priorités et contrôle 	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariat à la conception et au financement
Secteur privé		<ul style="list-style-type: none"> • Participation à la conception • Participation à la gestion 	

3. L'ÉTAT ET LE MOUVEMENT DES FEMMES AU QUÉBEC

Depuis cinquante ans, les femmes québécoises ont réalisé des gains économiques, sociaux et politiques importants. Depuis l'obtention du droit de vote en 1940, leur reconnaissance politique se fait lentement mais de manière irréversible : droits civils de l'épouse en 1964, loi fédérale sur le divorce en 1968, Charte des droits et libertés de la personne en 1975, réforme du droit québécois en 1980, Charte fédérale des droits de la personne en 1982, etc.

[154]

Certes, comme le souligne le Conseil du statut de la femme, tout n'est pas gagné. « Malgré ce bilan positif, les acquis demeurent fragiles et masquent des situations encore inéquitables ¹⁵². » Mais les femmes bénéficient désormais d'une reconnaissance politique qui devrait leur ouvrir le chemin de la reconnaissance sociale.

Après avoir remporté tant de batailles sur le plan des institutions et sur le plan politique, les femmes constatent actuellement que leur reconnaissance sociale marque un recul, une pause. Le salaire moyen des femmes demeure de 33% inférieur à celui des hommes (dans le secteur de l'administration, par exemple) ; la violence faite aux femmes est croissante ; le devenir de la famille et la situation des femmes dans cette nouvelle famille sont incertains. Bref, la situation actuelle donne des signes inquiétants d'essoufflement quant à l'amélioration des conditions de vie des femmes au Québec.

Pourquoi y a-t-il ralentissement de cette reconnaissance sociale des femmes ? Pourquoi les femmes semblent-elles avoir percé davantage au niveau institutionnel et politique qu'au niveau des rapports sociaux ? D'où vient ce clivage entre le politique et le social ? Le mouvement des femmes aurait-il réussi davantage à influencer l'État qu'à influencer la société civile ?

Le féminisme est tellement « dépassé », les entend-on soupirer en étouffant un bâillement ; l'heure est au « post-féminisme » à présent ! Et ce que ces expressions sous-entendent, ce n'est pas que les femmes ont obtenu l'égalité à laquelle elles aspirent et qu'elles en sont déjà à l'étape suivante, c'est qu'elles sont très au-delà de ces préoccupations ¹⁵³.

Pour tenter de saisir les conséquences des réformes proposées par l'État québécois sur la situation des femmes, il nous faut mieux comprendre les causes de ce décalage qui semble se dessiner entre les

¹⁵² Conseil du statut de la femme, « Bâtir la société avec les femmes », *op. cit.*, p. 1.

¹⁵³ S. Faludi, *Backlash. La Guerre froide contre les femmes*, Paris, Éd. des femmes, 1993, p. 134.

progrès politiques et institutionnels enregistrés par les femmes et les conditions économiques et sociales qui demeurent difficiles pour elles.

Le monde est engagé dans une époque de bouleversements dont les effets se font sentir dans toutes les sphères de l'activité humaine. Les enjeux de la prochaine décennie sont multiples et détermineront le devenir des peuples. Tandis que des valeurs telles que la démocratie, l'affirmation des droits de la personne et la justice sociale demeurent les fondements de l'évolution et du progrès des collectivités, d'autres préoccupations comme la [155] restructuration économique et les changements technologiques, la protection de l'environnement et l'accroissement des disparités sociales provoquent des remises en question et imposent à chaque société des choix qui seront déterminants pour le futur ¹⁵⁴.

Ainsi, force nous est de constater que les progrès réalisés par les femmes depuis cinquante ans n'auraient pu être réalisés sans l'aide de l'État québécois. En effet, pour obtenir une reconnaissance politique formelle et voir leurs droits intégrés dans les différents textes législatifs, il fallait que l'État législateur et normatif intervienne en faveur des femmes.

Même si, dans les faits, de nombreuses anomalies diminuent encore la portée pratique du principe de l'égalité entre les hommes et les femmes, il reste que le caractère fondamental et inaliénable de ce droit constitue désormais une caractéristique de l'État québécois ¹⁵⁵.

L'État québécois et l'État fédéral ont donc favorisé l'accession des femmes à l'égalité, à la reconnaissance sociale. Ils ont permis qu'elles s'inscrivent et inscrivent leurs besoins dans les priorités institutionnelles. Ils ont d'abord favorisé la *création d'institutions féminines*. La Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada (commission Bird) donna en 1967 une forte crédibilité à la question des femmes dans les discours politiques et institutionnels.

¹⁵⁴ Secrétariat à la condition féminine, « Un avenir à partager... La politique en matière de condition féminine », Québec, Gouvernement du Québec, 1993, p.2.

¹⁵⁵ M. Dumont, « L'expérience historique des femmes face à l'avenir politique et constitutionnel du Québec », *L'Action nationale*, vol. LXXXI, n° 5, mai 1991, p.613.

Puis, en 1973, furent créés le Conseil du statut de la femme et le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme. Le gouvernement fédéral créera trois autres organismes voués à la défense des femmes : Condition féminine Canada en 1976, le programme Promotion de la femme du Secrétariat d'État et le Bureau de la femme à Travail Canada.

La Commission québécoise des droits de la personne sera créée en 1975 et le Secrétariat à la condition féminine, en 1979. Toujours en 1979, une ministre d'État à la Condition féminine sera nommée pour la première fois ¹⁵⁶.

Les femmes québécoises ont su percer le niveau institutionnel et obtenir la visibilité et l'appui nécessaires. À partir de ces institutions elles ont pu tisser un réseau de contacts et d'influence entre les différents ministères et organismes publics ou parapublics. Elles ont pu également demeurer en contact avec les principaux regroupements de femmes dans leur domaine ou champ d'action.

[156]

La place que les femmes occupent aujourd'hui n'est pas le fruit du hasard : [...] surtout le résultat du mouvement de mobilisation des femmes. Elles se sont en effet dotées d'une vie associative qui a mené à la création d'un vaste réseau de groupes de services et de promotion ¹⁵⁷.

Ce réseau, au cours des années et sous l'effet de l'État-providence, a orienté sa sphère d'action vers l'État central en vue d'obtenir les reconnaissances politiques nécessaires à la réalisation de progrès sociaux sur le terrain. Au fil des ans, l'État-providence est devenu l'interlocuteur et le capteur principal du discours sur les femmes.

Parallèlement, le gouvernement s'est progressivement engagé dans les secteurs de la santé, des services sociaux, de l'éducation et de la sécurité du revenu, s'ajustant, dans plusieurs cas, aux changements sociaux et familiaux, de même qu'aux nouvelles conditions de vie des femmes. Il a ainsi largement soutenu les femmes vers l'atteinte de l'égalité ¹⁵⁸.

¹⁵⁶ Secrétariat à la condition féminine, « Un avenir à partager... », *op. cit.*, p. 2.

¹⁵⁷ *Ibid.*

¹⁵⁸ Conseil du statut de la femme, « Bâtir la société avec les femmes », *op. cit.*, p.4.

La relation entre le mouvement des femmes et l'État est à ce point forte qu'elle pourrait avoir favorisé elle-même l'accroissement de la participation des femmes à la vie politique.

Certains éléments [...] ont été déterminants dans la situation des pays nordiques en matière de représentation politique des femmes. Les rôles familiaux, souvent invoqués dans d'autres études comme étant « fortement structurants » et incompatibles avec l'activité politique sont, dans cette région, plus largement assumés par des mécanismes de substitution inexistantes dans d'autres pays occidentaux. On dit à ce sujet que : « the growth of women's representation is perhaps related to the deepening involvement of the State in the sphere of reproduction ¹⁵⁹ ».

Ainsi, le mouvement des femmes au Québec ces dernières décennies s'est peu à peu rassemblé autour de l'État-providence. Il en est résulté une dynamisation du mouvement féministe lui-même, conforté par cet allié de taille. Cet effet de rétroaction positive n'est pas propre au mouvement des femmes mais à tous les mouvements sociaux qui se sont vus rassemblés par l'expansionnisme de l'État-providence.

Or, le rôle et la place de l'État changent. Comme nous l'avons vu, la crise de l'État-providence, entamée au début des années 1980 au Québec et au Canada, n'est pas résolue et un retour en arrière paraît désormais [157] possible. Pour le mouvement des femmes, ce changement dans le poids des acteurs sociaux est lourd de conséquences. Il signifie un changement radical de stratégie. Signifie-t-il également un changement de priorités ?

Diverses tendances traversent actuellement nos sociétés, les marquant et les modelant de manière inéluctable. Dans le domaine de l'économie, la mondialisation entraîne pour les sociétés occidentales des pertes d'emploi et la nécessité de revoir l'ensemble de ses systèmes de couverture sociale. Ces pertes d'emplois surviennent au moment où les femmes sont parvenues à s'insérer sur le marché du travail ; les emplois précaires et mal rémunérés prolifèrent. Cette tendance entraîne également un cortège de problèmes sociaux : appauvrissement d'une

¹⁵⁹ A.-M. Gingras, C. Maillé et É. Tardy, *Sexes et militantisme*, Montréal, CIDIHCA, 1989, p.28.

catégorie de plus en plus large de la population, chômage, assistance sociale, problèmes familiaux, etc.

La perméabilisation des cultures nationales entraîne une relativisation des valeurs sociales de chaque pays. Le concept de « nation » s'affaiblit au profit de celui de « région », plus homogène et plus proche des citoyens, qui se referment à leur tour sur des valeurs relatives et plus individuelles. Le « sens du bien commun » se dilue ¹⁶⁰.

À ces tendances d'éclatement de l'espace de référence correspond ainsi un mouvement de renfermement de l'individu dans une dynamique individualiste, qui menace l'existence même d'un social voulu et organisé. Cette situation provoque à plus ou moins long terme l'éclatement de l'État-providence et des institutions qui le représentent.

Enfin, la crise des finances publiques, qui a forcé le réaménagement de l'État québécois, enclenche aussi un mécanisme de régionalisation de ses pouvoirs et responsabilités. En déléguant, l'État améliore sa situation financière, d'autant plus que les paliers inférieurs ne peuvent, selon la loi qui les régit, encourir de déficits.

Ces tendances nous démontrent que désormais le niveau local et régional de l'État sera un outil d'action plus approprié que le niveau national. Les réformes proposées par l'État québécois s'inscrivent donc dans l'effort d'adaptation de l'État-providence et de ses institutions à la crise actuelle.

Les priorités des femmes dans ce contexte sont de quatre ordres ¹⁶¹ : l'autonomie économique, le respect de leur intégrité physique et psychologique, l'élimination de la violence qui leur est faite et, finalement, [158] la reconnaissance et la valorisation de leur apport collectif. Ces priorités sont très certainement adaptées aux nouveaux défis à relever. Ce sont les stratégies pour atteindre ces objectifs qu'il faut maintenant reconsidérer.

¹⁶⁰ Voir, entre autres, Paul Veyne *et al*, *Sur l'individu*, Paris, Seuil, 1987 et M. Bertrand, *Je. Sur l'individualité*, Paris, Messidor, 1987.

¹⁶¹ Secrétariat à la condition féminine, « Un avenir à partager », *op. cit.*

4. LES INTÉRÊTS DES FEMMES À PARTICIPER À CES ORGANISMES RÉGIONAUX

L'État est le gardien des horloges, le pourvoyeur de la lenteur nécessaire, inaccessible aux marchés parce que contraire à la rapidité qui fait leur force ¹⁶².

Pourquoi le désengagement de l'État fait-il si peur aux femmes ? C'est que lui seul a le pouvoir d'accélérer le temps ou de le ralentir, voire de l'arrêter au besoin. Les femmes au Québec comme au Canada ont tiré de réels bénéfices de ce puissant partenaire qui a su, dans certains cas, « mettre les pendules à l'heure ». Les réseaux établis jusqu'à maintenant étaient conçus de telle sorte qu'ils partaient de la base vers le sommet, sans trop se soucier des communications transversales. Ils devront s'ajuster sous peine de périr faute de pertinence et d'efficacité. La stratégie des femmes depuis quelques décennies, qui était de passer par l'État central, va elle aussi devoir être ajustée.

De plus, le mouvement des femmes a su influencer le gouvernement central, et ce, malgré le peu de pouvoir politique formel des femmes. En sera-t-il de même lorsque les centres de décision seront éclatés en de multiples lieux régionaux ¹⁶³ ?

Une autre raison du malaise des femmes devant la perspective du désengagement de l'État réside dans la nécessité, pour elles, de maintenir un projet national. Leur cause ne peut être prise en considération au seul niveau régional sans perspective d'ensemble. Citons à ce sujet le Conseil du statut de la femme :

La formulation d'une orientation générale en matière de santé des femmes sera une pierre d'angle dans le cadre du processus de régionalisation préconisé par le ministère. Cette orientation servira, en effet, d'assise aux instances régionales dans la planification de leurs propres priorités. De plus,

¹⁶² P. Delmas, *Le Maître des horloges. Modernité de l'action publique*, Paris, Odile Jacob, 1991, p.27.

¹⁶³ Conseil du statut de la femme, « Bâtir la société avec les femmes », *op. cit.*, p.2.

la reconnaissance [159] d'une orientation spécifique est susceptible de faciliter l'accès des femmes à des services de base dans toutes les régions du Québec et d'assurer une plus grande adéquation entre le type de services offerts et les besoins particuliers des femmes ¹⁶⁴.

Un projet national comprend entre autres l'idée qu'un minimum soit garanti à toutes les femmes, peu importe les conditions qui les définissent ou les espaces qu'elles habitent. Ce minimum ne peut être défini que lorsqu'il y a prise de conscience au niveau national des situations multiples et l'établissement d'un dénominateur commun. Les femmes, estime-t-on, ont toujours été perdantes du fait de leur différence. Les différences « régionales » joueront-elles à nouveau contre elles ? C'est l'argument économique.

La définition d'objectifs nationaux en la matière constitue un antidote à l'isolement et au manque de confiance dont les femmes ont souffert pendant longtemps. La décentralisation de l'État signifie donc pour elles un retour en arrière, un retour à la case départ, celle de l'isolement. C'est l'argument psychologique.

Il existe une autre raison de craindre la décentralisation de l'État, et sa restructuration régionale. Les femmes sont moins bien représentées dans les organismes stratégiques régionaux ou locaux qu'au niveau national. C'est l'argument politique.

Depuis quelques années, le Québec est engagé dans un mouvement de déconcentration et de délégation basé sur la responsabilité des régions à l'égard de leur propre développement. [...] Le pouvoir municipal occupe une place substantielle et garantie dans cette nouvelle répartition du pouvoir et des responsabilités, en particulier dans le domaine économique. Or, les femmes sont encore très peu présentes dans les conseils municipaux ; en 1993, elles n'y occupaient que 19,2 % des sièges [...] ¹⁶⁵.

¹⁶⁴ Conseil du statut de la femme, « Mémoire du Conseil du statut de la femme présenté à la Commission des affaires sociales sur l'avant-projet de loi sur les services de la santé et les services sociaux », Québec, Gouvernement du Québec, janvier 1990, p. 11.

¹⁶⁵ Conseil du statut de la femme, « Pour une réelle démocratie de représentation. Avis sur l'accès des femmes dans les structures officielles du pouvoir », Québec, Gouvernement du Québec, 1994, p. 38-39.

Les femmes se caractérisent particulièrement par leur engagement au niveau communautaire et bénévole. Elles sont moins présentes au niveau régional, et là où elles apparaissent, c'est dans un réseau faiblement représenté dans les nouvelles structures.

Sur le plan régional, trois instances dirigent maintenant le réseau de la santé et des services sociaux. Dans la première, les conseils d'administration des établissements, la proportion des femmes est de 42,2 % [...] ; dans la deuxième, les assemblées régionales, elle est de 33,2% ; et dans la troisième, les régies régionales, [160] les femmes forment 34,5% des membres des conseils d'administration. [...] Dans les conseils régionaux de développement (CRD) les femmes occupent 14,1% des postes des conseils d'administration [...] ¹⁶⁶.

Les femmes s'impliquent dans les sphères d'action communautaires parce que cela ressemble le plus à leur praxis, à leur quotidien. Ne devraient-elles donc pas trouver plus facile de s'impliquer au niveau régional et local plutôt que national ? Car œuvrer au niveau de la municipalité ou de la région, c'est être près de son quotidien, de ses racines et de son milieu d'identification. Elles sont d'ailleurs recrutées par les milieux politiques pour leur militantisme et cet engagement envers la base.

Les caractéristiques propres au cheminement politique de l'ensemble des femmes montrent qu'elles sont recrutées sur la base de leurs antécédents militants et non à partir de leurs emplois ou professions, comme c'est le plus souvent le cas pour les hommes ¹⁶⁷.

Les échecs répétés des différentes politiques de développement régional au Québec, la concentration des activités autour de deux ou trois grands pôles urbains, ont produit un éclatement de l'espace régional québécois. Les femmes ont vu leur propre milieu se dégrader (exode des jeunes, fermetures d'usines, pertes de services, etc.).

¹⁶⁶ F. Gagnon, « Encore de la place dans l'escalier », *La Gazette des femmes*, mai-juin 1993, p. 30.

¹⁶⁷ A.-M. Gingras, C. Maillé et É. Tardy, *Sexes et militantisme*, op. cit., p.20.

Le retour à l'espace régional signifie-t-il que les femmes doivent maintenant reconstruire un quotidien, un milieu de vie qui soit plus humain mais pour cela renoncer à leur avancement au niveau national ? Signifie-t-il qu'elles doivent participer à la planification du développement de leur région mais s'écarter des priorités nationales ? Elles doivent travailler à la fois à s'assurer des moyens nécessaires à leur promotion économique, sociale et culturelle qui relèvent du plan national, et participer à la définition du quotidien de la région qui constitue leur domaine d'action privilégié. Voilà le nouveau défi qui attend les femmes.

Un second défi risque de se poser, celui des distinctions à établir entre les enjeux nationaux et les enjeux régionaux, entre l'identification des individus au groupe social et leur réalisation de soi. C'est l'enjeu fondamental de la réforme du quotidien. L'enjeu national est celui du projet commun de l'ensemble des régions. Ces deux niveaux se complètent. Les éléments propres au niveau régional sont ceux qui définissent et affectent le quotidien des individus, leurs conditions de vie. Les éléments propres au niveau national sont économiques : reconnaissance de notre égalité, de notre importance économique.

[161]

CONCLUSION

Les réformes que l'État québécois cherche à mettre en place en ce début des années 1990 marquent une certaine forme de désengagement de l'État. Mais surtout, elles témoignent de la crise de l'État-providence et de ses modes d'intervention sociale, économique et politique au Québec. En effet, l'approche normalisatrice et régulatrice de l'État-providence, avec tous les appareils et institutions qu'elle exige, constitue la grande cause des déficits des gouvernements actuels. L'État n'a d'autre choix que de chercher à se départir de ses institutions devenues trop coûteuses et à déléguer à des paliers inférieurs de gouvernement des tâches « qui ne correspondent pas vraiment à ses responsabilités ». D'où la valorisation du palier régional dans le texte des présentes réformes.

Or, la crise de l'État-providence menace les acquis des femmes dans la mesure où celles-ci ont, ces vingt dernières années, concentré leurs efforts à conquérir les institutions gouvernementales et à s'en approprier quelques-unes. Les résultats d'une telle stratégie ont été plus que positifs puisqu'ils ont permis aux femmes d'inscrire leur reconnaissance politique et juridique dans les chartes des droits de la province et du pays ainsi que dans les lois les concernant. Mais, ce faisant, elles n'ont peut-être pas pris garde au fossé qui se creusait entre l'État, leur allié, et la population en général, moins bien disposée à l'égard de cette emprise de l'État et des hausses d'impôts. La crise de l'État-providence a provoqué une remise en question des stratégies du mouvement des femmes pour leur reconnaissance sociale.

Bien sûr, il ne s'agit pas de refuser de participer à ces nouvelles instances de développement régional. Celles-ci sont indispensables à l'intégration des perspectives nationale, locale et quotidienne (perspective intégrée chère aux femmes). Sans cette intégration, il ne peut y avoir de perspective de développement véritable pour une région donnée, pour un pays donné. Et sans développement véritable, la situation des femmes, du moins de la grande majorité d'entre elles, demeurera précaire. Également, la dimension locale et/ou régionale constitue la dimension privilégiée d'action des femmes, encore très majoritairement responsables du quotidien et de la qualité de vie. Les femmes devraient trouver dans les dimensions locales et régionales de meilleures occasions de participation aux organismes pour assurer la prise en compte de leurs intérêts.

[162]

Pour retrouver son efficacité, le mouvement des femmes devra apprendre à diversifier ses stratégies, à créer de nouvelles alliances avec les milieux municipaux et régionaux dans des domaines comme l'éducation, la santé où les femmes sont déjà bien représentées, mais aussi avec les milieux des loisirs, des chambres de commerce, etc. Les femmes, plus présentes dans les milieux communautaires, devront élargir leurs réseaux. Et le meilleur moyen d'élargir ces réseaux c'est de proposer des projets de société différents et porteurs d'avenir et de rassemblement.

Cependant, cette participation aux différents niveaux régional et local ne devra pas faire perdre de vue deux choses : d'une part, il ne faut

pas renoncer aux démarches « nationales » nécessaires pour la protection des droits acquis mais aussi parce que c'est à ce niveau que se règlent véritablement les questions du pouvoir politique réel. À ce niveau également se détermineront les emplois, l'activité économique globale, la répartition des budgets de l'État central dans les régions, etc. Et d'autre part, il faudra éviter de tomber dans le piège du pouvoir local, redistributeur des fonds versés « généreusement » par l'État. Pousser de l'avant, au niveau régional, les conditions favorables à notre mieux-être et à notre vie quotidienne, c'est cela « changer le monde » ! Proposer des aménagements de la vie locale, du travail, des services de santé, des écoles... Faire de notre milieu quotidien un milieu riche, ouvert !

[163]

NOTES

Pour faciliter la consultation des notes en fin de textes, nous les avons toutes converties, dans cette édition numérique des Classiques des sciences sociales, en notes de bas de page. JMT.

[164]

[165]

[166]

Bibliographie

BACCIGALUPO, A. (1990). *Système politique et administratif des municipalités québécoises*, Montréal, Agence d'Arc, 568 p.

_____ (1978). *Les Grands Rouages de la machine administrative québécoise*, Montréal, Agence d'Arc, 626 p.

BAUCHET, P. (1986). *Le Plan dans l'économie française*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques/Economica, 246 p.

BÉRUBÉ, P. (1993). *L'Organisation territoriale du Québec. Dislocation ou restructuration ?*, Québec, Les Publications du Québec, 178 p.

CARELESS, A. (1977). *Initiative and Response : The Adaptation of Canadian Federalism to Regional Economic Development*, Canadian Public Administration Series, The Institute of Public Administration of Canada, Montréal, McGill-Queen's University Press, 246 p.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (1994). « Pour une réelle démocratie de représentation. Avis sur l'accès des femmes dans les structures officielles du pouvoir », Québec, Gouvernement du Québec, 60p.

_____ (1993). « Bâtir la société avec les femmes. Orientations triennales 1992- 1995 », Québec, Gouvernement du Québec, 11p.

_____ (1990). « Mémoire présenté à la Commission des affaires sociales sur l'avant-projet de loi sur les services de la santé et les services sociaux », Québec, Gouvernement du Québec, janvier 1990, 58p.

DELMAS, P. (1991). *Le Maître des horloges. Modernité de l'action publique*, Paris, Odile Jacob, 352 p.

GINGRAS, A.-M., MAILLÉ, C. et É. TARDY (1989). *Sexes et militantisme*, Montréal, CIDIHCA, 260 p.

JACQUES, J. (1992). « La nouvelle stratégie gouvernementale en matière de développement régional », *Le Sablier*, Association des directeurs généraux des municipalités du Québec, numéro spécial sur le développement régional, vol. 10, n° 1, p. 10-12.

LEMIEUX, V. (1992). « Des élus responsables face à la population ». *Éléments de réflexion*, partie 3, Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec, mai 1992, p. 9.

Ministère de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation PROFESSIONNELLE (1987). *Pour une politique de sécurité du revenu : Document d'orientation*, Québec, Gouvernement du Québec, 43 p.

Ministère de la Santé et des Services sociaux (1990). *Une réforme axée sur le citoyen*, Québec, Gouvernement du Québec, 96 p.

_____ (1989). *Pour améliorer la santé et le bien-être au Québec. Orientations*, Québec, Gouvernement du Québec, 148p.

MINISTRE DÉLÉGUÉ AUX AFFAIRES RÉGIONALES (1992). *Développer les régions du Québec*, Québec, Secrétariat aux affaires régionales. Gouvernement du Québec, 47 p.

MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES (1994). *Programme : Emploi et croissance. La sécurité sociale dans le Canada de demain*, Ottawa, Gouvernement du Canada, 102 p.

OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC (OPDQ) (1991). *Profil statistique des régions du Québec*, coll. Dossiers de développement régional, Québec, Gouvernement du Québec, 172 p.

RÉSEAU D'ACTION ET D'INFORMATION POUR LES FEMMES (RAIF) (1990). « Mémoire sur les services de santé et les services sociaux », Québec, Gouvernement du Québec, février 1990, 17p.

Robert, L. (1978). « L'espace et l'État : Politiques et mouvements urbains et régionaux au Québec », *Critère*, numéro spécial *La région*, n°23, p. 231-258.

SAVOIE, D. J. et A. RAYNAULT (dir.) (1986). *Essais sur le développement régional*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 242p.

Stubbs, R. et G. R. D. UNDERHILL (1994). *Political Economy and the Changing Global Order*, Toronto, McClelland & Stewart, 554p.

Tremblay, D.-G. (1990). *L'Emploi en devenir*, coll. Diagnostic, n° 11. Institut québécois de recherche sur la culture, 126 p.

Tremblay, D.-G. et V. Van Schendel (1991). *Économie du Québec et de ses régions*, Montréal, Saint-Martin, 649 p.

V. DE LA Durantaye, C. (1983). « L'incidence des politiques économiques des gouvernements canadien et québécois sur le développement économique du Québec depuis 1945 », thèse de doctorat, Paris, École des hautes études en sciences sociales, 653 p. plus annexes.

[169]

Deuxième partie.

Pratiques de femmes
en développement régional

“MOBLITÉ ET TRAVAIL :
LES FEMMES EN
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE.”

Cécile SABOURIN
Dominique TRUDEL

[Retour à la table des matières](#)

[170]

Cécile Sabourin est professeure au Département des sciences sociales et de la santé de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. Elle s'intéresse tout particulièrement à l'analyse des problèmes sociaux et au développement social et économique régional. Ses travaux concernent les problèmes d'exclusion et de désinsertion sociale et économique de certains groupes de personnes.

Dominique Trudel est professeure au Département des sciences du comportement humain à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. Elle possède une formation de base en psycho-éducation, ce qui l'amène à s'intéresser aux difficultés d'adaptation vécues par différents groupes de personnes. Elle poursuit présentement des études doctorales en sciences de l'éducation.

[171]

Une étude récente (Sabourin, Trudel et Martin, 1991) portant sur les pratiques de conduite automobile nous a amenées à nous intéresser aux liens entre la conduite automobile et la trajectoire socioprofessionnelle des femmes de l'Abitibi-Témiscamingue. Cette étude, dont l'objectif était de comprendre les conditions et les circonstances de la conduite automobile dans la région, fournissait l'occasion de soulever l'importante question de la mobilité comme composante essentielle de la vie quotidienne. Quoiqu'elles ne l'aient généralement pas exprimé clairement lors des entretiens, il ne faisait aucun doute, selon les dires de nos informatrices que mobilité * et travail étaient liés. L'analyse des entretiens nous a amenées à dégager quatre profils de mobilité que nous présentons dans la deuxième partie de ce texte.

Poursuivant notre étude des liens entre mobilité et travail, deux grandes variables nous sont apparues incontournables : d'une part, le développement social et économique de la région et, d'autre part, l'évolution des rapports femmes/hommes en ce qui concerne le partage des rôles et des responsabilités dans la société et dans la famille. La recension [172] des écrits sur ces questions vient confirmer l'existence de conditions particulières vécues par les femmes en ce qui concerne les obstacles à la mobilité.

* Pour les fins de notre recherche, la mobilité comprend :

- l'aller-retour quotidien entre résidence et travail, qui se présente comme la forme la plus courante de mobilité. Elle peut toutefois prendre l'allure d'un parcours plus astreignant que les quelques kilomètres séparant la banlieue du centre urbain.
- les déplacements plus ou moins constants et sur une distance variable déterminés en fonction de l'emploi. Ce type de mobilité peut aussi comprendre des séjours à l'extérieur pour les besoins du travail.
- les déplacements nécessités par la préparation à une carrière ou encore par la formation en cours d'emploi, cette dernière forme de mobilité constituant une réalité particulière en Abitibi-Témiscamingue.

Au carrefour de la recherche et de l'essai, cet article s'appuie sur nos résultats de recherche et propose une synthèse des connaissances actuelles au sujet des interrelations entre les trajectoires socioprofessionnelles et la mobilité quotidienne des femmes, et constitue une tentative de contribuer à l'élaboration d'un « cadre d'analyse » prenant en considération les conditions spécifiques des femmes pour l'étude de ces questions. C'est dans cette optique que la conclusion aborde les éléments essentiels, ainsi que les obstacles, à une analyse « féministe » de cette problématique.

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL ET LES EXIGENCES EN TERMES DE MOBILITÉ

Les exigences fondamentales en termes de mobilité en Abitibi-Témiscamingue ne sont pas différentes de celles d'autres régions du Québec ou d'agglomérations urbaines importantes ; elles s'expriment cependant par des caractéristiques différentes en fonction du territoire et de l'organisation économique.

Les caractéristiques géographiques et d'aménagement spatial de l'Abitibi-Témiscamingue, tributaires de la superficie du territoire, du développement économique, de la faible densité de population et du type d'urbanisation (Blondin, Martin, Sabourin et Trudel, 1987) ont eu et continuent d'avoir des incidences importantes sur la mobilité de sa population. L'économie régionale est, en effet, caractérisée par l'importance des industries primaires, lesquelles présentent des exigences particulières en matière de transport et de déplacements tant au niveau de l'exploitation que de la commercialisation. Les travailleuses et travailleurs ainsi que les représentantes et représentants doivent se déplacer vers les sites d'exploitation, et les produits miniers et forestiers sont acheminés le plus souvent vers les grands centres par transport routier.

[173]

Chacune à leur façon, dispersion et concentration des activités concourent à exercer d'énormes pressions sur la mobilité des citoyennes et citoyens d'Abitibi-Témiscamingue. Pendant que les sites d'activité de l'industrie primaire s'éloignent de plus en plus des zones urbanisées, ces

dernières tendent à monopoliser les industries secondaires et les services. La population rurale a ainsi vu peu à peu s'appauvrir son milieu de vie ; une partie de sa population la plus active est aujourd'hui forcée de transiter vers les villes qui lui assureront l'accès à un marché du travail plus diversifié. Ce marché du travail, concentré dans les municipalités plus importantes, accueille aussi une nombreuse main-d'œuvre provenant des villages environnants devenus, en peu de temps, des terrains privilégiés de développement domiciliaire. Ces nouvelles banlieues tiennent pour acquis l'accès de ses habitantes et habitants à la mobilité privée que procure une voiture. En Abitibi-Témiscamingue, la tradition de propriété rurale accentue à certains égards ce phénomène de « banlieusardisation ».

La population régionale s'est adaptée aux contraintes de son environnement et de son développement mais en assumant, parfois, des conditions peu propices à sa sécurité et à sa qualité de vie. Peu de recherches ont tenté de mesurer les déplacements nécessaires à une participation sociale active dans un contexte régional, toutefois, le modèle de développement de l'Abitibi-Témiscamingue présentant des similitudes avec celui de plusieurs régions du monde occidental, on peut supposer que les exigences de mobilité s'apparenteront également à celles vécues par d'autres populations.

L'évolution de nos sociétés occidentales postindustrielles a sensiblement modifié l'organisation socio-économique à laquelle doit s'ajuster notre mode de vie quotidien. Comme le fait remarquer Langlois (1984), les lieux de travail et les lieux de vie sont de plus en plus dissociés, les déplacements requis dans l'exercice d'un métier ou d'une profession s'accroissent, comme l'exigent aussi les temps libres et les loisirs. La mobilité est devenue une condition indéniable de notre mode de vie et l'accès à celle-ci, une revendication sociale. Nous nous référerons, pour appuyer cette affirmation, à deux études.

La première, une recherche européenne (Costa et al, 1988), démontre l'attitude tolérante face aux déplacements des travailleuses et travailleurs qui ont à vivre une mobilité quotidienne. Ceux-ci ne se considèrent pas désavantagés par rapport à leurs concitoyennes et concitoyens qui travaillent à proximité de leur lieu de résidence et la [174] moitié d'entre eux se disent prêts à continuer à se déplacer dans l'espoir d'obtenir un meilleur emploi. À leurs yeux, les contraintes du marché immobilier conjuguées à celles du marché du travail seraient

responsables de leur statut de travailleur-voyageur. Ces conditions externes dictent une certaine résignation, comme s'il était difficile d'échapper à la dispersion des pôles d'activité et, conséquemment, aux déplacements qu'exige la vie quotidienne.

Dans la seconde étude, on associe les déplacements à divers rôles de la vie quotidienne. Hanson et Hanson (1981) définissent quatre catégories de déplacements qui correspondent aux principales activités du quotidien, soit les déplacements pour les emplettes et les affaires personnelles, pour le travail, pour les activités sociales et pour les activités récréatives. La mobilité se présente ici comme un moyen de réalisation personnelle et les auteurs incitent les décideurs des politiques sociales, suédoises en l'occurrence, à la considérer comme un facteur déterminant dans l'accès à l'égalité des femmes.

La mobilité exigée par le travail fait donc partie d'un contexte plus large de mobilité quotidienne dont les divers éléments s'interinfluencent, en particulier chez les femmes ayant à conjuguer à leur emploi des responsabilités domestiques.

D'autres études mettent en évidence l'importance des déplacements requis dorénavant pour participer activement à la vie en société : ce sont les enquêtes sur les budgets-temps et celles qui portent sur les dépenses consacrées au transport. Des études menées auprès des Québécoises et Québécois (Pronovost, 1988 ; Langlois, 1984) confirment que ces derniers consacrent au transport une portion croissante de leur temps alloué au travail et aux loisirs, d'une part, et, d'autre part, consacrent une portion grandissante de leurs ressources monétaires aux déplacements.

Ainsi, dans son étude sur « l'impact du double revenu sur la structure des besoins dans les ménages » au Québec, Langlois (1984) fait état de la place qu'occupent les dépenses de transport dans les budgets des ménages. Les revenus des ménages ont une incidence sur ces dépenses, cependant d'autres facteurs tendent aussi à exercer une influence sur l'augmentation des dépenses de transport dans les ménages ; Langlois mentionne en particulier l'effet du travail à temps plein des femmes ainsi que le fait d'habiter dans un milieu rural. Les dépenses de transport apparaissent cependant, selon ces données, « peu soumises à l'effet de diverses variables non monétaires (milieu de vie, âge, taille du ménage) [175] variant plutôt en fonction du revenu seulement » (Langlois,

1984 : 255). L'auteur note, en outre, que compte tenu des formes d'occupation de l'espace et de l'organisation du travail dans la société, la motorisation est devenue nécessaire et que ce besoin se traduit par une part croissante du budget familial affecté au transport et notamment à l'automobile. En effet, dans la société industrielle, l'automobile, et plus largement les déplacements et la motorisation, s'est ajoutée aux autres « besoins vitaux ». Cela laisse supposer que les personnes moins favorisées économiquement se trouvent confrontées à des exigences croissantes en matière de déplacements alors que leurs moyens d'y accéder demeurent précaires. L'accès à la mobilité serait-il un facteur aggravant des inégalités sociales dans l'ensemble de la société et, le cas échéant, les femmes n'en seraient-elles pas doublement victimes ?

CE QUE DES FEMMES DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE EN DISENT...

Des femmes de l'Abitibi-Témiscamingue nous ont fourni un premier regard sur leur rapport à la mobilité *. C'est principalement par l'analyse des entretiens recueillis auprès de conductrices de la région que nous avons élaboré des « profils de mobilité ». À partir des récits de ces femmes, toutes âgées entre 20 et 45 ans, nous avons dégagé quatre profils de mobilité chez les femmes-conductrices, tout en étant conscientes qu'il pourrait exister une plus grande diversité. Chacun de ces profils tient compte de facteurs tels que la trajectoire socioprofessionnelle, le statut familial, la perception de la mobilité et de son importance, les déplacements réels, la place des projets personnels et familiaux en lien avec la perception des rôles sexuels.

* La recherche a été menée au cours de l'année 1989 auprès de douze femmes, choisies au hasard parmi les titulaires de permis de conduire de la région. Elles ont accepté de participer à des entretiens semi-dirigés portant sur les habitudes et les conditions de la conduite automobile dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

[176]

Le premier profil

Plus près de la quarantaine que de la trentaine, les femmes de ce premier groupe vivent maritalement, ont un ou plusieurs enfants d'âge scolaire et possèdent une formation générale.

Quoiqu'elles aient l'expérience du marché du travail, elles considèrent leur responsabilité de ménagère comme primordiale. Leur parcours professionnel semble avoir été dicté au hasard des occasions qui se sont présentées plutôt que par le choix d'un projet personnel. Elles acceptent volontiers un rôle de collaboratrice au projet professionnel de leur conjoint. Exceptionnellement, elles prévoient poursuivre un projet personnel quand elles auront moins de responsabilités familiales.

Pour ces femmes, le fait d'adopter un rôle domestique concorde apparemment avec leurs aspirations personnelles. Bien qu'elles n'aient pas été directement questionnées sur la perception de leur rôle dans le couple, ces femmes semblent accepter que leur conjoint adopte le rôle du pourvoyeur, considérant leur propre apport économique comme auxiliaire.

Elles n'apprécient pas particulièrement de devoir conduire l'automobile et confient volontiers cette responsabilité à quelqu'un d'autre ; très souvent le mari assume automatiquement cette responsabilité lorsqu'ils voyagent ensemble. Toutefois, elles apprécient l'autonomie que procure le fait de savoir conduire. Les déplacements qu'elles effectuent ont comme motif premier les tâches domestiques ou familiales et, pour une moindre part, des activités sociales personnelles. D'ailleurs lorsqu'un seul véhicule est disponible, ce sont ces responsabilités qui en règlent le partage. Aucune n'exprime d'insatisfaction quant à cet accès « négocié » au véhicule. La relative liberté ou autonomie qu'elles détiennent dans l'accomplissement de leurs activités leur permet de choisir le moment et les conditions de leurs déplacements ; elles se préservent donc du stress de la conduite automobile obligée.

Ces femmes n'ont pas nécessairement un véhicule personnel et, si elles en ont un, elles en parlent davantage comme d'un véhicule familial qu'une propriété personnelle. De plus, elles emploient volontiers le « nous » lorsqu'elles parlent de leurs déplacements.

[177]

Le deuxième profil

Ces femmes, entre la vingtaine et la quarantaine, affirment clairement des projets professionnels. Elles considèrent leur vie professionnelle comme essentielle, indépendamment de leur statut civil : célibataires ou mères de jeunes enfants, ayant ou non un conjoint. Toutes semblent accorder à leur autonomie financière une valeur importante. Même lorsqu'elles assument plusieurs responsabilités, elles tiennent à leurs activités personnelles et l'automobile leur confère l'indépendance nécessaire à la réalisation de ces projets. Assez jeunes, d'ailleurs, elles ont intégré l'automobile à leur mode de vie, y ayant eu un accès continu. Elles possèdent leur propre véhicule, choisi selon leurs critères et dont elles assument l'entretien.

Ces femmes se trouvent aujourd'hui en phase d'insertion par rapport au marché du travail, soit qu'elles intègrent un premier emploi, soit qu'elles ont pris récemment une nouvelle orientation professionnelle. Cette situation particulière les oblige à prouver leur compétence, notamment en étant mobiles, efficaces et disponibles. Les emplois qu'elles occupent nécessitent en effet des déplacements réguliers et importants en termes de distances. Toutefois cette condition de travail n'est pas vécue comme une contrainte : évasion, liberté, solitude ou aventure sont autant de sentiments associés à la conduite de l'automobile. Le véhicule représente donc pour elles plus qu'un outil ; c'est un espace « affectivement » investi.

Ces femmes semblent attribuer à la mobilité une valeur positive dans le choix de leur occupation professionnelle. Il est certes impossible de juger de l'ordre de cette valeur par rapport à d'autres critères dans leur processus de décision, de même qu'il est difficile d'évaluer à quel point les emplois disponibles sur le marché du travail ont pu influencer leur situation actuelle. Mais il demeure que le plaisir de conduire est

spontanément évoqué lorsque ces femmes parlent de leurs activités. Avec l'âge et la présence de nouveaux projets dans leur vie, elles en viennent à tempérer ce plaisir et « apprennent » à modifier leurs projets de déplacements lorsque les circonstances leur semblent comporter certains risques. Infractions ou accidents font partie de leur expérience de conductrices, conséquence probable de l'exigence de performance qu'à la fois elles subissent et valorisent. Ainsi la mobilité devient une expression de la compétence professionnelle et de la fierté personnelle.

[178]

Le troisième profil

Plus jeunes que celles du groupe précédent, les femmes de ce profil se distinguent par un mode de vie qui semble ne rien sacrifier parmi de nombreuses activités. Travail ou études, loisirs ou responsabilités familiales doivent trouver leur place quel que soit le prix à payer. Tôt acquis, l'accès à la mobilité est une condition essentielle pour réaliser ce mode de vie. La question de posséder ou non un véhicule ne semble même pas se poser tant la mobilité fait corps avec la vie de ces femmes. Leur histoire de conductrices évoque nombre de situations où dans leurs déplacements elles ont fait fi des risques tant endogènes qu'exogènes : la poursuite d'un projet n'est jamais remise en cause par la diminution de leurs capacités, y compris par la consommation d'alcool, pas plus que par des conditions de route dangereuses. La mobilité est un moyen incontestable de réalisation personnelle.

Ces femmes conduisent souvent et leur espace de vie est beaucoup plus large que la ville où elles habitent. Leurs déplacements sont moins motivés par le travail que par l'urgence d'être actives et de pouvoir répondre à leurs besoins ou désirs.

Du fait de leur style de vie non traditionnel, sans conjoint, ces femmes assument entièrement leur autonomie financière et celle-ci passe à leurs yeux par une formation professionnelle. À l'heure actuelle, elles n'ont pas à choisir entre un rôle domestique et un rôle de travailleuse et tout porte à croire qu'elles s'orientent vers une vie professionnelle que n'entrave pas un accès limité à la mobilité.

Les femmes de ce groupe tendent à intégrer l'automobile à leur mode de vie, selon le modèle masculin traditionnel.

Le quatrième profil

Elles sont jeunes, entre l'adolescence et l'âge adulte. Leur mode de vie se partage entre les études, les loisirs et le travail. Encore dépendantes de leur milieu familial, elles n'ont pas à assumer de responsabilités domestiques. À une étape de leur vie qui les prépare à s'insérer sur le marché du travail, ces jeunes femmes semblent percevoir la conduite automobile comme un moyen d'accès au statut d'adulte. Utilisant un [179] véhicule familial, leur mobilité demeure irrégulière et plus souvent destinée à la réalisation d'activités récréatives. Elles attribuent à ces déplacements valeur d'apprentissage.

La conduite automobile représente aux yeux de ces jeunes adultes une habileté à acquérir au même titre que leur semble important le développement de compétences professionnelles. Qu'elles prennent plaisir à cet apprentissage ou qu'elles y rencontrent des difficultés importe peu ; si elles se disent volontiers craintives, rien ne les empêchera de faire l'effort de surmonter cette crainte. Pour ces femmes, la mobilité est donc perçue comme allant de soi, faisant indiscutablement partie des conditions de vie actuelles.

Même si elles semblent s'orienter vers des carrières précises, elles ne sont pas en situation de réagir aux conditions d'insertion professionnelle non plus qu'à décider des rôles qu'elles assumeront comme femmes. Quant à leur perception du lien entre mobilité et réalisation personnelle, il serait intéressant de voir comment elle évoluera. Le fait d'avoir intégré tôt la conduite automobile parmi les compétences essentielles de la vie adulte aura-t-il une influence sur la mobilité de ces femmes ?

*

Nous retenons de ces quatre profils que la conduite automobile est, en Abitibi-Témiscamingue, un passeport pour toute activité. Ainsi l'expérience subjective dont ces femmes nous ont fait part nous a informées des patterns de déplacements et des contraintes à la mobilité ; ce que les données objectives disponibles ne font pas. Phénomène

complexe parce qu'imbriqué dans un ensemble, la mobilité nous est apparue être l'une des composantes des choix qui se posent nécessairement dans le quotidien de chacune. Si pour toutes, la mobilité se présente comme une composante de la vie active, les conditions d'exercice de cette mobilité sont parfois négociées au même titre que d'autres décisions lorsque les femmes vivent en couple ou ont une famille. Ainsi l'accès limité à un véhicule et le peu d'importance accordé à leur propre rôle de « pourvoyeur » viendront, dans certains cas, augmenter les contraintes à une véritable mobilité et à l'accès à l'emploi. Pour les plus jeunes, il est difficile de prévoir quelles seront leurs décisions une fois confrontées aux réalités de la vie adulte. Il reste cependant que l'automobile est désormais inscrite dans leur vie comme un instrument essentiel à leur participation active à la société.

[180]

CE QUE LES ÉTUDES NOUS ONT APPRIS...

Ce que nous avons appris par ces récits a piqué notre curiosité et nous avons voulu savoir si des recherches avaient déjà été menées et si elles avaient révélé des résultats comparables. Une recension des écrits relativement exhaustive nous a amenées à constater que la très grande majorité des études se réfèrent à des recherches quantitatives. En outre, les recherches effectuées sur la relation entre mobilité et travail concernent les comportements de déplacements et notamment, les différences observées entre ceux des femmes et ceux des hommes, les comportements de ces derniers étant le plus souvent présentés comme la norme. Diverses variables sont invoquées afin d'expliquer l'accès des femmes à la mobilité et leurs comportements de déplacements, en particulier dans des contextes où la mobilité est un prérequis au travail. Les idéologies et les rôles sexuels qui sous-tendent les comportements adoptés ainsi que l'existence de modèles familiaux diversifiés représentent les principaux facteurs susceptibles d'enrichir la compréhension du phénomène. Nous avons choisi de ne présenter ici, parmi les études que nous avons recensées, que celles qui contribuent à enrichir l'analyse que nous avons déjà entreprise.

Il nous est apparu difficile d'étudier le lien entre travail et mobilité des femmes sans nous intéresser aux rôles sexuels ; cependant cette préoccupation semble relativement récente dans les recherches à ce sujet, tout particulièrement si l'on tente de comprendre dans quelle mesure les questions de mobilité peuvent intervenir dans les choix des femmes relativement au travail.

C'est à une auteure britannique, Laurie Pickup (1984), que revient le crédit d'avoir abordé la problématique de la mobilité sous l'angle des modèles féminins. À partir des résultats de ses recherches, Pickup a esquissé trois « modèles perceptuels » qui délimitent des attitudes et des conceptions des femmes quant à la vie domestique et professionnelle. Dans le premier modèle perceptuel, les femmes acceptent comme style de vie d'être à la maison et de n'avoir qu'une faible mobilité ; un emploi dont l'horaire et le lieu seraient acceptables à leurs yeux sera considéré comme une amélioration de ce style de vie. Le second modèle s'apparente à un choix contraint ; le rôle domestique est accepté à défaut de pouvoir envisager un autre style de vie. Enfin, les femmes du troisième groupe conçoivent le travail rémunéré comme une partie essentielle de [181] leur vie ; privées de moyens de se déplacer, elles seront prêtes à accepter un emploi local. Adoptant un point de vue féministe, Pickup affirme donc que la faible mobilité des femmes serait un produit de leur rôle sexuel. Elle suggère aussi que les contraintes liées au rôle sexuel influencent davantage le choix d'un travail local que ne le font les coûts de transport ou les modes de déplacement, la mobilité des femmes devant souvent se conjuguer avec des déplacements liés à leur rôle familial. Certaines activités domestiques, le tiers selon Pickup, doivent être accomplies dans une séquence de temps fixe, ce qui permet peu de flexibilité dans la routine quotidienne, et devient une contrainte dans le choix d'un emploi. Ces déplacements sont eux-mêmes tributaires de l'organisation spatiotemporelle des services et des activités : le regroupement ou la dispersion des activités potentielles affecte la quantité de déplacements et le temps requis pour les réaliser. L'aménagement des espaces est en effet au nombre des conditions qui facilitent ou entravent l'accomplissement des obligations, responsabilités et attentes de chaque individu et particulièrement celui des femmes (Michelson, 1988).

Ces observations rejoignent les résultats de Hanson et Hanson (1981) qui concluent que la participation des femmes au marché du

travail n'a pas occasionné de changements majeurs au chapitre des responsabilités domestiques. Lorsqu'elles occupent un emploi à plein temps, les femmes continuent d'assumer les mêmes tâches. Ces tâches étant, pour la plupart, soumises à une certaine dispersion spatiale, les travailleuses se voient alors dans l'obligation de réorganiser leurs patterns de déplacements. Or, du fait que leur mobilité privée demeure inchangée et qu'elles conjuguent peu leur déplacements-travail à d'autres déplacements, Hanson et Hanson observe plutôt un « alourdissement » de leur routine de vie par un plus grand nombre d'arrêts ou un report de certains déplacements. De leur côté, les conjoints semblent peu affectés dans leurs habitudes de déplacements : le travail ainsi que les activités sociales et récréatives demeurent leurs principaux motifs de mobilité, tandis que les déplacements requis par la plupart des responsabilités familiales sont laissés aux femmes.

Intéressée par les activités quotidiennes des femmes et des hommes, Fox (1983) en arrive à des conclusions semblables : les femmes qui combinent travail, entretien ménager et responsabilité parentale sont plus susceptibles d'avoir à modifier leurs *patterns* de déplacements. Selon cette auteure, c'est le caractère obligatoire de ces activités qui produit les contraintes temporelles auxquelles les femmes doivent le plus souvent [182] s'ajuster. Son analyse des occupations quotidiennes montre que 47% de celles-ci sont immuables dans l'horaire des femmes alors que pour les hommes ce pourcentage est de 39%. De plus, les hommes peuvent consacrer jusqu'à 62% de l'ensemble de leurs déplacements au travail alors que les femmes ne peuvent y allouer que 37 % de leur mobilité totale.

La réalité de la double tâche inciterait les femmes, selon Madden (1981), à rechercher un emploi dans leur environnement proche afin de diminuer le temps dévolu aux déplacements. Ce choix apparaît pourtant contraint par le processus de décision du lieu de résidence. L'instabilité des femmes sur le marché du travail, due à la précarité de leurs emplois, aurait comme incidence de privilégier l'emploi du conjoint comme critère pour décider du lieu de résidence au détriment du marché de l'emploi accessible à la femme.

C'est ce que confirme une récente étude américaine (Bielby et Bielby, 1992), laquelle s'est penchée sur l'influence de l'idéologie relative aux rôles sexuels - *gender-role ideology* - dans les décisions concernant l'emploi, lorsque ces décisions affectent le lieu de résidence

de la famille, et ce dans le cas de familles à double revenu. Il apparaît indéniable que c'est la conception que les conjoints entretiennent de leur rôle de pourvoyeur qui exerce le plus d'influence sur ce type de décision. Ceux qui ont une conception traditionnelle de ces rôles, c'est-à-dire qui considère l'homme comme le pourvoyeur principal, voient les intérêts personnels de l'homme comme primant sur ceux de la famille alors que les intérêts personnels de la femme sont subordonnés à ceux de la famille. Une conception non traditionnelle des rôles de chacun, partagée par les deux conjoints, peut seule amener l'homme à accepter de considérer en priorité les intérêts familiaux dans la décision de déménager pour accéder à un nouvel emploi. Sans remettre en question la décision d'accepter le nouvel emploi, des ajustements peuvent être prévus et, parmi ceux-ci, on note le fait de retarder un mariage, d'adopter des résidences séparées pour les deux conjoints ou d'accroître les déplacements quotidiens vers le lieu de travail.

On souligne, de plus, que la prise en compte des intérêts personnels de la femme n'est possible que dans le contexte d'une conception non traditionnelle des rôles dans la famille, phénomène généralement associé à la participation des femmes à la population active. Les auteurs font cependant remarquer qu'une forte asymétrie entre les conceptions des conjoints peut entraver la prise en compte des intérêts de la femme. En [183] effet, les restrictions émises par l'une ou l'autre partie limitent le champ des considérations prises en compte lors d'une décision affectant le lieu de résidence de la famille. Il s'avère donc important que la reconnaissance du rôle de « pourvoyeur » joué par la femme soit manifeste chez les deux conjoints, tant les femmes que les hommes cessant alors de ne voir dans le revenu de la conjointe qu'un apport secondaire au bien-être de la famille.

La difficile reconnaissance des intérêts personnels des femmes, tant par elles-mêmes que par leur conjoint, maintiendrait alors les femmes hors jeu. Si l'on considère les obstacles déjà présents quant à leur mobilité, leur faible emprise sur le choix du lieu de résidence ne fait que renforcer cet état de fait.

En somme, les femmes qui vivent avec un conjoint et ont la responsabilité d'enfants se heurtent à des obstacles importants dans le choix d'un emploi et la mobilité n'y est pas étrangère. Rappelons les principaux obstacles : le lieu de résidence choisi uniquement en fonction de l'emploi, actuel ou éventuel du conjoint, l'importance des

tâches domestiques assumées presque totalement par les femmes, leur accès limité au véhicule familial. Les femmes seules ou monoparentales, quant à elles, peuvent se heurter à d'autres obstacles, souvent en raison de leurs conditions socio-économiques plus difficiles.

Par ailleurs, les femmes n'ont pas toutes les mêmes aspirations par rapport au statut de travailleuse. En effet, l'ensemble des possibilités et contraintes mentionnées ne doit pas nous faire oublier que toutes les femmes n'aspirent pas à une réalisation professionnelle et qu'en conséquence, elles ne se perçoivent pas également défavorisées par une plus faible mobilité. De plus, à en croire les recherches consultées, les moyens économiques ne sont pas l'élément majeur responsable de la plus faible accessibilité des femmes à la mobilité. C'est plutôt l'idéologie des rôles sexuels qui a une influence prépondérante. Toutefois, la mobilité comme les autres choix de vie ne sauraient ignorer le jeu des bénéfices personnels et familiaux tel que perçu par chaque femme. Selon une perspective féministe, c'est l'autonomie réelle des femmes en regard de décisions concernant le quotidien qui est en cause : statut familial, présence d'enfants, modes de prise de décisions dans le couple, lieu de résidence, emploi, déplacements, etc. L'idéologie relative aux rôles des femmes et des hommes, selon qu'ils sont conçus de façon traditionnelle ou non traditionnelle, constitue un facteur déterminant des comportements des femmes et des hommes en rapport avec certaines décisions. [184] Ainsi, la conception du rôle et de la responsabilité de pourvoyeur au sein de la famille explique largement les critères privilégiés en regard de certaines décisions.

CONCLUSION

Qui douterait qu'en parlant d'automobile nous nous retrouverions au cœur d'une chasse-gardée masculine ? Si, pendant plus de la moitié du siècle, une majorité de femmes se sont désintéressées des infrastructures et généralement des moyens de transport, petit à petit elles ont dû et doivent encore travailler à prendre leur place, comme utilisatrices et aussi comme décideuses en ce qui concerne leur mobilité. En affirmant leurs droits et leurs besoins, de nombreuses femmes ont acquis permis de conduire et véhicules, s'insérant dans le modèle de mobilité qui prévaut dans les sociétés industrielles

développées. En ce sens, elles connaissent, tout comme les hommes, les bénéfices et les contraintes inhérents au modèle de mobilité en vigueur. Cependant, parce qu'il a été pensé à une autre époque et dans des conditions sociales bien différentes, le modèle de mobilité présent dans nos sociétés impose aux femmes, comme groupe social, des contraintes particulières.

Un nouveau regard sur la mobilité, comme prérequis aux activités en société, nous amène à deux questionnements principaux, lesquels concernent d'abord le modèle de développement de nos sociétés industrielles puis l'intérêt spécifique des femmes en matière de mobilité.

Ce modèle de développement contraint toute personne à ses exigences et à moins que les difficiles conditions de vie qu'impose la mobilité quotidienne provoquent une remise en question de ce modèle, il y a tout à parier que ni les femmes ni les hommes ne se soucieront de mettre en question les inégalités qu'il entraîne, particulièrement pour les femmes. Les plus favorisées, bien insérées dans le modèle de mobilité en vigueur, ne disposeraient d'aucune raison de rejeter ce modèle. Par ailleurs, de nombreux hommes peuvent aussi être affectés par l'importance grandissante des déplacements comme partie intégrante de la vie quotidienne. Que ce soit en tentant de les mettre à profit (téléphones cellulaires, par exemple), en réorganisant leur temps de travail, ou en [185] réaménageant leurs déplacements (covoiturage), plusieurs personnes semblent manifester de l'inconfort par rapport au modèle en vigueur. Les avenues de solutions vont cependant bien souvent dans le sens d'aménagements individuels et « marchands » qui respectent le statu quo collectif.

Il n'en reste pas moins que pour beaucoup de femmes, la conjugaison des activités professionnelles avec les responsabilités domestiques prend l'allure d'un défi à surmonter avec beaucoup d'ingéniosité. La faible mobilité ajoute à l'ampleur du défi, au risque peut-être de remettre en cause des aspirations légitimes. Peu est fait pour rendre cette conjugaison plus facile à vivre ; ni l'organisation spatiotemporelle des activités, ni l'aménagement des conditions de travail. L'organisation de la vie sociale continue à être réglée en fonction de ceux qui ont accès à la mobilité, le plus souvent privée.

En outre, les inégalités croissantes entre les femmes elles-mêmes apparaissent en quelque sorte comme un écran à une analyse cohérente, voire un frein à une proposition de changement.

On ne saurait, en dernier lieu, passer sous silence que la plupart des données concernant ce phénomène sont peu propices à la production d'analyses critiques et spécifiques à certains groupes de la population. Nous pensons notamment aux femmes dont les préoccupations et les comportements ont rarement présidé, d'une part, à l'élaboration des outils de cueillette de données et, d'autre part, aux formats de diffusion des données. Dans bien des cas, les banques de données ne sont tout simplement pas construites en vue de rendre les renseignements accessibles, leurs objectifs étant souvent limités à soutenir la gestion des ressources financières et matérielles des organismes (ministères, compagnies d'assurances, etc.) qui les ont constituées.

Tout comme un partage équitable du travail rémunéré et des responsabilités domestiques est un changement auquel plusieurs personnes aspirent, sans toutefois l'articuler dans un projet collectif, un nouveau paradigme par rapport au transport et à la mobilité s'impose. Ce dernier ne deviendra cependant possible que dans le contexte d'un changement de société où, non seulement les rôles sexuels, mais aussi les orientations de développement et d'organisation spatiotemporelle, seront profondément transformés.

[186]

Bibliographie

BIELBY, W. T. et D. D. BIELBY (1992). « I will follow him - Family ties, gender-role beliefs, and reluctance to relocate for a better job », *American Journal of Sociology*, vol. 97, n° 5, p. 1241-1267.

Blondin, Francine, Martin, Daniel, Sabourin, Cécile et Dominique Trudel (1987). « Mobilité et sécurité routière en Abitibi-Témiscamingue », bilan analytique, UQAT, 115 p.

Cloutier, Céline et Dominique Masson (1989). *Femmes et structures urbaines : bibliographie multidisciplinaire*, Montréal, Université de Montréal, Faculté de l'aménagement, 101 p.

Costa, Giovanni, PICKUP, Laurie et Vittorio Di Martino (1988). « Commuting - A further stress factor for working people : Evidence from the European Community », *International Archives of Occupational and Environmental Health*, vol. 60, n° 5, p. 371-385.

FOX, Marion B. (1983). « Working women and travel », *Journal of the American Planning Association*, vol. 49, n° 2, p. 156-170.

Hanson, Susan et Perry Hanson (1981). « The impact of married women employment on household travel patterns. A swedish example », *Transportation*, vol. 10, n° 2, p. 165-183.

Langlois, Simon (1984). « L'impact du double revenu sur la structure des besoins dans les ménages », *Recherches sociographiques*, vol. XXV, n° 2, p. 211- 265.

Madden, Joyce F. (1981). « Why women work closer to home », *Urban Studies*, vol. 18, n° 2, p. 181-194.

MICHELSON, William (1988). « Divergent convergence : The daily routines of employed spouses as a public affair agenda » dans Caroline Andrew et Beth Moore Milroy (dir.), *Life Spaces, Gender, Household, Employment*, Vancouver, University of British Columbia Press, p. 81-101.

PICKUP, Laurie (1984). « Women's gender-role and its influence on travel behavior », *Built Environment*, vol. 10, n° 1, p. 61-68.

PRONOVOST, Gilles (1988). « Le budget-temps des Québécois, 1981 », *Recherches sociographiques*, vol. XXIX, n° 1, p. 23-43.

Sabourin, Cécile, Trudel, Dominique et Daniel Martin (1991). « La prise de risque et la prise de décision chez les conducteurs et conductrices de l'Abitibi-Témiscamingue », rapport de recherche, UQAT, 103p. et annexes.

[187]

Deuxième partie.

Pratiques de femmes
en développement régional

**“TRAJECTOIRES DE CARRIÈRE
ET PRISE DE PAROLE
DES FEMMES EN RÉGION.”**

**Nicole THIVIERGE
Marielle TREMBLAY**

[Retour à la table des matières](#)

[188]

Nicole Thivierge a complété ses études de doctorat en histoire à l'université Laval. Ses recherches portaient sur un siècle d'histoire de l'enseignement ménager au Québec (IQRC, 1982), thèse pour laquelle elle a obtenu le prix Lionel-Groulx. Ses recherches se sont développées par la suite autour d'autres volets de la condition des femmes, notamment, ces dernières années, sur l'apport des femmes au développement local et régional. Membre du Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement régional de l'Est du Québec (GRIDEQ), elle enseigne en histoire et en sciences du développement régional à l'Université du Québec à Rimouski depuis plusieurs années. Elle est également membre de plusieurs regroupements féminins et préside le Comité sur les femmes en milieu universitaire de la Fédération des professeures et professeurs d'université.

Marielle Tremblay est professeure depuis dix-huit ans au Département des sciences humaines de l'Université du Québec à Chicoutimi. Après avoir poursuivi des études en science politique (maîtrise et diplôme d'études supérieures) à Paris, université Panthéon-Sorbonne, elle obtient son doctorat en science politique à l'Université du Québec à Montréal. Depuis plusieurs années, ses activités de recherche se sont principalement orientées sur la problématique des rapports de sexes analysés à partir d'une perspective sociopolitique, notamment dans le champ du développement régional. Elle est membre du Groupe de recherche et d'intervention régionales (GRIR) et représentante pour l'UQAC à plusieurs comités concernant l'enseignement et la recherche féministes.

[189]

Dans la foulée de la Révolution tranquille, l'implantation des constituantes de l'Université du Québec en région répond à une volonté des décideurs politiques de fournir une meilleure accessibilité à l'enseignement supérieur, pour des populations qui autrement auraient dû quitter la région pour l'acquérir, ou tout simplement s'en passer. Ils voulaient contrer l'exode des jeunes vers les centres et développer un bassin de main-d'œuvre qualifiée, essentiel au développement. C'est la mission d'enseignement de l'université qui nous préoccupe ici, son principe d'accessibilité lui permettant d'amenuiser les différences de classe, d'appartenance géographique et de genre. Ce sont ces deux dernières dimensions qui font l'objet de notre recherche ¹⁶⁸.

Dans leur ouvrage *Allez les filles !*, Christian Baudelot et Roger Establet se demandent si la féminisation de la population étudiante constitue « un fait social fondamental susceptible de transformer, à terme, la donne entre les sexes, et, à travers elle, une partie du régime économique-affectif qui est le nôtre depuis des millénaires » ou s'il ne s'agit pas plutôt de « modifications limitées dont les effets se borneraient à déplacer vers le haut la même barrière ¹⁶⁹ ».

Cette féminisation scolaire est confirmée par les statistiques québécoises sur les études universitaires. Alors qu'en 1971 la proportion de femmes représentait 35% des effectifs totaux, le taux d'inscriptions des étudiantes de l'automne 1991 montait à 57% ¹⁷⁰. Bien

¹⁶⁸ Les premières sections de cet article ont déjà été publiées sous le titre « Féminisation des sciences de l'administration et insertion dans la carrière » dans Nicole Thivierge (dir.). *Savoir et développement : Pour une histoire de l'UQAR*, 1994, p. 191-224.

¹⁶⁹ Christian Baudelot et Roger Establet, *Allez les filles !*, Paris, Seuil, 1992, p. 16.

¹⁷⁰ Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science (MESS), *Indicateurs de l'activité universitaire, 1991-1992*, p. 98.

plus, à l'Université du Québec à Rimouski, à l'automne 1991, on constate qu'il y a « deux fois plus de femmes que d'hommes » dans la population étudiante : 1 820 hommes contre 4 057 femmes ¹⁷¹. Ce taux de féminité assez impressionnant nous a convaincues d'examiner cette dimension des rapports sociaux de sexes dans l'université. Nous nous sommes interrogées notamment sur les conséquences d'une telle féminisation dans un secteur comme celui des sciences de l'administration, en cherchant à savoir dans [190] quelle mesure les femmes diplômées de ce secteur peuvent parvenir à des niveaux de carrière et de revenus qui ressemblent à ceux de leurs confrères et comment, en tant que femmes de carrière, elles perçoivent leur contribution au développement de leur région. L'étude comparative du phénomène dans les deux régions dites « de ressources » que sont le Bas-Saint-Laurent et le Saguenay-Lac-Saint-Jean, mais dont l'évolution économique diffère, permet d'élargir le débat.

Au-delà des chiffres, au-delà des informations factuelles, nous avons voulu saisir quelques aspects de ce qu'on pourrait appeler la culture qui imprègne le monde de l'éducation supérieure, du travail et du développement régional, une culture avec laquelle les jeunes femmes diplômées des années 1970 et 1980 doivent composer.

Nous voulions procéder de façon prudente et exploratoire, c'est-à-dire utiliser une « technologie douce » de recherche. *L'histoire orale* nous est donc apparue être la méthode qui s'imposait, car celle-ci vise à saisir l'objet de recherche dans sa *singularité* et son *exemplarité*, plus que dans sa représentativité. Cette méthode jouit d'une certaine popularité auprès des chercheuses féministes, parce qu'elle permet de percevoir des aspects encore ignorés de la condition des femmes et parce qu'elle facilite l'émergence d'une interaction entre l'informatrice et la chercheuse, permettant parfois de déborder sur la recherche-action. Mais il faut souligner les limites de l'histoire orale : chaque cas étant par définition unique, il importe d'éviter toute généralisation abusive.

Pour respecter la dimension historique du problème étudié, il fallait d'abord trouver les informatrices de la première période : les diplômées pionnières. Le choix fut assez simple compte tenu de leur nombre restreint. Ensuite nous avons procédé par système de références, fournies par les premières informatrices. Enfin quelques-unes furent

¹⁷¹ UQAR-Information, 29 octobre 1991.

choisies d'après les listes du Département des sciences de l'administration. Au début, notre intention était de nous concentrer sur les diplômées de 1973 à 1979, mais leur faible nombre ainsi que les difficultés à rejoindre certaines d'entre elles nous ont forcées à élargir la période jusque durant les années 1980.

D'abord, douze personnes ont été interviewées (à Chicoutimi et à Rimouski) : dix femmes et deux hommes, les témoignages de ces derniers étant utilisés comme pôles de comparaison. Nous voulions savoir si à diplôme égal, obtenu au même moment, les profils de carrière se ressemblaient. Dans un deuxième temps, nous avons abordé avec [191] quelques-unes des informatrices une réflexion sur l'apport des femmes au développement régional. Sous forme d'entretien non structuré, ces discussions ont permis de cerner leur perception de ce phénomène.

Le questionnaire était semi-directif. Ce choix s'avérait une façon efficace d'obtenir une information qui va au-delà des faits et des discours, qui découvre les motivations, les perceptions et les interprétations qui jaillissent au cours de l'entretien.

Voici comment se présentent les champs d'investigation de notre recherche exploratoire. Dans une *première partie*, tout en privilégiant une comparaison selon les rapports sociaux de sexes, nous dressons un profil quantitatif des deux régions, en insistant sur la situation socioéconomique des hommes et des femmes. Ensuite, nous présentons un portrait statistique des effectifs des deux universités pour y constater le taux de féminisation.

Dans la *deuxième partie*, nous abordons le secteur des sciences de l'administration en offrant un tableau statistique de sa féminisation, notamment en ce qui a trait au nombre de baccalauréats et de certificats des sciences de l'administration qui sont décernés. Au-delà du taux de féminisation révélé par les statistiques, nous tentons d'analyser, avec l'aide de nos informatrices et de nos informateurs, comment est perçue cette « appropriation » d'un programme d'études traditionnellement masculin et dans quelle mesure les rapports sociaux ont pu évoluer en regard de ce phénomène.

Dans la *troisième partie*, nous suivons les diplômées dans leur insertion au travail et dans leur cheminement de carrière. Leurs témoignages indiquent les difficultés qu'elles rencontrent au plan d'une

culture et d'une organisation du travail qui tardent à s'adapter au taux de féminisation toujours croissant.

Dans la *quatrième partie*, les informatrices empruntent le chemin de la difficile conciliation entre carrière et famille. Nous verrons comment, refusant de nier leur maternité, elles proposent des modifications dans l'organisation du travail et dans les rapports sociaux entre les hommes et les femmes.

Enfin, dans une *cinquième partie*, nous présentons le résultat de nos discussions avec quelques-unes des diplômées qui ont bien voulu partager leur vision du développement régional. Identité territoriale et sentiment [192] d'appartenance sont traités en regard de la perception qu'elles ont de leur contribution personnelle et de celle des femmes au développement de leur région.

1. PROFIL SOCIO-ÉCONOMIQUE ET UNIVERSITAIRE DES RÉGIONS ÉTUDIÉES

Les régions du Bas-Saint-Laurent (01) et du Saguenay-Lac-Saint-Jean (02) sont d'immenses territoires assez éloignés des grands centres. Elles se sont développées chacune à sa manière : l'une à proximité de la mer, l'autre dans un territoire de forêts et de massifs montagneux. La région 02 est née autour d'une colonisation axée sur l'exploitation de la forêt et de la terre pendant que la région 01 survivait dans une économie d'autosubsistance et de complémentarité où la petite production domestique est liée à l'exploitation de la forêt, de la terre et de la mer.

C'est avec l'industrialisation que les deux régions commencent à se développer différemment. Nettement plus industrielle, avec ses grosses papeteries multinationales et son importante aluminerie, la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean a développé une conurbation plus serrée et combat mieux les facteurs de mal-développement. En revanche, la population dispersée du Bas-Saint-Laurent voit certaines papeteries et usines de sciage fermer ou ralentir leur production à cause de la conjoncture économique actuelle ; elle voit se détériorer le secteur de l'agriculture et des pêches, l'économie de la région reposant de plus en plus sur les services, qui généraient plus de la moitié des emplois en 1986.

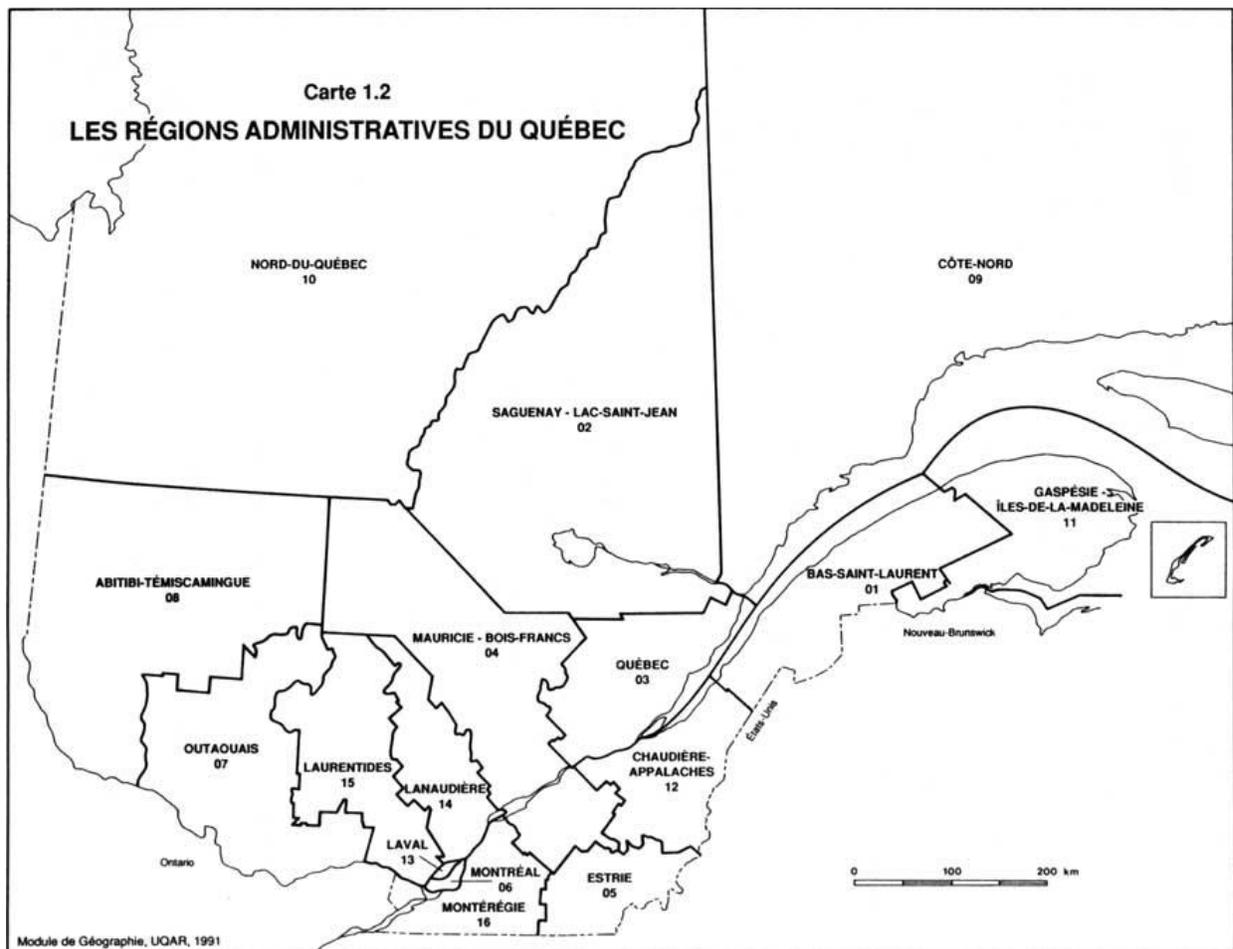
Mais quand on parle de ressources en région, il nous faut aussi compter les ressources humaines comme une richesse irremplaçable : un bassin de main-d'œuvre qualifiée peut attirer des investisseurs et favoriser le développement local. Pour l'année 1986, les statistiques des revenus moyens démontrent que la région 02 est légèrement favorisée par rapport à la région 01 (voir le tableau 1).

Quand on s'intéresse au revenu moyen des femmes, à leur taux d'activité ou de chômage, l'avantage de la région du Saguenay-Lac-

[193]

Carte 1.2.

Les régions administratives du Québec



[194]

Tableau 1.
Profil socio-économique des régions 01 et 02 en 1986

	01 Bas- Saint-Laurent	02 Saguenay- Lac-Saint-Jean
POPULATION	210 785	285 075
femmes	106165	142 215
hommes	104 620	142 860
% <i>FEMMES</i>	50,3	49,9
ACTIVITÉ	74815	99 855
femmes	30125	35 550
hommes	44 690	64 305
% <i>FEMMES</i>	40,3	35,6
CHÔMAGE	18 205	24175
femmes	7 140	10 385
hommes	11 065	13 770
% <i>FEMMES, sur total des chômeurs</i>	39,2	43,0
REVENU D'EMPLOI MOYEN (\$)		
femmes	11 669	11 768
hommes	18 372	22 448
REVENU MOYEN DES MÉNAGES (\$)	26 391	30 206
SECTEURS D'EMPLOI (n)	87 375	115 955
primaire	11 685	8 355
secondaire et construction	15 995	28 850
tertiaire	59 695	78 750
SCOLARITÉ		
études universitaires (n)	8 945	12 480

Source : BSQ, « Statistiques régionales, pour 1986 », *Le Québec et ses régions*, 1990. Des inexactitudes dans les calculs du document original ont été corrigées par les auteures.

[195]

Saint-Jean n'est plus aussi marqué : le revenu moyen des femmes y est légèrement supérieur mais leur taux d'activité est inférieur, pendant que le taux de chômage est plus élevé.

D'autre part, selon le portrait socio-économique des femmes en région publié en 1991 par le Conseil du statut de la femme, nous notons les mêmes types d'analogies et de différences entre les deux régions ; toutefois, au plan des revenus des diplômées d'universités, les femmes du Bas-Saint-Laurent semblent plus favorisées.

C'est sans surprise qu'on apprend que le revenu moyen des hommes est plus élevé que celui des femmes. Cependant, si une analyse globale des facteurs socio-économiques classe la région du Bas-Saint-Laurent dans les rangs inférieurs, les données qui touchent les femmes brossent un tableau inverse, celui d'une région qui leur offre de meilleures chances. Avec un taux de scolarité semblable et un taux d'activité inférieur, les femmes du Saguenay-Lac-Saint-Jean, une région plus industrialisée, accusent un revenu moyen inférieur. Est-ce parce que les industries lourdes, qui offrent de meilleurs salaires, engagent surtout des hommes ?

D'autre part, les deux régions se partagent une proportion assez importante de femmes occupées dans le tourisme, l'hôtellerie, la restauration et le commerce, des secteurs où la rémunération se situe autour

[195]

Tableau 2
Profil socio-économique des femmes dans les régions 01 et 02

	01 Bas-Saint-Laurent	02 Saguenay-Lac-Saint-Jean
Scolarité universitaire	9,40 %	9,80 %
Revenu personnel moyen des femmes conjointes	7 252\$	6 553\$
Taux (%) par rapport aux hommes	34,8 %	26 %
Revenu des diplômées d'universités	17 938\$	16 145\$
Taux (%) du revenu féminin par rapport à celui des hommes	57,9 %	53,7 %

Source : Conseil du statut de la femme (1991), *Les Femmes du Bas-Saint-Laurent. Portrait socioéconomique. Région 01* et *Les Femmes de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Portrait socioéconomique. Région 02*, Québec, Gouvernement du Québec. Les statistiques proviennent de Statistique Canada et ont été compilées à partir des données de 1986.

[196]

du salaire minimum. Ici, pas de différence appréciable entre les régions. L'avantage bas-laurentien provient sans doute de l'importance des services dans cette économie régionale - 70 %, rappelons-le -, dont une large part dans le secteur public et parapublic, un secteur qui emploie majoritairement des femmes et dont les salaires sont assez substantiels.

Mais si une forte proportion des femmes du Bas-Saint-Laurent travaillent dans les services, dans des emplois mieux rémunérés, est-ce que cela tient à des politiques de décentralisation gouvernementales ou y a-t-il un lien avec leur formation postsecondaire acquise depuis vingt ans ? Trouve-t-on des différences à ce niveau avec la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean ? Dans le tableau 2, on observe un taux de scolarité universitaire assez semblable mais quand on compare les revenus des diplômées, on constate encore un avantage au profit des femmes du Bas-Saint-Laurent. Pourquoi ? Il sera intéressant de scruter le profil des effectifs féminins dans les universités de ces régions.

Suivant un rythme régulier, les inscriptions féminines présentent le caractère d'une progression irréversible dans les deux universités ¹⁷² (tableau 3).

En moyenne, les constituantes de l'Université du Québec enregistraient un taux de féminité global de 60,3 % aux inscriptions de l'au-

¹⁷² Il est dommage que les autorités n'aient pas jugé bon de produire des statistiques concernant les inscriptions selon le sexe avant 1979.

Tableau 3

Évolution des inscriptions féminines à temps plein et à temps partiel,
au premier cycle à l'UQAR et à l'UQAC (1979-1991)

	UQAR					UQAC				
	Temps plein		Temps partiel		Taux moyen féminité	Temps plein		Temps partiel		Taux moyen féminité
	N	%	N	%		N	%	N	%	
1979	622	55,0	1788	60,1	58,7	784	39,6	2508	59,6	53,2
1982	834	55,7	1668	61,2	59,2	914	39,8	2369	59,9	52,0
1985	806	60,2	2432	64,6	63,5	1033	41,4	2554	60,6	54,0
1988	719	58,6	3108	70,5	67,9	1201	48,3	2697	64,7	58,7
1991	995	60,0	3065	71,0	68,9	1522	54,0	2491	64,2	60,0

Sources : Statistiques compilées par les bureaux du registraire de l'Université du Québec à Rimouski et de l'Université du Québec à Chicoutimi.

[197]

tomne 1990 ¹⁷³. La proportion féminine des effectifs de l'UQAR est près de 10% supérieure à cette moyenne pendant qu'à l'UQAC le taux de féminité est inférieur à la moyenne. Pour les deux régions, la féminisation a progressé beaucoup plus rapidement chez les étudiantes à temps partiel - sans doute une marque de la réalisation d'une des missions des constituantes, celle de la formation continue et du perfectionnement des travailleurs et des travailleuses.

À cause de cette féminisation, verra-t-on les femmes s'approprier le monde universitaire et y a-t-il danger pour les hommes de se faire évincer ? Certains psychologues alarmistes expliquent le décrochage scolaire des garçons et des jeunes hommes par la désacralisation de leur rôle de pourvoyeurs et de dispensateurs de tous les biens. Ne peut-on pas tout simplement avancer que les femmes ne se contentent plus des emplois subalternes, qu'elles veulent se préparer en conséquence et acquérir la formation nécessaire pour remplir un rôle actif dans la société ? Elles répondraient en cela au mouvement social de la promotion des femmes qui précède et accompagne l'évolution de la clientèle des universités.

Mais, en réalité, on sait que certains secteurs lourds comme les sciences pures et appliquées demeurent le château fort des hommes. Pourtant, aujourd'hui, les filles sont de plus en plus nombreuses à surmonter les effets du déterminisme structurel et à transcender les contraintes discriminatoires de la division sociale des sexes. Elles commencent à se diriger dans des secteurs traditionnellement masculins et plus prestigieux. Il y a une décennie, on disait du secteur des sciences de l'administration que c'était l'école des présidents de compagnies, des cadres supérieurs et des entrepreneurs. Peu à peu, les femmes ont quand même pris leur place dans ce secteur d'études. Suivons l'aventure de quelques-unes qui l'ont fait en région et tentons d'approfondir ce que signifie vraiment cette féminisation.

¹⁷³ Service de la recherche institutionnelle, *L'Université du Québec en quelques chiffres, 1990-1991*, Québec, Université du Québec, 1992.

[198]

2. L'APPROPRIATION TRANQUILLE D'UN CHAMP D'ÉTUDES

Les programmes des sciences de l'administration ont attiré une clientèle très nombreuse dans les régions comme le Bas-Saint-Laurent et le Saguenay-Lac-Saint-Jean sous le régime à temps complet mais surtout sous celui du temps partiel. Ces programmes permettent aux travailleurs et aux travailleuses de se perfectionner en vue d'une promotion, ou d'une réorientation de carrière. Ils attirent aussi les femmes en processus de réinsertion au travail et les jeunes qui, sortant du collège, espèrent devenir un jour cadres ou chefs d'entreprise.

Pour les besoins de notre analyse comparative, nous avons choisi de démontrer l'évolution de la féminisation dans les programmes de baccalauréat et de certificat en administration seulement. Ce choix se justifie par l'ancienneté de ces programmes, leur caractère masculin, leur faculté de préparer directement au marché du travail et leur forte ouverture aux études à temps partiel favorisant le perfectionnement des travailleurs et des travailleuses. Tous ces facteurs nous permettent de bien situer ce lieu de l'« envahissement » des filles. Il faut ajouter que l'ancienneté et la popularité de ces programmes couplées à leur similitude dans les deux universités rendent la comparaison plus efficace. Nous présentons ici, à titre indicatif, quelques données quantitatives pour illustrer cette insertion des femmes dans des programmes traditionnellement masculins ¹⁷⁴.

¹⁷⁴ Rappelons qu'il est impossible de montrer une évolution des inscriptions avant 1979 pour l'UQAR, et 1982 pour l'UQAC, puisque les statistiques ne tenaient pas compte du sexe des étudiants. On peut supposer que le taux de féminité a évolué de 5 à 10% entre 1970 et 1979.

Le baccalauréat en sciences de l'administration

La courbe des inscriptions à ce programme est semblable pour les deux universités : une baisse générale des effectifs est constatée durant la période de prospérité économique de 1983 à 1985, suivie d'une remontée qui s'expliquerait par la crise économique actuelle, qui ramène les jeunes en région et sur les bancs d'école. Au plan de la féminisation, si on scrute la courbe des effectifs à plein temps, l'augmentation du nombre de femmes concorde avec la réalité québécoise ; le taux de féminité global [199] (temps plein et temps partiel) fait un bond impressionnant en douze ans : il passe de 28,2% à 44,1% à Chicoutimi et de 24,5% à 45,5% à Rimouski.

Mais qu'en est-il des diplômées ? Est-ce que les filles qui osent entrer dans un domaine non traditionnel durant les années 1970 persévèrent et obtiennent leurs diplômes dans une proportion aussi importante que les garçons ? La courbe ascendante régulière du taux de féminité, perçue dans les inscriptions, se concrétise : les filles décrochent généralement le diplôme convoité. Ici heureusement, on peut étudier l'évolution dès 1975 puisque les données concernant les étudiants diplômés sont « sexuées ».

Pour l'UQAR, lorsqu'il y a baisse générale des effectifs et du nombre de diplômes décernés au milieu des années 1980, le taux de féminité des diplômés continue de monter, illustrant l'« appropriation tranquille » par les femmes de ce champ d'études. À l'UQAC, ce taux de féminité, qui était de 20,8% en 1975, passe à 46,2% en 1990 tandis qu'à l'UQAR, la progression est encore plus spectaculaire avec ce taux de 15,8% pour 1975 qui grimpe jusqu'à 54,5% en 1990.

Est-ce que le phénomène de décrochage masculin tant décrit aujourd'hui se manifesterait aussi au niveau universitaire ? Est-ce que les baisses générales d'effectifs au baccalauréat en sciences de l'administration ressenties en 1992-1993 montreraient, comme pour d'autres domaines, que lorsqu'un secteur d'activité est envahi par les femmes les hommes ont tendance à le délaisser, comme on le voit aujourd'hui dans les programmes conduisant aux professions libérales ? Où est-ce qu'un équilibre s'installera au cours des années qui viennent ? Cette baisse récente peut sans doute s'expliquer aussi par la saturation

du bassin d'emplois ou par l'ouverture de nouveaux programmes qui dispersent la clientèle.

Le certificat en sciences de l'administration

On a vu que, pour les inscriptions au baccalauréat en administration, l'augmentation des effectifs féminins à temps partiel est plus régulière ; il s'agit sans doute de travailleuses qui cherchent à se perfectionner en vue d'une promotion. De plus, si beaucoup de femmes employées de [200] bureau font des études à temps partiel, la plupart s'inscrivent dans les programmes de certificat. C'est aussi le cas des femmes qui veulent se réinsérer dans la vie active après avoir travaillé au foyer pendant plusieurs années. Par ailleurs, la voie des certificats est souvent choisie comme l'antichambre des études de baccalauréat à plein temps.

À l'UQAR, les inscriptions à temps partiel pour l'automne 1990, tous secteurs confondus, démontrent un taux de féminité de 72% ¹⁷⁵ ! Ici, la courbe des effectifs féminins, dans le régime temps partiel, prend nettement l'avance sur celle des hommes. À l'UQAC, le taux de féminité passe de 35% à 60,7%, de 1979 à 1991, pendant qu'à l'UQAR il grimpe de 34,6 % à 66,6 %. Comment expliquer cette progression importante dans les deux régions ? Il semble que ces certificats en administration comblerent de plus en plus le besoin des femmes d'accéder aux études, notamment pour celles qui veulent échapper à l'inexorable destin des emplois traditionnels comme secrétaire, vendeuse, infirmière, institutrice et autres.

Il est clair que le régime à temps partiel des programmes de baccalauréat et de certificat en sciences de l'administration va chercher la plus grande clientèle féminine ; le taux de féminité y domine largement. Cette appropriation observée dans les inscriptions est encore plus marquée quand on examine les diplômes décernés dans les programmes de certificats en administration. À l'UQAR, 11,8 % des diplômés de 1974 étaient des femmes pendant qu'en 1990 ce taux montait à 56,3%. Le taux de féminité est plus prononcé à l'UQAC, où il

¹⁷⁵ Réjeanne Chrétien, « Les études à temps partiel dans les programmes de premier cycle de l'UQAR : Réalité et perspectives », cité dans *UQAR-Information* 27 mai 1992, p. 1.

est passé de 15,6% en 1976 à 65,1% en 1990. Courbe impressionnante ! Pour les deux programmes la courbe tend à se stabiliser autour de 55%.

Voilà quelques incursions dans le portrait statistique des inscriptions et des diplômes décernés dans les deux universités. Présentés à titre indicatif, ces chiffres démontrent quand même la nette tendance à la féminisation des sciences de l'administration. Mais de quelle féminisation s'agit-il ? Au-delà des chiffres, est-ce que la culture de l'école et celle du travail se féminisent en conséquence ?

[201]

La féminisation en question

Les chiffres démontrent l'insertion progressive des femmes dans les programmes de sciences administratives depuis plus de vingt ans. Peut-on parler de féminisation des programmes ? Cette progression rapide, le temps d'une demi-génération, peut-elle changer les mentalités ?

Certes, des effectifs supérieurs en nombre peuvent influencer les rapports sociaux, mais avant de parler de féminisation véritable n'est-il pas nécessaire qu'elle soit accompagnée de celle du corps professoral idoine, que le contenu des programmes et des manuels reflète le phénomène ? Il y a encore des obstacles à surmonter, comme nous le dévoile les résultats préliminaires de notre recherche auprès des diplômées de ces programmes.

Le choix de carrière

Nos informatrices étaient âgées de 18 à 31 ans lorsqu'elles ont entrepris leurs études. Les principaux motifs évoqués pour entreprendre des études supérieures en administration sont la formation professionnelle en vue d'un emploi, l'acquisition de connaissances, l'autonomie intellectuelle et financière et, pour quelques-unes, la réorientation professionnelle. La majorité des répondantes de Chicoutimi avaient déjà été sur le marché du travail avant le début de leurs études, au contraire des répondantes de Rimouski. Si toutes envisageaient de faire carrière, peu avaient des buts précis.

Mais qu'est-ce qui a pu les motiver à envahir ce monde foncièrement masculin ? Depuis vingt-cinq ans, les réformes scolaires de la Révolution tranquille, les revendications du mouvement féministe, l'arrivée des femmes sur le marché du travail rémunéré (qui commençait à leur proposer d'autres postes que ceux de secrétaires ou commis de bureau) et, en 1969, la nouvelle accessibilité à l'université offerte par les constituantes régionales ont certes pu influencer ces jeunes filles.

Une bonne partie de nos informatrices disent avoir choisi les sciences de l'administration parce qu'elles conduisaient directement au marché du travail. Une informatrice avoue avoir délaissé son rêve de devenir botaniste pour choisir les sciences de l'administration parce que cette formation garantissait du travail ; elle admet avoir dû « piler sur ses [202] goûts ». Ici, les choix semblent transcender les barrières de sexe pour se rejoindre selon les classes sociales : ceux et celles qui proviennent de milieu modeste choisissent leur secteur d'études en fonction de ses promesses d'emploi.

Généralement, elles ont choisi les concentrations en « management » (gestion des ressources humaines) parce qu'elles appréciaient les rapports humains présents dans ce secteur. Deux répondantes ont délaissé la concentration en comptabilité, parce que, semble-t-il, le milieu du travail était « trop macho » : elles se sentaient incapables de mener la lutte toutes seules. Deux autres ont pourtant résisté, effectué leur stage et obtenu leur diplôme de comptable agréée.

Toutes et tous espéraient se trouver un emploi important, valorisant, avec un statut de professionnel et un revenu intéressant qui leur procurerait l'autonomie financière. Cinq personnes (2/2 gars et 3/10 filles) visaient un poste de gestionnaire, « p.-d. g. d'une grosse boîte, rien de moins », affirme spontanément l'une d'elles. Cette volonté de nos informatrices précède une insertion dans la carrière qui apparaît aujourd'hui comme un fait accompli : on sait que le nombre de femmes occupant des postes de gestionnaires et d'administratrices a doublé entre 1982 et 1989 ¹⁷⁶.

¹⁷⁶ C'est ce que révèlent les compilations de 1989 de Statistique Canada, citées dans *Le Soleil*, 27 septembre 1992, p. B-2.

Il convient d'observer que la majorité des personnes interviewées viennent d'un milieu familial traditionnel. La plupart des mères des répondants et des répondantes sont des « femmes au foyer ». Une seule répondante a grandi dans une famille monoparentale, ses parents ayant divorcé dès son jeune âge. Elle affirme d'ailleurs que son choix de formation n'est pas étranger à l'éducation que sa mère lui a donnée. « On n'avait pas le choix, ma mère a poussé ses trois filles à l'université pour qu'elles soient indépendantes dans la vie. »

Le désir des parents de voir leurs filles aller à l'université ressort comme facteur décisif dans l'étude du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec de 1989 sur l'expérience des femmes dans les secteurs non traditionnels ¹⁷⁷. Cet encouragement est confirmé par nos informatrices qui ont fort apprécié l'appui de leurs parents. Deux d'entre elles ont cependant dû essuyer les critiques de membres de leur famille qui auraient préféré qu'elles choisissent les sciences humaines ou les sciences infirmières plutôt que les sciences de l'administration.

Si avant les années 1970 persistait cette idée que les filles allaient à l'université pour se trouver un mari, notamment dans les universités [203] plus traditionnelles de Montréal et de Québec, la perception des répondantes est différente : il est très clair, que pour elles-mêmes et pour leurs consœurs, la décision d'étudier en administration relevait de la volonté de se trouver un emploi et non un mari. D'ailleurs un bon nombre d'entre elles étaient déjà mariées, ou vivaient en couple, lorsqu'elles ont commencé leurs études universitaires.

¹⁷⁷ MESS, *Positive and Negative Aspects of Women's Experience in Non-traditional Occupations*, 1989.

Les rapports sociaux

Les informatrices affirment n'avoir ressenti aucun jugement négatif à l'université, face à leur choix de faire carrière, sauf de la part de personnes plus âgées (notamment des hommes, professeurs ou étudiants). On s'étonnait, on leur demandait ce qu'elles pouvaient venir chercher dans un tel programme. Sans doute que le dynamisme des jeunes universités en région et la jeunesse des professeurs en général expliquent l'atmosphère plus progressiste et plus chaleureuse, « plus sereine, plus raffinée » qui y régnait, comme l'explique l'une des répondantes.

Beaucoup de nos informatrices étaient amies avec leurs confrères, faisaient du sport avec eux. Certaines affirment avoir été plus liées à leurs copains d'université qu'à leurs copines de quartier. Pourquoi cette affinité ? On pourrait s'interroger sur le phénomène d'appartenance et d'identité : l'identité issue d'une complicité professionnelle serait-elle plus forte qu'une complicité de genre, de quartier ? Mais, en réalité, l'atmosphère était-elle aussi idyllique ? À ce sujet, nous avons demandé aux informatrices et aux informateurs s'ils avaient vu ou entendu parler de cas de harcèlement sexuel lors de leurs études. Aucune informatrice n'en a été victime ou n'a eu connaissance de tels cas. On parle de rumeurs sans fondement. Un informateur nous raconte cependant que lui et des collègues ont dû intervenir pour empêcher un gars de commettre des « indécitesses » envers une fille lors d'une soirée organisée à l'université. Finalement, quelques informatrices ont déploré que certains professeurs, une minorité, entretenaient des relations de flirt avec des étudiantes, ce qui apparaissait malsain étant donné les rapports hiérarchiques entre les deux groupes.

Pourquoi les informatrices taisent-elles ces faits ? La peur de nuire à l'institution, à leur profession ou à leurs collègues ? La pudeur, la gêne ou l'humiliation d'avoir subi un tel affront ? Pourtant de récentes enquêtes [204] pancanadiennes et américaines dévoilent un fort taux de plaintes de harcèlement sexuel dans les universités. Est-ce qu'on peut croire qu'en 1970 les mœurs masculines étaient plus réservées ? Où est-ce que le tabou qui couvrait le phénomène imposait un silence qui se lève difficilement ? La différence entre les témoignages provient sans

doute aussi de la difficulté de faire consensus sur la définition de l'expression « harcèlement sexuel ».

En ce qui concerne la discrimination sexuelle dans les rapports sociaux à l'université, les informatrices ont été plus loquaces. La moitié d'entre elles reconnaît en avoir subi sous une forme ou une autre, que ce soit de la part des professeurs ou de leurs collègues masculins : moqueries, intolérance, division inégale des tâches. Par exemple, lors des colloques annuels réunissant étudiants, étudiantes et gens d'affaires, il n'était pas surprenant d'y voir les étudiantes agir comme secrétaire du comité de préparation ou préposées à l'accueil des congressistes. Ou encore, certains étudiants en administration entretenaient des relations amoureuses avec des secrétaires, le temps de faire taper leurs travaux - relations qu'ils se vantaient ensuite de rompre.

Mais il faut dire que les relations amicales qui prévalaient en sciences de l'administration dévoilent l'existence de rapports sociaux des plus prometteurs : à Rimouski, des amours naissaient et on trouve deux cas de mariage « endogène ».

L'environnement pédagogique, le modèle masculin

Une bonne moitié des informatrices déclarent avoir toujours pris leur place en classe, autant que les garçons. En fait, elles se considèrent comme des phénomènes pour leur époque, ayant leur franc-parler, ce qui expliquerait, à leur point de vue, leur choix de s'immiscer dans un milieu masculin. Un informateur confirme que les deux filles de sa classe « ne donnaient pas leur place pour avancer leurs arguments et défendre leurs droits ».

Mais d'autres, même si elles ont obtenu des résultats scolaires impressionnants, avouent avoir éprouvé des difficultés parce qu'elles se sentaient plus effacées et que les cours étaient loin d'être pour elles un lieu de prise de parole. Malgré leur choix de formation dans un secteur non traditionnel, ces filles reproduisaient des comportements dits féminins [205] de passivité, d'effacement et de subordination. L'inégale maîtrise du discours selon les sexes qui prend sa source dans

la socialisation ne se dissout pas du seul fait que les femmes représentent 50% des effectifs étudiants.

Plus subtilement encore, le modèle masculin est imposé dans tout l'environnement pédagogique à travers le contenu des cours, les méthodes d'enseignement et les professeurs eux-mêmes. Presque toutes les répondantes dénoncent le fait que leur formation ait été donnée par une très forte majorité de professeurs masculins. Certaines informatrices ont expressément dénoncé le fait qu'on leur ait inculqué un modèle masculin, non seulement dans le discours, dans les exemples de cas ou dans les manuels, mais aussi dans les conseils qu'on leur prodiguait. On parlait toujours de l'homme-patron et de la femme-secrétaire, on conseillait les étudiantes sur leur habillement et sur leur comportement au travail et en affaires, mais pas les étudiants ; en fait, selon l'une d'elles, on essayait de leur inculquer le modèle de la « femme-homme » : tailleur-pantalon, froideur des relations humaines, calcul, dureté, etc. Les filles se voyaient confrontées à construire leur pratique sans modèle identitaire féminin.

Les étudiantes se sentaient souvent étrangères aux connaissances diffusées. Par exemple, à cette époque on parlait toujours de directeur de compagnie, d'homme d'affaires. Il ne faut donc pas se surprendre de la difficulté qu'éprouvaient les femmes à se reconnaître dans les savoirs constitués, puisque le champ de la connaissance, notamment en administration, a été dominé par le masculin.

Une informatrice, qui est aujourd'hui professeure en sciences de l'administration, donne souvent des exemples féminins de success-story dans ses cours ; elle explique à ses étudiants et à ses étudiantes qu'elle fait du sexisme à l'envers, puisque les femmes ont vingt-cinq ans de retard à rattraper. Une autre informatrice avoue qu'elle doit se battre encore en 1992 pour faire respecter l'expression « gens d'affaires » plutôt qu'« hommes d'affaires ».

On n'ignore pas que le savoir, même s'il a été présenté comme aseptisé et neutre, ne l'est pas et il en va de même pour le langage. Même aujourd'hui la relation pédagogique est traversée par les rapports sexués qu'établissent les hommes et les femmes entre eux dans la société. Dans les programmes en administration, par exemple, malgré le fait que les étudiantes soient plus nombreuses, elles évoluent encore dans [206] un contexte essentiellement masculin. Ainsi la proportion de

professeures dans un domaine d'études à clientèle majoritairement féminine est encore bien en deçà de la moyenne universitaire.

On a vu une féminisation des sciences de l'administration dans les faits mais, dans les rapports sociaux et pédagogiques, il reste des efforts à faire pour assurer l'égalité entre les sexes. Malgré des difficultés de parcours montrant que l'évolution des mentalités est lente, il reste que l'égalité des chances pour les filles est nettement plus favorisée depuis qu'elles ont libre accès à l'éducation supérieure dans les régions éloignées et même dans les domaines dits masculins comme les sciences de l'administration.

Mais l'égalité et l'équité entre les hommes et les femmes dans les profils de carrière sont-elles mieux assurées depuis que les femmes ont poussé leur scolarisation ? À diplôme égal, à statut professionnel égal, les femmes ont-elles la même chance que les hommes de monter dans l'échelle de promotion ? Est-ce que la structure et l'organisation du travail le permettent ?

3. LA CARRIÈRE, L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET L'ÉGALITÉ DES CHANCES

« À diplôme égal, les destins professionnels des hommes et des femmes divergent. Les égalités de compétence constituées par l'école se brisent sur les rigidités de l'organisation du travail ¹⁷⁸. » Même si l'insertion des femmes sur le marché du travail s'est effectuée selon un modèle différent de celui des hommes, cela ne semble pas avoir transformé fondamentalement les rapports entre les sexes.

Marquée par la culture masculine et ses valeurs de rationalité, d'efficacité, d'horaires rigides, de disponibilité, de compétition, de performance, de modèles hiérarchiques, et de non-flexibilité, etc., l'organisation du travail ne semble pas vouloir intégrer l'articulation entre la sphère privée et la sphère publique. Faudrait-il modifier la culture du travail ?

¹⁷⁸ C. Baudelot et R. Establet, *op. cit.*, p. 200.

[207]

Brossons d'abord un tableau-synthèse de l'évolution de la carrière de nos informatrices afin de bien ancrer leurs témoignages dans ce contexte d'organisation du travail.

La trajectoire

La très grande majorité des informatrices travaillent dans le secteur public et parapublic (11/12) : professeures d'université ou de collège, professionnelles de la Fonction publique et du secteur privé. Quelques informatrices ont tenté d'exploiter un commerce mais sans succès.

En ce qui a trait à la promotion dans la carrière, on pourrait parler d'une certaine « mobilité horizontale ». Les répondantes changent parfois de tâches ou de responsabilités, mais sans avoir de promotion. Une seule informatrice, qui travaillait auparavant dans un bureau, a été promue dans le secteur professionnel grâce à ses études en sciences de l'administration. En revanche, les deux informateurs ont connu des promotions verticales.

Le salaire annuel des répondantes se situait en 1992 entre 45 000 \$ et 60 000 \$. Ce qui représente un salaire convenable ou satisfaisant pour la majorité d'entre elles. Mais quelques-unes avouent être déçues compte tenu de leur rendement au travail. Dans le secteur public, les programmes mis de l'avant pour contrer la discrimination salariale ont eu un impact favorisant l'égalité. Mais on sait que les femmes ne gagnent toujours pas plus de 70% du salaire des hommes. C'est dans le secteur privé que les écarts de salaire entre hommes et femmes semblent les plus importants. En effet, une informatrice mentionne que ses collègues masculins (ayant la même ancienneté et le même diplôme) jouissent d'un salaire plus élevé parce qu'ils investissent plus de temps que demandé, donc qu'ils sont plus « rentables » pour l'entreprise. Comme ils sont payés au rendement, il ne s'agit pas de discrimination grossière mais d'un problème de culture.

On touche ici à une question de vision du travail par rapport à la qualité de vie et aux obligations familiales. Dans l'ensemble, les informatrices apprécient leur horaire de travail d'environ 35 heures par semaine. Pour monter dans la carrière, il faut une disponibilité qui

dépasse [208] l'horaire normal, ce que les femmes ne veulent souvent pas fournir (notre informateur cadre supérieur, qui est passé par là, l'admet de bonne grâce).

Les rapports de pouvoir

La majorité des répondantes nous disent aimer beaucoup leur travail et en être relativement satisfaites. Elles vantent certains aspects de leur profession : la créativité, les joies de l'enseignement et de la pédagogie, le dynamisme du commerce. Dans l'ensemble, elles sont satisfaites de la reconnaissance sociale qu'elles en retirent, surtout de la part de leurs collègues ou de leurs clients.

Certaines professionnelles ont la conviction qu'elles ont la compétence et les capacités pour « grimper » les échelons de la carrière mais elles déplorent qu'on leur bloque l'accès aux promotions. Selon elles, tout se passe comme si le prestige d'une fonction se définissait au masculin : le fait qu'un emploi soit occupé par un homme lui confère d'emblée une importance supérieure.

Des témoignages montrent qu'en dépit de leurs excellents résultats scolaires les femmes vivent encore une discrimination importante dans le monde du travail. Presque toutes les informatrices l'admettent. Deux d'entre elles reconnaissent avoir été victimes de harcèlement sexuel, d'autres racontent avoir constaté des cas de harcèlement de la part de patrons abusant d'employées qui avaient demandé une promotion.

Une professeure de collège décrit le type de harcèlement qui se passe dans une atmosphère feutrée où les gestes et les discours sont très subtils. Une autre déplore des rapports de séduction existant entre les professeurs et les étudiantes : des professeurs font des remarques plutôt épicées à voix haute sur les « attributs physiques » des jeunes filles qui circulent dans le corridor. Ainsi placées dans une situation intimidante, voire infériorisante, les jeunes filles, timides, rient et s'enfuient. D'autres cherchent à plaire à cet homme qui représente l'autorité et qui semble leur porter un intérêt particulier. Elles sont vulnérables dans ces jeux d'échange et de chantage où elles n'ont pas le pouvoir.

[209]

En ce qui concerne l'insertion dans l'emploi, presque toutes les informatrices affirment avoir subi de la discrimination sexuelle lors de l'embauche. Dans des entrevues de sélection organisées dans les universités, les filles étaient systématiquement écartées par certaines compagnies ou on leur signifiait qu'elles n'étaient pas engagées parce qu'elles étaient des femmes. Comme l'affirme une diplômée de 1973, on ne pouvait pas encore compter sur le Conseil du statut de la femme (créé en 1976) pour dénoncer ouvertement cette discrimination à l'embauche.

En outre, le déroulement des entrevues de sélection contenait des éléments qui défavorisaient les femmes ou du moins les plaçaient en situation d'infériorité. Plusieurs informatrices ont été interrogées par un conseil de direction exclusivement composé d'hommes qui s'informaient de leur vie privée, leur demandaient si elles étaient mariées ou avaient un ami, si elles voulaient avoir des enfants, si elles étaient très malades lors de leurs menstruations, ou si elles prévoyaient suivre leur mari s'il obtenait un emploi hors de la région. Il arrivait aussi qu'on passe des remarques sur leur aspect physique, ce qui les humiliait et les handicapait dans leur prestation. Aujourd'hui, on dit que la discrimination à l'embauche n'est plus aussi flagrante.

En ce qui concerne les rapports de pouvoir au travail, l'exemple d'une compagnie particulièrement rétrograde est intéressant : une première femme est enfin embauchée comme cadre « junior » par le service du personnel en 1978. Nous avons la chance de compter cette brave parmi nos informatrices. Quand la direction apprend qu'on a embauché une femme cadre, elle signifie sa désapprobation. Le blâme descend les échelons de la hiérarchie jusqu'à la « jeune effrontée » qui doit comprendre qu'elle n'est pas à sa place ; on tente de l'obliger à assumer des tâches de secrétariat. De son côté, un des deux informateurs de notre échantillon, qui faisait partie des heureux gars qu'on embauchait au début des années 1970, reconnaît qu'on n'engageait que des hommes pour devenir cadres et qu'il existait « une hiérarchie très claire entre les hommes et les femmes ». D'ailleurs les jeunes cadres n'avaient pas le droit de parler avec le *staff* féminin - discrimination sexuelle dans le milieu de travail, où infériorité rime avec féminité. Ici il est clair qu'un diplôme ne suffit pas pour faire sa place dans certains milieux de travail. Pour ouvrir ces derniers bastions de la mâlitude, il aurait sans doute fallu arriver en nombre.

Puis, ayant enfin investi le milieu de travail, la plupart des femmes vivaient, au-delà des blagues sexistes et des moqueries, une discrimination [210] plus insidieuse : par exemple, une informatrice devait subir constamment les recommandations douteuses, supposées drôles, de son supérieur qui l'enjoignait de ne pas « tomber enceinte » durant la période de l'élaboration du budget, du moins pas sans lui en demander la permission parce que cela dérangerait beaucoup le cours du travail. Une autre, professeure à l'université, a dû subir les foudres d'un collègue qui lui répétait sans cesse que les « femmes n'ont pas d'affaire à l'université ». Un dernier exemple concerne une jeune professeure qui s'habillait négligemment avec « ses vieux vêtements » puisqu'elle économisait ses sous pour payer ses dettes d'études. Elle s'insurgeait contre le fait qu'un cadre lui ait recommandé de mieux s'habiller, alors que ses collègues qui enseignaient en jeans et en chemise sport n'étaient pas ennuyés.

Toutes ces formes de discrimination freinent les femmes pour l'obtention de promotions. Une informatrice nous dit : « Si j'étais un homme, je serais rendue beaucoup plus loin. » Une autre raconte que les postes ouverts pour promotion interne sont toujours offerts à des hommes. En fait, où elle travaille, il y a très peu de femmes dans des postes de prestige.

Rapports sociaux et identité

Ainsi, on peut dire que même lorsque les femmes accèdent à des catégories socioprofessionnelles prestigieuses, notamment dans l'administration, la gestion ou la comptabilité, elles ont toujours tendance à occuper les postes inférieurs et, plus souvent qu'autrement, à être confinées à des activités spécifiques découlant de leurs « qualités féminines ». Une comptable nous apprend que, dans le bureau où elle travaille, les femmes sont responsables de la formation des stagiaires et de la gestion des ressources humaines, alors que les hommes vont à la « chasse aux contrats » et acquièrent ainsi la responsabilité des dossiers prestigieux.

En général, les femmes se disent plus à l'aise de travailler avec d'autres femmes. Elles se sentent moins différentes ou tout au moins

leur différence est mieux acceptée. Les femmes sont parfois plus timides pour défendre leurs droits et lorsqu'elles ont des problèmes elles se tournent vers le syndicat, mais à l'étape de l'arbitrage elles reculent souvent.

[211]

Où est donc passée la solidarité entre les étudiants et les étudiantes ? Cette solidarité qui se tissait autour de la discipline à acquérir, de cet avenir qu'on bâtissait ensemble ? Est-ce que le monde du travail et de la compétition l'a brisée complètement ? On sait que l'université, par sa nature même, laisse plus de place à la création, à la critique, au changement. Est-ce pour cela que les affinités étaient possibles ?

Au travail, la communauté masculine semble tisser un réseau de solidarités qui se concrétise dans les gestes. Si on est en position d'accorder une promotion, on fait monter quelqu'un de son réseau, comme l'affirme cette informatrice : « Un chum protège ses chums ! Tant qu'on n'aura pas de femmes en place pour protéger d'autres femmes, les attirer vers le haut pour leur donner une chance, juste être invitées à des entrevues, je pense qu'on va continuer de vivre cela. »

Est-ce que les femmes sont encore trop peu nombreuses dans les milieux de travail pour pouvoir imposer leur manière d'être et d'agir ? Une professeure de cégep affirme que la dynamique des rapports sociaux et humains a radicalement changé à son département depuis l'arrivée de nouvelles professeures. Depuis que le nombre de femmes est égal à celui des hommes, les projets proposés par les femmes sont mieux acceptés.

Une informatrice évoque la nécessité de créer des liens de solidarité féminine pour affronter le monde du travail et agir de façon à ce que les femmes imposent leurs valeurs dans l'entreprise : « C'est prouvé que les femmes réussissent mieux en affaires que les hommes, parce qu'on a de meilleures planifications, une meilleure organisation, une meilleure gestion [...] les femmes apportent dans le milieu du travail quelque chose de distinctif par rapport aux hommes. »

Cette nouvelle culture du travail, pourrait-elle amener de nouveaux rapports entre les hommes et les femmes sur un plan plus général, de nouveaux rapports entre les sphères publique et privée ? Sommes-nous en train d'assister à une remise en question de la centralité du travail, à

une désaffection vis-à-vis du travail salarié au sens où celui-ci se révèle être de moins en moins une source d'identité sociale et d'accomplissement personnel pour plusieurs femmes ? Pour les femmes, c'est une réorganisation en profondeur du travail salarié qui s'impose.

Il semble qu'un bon nombre d'entre elles préfèrent la qualité de vie aux courses effrénées vers les plus hauts sommets. Pour une majorité de nos informatrices qui font ce choix, c'est au prix de leur carrière : « La [212] valeur la plus sûre que j'ai dans la vie, c'est ma famille. Je peux perdre mon emploi, mais mon fils sera toujours là. » Si avoir un emploi est encore dans notre société un moyen d'intégration sociale, on peut penser que les femmes veulent l'exercer dans des conditions qui respectent leurs valeurs, leurs normes et leurs besoins. Elles refusent de plus en plus le modèle des *superwomen*.

4. CARRIÈRE ET FAMILLE : UNE MISSION IMPOSSIBLE ?

Si, il y a trente ans, le travail salarié était envisagé par les femmes comme une étape transitoire en attendant d'accéder au statut d'épouse, de mère et de ménagère, il en est autrement depuis les années 1970-1980. Non seulement la présence des femmes sur le marché du travail s'est accrue de façon considérable, mais depuis quelques années c'est aussi le cas des femmes mariées et des mères de famille.

L'insertion généralisée des femmes sur le marché du travail, notamment des mères, qui se fait sur un modèle différent de celui des hommes, a soulevé la question de l'articulation entre les responsabilités professionnelles et familiales. Face à cette nouvelle réalité, les femmes ont dû développer des stratégies d'adaptation :

- limiter la taille de la famille ?
- trouver un nouvel équilibre familial fondé sur les contributions respectives des conjoints ?
- inventer une nouvelle culture du travail qui conduirait vers de nouveaux rapports sociaux ?

[213]

Limiter la famille sans la renier

Les inégalités de statut familial jouent donc un rôle déterminant dans la qualification des femmes sur le marché du travail. Les tâches prétendument « naturelles » qui leur sont imposées servent ensuite à justifier leur « infériorité » et leur « marginalité » dans le monde du travail. Le plus grand nombre d'heures consacrées aux tâches et aux soucis familiaux sont soustraites d'autant du travail professionnel reconnu.

Ce poids des contraintes matérielles engendrées par la maternité est déterminant pour les femmes dans la conduite de leur vie professionnelle. Les principaux obstacles soulevés sont le manque de disponibilité, le manque de mobilité, le manque de performance, la culpabilité des mères et l'épuisement ¹⁷⁹. Toutes les informatrices de notre enquête sont unanimes à dire que la maternité est un frein important pour les femmes dans le cheminement de leur carrière. D'abord, lors de l'embauche et ensuite pour l'obtention de promotions. Il semble que, dans certaines compagnies, des femmes jugent préférable d'affirmer qu'elles ne peuvent avoir d'enfant. Il y a aussi des entreprises qui n'embauchent pas de femmes cadres en âge de procréer : « La journée où une femme tombe enceinte, ce n'est pas plaisant pour l'employeur, ce n'est pas accepté », explique une informatrice.

Selon Kathleen Gerson, dans *Hard Choices* ¹⁸⁰, 53% des femmes qui cumulent maternité et travail prévoient n'avoir qu'un enfant. Les résultats de notre recherche, à une exception près, confirment cette donnée. En effet, la majorité de nos informatrices qui sont mères n'ont

¹⁷⁹ Voir à ce sujet la récente étude de Graham S. Lowe, *Le Travail des femmes et le Stress*, publiée par le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme en mars 1992, à laquelle on fait référence dans *Le Soleil*, 8 mars 1992, p.C-12.

¹⁸⁰ Kathleen Gerson, *Hard Choices*, cité dans C. Corbeil, F. Descarries, C. Gill et C. Séguin, « Des femmes, du travail et des enfants : Des vies dédoublées », *Nouvelles Pratiques sociales*, vol. 3, n° 2, 1990, p. 107.

qu'un ou deux enfants. De plus, quatre d'entre elles ont fait le choix de ne pas avoir d'enfant, parce qu'elles ne voulaient pas en avoir la seule responsabilité. Les mères qui font carrière, les *superwomen* pense une autre, « ça fait un temps, mais elles sont souvent en *burn-out*, leur santé est touchée ». Pourtant, ce n'est pas la maternité en soi qui pose problème, mais bien ses conditions sociales. Comme le disent si bien Francine Descarries et Christine Corbeil :

Ce n'est pas tant l'expérience maternelle qui rend si difficile l'articulation du travail salarié au travail maternel, mais bien l'assignation quasi exclusive des femmes aux travaux domestiques et à la prise en charge des enfants, d'une part, et l'incapacité de repenser les responsabilités à l'égard des enfants en matière de responsabilités conjointes des parents et de la société, d'autre part ¹⁸¹.

[214]

Néanmoins, être mère demeure un handicap en milieu de travail. Toutes nos informatrices sont favorables à des mesures de l'État et de l'employeur qui permettraient de concilier les responsabilités de mère et de travailleuse : congés de maternité et de paternité, garderies en milieu de travail, horaires souples, etc. L'une d'elles pense qu'il est temps « que le fait de reproduire la société soit valorisé dans le profil de carrière ». Certaines informatrices craignent cependant que des mesures de discrimination positive en faveur des mères ghettoïsent davantage les femmes dans les milieux de travail où la culture masculine domine.

Sans remettre en question leur droit au travail, les femmes veulent l'exercer dans des conditions plus équitables, moins pénalisantes et culpabilisantes pour elles. Assisterait-on à la construction de nouveaux rapports hommes-femmes plus égalitaires, du moins en ce qui concerne l'égalité des chances au travail et le partage des tâches domestiques et éducatives dans la famille ?

¹⁸¹ *Ibid.*, p. 106.

Le partage des tâches, de l'utopie à la réalité

Malgré l'entrée massive des femmes sur le marché du travail, l'accomplissement des tâches familiales et domestiques demeure leur responsabilité. Ainsi, elles continuent d'assurer la reproduction et l'entretien de la force de travail dont l'économie marchande a besoin. Dans la famille, considérée comme unité de consommation et de production, les femmes jouent toujours un rôle essentiel malgré que ce travail soit sous-évalué, non rémunéré et non reconnu dans le système patriarcal et capitaliste - un reflet persistant de l'inégalité des rapports femmes-hommes au sein de la société.

La participation du conjoint aux tâches parentales est perçue comme une solution au problème. Malgré un certain progrès dans le partage des tâches familiales, la répartition traditionnelle des rôles familiaux perdure. Toutes les études démontrent que les hommes se montrent toujours réfractaires à un changement profond des mentalités et des comportements. Leur contribution domestique se révèle complémentaire, un appoint au travail des femmes ; ils conservent leurs spécialités : les fameux quatre « P » (poubelle, pelouse, pelletage et peinture). Ils accordent quelques heures à des activités avec les enfants (de préférence [215] la fin de semaine et durant les vacances). En général, ce sont toujours les femmes qui assument la gestion de la quotidienneté et qui accomplissent les tâches les plus répétitives et routinières.

Les résultats de notre recherche démontrent que la répartition des tâches domestiques et éducatives reste très inégale chez nos informatrices qui dénoncent cet état de choses, certaines y voyant l'occasion de sérieuses tensions et frictions avec leur conjoint. Cette insatisfaction des femmes semble croître à mesure que s'élèvent leur niveau d'étude, leur taux d'activité et leur revenu. Quelques-unes réussissent à contourner la situation en engageant une aide domestique. Interrogées sur la compatibilité entre leur travail et leur vie familiale, la majorité des informatrices affirment y arriver, mais elles le font au détriment de leur travail.

Il est bon ici de s'arrêter un instant sur l'expérience de nos informatrices, et de la replacer dans le contexte historique des changements annoncés par la Révolution tranquille et le mouvement

féministe. Nous sommes au milieu des années 1970, ces diplômées d'un secteur non traditionnel parviennent à trouver des emplois de professionnelles et à surmonter les défis d'une carrière dans un monde d'hommes. Ce qui est dramatique, c'est que cette insertion se fait en même temps que ces jeunes femmes opèrent un changement de cycle de vie très important, en fondant une famille. Les rêves d'avenir qui les habitaient pendant leurs études (rappelons que certaines se voyaient présidentes de compagnie) doivent céder le pas à la réalité de la famille en train de se bâtir. La réalité rattrape parfois vite les rêves. C'est surtout au début de la carrière, alors que les enfants sont jeunes et qu'ils demandent beaucoup de soin et d'attention, que les choses se décident. Une informatrice raconte les énormes difficultés qu'elle a eues à concilier les soins à ses jeunes enfants et les exigences du travail : elle a dû refuser des postes supérieurs plus lucratifs, comportant plus de responsabilités, parce qu'elle ne pouvait y mettre le temps et l'énergie. En outre, ces postes exigeaient souvent des déplacements dans la région et elle ne pouvait quitter sa famille. Son mari, également en début de carrière, ne pouvait l'aider suffisamment dans les tâches familiales.

Face à cet exemple d'une jeune mère, qui a choisi la famille plutôt que les promotions et qui a dû assumer longtemps la double tâche, regardons les conditions dans lesquelles « performant » les hommes à la même époque : ils sont en pleine ascension, déployant toute leur énergie pour monter dans l'échelle de la carrière et de la société. Pour citer une informatrice, les jeunes hommes de la compagnie où elle travaillait [216] « avaient la broie dans le toupet ». Un de nos informateurs est l'exemple parfait du jeune homme talentueux, de condition modeste, diplômé des premières promotions des constituantes régionales, qui a réussi à grimper rapidement les échelons par son talent, son énergie, son sérieux et son travail, certes, mais aussi, il faut le dire, grâce au travail invisible de sa compagne qui a rempli les fonctions familiales et prodigué les soins et l'éducation aux enfants.

En fait, dans les années 1970, les hommes nouveaux n'étaient pas légion, les rapports sociaux et familiaux que prônait le mouvement féministe avaient rejoint plusieurs femmes, mais pas nécessairement les hommes. La majorité des informatrices l'affirment, à l'époque, c'était pour elles carrément la double tâche.

Aujourd'hui leurs enfants sont grands et se débrouillent ; leurs conjoints partagent certaines tâches, mais ces pionnières ont déjà

quarante ans. Elles jouissent d'une liberté et d'une mobilité plus grande, mais n'est-il pas trop tard ? Une informatrice constate que les postes qu'elle convoitait sont maintenant comblés. Dommage.

Congés de maternité, absentéisme, investissement moindre dans le travail s'ajoutent aux limites imposées par la nécessité de trouver un travail non loin du domicile, d'avoir des horaires plus souples et compatibles avec ceux de l'école, sont autant de freins et d'obstacles à la progression des femmes dans leur carrière. En même temps que ces contraintes domestiques limitent les femmes dans leur carrière, l'absence de tels obstacles favorise le cheminement continu des hommes : en d'autres termes, pourrait-on postuler que c'est le fardeau domestique des femmes qui permet aux hommes de progresser ?

Les femmes ont obtenu après une longue lutte le droit au travail, mais la société véhicule toujours l'idéologie de la femme-symbiose : même si le travail féminin à l'extérieur du foyer est accepté, on attribue toujours à la femme une mission maternelle et conjugale. Les difficultés, les ambivalences et les contradictions inhérentes au passage du modèle de la mère-ménagère à temps plein à celui de la super-femme en laissent plusieurs désillusionnées. Les femmes veulent un aménagement des rapports de travail qui permettra de concilier la reconnaissance de leur qualification professionnelle et leur droit à la maternité. Elles considèrent que si le travail donne un sens à leur vie, il ne faut pas qu'il les empêche de vivre. « Perdre sa vie à la gagner. » Elles refusent un investissement total dans le travail marchand, elles veulent atteindre un [217] équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie personnelle. Les femmes ne veulent plus refuser la maternité pour progresser dans leur travail, et c'est à l'organisation du travail de s'ajuster à cette nouvelle réalité sociale.

Si elles proposent une nouvelle culture du travail plus adaptée aux rapports sociaux actuels, leurs aspirations « humanisantes » sont également perceptibles dans leur compréhension de la contribution des femmes au développement de leur région.

5. LA CONTRIBUTION DES FEMMES AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL : DU PROGRÈS ÉCONOMIQUE AU DÉVELOPPEMENT HOLISTIQUE

L'apport des femmes au développement régional est demeuré fort longtemps une réalité invisible, dont l'ampleur et les conséquences étaient insoupçonnées de la collectivité, y compris souvent des femmes elles-mêmes. Heureusement, les temps ont changé. Des chercheuses de plus en plus nombreuses se sont penchées sur cette question et ont mis au jour la richesse et la diversité des multiples dimensions du quotidien individuel des femmes et de leur condition collective. Du foyer au travail, les femmes sont des actrices du développement d'un territoire qu'elles se sont approprié.

Sur la région d'appartenance

Les cinq femmes avec qui nous nous sommes entretenues sur leur perception du développement régional sont originaires du Saguenay-Lac-Saint-Jean ou du Bas-Saint-Laurent. Toutes se déclarent heureuses de vivre en région, notamment pour la qualité de vie qu'on y trouve. Au cours des années, le sentiment d'appartenance qui s'est développé chez elles s'exprime par un attachement à la famille et aux amis, à leur travail et à leur environnement. Elles jouissent des grands espaces qui permettent [218] de mieux profiter de la nature et de pratiquer des sports de plein air. Elles jugent qu'il est plus facile de s'y faire des amis et que c'est l'endroit idéal pour élever des enfants.

Ces femmes affirment être restées en région par choix. Une informatrice se déclare même « régionaliste » : après avoir quitté son « pays » pour se perfectionner dans un centre urbain, elle y est revenue pour travailler ; considérant que la région a beaucoup fait pour elle, elle veut, par son travail de formatrice, préparer la relève pour demain. Tout en affirmant son sentiment d'appartenance à la région, une autre informatrice envisage cependant la possibilité de partir pour « voir ailleurs », prendre une « bouffée d'air » dans une grande ville, si cela devenait nécessaire. Une autre accepterait de déménager dans un grand

centre pour une promotion dans sa carrière, mais elle aurait beaucoup de peine à quitter l'institution pour laquelle elle travaille.

Ainsi, à chaque fois que les femmes pointent les éléments qui les retiennent en région, elles s'expriment en termes de travail et de famille. Leur territorialité n'est pas définie par un découpage géographique administratif mais bien par leur quotidien. Pour elles, la région c'est un espace vécu, c'est la localité où elles vivent, c'est l'institution pour laquelle elles travaillent, c'est leur famille, ce sont leurs amis et amies à qui elles sont attachées.

Sur la pratique du métier

La majorité des personnes rencontrées jugent que la pratique de leur profession est différente en région. Une spécialiste en ergonomie a choisi le transport routier comme objet de recherche, parce que c'est un secteur d'activité essentiel pour le développement des régions ; à Québec ou à Montréal, elle aurait opté pour l'étude des conditions de travail en usine. D'autre part, son champ d'investigation étant encore neuf, elle affirme pouvoir y exceller et en même temps se sentir utile. Comme elle doit constamment faire la navette entre la région et un grand centre où elle se rend toutes les semaines et que sa recherche s'effectue auprès de camionneurs en situation de travail, elle « vit » littéralement sur l'autoroute 20. Son territoire de travail s'élargit au-delà de la région périphérique.

[219]

Toutes les informatrices soulignent l'importance du contact avec les gens de la région dans leur travail. L'organisme qui les emploie est, à leur avis, interpellé par le milieu ; elles apprécient les contacts humains chaleureux et la facilité à y établir des liens de confiance. D'autre part, du fait que les institutions ou organisations qui les emploient sont de petite taille, elles doivent démontrer des habiletés et des savoirs variés ; elles parlent d'une polyvalence qui les amène à toucher plusieurs secteurs d'activités, donc à acquérir une vue d'ensemble sur tout ce qui se passe.

Les informatrices soulignent toutefois qu'il y a un prix à payer quand on envisage de faire carrière en région. D'abord, le bassin d'emplois est

beaucoup plus restreint, à la fois quantitativement et qualitativement, et elles s'inquiètent pour leurs enfants qui devront peut-être quitter la région pour se trouver du travail. Ensuite, quel que soit leur métier, elles sont souvent la seule personne compétente dans leur domaine, un isolement angoissant, faute de partager leurs connaissances avec d'autres, avec une équipe. Il faut faire partie de réseaux nationaux pour briser l'isolement, c'est-à-dire voyager constamment vers Québec ou Montréal, d'où la fatigue et le harcèlement dont se plaignent plusieurs.

Dans l'ensemble, les témoignages des informatrices reflètent leur fierté devant le travail accompli. En tant que femmes de carrière, elles ont conscience de leur contribution au développement de leur collectivité régionale.

Sur les femmes comme actrices du développement

On sait que c'est en tenant compte de l'expérience complexe des femmes dans les domaines de la production et de la reproduction que nous pouvons mesurer l'ampleur de leur contribution au développement des collectivités locales et régionales et de leur apport à la constitution de modalités alternatives de développement. Car une conception holistique du développement ne se limite pas à la dimension économique, mais réintègre l'importance du social et du politique. Cette approche tient compte de l'ensemble des biens et des services produits dans les sphères de l'économie formelle et informelle, contre rémunération ou non, dans [220] le but de satisfaire le bien-être collectif. Elle considère les femmes comme des agentes et des actrices qui définissent de nouveaux paradigmes pour le développement. En ce sens, les femmes indiqueraient des pistes pour un développement « autre » et poseraient de nouveaux enjeux. C'est ce que nous avons voulu vérifier auprès de nos informatrices.

A priori, toutes nos informatrices se sont définies comme des agentes de développement, même si elles le sont de façon très différente des hommes. Elles définissent leur contribution au développement régional essentiellement aux plans professionnel et familial. Il est clair, malgré les difficultés qu'elles ont eues à concilier leur carrière et leur

famille, que leur engagement professionnel est l'une des dimensions les plus importantes de leur apport au développement de la collectivité.

Si l'investissement dans leur carrière est un élément important, presque toutes notent des spécificités propres à leur pratique professionnelle en région, qui diffèrent de celles des hommes. Une de nos informatrices commente ainsi ces différences :

Soit de par ma forme d'intelligence ou de ma culture féminine, ou les deux, au point de vue scientifique, j'ai une ouverture d'esprit sur le multidisciplinaire qui est différente de ce que je vois généralement chez les hommes. Je suis très curieuse et je m'intéresse à toutes sortes de disciplines, sans exceller en tout, cette ouverture d'esprit m'a permis d'aborder des problématiques beaucoup plus larges que vues traditionnellement.

Comme nous l'avons vu précédemment, l'ensemble des informatrices trouve beaucoup d'avantages à travailler en région : la polyvalence, les responsabilités, les rapports plus personnalisés, moins de concurrence et de compétition. Cependant, les rapports de pouvoir y jouent aussi en leur défaveur. L'une d'elles affirme :

Les femmes s'intéressent plus au contenu qu'au contenant, en plus elles ont un souci de l'équité. Elles sont souvent perçues comme menaçantes par les hommes. Et comme le pouvoir est détenu par les hommes, tu restes souvent sur le carreau. Donc, l'enjeu pour les femmes est de prendre du pouvoir mais sans délaissier le contenu.

Ces rapports de pouvoir ne sont pas une caractéristique régionale mais relèvent d'une culture organisationnelle qui véhicule des valeurs patriarcales.

[221]

Lorsqu'on demande à nos informatrices dans quelles sphères d'activités les femmes peuvent contribuer au développement de la région, les premiers exemples qu'elles donnent sont les métiers traditionnellement féminins : enseignante, infirmière, secrétaire, etc. Ce qui est paradoxal pour des femmes qui ont choisi d'évoluer dans des métiers dits non traditionnels. Après réflexion, elles mentionnent que les femmes peuvent intervenir comme moteur économique dans tous

les secteurs d'activités, à titre de cheffes d'entreprises par exemple. Elles soulignent le fait que dans certains domaines, les femmes sont confrontées à des difficultés supplémentaires par rapport aux hommes ; elles doivent exceller si elles veulent être reconnues.

Si, spontanément, nos informatrices nomment des sphères d'activités qui sont essentiellement liées au développement économique de la région, après discussion plusieurs d'entre elles incluent des activités qui ont une dimension sociale, dont celles des femmes au foyer. Même si la majorité de nos informatrices sont mères, elles perçoivent leur contribution au développement d'abord dans leur intégration au milieu du travail, ensuite dans le fait d'élever des enfants. Pour certaines, toutefois, mettre au monde des enfants est avant tout un geste individuel qu'elles n'ont pas encore « élevé » au rang de contribution sociale. L'une d'elles dit à propos des femmes au foyer : « Dans ma tête à moi, ce n'est pas un métier, mais pour ces femmes c'est peut-être du développement régional. » Cependant, dans la majorité des cas, leur « condition » de mère leur semble un apport essentiel à la survie et au bien-être de la collectivité régionale, même si cela peut parfois constituer une contrainte pour leur carrière. L'une d'elles s'exprime en ces termes :

Je pense au développement familial quand je pense à la contribution des femmes au développement régional. La réalité, c'est ça. Actuellement, je suis enceinte et ma contribution au développement régional se passe à deux niveaux : comme professionnelle, mais aussi et peut-être surtout au niveau familial. C'est un choix personnel avant tout, mais aussi ce sera une contribution au développement régional. Et ce n'est pas facile à vivre. Je pars en congé de maternité et cela amène beaucoup de difficultés au travail, dans mon milieu. Le monde du travail est très exigeant envers nous [...] il faudrait une autre organisation du travail et des garderies en milieu de travail.

Pour que l'on accepte la maternité comme un acte social, il faut que la société reconnaisse que le bien-être de la collectivité passe nécessairement [222] par la production sociale effectuée par l'ensemble des actrices et acteurs sociaux dans tous les secteurs d'activités qui relèvent soit de la sphère de production ou de celle de la reproduction. Ainsi, nous pourrions non seulement mettre au jour la totale contribution

des femmes au développement mais, de plus, nous pourrions permettre à celles-ci de concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale sans être trop pénalisées.

À l'heure actuelle, l'investissement requis pour concilier carrière et famille laisse aux femmes peu de disponibilités pour participer à des activités sociales, politiques et culturelles. En effet, la majorité de nos informatrices affirment avoir établi peu de liens ou de rapports avec d'autres acteurs et actrices de la communauté régionale, notamment comme membres de groupes de femmes ou de tout autre groupe communautaire. Les réseaux de nos informatrices prennent surtout racine dans leur milieu professionnel et familial. La majorité d'entre elles sont membres d'une association à titre de professionnelle : ordre des comptables, association de diplômé-e-s, etc. Ces liens représentent pour elles des occasions de ressourcement et de soutien qui brisent l'isolement régional. Elles construisent volontiers des alliances et des solidarités avec des personnes qui interviennent sur des enjeux communs.

Ces réseaux donnent une certaine reconnaissance et visibilité à leur travail, ce qui leur permet de « camper » davantage la portée de leur action au niveau régional. L'une d'elles raconte : « Je suis membre de plusieurs organisations reliées à la formation, mais à l'extérieur de la région ; ça apporte forcément une contribution au développement régional puisque je reviens ici partager mes connaissances. » De plus, pour elles, ces liens favorisent le rayonnement de la région, ce qui représente une forme d'apport à son développement : « Je suis extrêmement identifiée à ma région, à l'institution. J'ai à cœur qu'on rayonne à l'extérieur, et ça aussi c'est du développement. » Une autre déclare défendre « les intérêts de la région » quand elle participe aux organisations nationales, « ça me donne un sentiment d'appartenance à la région et à ma profession », ajoute-t-elle.

Outre ces liens formels au plan professionnel, elles établissent aussi des liens qu'on pourrait appeler informels au plan de la famille et des amis-es. Ce réseau est surtout régional et la valeur des liens qui y sont noués est souvent importante pour ces femmes. Elles vont y chercher, sur une base quotidienne, des collaborations, des appuis qui répondent à leurs besoins et à leurs intérêts. En ce sens, ces réseaux contribuent [223] grandement à leur qualité de vie en région, en créant des

infrastructures de relations sociales qui favorisent la coopération et permettent ainsi de souder la communauté.

Sur leur vision du développement régional

À nos questions concernant leur définition du « développement régional », quatre informatrices sur cinq dévoilent spontanément une vision « économisante ». Compte tenu de leur formation et de leur choix de carrière, on aurait tort de s'étonner. Rappelons qu'elles sont comptable, professeure en économie et administratrices. Une seule informatrice, administratrice dans une université, définit spontanément le développement régional de façon plus large : c'est « l'évolution de la région dans tous les secteurs d'activités, avec les principaux acteurs régionaux, dont l'université ». Pour elle, le développement régional est non seulement économique mais il a pour but « le bien-être de toute la collectivité, il est donc aussi social ».

Dans un deuxième temps, les autres informatrices élargissent aussi leur définition. Par exemple, l'une d'elles définit le développement régional comme l'appropriation des moyens de production par les gens d'une région, la production des « biens et services », insiste-t-elle, voulant par là inclure les aspects sociaux et culturels des activités humaines ¹⁸². Une autre déplore que le concept de développement ait parfois un sens péjoratif auprès de la population, comme si cette notion faisait penser à la charité, à des populations qui veulent s'enrichir aux dépens des autres, à des gens passifs qui attendent les solutions de l'extérieur. Elle pense qu'on a développé une « attitude d'attentisme chez les gens qui attendent des subventions ».

¹⁸² Cette partie de notre recherche, qui permettait de creuser les questions plus avant, sous forme d'entretien et de discussions, a provoqué un questionnement dérangeant chez certaines de nos informatrices, un questionnement sur la pratique de leur métier et sur leur vision du développement régional. Notre recherche exploratoire devenait de plus en plus une recherche-intervention. Ainsi interpellée, une interlocutrice s'est sentie obligée de présenter une vision plus élargie de son témoignage et a transmis un texte pour bien faire comprendre la profondeur de sa perception. Compte tenu du caractère exploratoire de notre recherche, nous avons cru bon de partager cette pensée et en avons reproduit des extraits en annexe.

Une répondante souligne les freins « régionaux » au développement ; elle désigne les politiciens, leurs promesses électorales jamais réalisées, et les élites locales qui pensent plus à remplir leurs goussets qu'au progrès de la population. Une autre souligne la morosité qui s'est installée dans les régions, amenant les gens à se replier sur eux-mêmes, à perdre toute confiance en l'avenir. Les informatrices sont partagées quant à la contribution de l'État central au développement des régions : certaines déplorent son désengagement pendant que d'autres, influencées [224] par le discours gouvernemental, affirment la nécessité pour les régions de « se prendre en main », de prendre en charge leur destinée. Une informatrice propose un développement local et endogène plus militant : elle souhaite l'autosuffisance économique pour dégager la région de la dépendance des centres. Il reste que ces femmes sont toutes conscientes que la région peut progresser si ses activités de développement ont pour origine les tissus local et régional et qu'elles en sont des actrices importantes.

CONCLUSION

Nos informatrices ne nous ont-elles pas aidées à formuler notre réponse à la question de Baudelot et Establet sur les bouleversements qu'on peut attendre du progrès des femmes dans le champ des études supérieures ? Certes, les changements de mentalités sont longs. Pourrons-nous bientôt dire avec ces auteurs que les femmes scolarisées, avec leurs compétences, leur volonté de concilier famille et carrière, vont contribuer à transformer « le règne économique-affectif qui est le nôtre depuis des millénaires » ?

Nous avons vu que les femmes doivent se soumettre à des règles très particulières dans un monde du travail culturellement et structurellement masculin. Celles qui s'y intègrent doivent choisir entre s'identifier aux valeurs masculines dominantes pour réussir ou inventer de nouveaux modèles plus conformes à leurs propres valeurs, mais elles savent que ce choix les pénalisera dans le cheminement de leur carrière. Pour certaines, le prix à payer est très élevé.

Notre recherche démontre à tout le moins que les femmes de carrière s'interrogent fortement sur ce problème complexe, qu'elles refusent de plus en plus les normes dictées par l'organisation masculine du travail, qu'elles refusent de plus en plus le modèle de la superwoman. En même temps, elles cherchent la solution dans la solidarité entre les femmes et dans les valeurs et les attitudes qu'elles peuvent inculquer aux organisations et à la société, allant même jusqu'à agir sur elles.

[225]

C'est ainsi qu'elles se situent en tant qu'agentes de développement dans leur région à laquelle elles sont très attachées. D'ailleurs, leur sentiment d'appartenance s'enracine dans la famille, les amis, et le travail. Cependant, lorsqu'on tente de percevoir leur vision globale du développement régional, certaines dévoilent spontanément une pensée plus économisante tout en incluant, dans un deuxième temps, le développement social et culturel des collectivités. Quelques-unes empruntent le discours dominant du développement endogène vu à l'aune du rapport Picotte ou le discours néolibéral du désengagement de l'État, en répétant le slogan « Il faut que les régions se prennent en main ».

Ce paradoxe, laissant voir d'une part une appréciation holistique de l'apport des femmes au développement et d'autre part une perception économisante du développement régional, peut étonner. Mais si on scrute les paradigmes traditionnels du champ d'études du développement régional qui ignore les femmes comme actrices du développement, ce n'est pas surprenant. Ce n'est que récemment que les nouvelles problématiques du développement régional intègrent toutes les activités des femmes, tant celles de la production que celles de la reproduction, comme facteurs importants du développement. Ainsi ces femmes de carrière, qui ont tant de difficulté à concilier carrière et famille, continuent de penser que c'est seulement au travail qu'elles participent au développement de leur communauté. Pourtant, après discussions, elles prennent pleinement conscience de l'apport important de leurs activités de reproduction. En cela notre recherche, d'abord exploratoire, aura débouché sur de la recherche-intervention.

[226]

NOTES

Pour faciliter la consultation des notes en fin de textes, nous les avons toutes converties, dans cette édition numérique des Classiques des sciences sociales, en notes de bas de page. JMT.

[227]

Bibliographie

BARRÈRE-MAURISSON, Marie-Agnès (1992). *La Division familiale du travail. La Vie en double*, Paris, PUF, 251 pages.

BAUDELLOT, Christian et Roger ESTABLET (1992). *Allez les filles !*, Paris, Seuil, 243 pages.

BAUDOUX, Claudine (1990). *Femmes et carrières*. Québec, Université Laval/ GREMF, ACFAS, cahier n° 45, 131 pages.

BAUDOUX, Claudine et Claire V. DE LA DURANTAYE (1988). *La Femme de l'organisation*, Sillery, PUQ, 88 pages.

BUREAU DE LA STATISTIQUE (1990). *Le Québec et ses régions : Principales caractéristiques de la population*, Québec, Gouvernement du Québec, 72 pages.

CAPLAN, Paula J. (1993). *Lifting a Ton of Feathers. A Woman's Guide to Surviving in the Academic World*, Toronto, University of Toronto Press, 273 pages.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (1991). *Les Femmes du Bas-Saint-Laurent. Portrait socio-économique. Région 01*, Québec, Gouvernement du Québec, 68 pages.

_____ (1991). *Les Femmes de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Portrait socioéconomique. Région 02*, Québec, Gouvernement du Québec, 67 pages.

CORBEIL, Christine, DESCARRIES, Francine, GILL, Carmen et Céline SÉGUIN (1990). « Des femmes, du travail et des enfants : Des vies dédoublées », *Nouvelles Pratiques sociales*, vol. 3, n° 2, automne 1990, p. 99-115.

DANDURAND, Renée-B. et Francine DESCARRIES (dir.) (1992). *Mères et travailleuses. De l'exception à la règle*, Québec, IQRC, 214 pages.

[228]

DESCARRIES, Francine (1980). *L'École rose... et les Cols roses*, Montréal, Saint-Martin/CEQ, 128 pages.

FAHMY, Pauline (1992). *Femmes, entre vie et carrière*, Montréal, Adage, 187 pages.

KEMPENEERS, Marianne (1992). *Le Travail au féminin. Analyse démographique de la discontinuité professionnelle des femmes au Canada*, Montréal, PUM, 216 pages.

LÉPINE, Irène (1993). « Devenir cadre : Les cheminements de carrière de diplômées en administration », *Recherches féministes*, vol. 6, n° 2. Enjeux, p. 65-88.

MASSON, Dominique et Pierre-André TREMBLAY (1993). « Mouvement des femmes et développement local », *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. XVI, n° 2, été 1993, p. 165-183.

MILLER SOLOMON, Barbara (1985). *In the Company of Educated Women*, New Haven-Londres, Yale University Press, 298 pages.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA SCIENCE (1993). *Indicateurs de l'activité universitaire, 1991-1992*, Québec, Gouvernement du Québec, Direction générale des affaires universitaires et scientifiques, 146 pages.

MURA, Roberta, THÉRY, Chantal et Pauline FAHMY (dir.) (1988). *Recherches féministes*, vol. 1, n° 1, À propos d'éducation, Université Laval, 158 pages.

Recherches féministes, vol. 1, n° 2, Femmes et développement, Université Laval, 1988, 160 pages.

THIVIERGE, Nicole et Marielle TREMBLAY (1994). « Féminisation des sciences de l'administration et insertion dans la carrière, 1970-

1990 » dans Nicole Thivierge (dir.). *Savoir et développement : Pour une histoire de l'UQAR*, Rimouski, UQAR/GRIDEQ, 538 pages.

Tremblay, Marielle (1993). « Les pratiques de mise en réseau des groupes de femmes du Saguenay-Lac-Saint-Jean : Un élément dynamisant d'un développement rose », *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. XVI, n° 2, été 1993, p. 305-324.

VANDELAC, Louise, DESCARRIES, Francine, Gemma GAGNON et al. (1990). *Du privé au politique : La maternité et le travail des femmes comme enjeux des rapports de sexes*, Actes de la section d'études féministes de l'ACFAS 1989, Montréal, UQAM, 428 pages.

[229]

Annexe

Développement régional et appropriation des moyens de production

Il me semble que le développement régional doit se baser sur le tissu régional. Ce tissu comprend des ressources, des structures et des infrastructures. Les ressources ont un savoir culturel, professionnel, social et historique. Ces savoirs correspondent à la fois à des connaissances (basées sur la formation et l'expérience et à des moyens d'utilisation et de communication de ces connaissances. Les structures s'identifient à l'organisation politique formelle et informelle, aux réseaux tangibles de communication (conseil municipal, MRC, desserte aérienne, etc.) et intangibles (appartenance à une famille, à une ethnie). L'infrastructure (routes, services gouvernementaux, usines, université, etc.) sert à supporter les ressources et les structures dans le désir de réaliser un objectif commun. Cet objectif pourrait être par exemple un projet de création d'une usine pour toute la région. Mais il pourrait être aussi la diminution des cas d'inceste chez les adolescentes de 10 à 15 ans.

[...]

De plus, à l'intérieur de cette démarche de développement, il y a deux notions fondamentales que le tissu régional doit intégrer pour rendre le plus efficace possible le développement. Il s'agit de la maîtrise

des savoirs et des moyens [de production] et du contrôle des savoirs et des moyens [de production...]. La maîtrise permet la transformation des savoirs et des moyens par les tissus à l'intérieur d'une démarche de développement et le contrôle concerne l'utilisation des savoirs et des moyens exogènes à un tissu. Le contrôle précède la maîtrise. Cependant la maîtrise est source de création.

[230]

[...]

Dans sa démarche de développement, le tissu régional cherche à créer, à produire, à mieux se connaître ou se faire connaître, à améliorer son fonctionnement, son état ou la distribution de ses richesses, etc. Il cherche à se transformer à un niveau macro ou micro, d'une manière ponctuelle ou permanente, à partir de ses seules ressources ou avec l'aide de l'extérieur. Il veut que cette transformation se fasse de la manière la mieux organisée possible, dans le respect de ses valeurs et en tenant compte de ses limites.

En ce sens, une démarche de développement d'une région s'apparente pour moi à un processus de production. Il y a définition des besoins ou des demandes, il y a recherche des moyens pour satisfaire ces besoins, il y a organisation de ces moyens et réalisation de la satisfaction des besoins et il doit y avoir évaluation qualitative et quantitative des performances obtenues. Ceci me semble vrai à la fois pour un projet d'usine, un programme de réduction de l'inceste et un projet d'illustration de la contribution économique et sociale du travail des femmes au foyer.

Note : Les notions de maîtrise et de contrôle sont empruntées à la sociologue Clarissa Rubio, des Philippines, au sujet du transfert technologique ; notions aménagées par notre informatrice, notamment en ce qui concerne la séparation entre le savoir et les moyens. La notion de production empruntée aux sciences de gestion des systèmes opérationnels et à l'ergonomie est aussi réinterprétée par l'informatrice dans ses efforts d'associer ce savoir à celui des sciences du développement régional, notamment par le biais de l'anthropotechnologie.

[231]

Deuxième partie.

Pratiques de femmes
en développement régional

**“FEMMES ET
LIEUX DE POUVOIR RÉGIONAUX :
UNE PRÉSENCE À RAFFERMIR.”**

**Hélène LATÉRIÈRE
Ginette VOYER**

[Retour à la table des matières](#)

[232]

Détentriche d'un baccalauréat en sciences sociales ainsi que de deux certificats en sciences économiques et administratives, **Hélène Latérière** a œuvré pendant plusieurs années dans le réseau de la santé et des services sociaux, à titre de travailleuse sociale et agente de recherche. Elle est actuellement responsable du bureau régional du Conseil du statut de la femme pour les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine.

Détentriche d'une maîtrise en andragogie, **Ginette Voyer** a travaillé dans la région de Baie-Comeau, au centre Émersion, un centre d'intégration des femmes à l'emploi, ainsi qu'à l'Office de planification et de développement du Québec. Elle est actuellement responsable du bureau régional du Conseil du statut de la femme pour la région de Trois-Rivières.

[233]

Dans une nouvelle dynamique où l'État se définit comme partenaire des milieux régionaux, le Québec s'est engagé dans la déconcentration de plusieurs activités gouvernementales et dans la délégation de responsabilités vers les régions. S'il continue de définir les grands objectifs et les politiques nationales, le gouvernement confie dorénavant aux partenaires socio-économiques des régions le soin de se concerter pour déterminer leurs propres priorités et pour veiller à la mise en œuvre des programmes.

Ainsi, en décembre 1990, le gouvernement dévoilait publiquement le livre blanc *Une réforme axée sur le citoyen* ¹⁸³ et, en septembre 1991, ce projet se concrétisait par l'addition d'un projet de loi. Loi sur les services de santé et les services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives ¹⁸⁴. Par la suite, le 18 décembre 1991, le Conseil des ministres acceptait « La nouvelle stratégie gouvernementale en matière de développement régional ¹⁸⁵ » et finalement, en juin 1992, on adoptait la Loi sur la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre ¹⁸⁶ prévoyant, entre autres, l'établissement de sociétés régionales de main- d'œuvre.

Le Conseil du statut de la femme (CSF) a suivi avec intérêt les différentes étapes de structuration des instances régionales chargées de planifier et de gérer, sur le territoire, les actions et les services susceptibles de répondre aux besoins des populations. Ce mouvement

¹⁸³ Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Une réforme axée sur le citoyen*, Québec, Gouvernement du Québec, 1990, 91 p.

¹⁸⁴ LRQ, *Loi sur les services de santé et les services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives*, 1991, 125p.

¹⁸⁵ Yvon Picotte, ministre délégué aux Affaires régionales. *Développer les régions du Québec*, Gouvernement du Québec, 1992, 46p.

¹⁸⁶ LRQ, *Loi sur la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre*, 1992, 23 p.

de régionalisation, tant dans le secteur social que dans le secteur économique ou en formation professionnelle, pose la question de l'intégration des problématiques vécues par les femmes au développement régional et celle de leur participation aux diverses instances régionalisées. Les femmes, en tant que citoyennes, ont-elles leur place dans ces nouvelles structures ? Seront-elles parties prenante des orientations et décisions ? Pourront-elles y faire valoir les objectifs d'une plus grande équité ?

[234]

Le CSF, par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux, a informé les femmes et les groupes de femmes des différentes étapes menant à ces restructurations, les invitant à participer au processus d'élection et de nomination en cours. Historiquement, les femmes ont toujours été sous-représentées aux diverses instances décisionnelles. Les structures décisionnelles qui sont déplacées en région, plus près des communautés d'appartenance, permettent-elles de redresser la situation ?

C'est à ce titre que le CSF a cru opportun de recenser la présence des femmes, élues ou nommées à divers postes, tant dans les régies régionales de la santé et des services sociaux que dans les conseils régionaux de développement. Le processus de nomination au sein des sociétés régionales de main-d'œuvre n'ayant pas été complété au moment où ce texte a été écrit, notre compilation s'est limité aux deux structures précitées. Ce recensement a été effectué entre juillet et septembre 1992, par les agentes de recherche et de planification socio-économique des bureaux régionaux du CSF ¹⁸⁷.

La première section de ce texte dresse un portrait de la présence des femmes dans les structures décisionnelles des nouvelles régies régionales de la santé et des services sociaux comme elles se répartissent dans les différents collèges électoraux représentant les municipalités, les établissements, les groupes socio-économiques et les groupes communautaires. La deuxième partie porte, quant à elle, sur la répartition hommes/femmes au sein des conseils d'administration et exécutifs des conseils régionaux de développement dont les mandats au

¹⁸⁷ Une partie de ces données ont déjà été rendues publiques dans Lucie Desrochers, *Femmes et pouvoir, la révolution tranquille*, Québec, Les Publications du Québec, 1993, 98 p.

regard du développement socio-économique des régions on été élargis par la nouvelle politique en matière de développement régional.

[235]

1. LA PRÉSENCE DES FEMMES AU SEIN DES RÉGIES RÉGIONALES DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Un des objectifs de cet imposant exercice de réforme législative était de procéder à une déconcentration vers les régions de certaines responsabilités quant à l'organisation du système de santé et des services sociaux et de s'assurer, dans cette foulée, que les populations locales et régionales puissent participer activement à la gestion du réseau de la santé et des services sociaux.

La réforme de la santé et des services sociaux a prévu que deux structures décisionnelles, à l'échelon régional, soit l'assemblée régionale et le conseil d'administration (voir le graphique 1), chapeauteront la régie régionale, permettant ainsi aux municipalités, aux organismes communautaires, aux organismes socio-économiques et aux autres groupes intéressés au domaine de la santé et des services sociaux, d'avoir voix au chapitre et d'exprimer leurs attentes en cette matière.

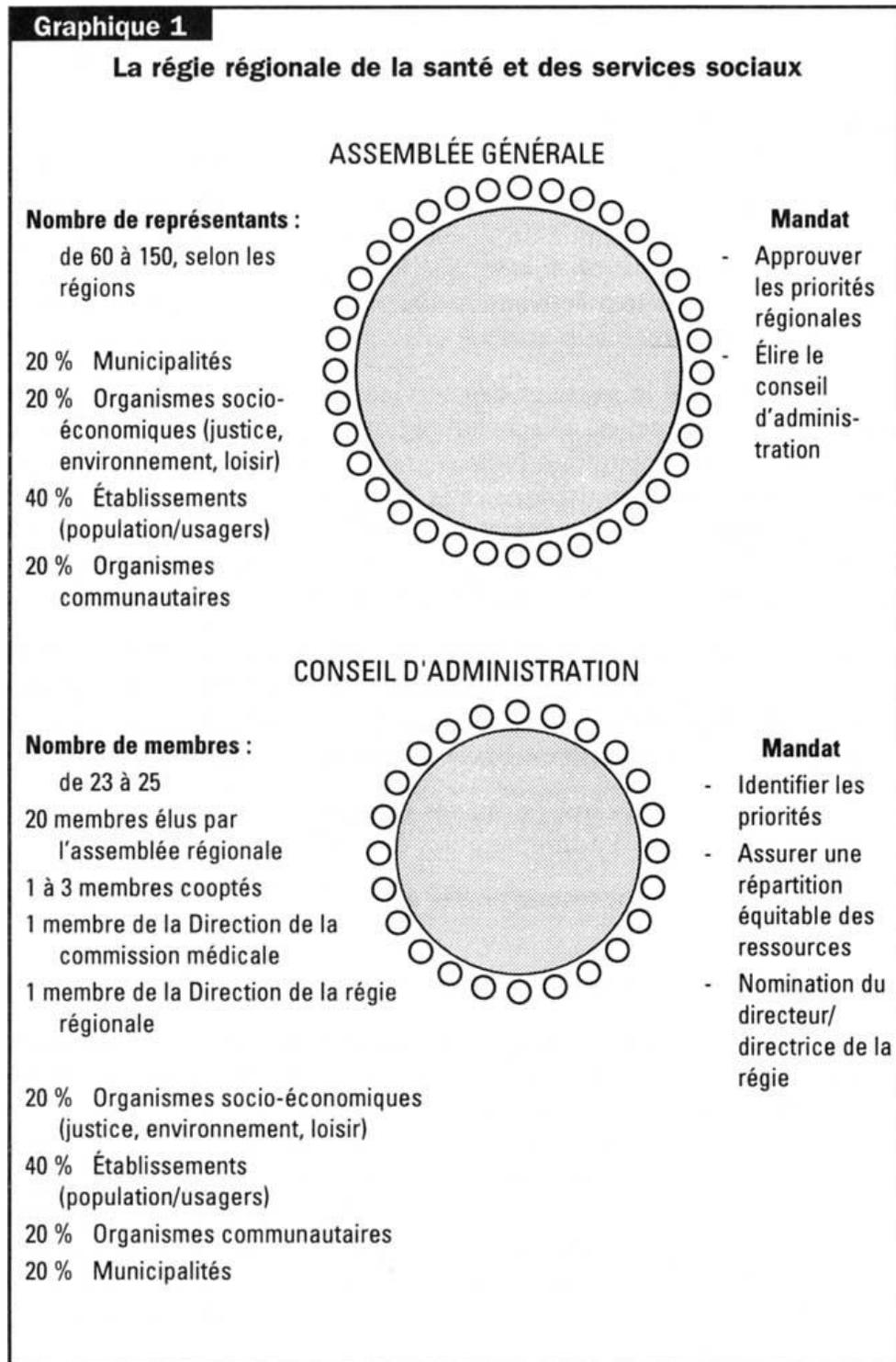
Créée pour devenir en quelque sorte l'interlocuteur privilégié au niveau régional quant au développement et à l'organisation des services de santé et des services sociaux sur chaque territoire, l'assemblée régionale est chargée notamment des fonctions suivantes (art. 419) :

- élire, tous les trois ans, parmi ses membres, les personnes qui formeront le conseil d'administration de la régie ;
- approuver les priorités régionales en matière de santé et de services sociaux ;
- approuver le rapport annuel d'activités de la régie régionale.

Le nombre de personnes qui siègent à l'assemblée régionale varie selon les régions, selon le nombre d'organismes représentés et le territoire. À titre d'exemple, le nombre de sièges disponibles passe de 60 en région périphérique (Abitibi, Côte-Nord, Gaspésie) à 100 et plus dans les régions centrales et urbaines telles que la Mauricie, Québec et la Montérégie. De même, suivant l'article 421 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, ce sont les membres de l'assemblée régionale qui ont procédé à l'élection de 20 personnes les représentant au conseil d'administration, tout en respectant en proportion chaque catégorie représentée à l'assemblée régionale.

[236]

La régie régionale de la santé et des services sociaux



[237]

Le CSF a émis de nombreuses recommandations au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) en rapport avec la participation des femmes et des groupes communautaires de femmes aux régies régionales ¹⁸⁸. Le CSF voulait s'assurer que tous les moyens seraient mis en œuvre pour susciter la participation des femmes au processus électoral et garantir que leur présence soit égale à celle des hommes (50%). Le CSF allait jusqu'à exiger que le ministre apporte des modifications à son projet de loi, afin que cette volonté soit inscrite dans le processus de désignation des membres des assemblées régionales et des conseils d'administration des régies régionales. Le CSF souhaitait de plus que le MSSS élabore une politique de redressement par nomination ou cooptation et mette de l'avant des mesures incitatives telles que des programmes de formation, une campagne d'information ciblée et le marrainage de candidates potentielles.

La Loi sur les services de santé et les services sociaux, adoptée en avril 1991, semble avoir tenu compte, en partie du moins, des demandes du CSF. La loi stipule en effet que le processus de cooptation qui fait accéder aux conseils d'administration des divers établissements concernés des personnes dont les compétences ou les habiletés sont jugées utiles « devrait permettre, entre autres, une représentation la plus équitable possible des femmes et des hommes ¹⁸⁹ » à cette instance administrative. La loi n'apporte toutefois pas de précisions quant à la participation des femmes et des organismes communautaires de femmes à la régie régionale.

¹⁸⁸ Conseil du statut de la femme, « Commentaires et propositions du Conseil du statut de la femme sur les orientations du ministère de la Santé et des Services sociaux. *Pour améliorer la santé et le bien-être au Québec* », Québec, octobre 1989.

¹⁸⁹ Article 138, *Loi sur les services de santé et les services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives*, p.42.

*La présence des femmes
au sein des divers collèges électoraux*

Puisque les femmes ont une longue tradition d'engagement dans le secteur de la santé et des services sociaux, leur participation aux structures décisionnelles régionales pourrait être pour elles une occasion unique de se situer au cœur des orientations et d'exercer un rôle plus déterminant sur les services rendus à la population d'une région. Qu'en est-il de leur représentation suite aux périodes d'élection et de nomination de 1992 ? Le tableau 1 montre comment elles se répartissent dans les différents collèges électoraux.

[238] [239]

Tableau 1

Représentation des femmes à la régie régionale de la santé et des services sociaux, selon les régions et les collèges électoraux

RÉGIONS	Collèges électoraux	Assemblée régionale						Conseil d'administration								
		Établissements	Organisations communautaires	Municipalités	Organismes socio-économiques et autres	Total région	%	Établissements	Organisations communautaires	Municipalités	Organismes socio-économiques et autres	Total région	%	Membres cooptés 1-3	Directions générales	
01	Bas Saint-Laurent	10/32	8/16	4/16	4/15	26/79	32,9	2/8	2/4	6/4	2/4	6/20	30,0	1/1	0/1	
02	Saguenay—Lac-Saint-Jean	13/33	11/18	3/18	8/18	35/87	40,2	1/8	2/4	0/4	1/4	4/20	20,0	0/1	1/1	
03	Québec	9/44	13/25	6/18	9/25	37/112	33,0	1/8	2/4	2/4	4/4	9/20	45,0	0/1	0/1	
04	Mauricie-Bois-Francs	9/40	10/20	5/20	8/20	32/100	32,0	3/8	2/4	1/4	1/4	7/20	35,0	1/1	0/1	
05	Estrie	7/28	8/14	5/12	9/14	29/68	42,6	3/8	2/4	2/4	3/4	10/20	50,0	n.d.**	0/1	
06	Montréal métropolitain	13/59	12/30	6/30	16/30	47/149	31,5	2/8	3/4	2/4	2/4	9/20	36,3	n.d.	0/1	
07	Outaouais	9/32	10/16	3/14	8/16	0/78	38,4	2/8	3/4	1/4	1/4	7/20	35,0	n.d.	1/1	
08	Abitibi-Témiscamingue	8/30	7/15	3/15	7/15	29/75	38,6	2/8	3/4	1/4	2/4	8/20	40,0	0/1	0/1	
[239]																
09	Côte-Nord	8/23	9/12	4/11	4/12	25/58	48,1	2/8	2/4	2/4	0/4	6/20	30,0	n.d.	n.d.	
10	Nord-du-Québec	4/20	7/10	3/10	3/9	17/48	34,6	1/4	1/2	0/2	1/2	3/10	30,0	n.d.	n.d.	

RÉGIONS	Collèges électoraux	Assemblée régionale						Conseil d'administration							
		Établissements	Organisations communautaires	Municipalités	Organismes socio-économiques et autres	Total région	%	Établissements	Organisations communautaires	Municipalités	Organismes socio-économiques et autres	Total région	%	Membres cooptés 1-3	Directions générales
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	8/24	8/12	2/11	1/12	19/59	32,2	4/8	3/4	1/4	0/4	1/20	40,0	n.d.	0/1
12	Chaudière-Appalaches	8/44	10/22	3/21	6/22	27/109	24,7	2/8	2/4	0/4	1/4	5/20	25,0	0/1	n.d.
13	Laval	5/24	9/12	4/12	3/12	21/60	35,0	3/8	2/4	3/4	1/4	9/20	45,0	0/1	n.d.
14	Lanaudière	7/24	7/12	0/12	5/12	19/60	31,6	3/8	2/4	0/4	1/4	6/20	30,0		
15	Laurentides	4/32	12/16	2/16	3/16	21/80	26,2	2/8	3/41	0/4	1/4	6/20	30,0	n.d.	n.d.
16	Montérégie	12/59	19/30	5/27	9/26	45/142	31,6	1/8	2/4	1/4	2/4	6/20	30,0	3/3	0/1
	Total	134/548	164/80	58/3	103/74	459/365		34/4	36/62	16/62	23/62	109/10			
	Pourcentage	24,4	58,5	22,0	37,5	33,2		27,4	58,0	25,0	37,0	35,1			

* Poste vacant ** Données non disponibles

Source : Données recueillies par les agentes de recherche des bureaux régionaux du CSF auprès des responsables d'élection des conseils régionaux de la santé et de services sociaux de chaque région, mises à jour le 1er avril 1993.

[240]

Le collège électoral des municipalités

Le collège électoral des municipalités, formé d'élues et élus municipaux d'une région donnée, permet de faire accéder aux structures décisionnelles des régies régionales une représentation de 20% des personnes élues. Force est de constater que c'est dans cette catégorie que la présence des femmes est la plus faible, soit 22% aux assemblées régionales et 25,8% aux conseils d'administration des régies régionales. Il faut toutefois « contextualiser » ces données en les reliant à la place qu'elles occupent proportionnellement dans les conseils municipaux (7,9% des maires et 18,3% des conseillers en 1992).

À l'assemblée régionale, dans l'Estrie et la Côte-Nord, les élues municipales occupent plus de 35% des postes assignés aux municipalités. Par contre, dans Chaudière-Appalaches, Laurentides et Lanaudière, leur présence baisse à moins de 14%. La région de Laval, qui en est à sa première expérience avec ce type de structure, compte trois élues municipales sur quatre au sein de son conseil d'administration. Mentionnons que 7 régions sur 16 ont des postes vacants dans ce collège électoral, faute de candidatures.

Le constat de la faible présence des femmes au niveau du collège électoral des municipalités nous amène à réitérer l'importance de la sensibilisation à la base afin que les femmes s'impliquent activement lors des élections municipales. Il s'agit d'un palier plus près des populations locales et appelé à devenir de plus en plus actif au sein des instances décisionnelles régionales.

Le collège électoral des organismes socio-économiques et autres organismes intéressés à la santé et aux services sociaux

Il s'agit ici d'une représentation de 15% de corporations reliées au développement social, économique ou socio-économique comme les conseils régionaux de développement, les chambres de commerce, etc.,

et de 5% de groupes ou associations qui, bien qu'ayant manifesté un intérêt dans ce domaine, ne correspondent pas aux critères définissant les organismes socio-économiques ou communautaires (clubs Richelieu, clubs de l'Âge d'or, etc.).

[241]

La participation des femmes à ce collège électoral est déjà plus significative et représente 37,5% des élus à l'assemblée régionale et 37% au niveau des conseils d'administration des régies régionales. Dans les régions où nous avons recueilli des données plus détaillées, nous avons été à même de constater que les femmes ainsi élues proviennent surtout de la catégorie « autres groupes intéressés », à savoir l'AFEAS, les centres de bénévolat, les groupes de retour au travail, tandis que les hommes sont davantage issus pour leur part des groupes socio-économiques tels que les chambres de commerce et les caisses populaires.

Ce sont les régions de l'Estrie (64%), de Montréal (53,3%) et de l'Outaouais (50%) qui comptent, pour l'assemblée régionale, les plus fortes proportions de femmes dans ce collège électoral, suivies de près de l'Abitibi-Témiscamingue, du Saguenay, de la Mauricie et de Lanaudière, avec plus de 40%. Au niveau du conseil d'administration, tous les sièges attribués aux organismes socio-économiques et autres sont occupés par des femmes à la régie régionale de Québec, tandis que dans quatre autres régions - Bas-Saint-Laurent, Montréal, Abitibi, l'Estrie et la Montérégie -, les femmes y occupent plus de 50% des sièges.

Le collège électoral des établissements

Composant 40% des membres de l'assemblée régionale et du conseil d'administration des régies régionales, les établissements publics et privés doivent procéder par mise en candidature et voter pour un nombre déterminé de candidates et candidats provenant de conseils d'administration d'établissements. Ce nombre peut varier entre 24 et 60 suivant les régions. La présence des femmes dans ce collège électoral est donc tributaire de leur poids relatif au sein des conseils d'administration des établissements privés et publics.

Les compilations faites par le MSSS (voir le tableau 2) nous indiquent que leur présence aux conseils d'administration d'établissements en 1992 a légèrement augmenté comparativement aux données de 1989 : conseils d'administration des CLSC (49,4% / 47,3%), des centres hospitaliers de longue durée (40,9% / 40,7%) et des centres de protection de l'enfance (36,8% / 34%).

Cette représentation des femmes se reflète-t-elle au niveau de ce collège électoral à la régie régionale ? Il semble que non, puisque les

[242]

Tableau 2.

Représentation des femmes au sein des conseils d'administration

RÉGIONS		Collèges électoraux					TOTAL	%
		Centres hospitaliers	CLSC	Centres de protection de l'enfance et de la jeunesse	Centre de réadaptation	Centre hospitaliers de soins de longue durée		
01	Bas-Saint-Laurent	27/78	39/76	2/13	8/31	35/93	111/291	
02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	35/90	42/77	6/16	14/30	34/86	131/308	42,5
03	Québec	75/23	56/121	7/17	35/92	49/121	222/588	37,4
04	Mauricie-Bois-Francs	7 56/14	72/142	5/17	11/49	72/171	216/526	41,0
05	Estrie	8 38/12	44/89	6/17	14/32	38/103	140/369	37,9
06	Montréal-métropolitain	55 202/5	9 147/28	15/32	58/12 9	4 131/34	553/1349	40,9
07	Outaouais	1 39/10	46/98	5/13	19/45	55/105	164/362 !	45,3
08	Abitibi-Témiscamingue	20/70	39/71	6/16	10/43	30/71	105/271	38,7
09	Côte-Nord	8/31	37/87	3/11	6/16	18/45	72/190	37,8
10	Nord-du-Québec	11/28	14/34	~	—	—	25/62	40,3
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	28/70	41/84	6/12	8/16	43/83	124/265	46,7
12	Chaudière-Appalaches	22/44	60/126	5/14	8/30	53/145	147/459	32,0
13	Laval	9/32	21/44	5/16	5/12	13/28	53/132	40,1
14	Lanaudière	11/31	31/66	7/14	4/12	22/64	75/187	40,1
15	Laurentides	31/92	37/75	4/14	7/36	52/108	131/325	40,3
16	Montérégie	5 47/15	9 108/20	6/17	21/67	86/214	268/662	40,4
Total (1992)		657/1 998	834/16 88	88/23 9	228/6 40	730/17 81	2537/634 6	39,9
% (1992)		34/)	49,4	36,8	35,6	40/9	39,9	
% (1989)		33,4	47,3	34,0	40,7	40,7		

Source : Données du ministère de la Santé et des Services sociaux mises à jour le 4 novembre 1992 (données partielles n'incluant pas les membres cooptés).

[243]

femmes ne comptent que pour 24,4% des membres élus par ce collège électoral à l'assemblée régionale et pour 27,4% au sein des conseils d'administration des régies régionales. Ce sont, cette fois-ci, dans les régions du Saguenay (39,2%), du Bas-Saint-Laurent (31,5%), de la Côte-Nord (34,7%) et de la Gaspésie (33,3 %), où elles sont en plus grand nombre parmi les membres des assemblées régionales.

On retrouve à nouveau quatre régions où ce collège électoral a des postes vacants, dont la région de Québec, où cinq postes n'ont pu être comblés.

Le collège électoral des organismes communautaires

Tel qu'il l'avait annoncé dans son projet de réforme, le ministre s'est engagé sur le plan législatif à ce que 20% des sièges de l'assemblée régionale et du conseil d'administration des régies régionales soient attribués aux organismes communautaires, afin de favoriser leur participation à la prise de décision et à la concertation.

Cette ouverture à la participation des organismes communautaires, d'une part, et les nombreuses interrogations et inquiétudes de ces derniers quant aux modifications apportées par la nouvelle loi, d'autre part, ont grandement contribué à alimenter leur intérêt à l'égard de ces nouvelles instances décisionnelles régionales. Ainsi, il semble que les organismes communautaires, dans l'ensemble, ont participé massivement à la période de mise en candidature. Dans plusieurs régions, des rencontres de concertation et d'échange du mouvement communautaire ont donné lieu à des ententes sur une liste des candidatures les plus représentatives de la région et des problématiques touchées.

Historiquement très présentes dans les organismes bénévoles communautaires, la représentativité des femmes au sein de ce collège électoral atteint 58,5% dans les assemblées régionales et 58% au sein des conseils d'administration des régies. C'est dans les régions de Laval, des Laurentides et de la Côte-Nord qu'elles sont les plus nombreuses (75%), suivies de l'Abitibi (73,3%), la Gaspésie (66,3%), l'Outaouais

(63,5%), la Montérégie (63,3%), Québec (65,5%) et le Saguenay (61%). Il n'y a aucun poste vacant dans ce collège électoral.

[244]

Pour ce qui est des conseils d'administration des régies régionales, les collèges électoraux des organismes communautaires de quatre régions comptent plus de trois postes sur quatre occupés par des femmes, à savoir : Laurentides, Gaspésie, Abitibi et Montréal-métropolitain.

La présence des groupes de femmes

Le projet de loi adopté en avril 1991 a prévu les grandes lignes de la participation de l'ensemble des organismes communautaires au sein des régies régionales, à raison d'une représentation pour 20% « de personnes élues, choisies parmi les membres des conseils d'administration de ces organismes, représentant les utilisateurs de leurs services ou les membres de leur communauté ¹⁹⁰ ». De même, selon l'article 422 ¹⁹¹ et selon les feuillets explicatifs adressés aux organismes communautaires lors de la période de mise en candidature à la régie régionale, on peut constater que le ministère voulait s'assurer d'une représentation pluraliste de ce secteur de manière à ce « qu'aucune catégorie ne puisse occuper plus de 20% des sièges réservés aux organismes communautaires, dans la mesure où l'ensemble des sièges disponibles puissent être comblés de la sorte ¹⁹² ».

Les groupes de femmes ont donc accès aux assemblées régionales et aux conseils d'administration des régies régionales au même titre que l'ensemble des organismes communautaires de chaque région du Québec. Pour sa part, le CSF recommandait dès 1989 que « quels que soient les mécanismes mis en place, le MSSS s'assure de la participation

¹⁹⁰ LRQ, *op. cit.*, art. 421, p. 119.

¹⁹¹ LRQ, *op. cit.*, art. 422, p. 119.

¹⁹² Ministère de la Santé et des Services sociaux, *L'Assemblée régionale... pour être au cœur des débats et décisions*, Gouvernement du Québec, 1992.

des organismes communautaires de femmes au sein des régions régionales ».

Suivant le tableau 3, les groupes de femmes sont présents dans la plupart des régions au sein des assemblées régionales et des conseils d'administration des régions régionales. Il est intéressant de constater les percées des groupes de femmes qui se sont inscrits dans le collège électoral des organismes socio-économiques et autres groupes intéressés à la santé et aux services sociaux. Il s'agit, entre autres, de groupes de retour au travail (SEMO) et d'organismes d'éducation sociale, tels l'AFEAS et les associations de femmes d'affaires.

[245]

Comme nous l'avons déjà noté, le secteur communautaire semble avoir exercé pleinement son droit de participation puisqu'on ne retrouve aucun poste vacant à l'assemblée régionale et que, pour la plupart des régions, ces élections ont suscité beaucoup d'intérêt, de nombreuses candidatures et, comme il se doit, un lobby informel et/ou de la concertation entre les catégories d'organismes communautaires pour influencer le vote. La présence des groupes de femmes au sein des

Tableau 3
Présence des groupes de femmes à la régie régionale
selon les régions

RÉGIONS	Collèges électoraux	Collège des organismes communautaires	Collège électoral des organismes socio-économiques et autres	Groupes de femmes parmi le collège électoral des organismes communautaires
01 Bas-Saint-Laurent	2/16	1/15	2/4	—
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	2/18	—	1/4	—
03 Québec	1/25	3/18	2/4	—
04 Mauricie-Bois-Francs	4/20	3/20	1/4	—
05 Estrie	2/14	—	1/4	—
06 Montréal-métropolitain	n.d.*	n.d.	n.d.	—
07 Outaouais	3/16	2/16	1/4	—
08 Abitibi-Témiscamingue	3/15	—	1/4	—
09 Côte-Nord	2/12	—	2/4	—
10 Nord-du-Québec	5/10	—	1/4	—
11 Gaspésie-îles-de-la-Madeleine	1/12	—	1/4	—
12 Chaudière-Appalaches	4/22	—	0/4	—
13 Laval	2/12	—	1/4	—
14 Lanaudière	2/12	—	1/4	—
15 Laurentides	2/16	—	1/4	—
16 Montérégie	4/30	1/26	1/4	—

Données mise à jour le 1^{er} avril 1993.

* Données non disponibles

[246]

conseils d'administration des régies régionales est tout aussi significative, puisque ces derniers sont représentés dans les 15 régions pour lesquelles il nous a été possible de recueillir les données. Trois régions, soit la Mauricie-Bois-Francs, le Bas-Saint-Laurent et la Côte-Nord, comptent deux groupes de femmes sur une possibilité de quatre sièges pour l'ensemble du secteur communautaire.

2. LA PRÉSENCE DES FEMMES AU SEIN DES CONSEILS RÉGIONAUX DE DÉVELOPPEMENT

La politique en matière de développement régional adoptée par le gouvernement en 1992 est basée sur le principe d'une démarche d'accompagnement du dynamisme des régions. Cette démarche « consiste en un recentrage des activités de l'État sur ses fonctions fondamentales et en une responsabilisation du palier régional, dans un contexte de concertation et de partenariat ¹⁹³ ».

Pour assumer la responsabilité du développement en concertation avec l'État, la stratégie instituait une instance régionale représentative qui, selon les documents gouvernementaux, devrait être appelée « Conseil régional de développement ¹⁹⁴ ». De façon statutaire, ces conseils régionaux sont composés de représentants des élus municipaux, des agents de développement socio-économique et des organismes dispensateurs de services publics ; tous les députés de l'Assemblée nationale sont membres d'office du conseil régional de leur région respective ¹⁹⁵ (voir le graphique 2).

Les conseils régionaux ont pour fonctions :

- d'assurer la concertation des intervenants ;
- de donner des avis au gouvernement ;
- de définir une stratégie de développement en identifiant les enjeux, les forces, les faiblesses, les priorités régionales et les axes de développement de chaque région, cette stratégie faisant l'objet d'une négociation et de la signature d'une entente cadre avec le gouvernement ;

¹⁹³ Yvon Picotte, ministre délégué aux Affaires régionales. *Développer les régions du Québec, op. cit.*, p. 7.

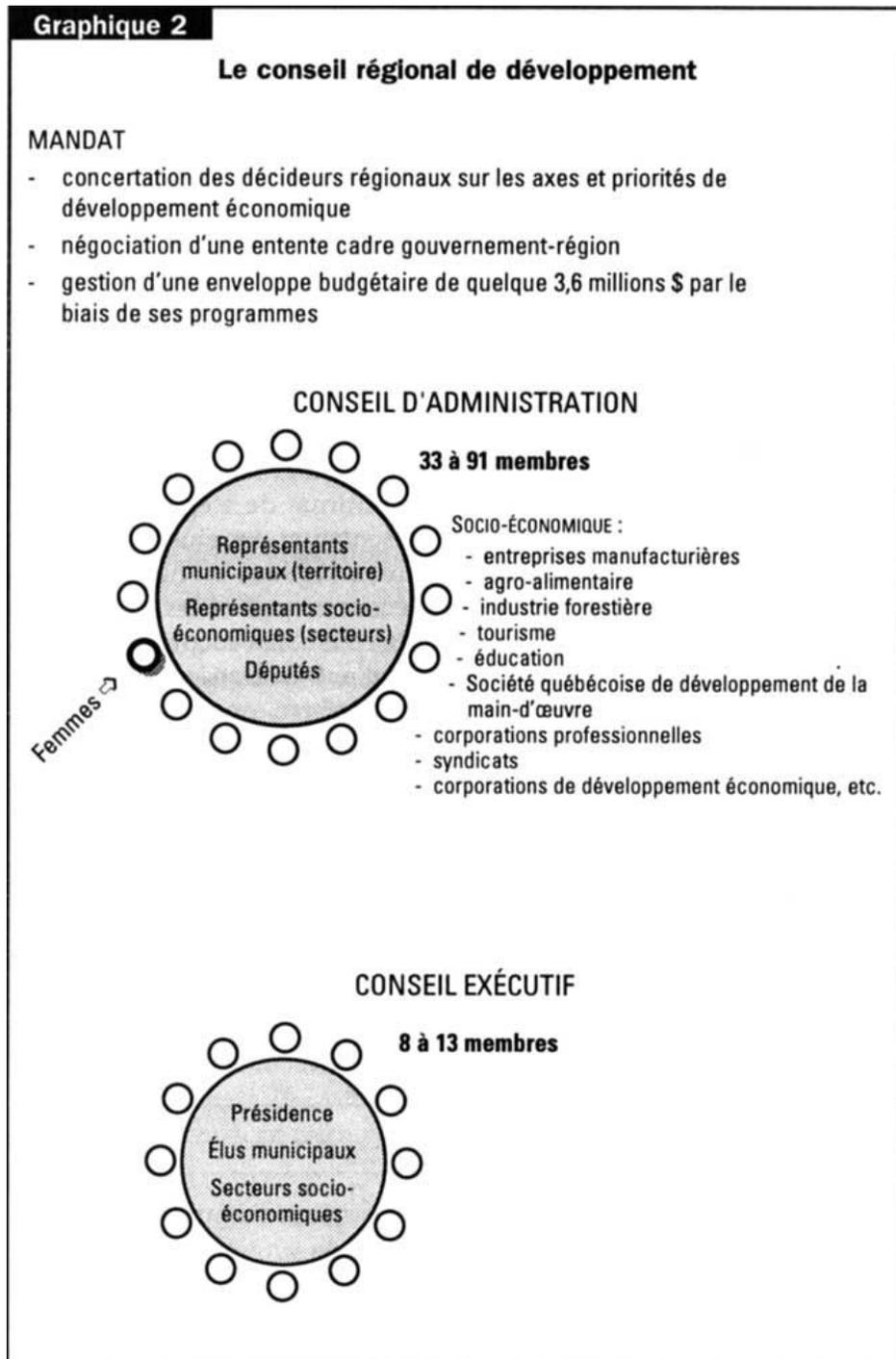
¹⁹⁴ *Ibid.*, p.8.

¹⁹⁵ *Ibid.*

[247]

Graphique 2

Le conseil régional de développement



[248]

- de conclure des ententes spécifiques avec les ministères et les organismes gouvernementaux ;
- de gérer, conjointement avec le ministre délégué aux Affaires régionales, un fonds régional de développement qui sera attribué par le gouvernement à chacune des régions.

En raison du principe qui guide cette politique, celle-ci tend à laisser à chaque région la marge de manœuvre la plus importante possible face aux décisions entourant son développement socio-économique. L'initiative a donc été laissée à chaque région pour la mise en place de cette instance. Cela a eu pour effet qu'il y a pratiquement autant de modèles qu'il y a de régions ; même les dénominations varient ¹⁹⁶. Ainsi, on compte de 33 à 91 participants au conseil d'administration, alors que le nombre des membres des conseils exécutifs varient de 8 à 13. Dans cinq régions, le président est un membre supplémentaire et, en Abitibi-Témiscamingue, le président sortant continue de siéger au conseil d'administration et à l'exécutif. La représentation des élus municipaux va de 24% à 43%, alors que dans certaines régions, on ne fait pas de différences entre les organismes socio-économiques et les organismes dispensateurs de services. On retrouve des membres cooptés dans deux régions et des membres individuels dans d'autres. Dans une région, on considère même les députés comme des membres sans droit de vote et dans trois régions une assemblée générale plus large s'ajoute aux structures du conseil d'administration et de l'exécutif.

¹⁹⁶ Les dénominations qu'on retrouve le plus fréquemment sont « Conseil régional de développement » (CRD) et « Conseil régional de concertation et de développement » (CRCD).

Tableau 4

Composition des conseils régionaux de développement
selon les catégories de représentants

CATÉGORIE DE REPRÉSENTANTS	NOMBRE	%
Représentants municipaux	248	38,3
Organismes socio-économiques et dispensateurs de services	309	47,8
Députation	71	11,0
Autres (membres cooptés et individuels)	12	1,9
Présidence	7	1,0
Total	647	100

[249]

Même le processus de désignation des membres de ces conseils n'est pas uniforme : ainsi, certaines régions procèdent par élection dans les collèges électoraux désignés alors que, dans d'autres régions, on procède par nomination.

Dans l'ensemble du Québec, 647 personnes siègent aux conseils d'administration, et 138 parmi celles-ci composent les exécutifs. On trouvera les proportions de chaque catégorie au tableau 4. Nous devons aussi signaler qu'au moment de notre recherche (1992), trois régions n'avaient pas encore formé de conseil régional de développement. Les résultats ont donc été compilés à partir de 13 des 16 régions administratives.

La représentation spécifique des femmes

La représentation des femmes dans les conseils régionaux de développement (CRD) pose un défi particulier : elles sont peu présentes dans les structures que le gouvernement a identifiées comme devant composer ces instances et peu d'entre elles sont familières avec les

dossiers qui y sont traités, en raison de leur nature économique et politique.

Le pouvoir municipal occupe, entre autres, une place prépondérante dans les CRD. Or, les femmes sont encore très peu présentes dans les conseils municipaux. Rappelons qu'en 1992, au moment de la formation des CRD, elles n'occupaient que 18,3% des postes de conseillères et seulement 7,9% des municipalités étaient dirigées par une mairesse ¹⁹⁷. On retrouve également peu de femmes dans les groupes socioéconomiques dont les vocations sont reconnues comme représentatives des différents secteurs d'activités économiques, tels les corporations de développement économique, les chambres de commerce et les conseils régionaux sectoriels. Par l'action particulière qu'elles exercent dans leur milieu, les femmes se retrouvent surtout au sein des organismes communautaires.

Comment alors s'assurer d'une réelle participation des femmes à la vie sociale, économique et communautaire des régions ? Faut-il compter sur la bonne volonté des personnes et des groupes chargés du choix des membres du conseil d'administration au CRD pour obtenir une représentation sinon équitable, au moins minimale des femmes ? Faut-il leur [250] accorder une forme de représentation spécifique s'il apparaît évident que les municipalités et les différents groupes ne pourront déléguer ce nombre minimal de femmes ?

À ces questions, les régions ont répondu de différentes façons. Quatre régions ont accepté d'accorder une représentation spécifique aux femmes et aux groupes de femmes en identifiant un siège comme étant un « siège femmes » : ce sont les régions de Québec, Mauricie-Bois-Francs, Abitibi-Témiscamingue et Côte-Nord. Dans six autres régions, on reconnaît la participation des femmes à travers des catégories communautaires multisectorielles et, dans cinq cas, c'est une représentante des groupes de femmes qui a été choisie pour occuper le siège réservé aux organismes communautaires au conseil d'administration. Les catégories où les groupes de femmes sont représentés sont les suivantes :

¹⁹⁷ Ministère des Affaires municipales. *En toute équité*, Gouvernement du Québec, 1992, p.30.

- organismes de développement de l'employabilité pour les femmes ;
- organismes régionaux populaires et communautaires ;
- groupes sociaux ;
- organismes sociocommunautaires ;
- organismes bénévoles ;
- autres.

On est cependant en droit de se demander si cette dernière forme de représentation offre des garanties suffisantes, à moyen et long terme, à la représentation des groupes de femmes. Il faut rappeler que le choix de la personne qui siège au conseil d'administration se fait par élection au sein du collège électoral, à intervalles qui varient d'une région à l'autre. Rien ne garantit que lors d'élections futures ce soit une femme ou une représentante des groupes de femmes qui sera choisie.

Différents facteurs ont permis aux femmes d'obtenir une forme ou l'autre de représentation. On peut identifier comme étant les plus importants le dynamisme des groupes de femmes et le degré d'ouverture du milieu. Dans la plupart des cas, les groupes de femmes ont dû imposer leurs revendications et la reconnaissance de leurs actions pour obtenir d'être représentés ; c'est particulièrement le cas des quatre régions où il y a un siège attribué aux femmes. Les stratégies utilisées par les femmes sont nombreuses : lobby auprès des décideurs, alliances avec des organismes, interventions lors des assemblées de formation des conseils régionaux, etc.

[251]

Le processus de composition du conseil d'administration a donné lieu à des questionnements dans toutes les régions et dans tous les milieux. Le défi était clair : assurer une représentation équitable des différents acteurs du développement, dans une structure qui ne serait pas trop large pour conserver une certaine efficacité de décision. Dans les circonstances, les résultats obtenus par les femmes découlent en bonne part de la capacité des décideurs du milieu de reconnaître l'action des groupes de femmes comme élément de développement.

*La présence des femmes selon les régions
et les catégories représentées*

Les données recueillies dans notre recherche nous amènent à constater qu'il y avait des femmes dans tous les conseils d'administration des CRD qui étaient formés en 1992. Toutefois, leur nombre varie grandement d'une région à l'autre. On y dénombre, en effet, de 1 à 16 femmes, ce qui donne des proportions variant de 2% à 24%, pour une moyenne de 14 % pour l'ensemble du Québec (voir le tableau 5).

Le Bas-Saint-Laurent est la région où on retrouve proportionnellement le plus de femmes avec 24,2%, suivi des régions de l'Abitibi-Témiscamingue et de l'Outaouais, avec respectivement 21,6 % et 21,4%. Le taux plus élevé de participation des femmes dans le Bas-Saint-Laurent est une conséquence de leur représentation au sein du milieu politique : trois femmes sur huit composent la délégation des élus municipaux et elles sont deux des cinq députés. En Abitibi-Témiscamingue et dans l'Outaouais, elles représentent surtout les organismes dispensateurs de services, soit quatre sur neuf dans le premier cas, et sept sur douze, dans le second. De ces trois régions, seul le CRD de l'Abitibi-Témiscamingue a réservé un siège spécifiquement pour les femmes alors que, dans les deux autres, les groupes de femmes sont inclus dans les organismes communautaires.

Il convient de souligner que la Montérégie est la région où le nombre de femmes est le plus imposant, soit 16 sur un conseil de 91 (17,6 %). Cette situation s'explique par la présence de 8 femmes sur 20 parmi les députés de la région à l'Assemblée nationale.

[252]

Dans l'ensemble, on observe que les femmes représentent 8% des élus municipaux, 15,2% des agents socio-économiques, 30,2% des organismes dispensateurs de services, 19,7% des députés et 10,5% des autres catégories (voir le tableau 6).

En ce qui concerne les conseils exécutifs, on y retrouve des femmes dans 9 régions sur 13, pour un total de 17 sur 138, soit une proportion de 12,3%. Cela veut dire une ou deux femmes par conseil exécutif, sauf

Tableau 5
 Représentation des femmes au sein des conseils régionaux
 de développement selon les régions (1992)

	CONSEIL D'ADMINISTRATION		CONSEIL EXÉCUTIF	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%
01 Bas-Saint-Laurent	8/33	24,2	1/9	11,1
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	5/39	12,8	2/13	15,4
03 Québec	7/48	14,6	2/13	15,4
04 Mauricie-Bois-Francs	4/58	6,9	2/13	15,4
05 Estrie	6/36	16,7	2/8	25,0
06 Montréal-métropolitain*	—	—	—	—
07 Outaouais	9/42	21,4	4/10	40,0
08 Abitibi-Témiscamingue	11/51	21,6	2/13	15,4
09 Côte-Nord	4/52	7,7	0/10	0,0
10 Nord-du-Québec	—	—	—	—
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1/48	2,1	0/7	0/0
12 Chaudière-Appalaches	7/59	8,5	1/11	9,1
13 Laval	—	—	—	—
14 Lanaudière	4/43	9,3	1/11	9,1
15 Laurentides	9/47	19,1	0/7	0,0
16 Montérégie	16/91	17,6	0/13	0,0
Total	91/647	14,0	138	12,3

* Au moment de notre recherche, les conseils régionaux de développement pour les régions de Montréal-métropolitain, Nord-du-Québec et Laval n'étaient pas encore formés.

[253]

dans l'Outaouais où elles sont 4 sur 10. Avec des conseils d'administration aussi larges que ceux qui dirigent les CRD, on ne peut douter que les conseils exécutifs assument un important pouvoir et que les principales décisions s'y prennent. Or, comme on le constate, la présence des femmes y est plutôt faible.

Ces données nous portent à conclure qu'on est encore loin d'une représentation équitable des femmes, quand il s'agit d'instances de développement régional dont les bases sont surtout économiques et politiques. Cette recherche étant la première du genre effectuée par le CSF, nous n'avons pas de données qui nous permettent de comparer la composition des nouveaux conseils régionaux de développement avec celle des instances régionales de concertation et de développement qui existaient avant la réforme.

Une présence des femmes de 14% dans les conseils d'administration et de 12,3% dans les exécutifs peut sembler faible, mais il ne faudrait pas en déduire que les femmes se désintéressent du développement économique et politique de leur région. Au contraire, elles y sont très actives. Ainsi, on les retrouve souvent aux premières lignes dans les différents mouvements populaires locaux et régionaux qui émergent pour contrer des situations propices à la désintégration des milieux. Il faut aussi se rappeler que les femmes interviennent surtout sur le plan social et communautaire et que, souvent, on ne reconnaît pas de valeur économique à ces interventions. Pire, les femmes elles-mêmes n'accordent pas nécessairement cette valeur à leurs actions.

Tableau 6

Présence des femmes au sein des conseils régionaux de développement selon les catégories représentées

CATÉGORIE REPRÉSENTÉE	NOMBRE	%
Élus municipaux	20/248	8,0
Agents socio-économiques	39/256	15,2
Organismes dispensateurs de services	16/53	30,2
Députés	14/71	19,7
Autres	2/19	10,5
Total	91/647	14,0

[254]

La présence des femmes en politique, aux niveaux provincial et municipal, est récente mais elle prend de l'importance à chaque nouvelle élection. Ainsi, entre 1982 et 1991, le nombre de mairesses au Québec est passé de 40 à 110, soit une augmentation de 208,3% ¹⁹⁸. Manifestement, si cette participation politique continue de s'accroître, on devrait retrouver de plus en plus de femmes dans les structures régionales de concertation. Un autre indice de cet intérêt des femmes pour les affaires publiques a été démontré par la popularité qu'ont connue les trois colloques organisés par le CSF, au printemps 1993, sur le thème du développement régional. Cela indique, à notre avis, une volonté claire des femmes de s'informer en vue de participer activement à l'établissement des nouveaux pouvoirs régionaux.

¹⁹⁸ Lucie Desrochers, *op. cit.*, p.61.

CONCLUSION

Dans l'esprit des artisans de la réforme des services de santé et des services sociaux ainsi que des promoteurs de la nouvelle stratégie gouvernementale en matière de développement régional, la participation la plus large possible de la population et des différents acteurs et actrices socio-économiques d'une région donnée constituait le gage le plus indispensable de l'efficacité d'un transfert de responsabilité de l'État central vers les régions.

Certes, on peut conclure que les femmes ont effectué une percée significative au sein de ces nouvelles structures. Les résultats de nos recherches démontrent un intérêt incontesté des femmes pour la « chose publique ». Toutefois, les femmes occupent dans ces instances décisionnelles une proportion de sièges qui est bien en deçà de leur participation réelle à la vie sociale, économique et communautaire des régions. On remarque en outre un déséquilibre entre la représentation des femmes au sein des instances responsables du secteur social et ceux du secteur économique. En effet, dans les régies régionales de la santé et des services sociaux, elles franchissent le seuil auquel on est habitué (le plafond de verre de 30%), avec 35% des membres des conseils d'administration. En revanche, dans les conseils d'administration des conseils régionaux de développement, leur présence, à 14%, est plus faible.

[255]

À quoi doit-on attribuer cette disparité ? À l'engagement des femmes davantage axé vers l'implication sociale ? Est-ce le reflet d'une division sexuelle des rôles et tâches entre le social et l'économique ? Ou la conséquence des inégalités socio-économiques dont souffrent les femmes, plus particulièrement au niveau de la sous-socialisation et des emplois moins bien rémunérés ? Le milieu traditionnellement dominé par des décideurs masculins manifeste-t-il une véritable ouverture à l'égard de la présence des femmes ? On peut également se demander jusqu'à quel point le mode de désignation différent dans les deux secteurs a compté pour les femmes.

Si leur représentation dans les régies régionales de santé et services sociaux est passée de 19,3% (en 1989) à 35,1% (en 1992), peut-on

penser qu'elles sont maintenant sur la voie d'une représentation équitable dans ce secteur ? Pour corriger la situation au niveau des conseils régionaux de développement, est-il suffisant d'inviter les femmes à se présenter en plus grand nombre aux élections municipales ? Comment susciter une plus grande représentation des femmes au niveau des agents socio-économiques ?

La façon et la rapidité avec lesquelles la nouvelle politique gouvernementale en matière de développement régional s'est instaurée représentent, parmi d'autres, des éléments non négligeables qui ont pu nuire à la participation des femmes : des règles un peu floues, une information souvent peu accessible, la nécessité de s'adapter à un vocabulaire nouveau, de même que leur faible présence au sein des conseils municipaux sont sans doute au nombre de ces éléments.

Mais les femmes ont-elles la disponibilité nécessaire pour participer aux structures régionales après avoir accompli leur travail professionnel et, bien souvent, assuré la principale responsabilité du bien-être familial ? L'expérience acquise au sein des organismes communautaires et bénévoles leur sert-elle de tremplin pour accéder à des postes électifs au sein de ces structures décisionnelles ?

Actuellement, en plus de revendiquer une répartition hommes/femmes plus équitable, certaines régions maintiennent une représentation spécifique des femmes à leur conseil régional de développement. La présence d'une expertise féministe à l'intérieur de ces structures est perçue, par celles qui la revendiquent, comme un facteur pour faciliter la prise en compte des intérêts des femmes.

[256]

L'histoire des organisations a jusqu'ici été écrite au masculin. Au stade actuel d'évolution de la société québécoise, la présence des femmes dans les instances décisionnelles est une condition essentielle à la réussite de la régionalisation. Des efforts devront se poursuivre autant pour changer les mentalités que pour rechercher des moyens visant à transformer les structures et les institutions. De plus, une présence numérique plus importante ne peut garantir leur participation réelle ; les femmes devront conclure des alliances stratégiques avec certains de leurs homologues masculins afin de s'assurer une plus grande visibilité et un pouvoir accru.

Nous entrons dans une ère où la force des femmes proviendra de leur enracinement dans leur communauté, de leurs actions, de leur vitalité et de leur sens politique. Le défi consiste à faire reconnaître leur apport comme motif légitime de représentation équitable par rapport aux autres groupes socio-économiques et communautaires.

[257]

NOTES

Pour faciliter la consultation des notes en fin de textes, nous les avons toutes converties, dans cette édition numérique des Classiques des sciences sociales, en notes de bas de page. JMT.

[258]

Bibliographie

Conseil du statut de la femme (1993). « Analyse de la présence des femmes au sein des nouvelles structures décisionnelles du réseau de la santé et des services sociaux, les régies régionales de la santé et des services sociaux », Québec, 22 p.

_____ (1989). « Commentaires et propositions du Conseil du statut de la femme sur les orientations du ministère de la Santé et des Services sociaux, *Pour améliorer la santé et le bien-être au Québec* », Québec, octobre 1989.

Desrochers, Lucie (1993). *Femmes et pouvoir : La révolution tranquille*, Québec, Les Publications du Québec, 98 p.

Lois refondues du Québec (1991). *Loi sur les services de santé et les services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives*, Gouvernement du Québec, 1991, 125 p.

Ministère de la Santé et des Services sociaux (1992). *L'Assemblée régionale... pour être au cœur des débats et décisions*, Québec, Gouvernement du Québec, 2p.

_____ (1990). *Une réforme axée sur le citoyen*, Québec, Gouvernement du Québec, 91p.

Ministère des Affaires municipales (1992). *En toute équité, Plan d'action ministériel en matière de condition féminine dans le domaine municipal 1992-1994*, Québec, Gouvernement du Québec, 34 p.

Ministre délégué aux Affaires régionales (1992). *Développer les régions du Québec*, Québec, Gouvernement du Québec, 47 p.

[259]

Deuxième partie.

Pratiques de femmes
en développement régional

**“LES TABLES
DE CONCERTATION RÉGIONALES
DES GROUPES DE FEMMES.”**

**Monique des RIVIÈRES, Maryse FORTIN
Monique HAMELIN et Hélène LATÉRIÈRE**

[Retour à la table des matières](#)

[260]

Monique des Rivières est économiste. Elle s'est intéressée à diverses questions en regard de leur impact sur les femmes, dont, notamment, les programmes de sécurité du revenu, la fiscalité, le développement des services de garde et leur financement. Depuis 1990, elle est directrice de la recherche au Conseil du statut de la femme.

Entre 1976 et 1980, **Maryse Fortin** a œuvré comme militante au sein du mouvement des femmes dans la région de Québec. Après un retour aux études de 1980 à 1984, elle a travaillé dans la région de Québec pour des groupes de femmes comme coordonnatrice. Elle a aussi été organisatrice communautaire et formatrice à l'éducation des adultes, principalement dans des programmes s'adressant aux femmes. Depuis 1990, elle travaille comme agente de recherche et de planification socio-économique au bureau régional de l'Outaouais du CSF.

Monique Hamelin est adjointe à la présidente au Conseil du statut de la femme au gouvernement du Québec. Ex-coordonnatrice du programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes à l'Université de Montréal et détentrice d'une maîtrise en criminologie, elle a publié de nombreux articles et rapports de recherche. Elle est aussi l'auteure de *Femmes et prison* (Montréal, éd. du Méridien, 1989).

Détentrice d'un baccalauréat en sciences sociales ainsi que de deux certificats en sciences économiques et administratives, **Hélène Latérière** a œuvré pendant plusieurs années dans le réseau de la santé et des services sociaux, à titre de travailleuse sociale et agente de recherche. Elle est actuellement responsable du bureau régional du Conseil du statut de la femme pour les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

[261]

À partir des années 1980, des tables de concertation régionales des groupes de femmes ont été mises sur pied dans presque toutes les régions du Québec. Leur mise en place répondait entre autres à des objectifs de concertation et d'information. La régionalisation et la création de nouvelles structures régionales ont eu un impact certain sur le travail des tables de concertation.

Le présent document trace donc un bref portrait de la situation des tables de concertation régionales *. Par la suite, il fait état des impacts de la régionalisation, du rayonnement des tables de concertation régionales ainsi que de leurs perspectives d'avenir.

1. LA SITUATION ACTUELLE

Composition et membership

En octobre 1994, il y avait 13 structures multisectorielles de concertation régionales de groupes de femmes, dont une regroupait deux régions et une autre était en processus de restructuration. Une quatorzième serait en voie de formation. L'ensemble des régions du Québec, à l'exception du Nord du Québec, serait maintenant couvert.

[262]

Selon les régions, il y a entre 10 et 70 groupes de femmes membres des tables (à l'exception de celles en processus de restructuration et en voie de formation). De façon générale, la majorité du membership est le fait des groupes de service dans le domaine du travail, de la santé ou

* Ce texte est un résumé effectué par Monique des Rivières d'un document de Maryse Fortin, Monique Hamelin et Hélène Latérière, *État de situation des tables de concertation régionales des groupes de femmes* (Conseil du statut de la femme, octobre 1994, 42 p.). Celui-ci avait été réalisé à partir d'un questionnaire auquel avaient répondu les agentes de recherche et de planification socio-économique des bureaux régionaux du Conseil du statut de la femme. Il reflète donc leurs perceptions, leur analyse de la situation ainsi que les perspectives qu'elles envisagent pour l'avenir.

de la violence et, dans une moindre mesure, celui des groupes socioéconomiques. Les groupes d'éducation sociale (AFEAS, Cercles de fermières, etc.), les représentantes des comités de condition féminine des diocèses, des syndicats, les répondantes des établissements (CLSC, cégeps, commissions scolaires, etc.), les groupes qui offrent des services dans les domaines de l'entraide, des arts, de la culture, aux immigrantes, en périnatalité, les femmes d'affaires, etc. sont aussi parfois présents. Enfin, seulement cinq structures régionales accueillent des membres individuels.

Chaque organisation membre de la table de concertation donne à sa représentante le mandat de participer à ces travaux. Les structures sont très autonomes dans leur fonctionnement. Dans certains cas, les tables de concertation fonctionnent toujours en assemblée générale ; dans d'autres, les décisions sont prises par la majorité des personnes présentes ; ailleurs, un mode de fonctionnement mixte sera préféré : ainsi, certaines décisions seront prises en assemblée générale, d'autres par le comité de direction ou un comité de travail. Les représentantes sont soit des employées salariées, soit des bénévoles de l'organisme.

Objectifs et orientations

Les objectifs et les orientations des regroupements régionaux sont de divers ordres mais se situent généralement dans les paramètres suivants :

- favoriser la concertation ;
- permettre la mise en commun d'informations ;
- créer une plus grande solidarité entre les groupes ;
- développer une vision régionale commune dans l'action et l'intervention ;
- s'assurer d'une représentation des groupes de femmes dans les lieux décisionnels ;

[263]

- participer, comme regroupement, au développement régional ;
- défendre et promouvoir les intérêts, les droits et les conditions de vie des femmes et des groupes de femmes.

Budget et modalités de fonctionnement

Les tables de concertation ont eu pour l'année 1992-1993 des revenus s'échelonnant de 450 \$ à 56 000 \$, la majorité se situant entre 5 000 \$ et 15 000 \$. Plusieurs ont bénéficié de subventions gouvernementales, principalement du programme fédéral Promotion de la femme du Secrétariat d'État. Les autres sources de revenus sont, selon les cas, les contributions des membres, les subventions d'organismes publics ou privés et l'autofinancement.

Le nombre de rencontres varie beaucoup selon les régions, passant de 2 à 12 par année. Certaines tables de concertation ont aussi des comités statutaires ou ad hoc.

Le rôle du Conseil du statut de la femme (CSF)

Présent dans toutes les régions du Québec, le CSF a été en mesure de suivre l'évolution des tables de concertation régionales des groupes de femmes. Toutefois, comme le dynamisme de ces structures n'a pas été uniforme dans toutes les régions, la contribution des agentes de recherche a fluctué suivant les conjonctures, le développement des tables de concertation et la présence ou non d'employées salariées assurant la permanence de ces structures.

Au départ, les agentes des bureaux régionaux du CSF ont été mises à contribution pour des activités d'animation, d'information et de formation nécessaires à la mise sur pied et au fonctionnement structurel des tables de concertation. Le contexte de déconcentration des mécanismes de planification et de consultation de l'État vers les régions et l'évolution du mouvement des femmes ont amené le CSF à repositionner ses bureaux régionaux, en privilégiant la recherche et la constitution [264] de dossiers régionaux, l'information à la population et le soutien à la concertation régionale. Les agentes de recherche ont été amenées à diversifier leurs modes d'intervention et à élargir leurs clientèles pour rejoindre davantage les partenaires socio-économiques du milieu, ainsi que les autres ministères et organismes. L'agente de

recherche régionale du CSF n'est pas la seule ressource gouvernementale en condition féminine dans les régions ; elle est toutefois la seule qui y travaille à temps plein et dont le champ d'action soit multisectoriel.

Dans la majorité des régions, les agentes de recherche sont présentes aux rencontres des comités de coordination et de planification des tables de concertation à titre de personnes-ressources. Leur rôle peut aussi se définir comme soutien au contenu, lequel peut impliquer la lecture, la synthèse et la rédaction de textes. Les agentes de recherche sont également sollicitées par divers comités issus des instances de concertation : comités de développement régional, santé et services sociaux, condition de vie des femmes et formation de la main-d'œuvre.

Le CSF joue aussi parfois un rôle au niveau du soutien des tables de concertation. Ainsi, il peut apporter une contribution en termes de locaux, de secrétariat ou encore d'archivage. Le rôle qu'a joué le CSF auprès des tables de concertation, s'il s'est modifié au fil des années, n'en continue pas moins d'être très actif.

2. LES TABLES DE CONCERTATION ET LES IMPACTS DE LA RÉGIONALISATION

Les tables de concertation ont travaillé sur différents sujets, qu'il s'agisse du pouvoir, de l'éducation, du développement de la main-d'œuvre, de la pauvreté, de la violence, du logement, de la publicité sexiste, de la santé des femmes, etc. Mais toutes ont abordé un aspect ou l'autre de la régionalisation qui se vit au Québec, que ce soient les nouvelles structures décisionnelles régionales en santé et services sociaux, celles de la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre (SQDM), le [265] Secrétariat aux affaires régionales (SAR), la planification stratégique régionale, les plans régionaux d'organisation de services (PROS) en santé, ou encore la situation socio-économique régionale.

La mise en place des nouvelles structures à interpeler les tables de concertation au premier chef et toutes s'y sont impliquées. Afin d'évaluer le rayonnement des tables de concertation et les impacts de la

régionalisation sur ces dernières, nous verrons les différents lieux d'insertion au plan local, régional et provincial de ces structures multisectorielles de concertation des groupes de femmes.

Le rayonnement des tables de concertation

Dix tables de concertation sont représentées aux conseils régionaux de développement (CRD). Neuf siègent à la Régie régionale de la santé et des services sociaux (RRSSS) ou à l'un de ses comités. Quatre ont un lien étroit avec le conseil régional de la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre (SQDM) de leur région et quatre œuvrent aussi au sein de divers regroupements régionaux.

Par ailleurs, plusieurs tables sont présentes au regroupement ou à la coalition des organismes communautaires de leur région. L'une ou l'autre des tables de concertation régionale est aussi représentée, à une déléguée ou est membre du Forum national pour l'emploi, d'un comité régional pour l'Année internationale de la famille, d'un comité régional sur l'environnement, d'un comité tripartite en santé mentale, etc.

Un autre facteur témoignant de l'implication des tables de concertation dans leur région est le rôle qu'elles ont joué dans la délégation de représentantes aux instances régionales. Dans quatre régions, il ressort que le CRD s'adressera directement à la table de concertation comme interlocuteur. Dans trois autres cas, il existe des liens très forts sans qu'on s'adresse directement à cette dernière. Dans une région, le CRD s'adressera à la table sectorielle en condition féminine tout en maintenant des liens avec la table de concertation. Ailleurs toutefois, le CRD n'a aucune préoccupation en condition féminine. Selon les régions et selon la problématique, le choix des représentantes aux différentes instances se fait par les tables de concertation.

[266]

Les impacts de la régionalisation

La régionalisation a augmenté (sinon surchargé) le travail des tables de concertation, car les femmes doivent être présentes à plusieurs endroits à la fois. On note aussi une mobilisation des membres et des groupes de femmes autour de la nécessité d'avoir des déléguées les représentant à ces instances. Enfin, la régionalisation a amené les tables de concertation à recentrer leurs préoccupations sur les réalités régionales.

Dans le secteur de la santé et des services sociaux, la présence et la reconnaissance du travail du mouvement des femmes étaient acquises, ce qui a permis de faire accepter la table de concertation comme éventuelle partenaire. Il en était autrement dans les secteurs socio-économiques (CRD et SQDM). La régionalisation a donc permis de faire connaître la présence du mouvement associatif des femmes en région sur d'autres questions.

Par ailleurs, avec la régionalisation de la santé et des services sociaux, les organismes communautaires ont dû se concerter et se regrouper. Cette nouvelle instance (le Regroupement des organismes communautaires-ROC), de par le grand nombre d'organismes qu'elle rassemble, est ou est en voie de devenir le principal, voire l'unique interlocuteur régional. La place prépondérante que pouvaient espérer occuper les tables de concertation des groupes de femmes en santé pourrait ainsi être diminuée dans certaines régions. En effet, les groupes de femmes demeurent une minorité parmi les groupes communautaires ; il existe donc toujours un certain danger que la problématique-femme soit évacuée ou perde de l'importance parmi les dossiers du communautaire.

La participation des tables de concertation aux différentes structures décisionnelles ou de concertation régionales, bien que variable selon les régions, témoigne de la crédibilité qu'elles ont acquise. Par ailleurs, la régionalisation a fait ressortir avec plus d'acuité leur plus faible implication dans les secteurs socio-économiques. Enfin, cette présence accrue sur la scène régionale exige davantage de coordination de même qu'une plus grande implication afin de s'inscrire dans les lieux de

pouvoir, ce qui crée des pressions, tant sur le plan humain que financier, sur les tables de concertation.

[267]

3. LES ENJEUX ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

Dès l'annonce de l'implantation des nouvelles structures régionales dans trois secteurs d'activités, les tables de concertation ont compris qu'il fallait revendiquer un espace pour les femmes et les groupes de femmes dans la composition de ces structures. Les tables de concertation étaient cependant conscientes qu'elles rencontreraient des difficultés, notamment d'ordre organisationnel, et aussi qu'elles feraient face à des résistances.

La régionalisation constitue une préoccupation majeure pour l'ensemble des tables, car elles y voient une réelle menace pour les acquis des femmes. Il apparaît par ailleurs indéniable que la prise en compte des besoins des femmes sera conditionnelle à l'implication de celles qui devront porter ces questions à l'ordre du jour et qui participeront aux prises de décisions.

Bien que la régionalisation ait permis, pour quelques tables de concertation du moins, une certaine reconnaissance, elle exige beaucoup de temps, d'énergie et de bénévolat de la part des femmes. Toutefois, même si les femmes qui en sont membres se sentent parfois essouffées à cause de leur manque de ressources, elles tiennent à être présentes dans cette dynamique régionale.

Les forces des tables de concertation

Au cours de la dernière décennie, la mobilisation des groupes de femmes autour de certains dossiers a permis de créer des liens de solidarité. Ces liens, qui représentent une force pour les tables de concertation, devront être maintenus, même si celles-ci devront maintenant s'attaquer à de nouveaux dossiers, particulièrement dans le secteur économique.

La régionalisation et l'intérêt qu'elle suscite ont entraîné dans certains cas une augmentation du membership des tables de concertation. Celles-ci ont parfois acquis plus de visibilité et de stabilité du fait de leur participation à différents événements, qui leur a gagné une certaine reconnaissance de la part d'organismes régionaux.

[268]

D'autres forces des tables de concertation résident dans leur mode de fonctionnement. Ainsi, la présence d'une permanence assure un meilleur suivi des dossiers. De plus, le fonctionnement par comités qui regroupent des femmes selon leurs champs d'intérêt favorise généralement une participation de meilleure qualité, autant à la table de concertation qu'à d'autres instances.

Les faiblesses des tables de concertation

Si quelques tables de concertation sont assez stables, d'autres montrent des signes de fragilité. Par ailleurs, même celles qui ont acquis une certaine stabilité sont fragilisées par les multiples défis que leur pose la régionalisation. Quelques-unes, dont la mise sur pied est récente, doivent réussir leur propre développement tout en s'impliquant dans le processus de régionalisation.

Des agentes de recherche ont souligné que certaines tables de concertation se trouvent menacées à cause de la mobilisation de plusieurs groupes dans les regroupements d'organismes communautaires. En effet, le secteur de la santé et des services sociaux est fortement représenté aux tables de concertation, et les groupes de femmes risquent de ne pas avoir assez d'énergie (ou même d'intérêt) pour poursuivre leurs activités aux deux instances.

Malgré un passé d'alliances entre l'ensemble du réseau communautaire et les groupes de femmes sur plusieurs dossiers, le contexte de la régionalisation semble créer une autre dynamique, où les porte-parole de la condition féminine frappent parfois un mur, les obligeant à multiplier leurs efforts de sensibilisation.

La majorité des agentes de recherche ont soulevé deux difficultés qui représentent une menace, sinon pour la survie des tables de

concertation, du moins pour leur rendement efficace : ces difficultés sont l'essoufflement et les problèmes de financement des tables de concertation.

[269]

Les embûches et les défis des tables de concertation

Quelques répondantes ont souligné que la reconnaissance « officielle » des tables de concertation par certaines instances régionales les oblige à poursuivre leurs activités et, surtout, à le faire d'une manière performante pour assurer leur crédibilité. Cela signifie préparer des dossiers impeccables pour imposer les préoccupations des femmes dans toute une gamme de secteurs où on rencontre peu ou pas du tout ce genre de préoccupations. Cette pratique représente un défi pour certaines, qui se voient ainsi obligées d'élargir leurs préoccupations traditionnellement orientées vers la prestation de services pour développer une analyse portant sur des préoccupations d'ordre plus général.

Par ailleurs, plusieurs ont souligné que les tables de concertation devront poursuivre leur travail pour que la représentation des femmes soit plus équitable aux instances régionales. Elles devront aussi trouver des moyens pour contrer les résistances à la prise en compte des besoins des femmes. Les instances régionales sont des lieux de concertation et sont en principe des lieux favorables à la rencontre de diverses tendances qui peuvent avoir un impact sur les changements de mentalités. Dans plusieurs de ces instances cependant, ces débats n'ont pas lieu, ce qui exige une multiplication des efforts en dehors des structures formelles pour influencer les décisions.

Le défi le plus important est sans doute d'investir ces nouveaux champs d'activités, tout en maintenant une certaine continuité des activités antérieures liées à celles des groupes de femmes. La fragilité des acquis ne permet pas que ces dossiers soient mis de côté, malgré la charge de travail que toute cette démarche représente.

Parallèlement, pour tenir le coup, les tables de concertation devront sensibiliser leurs membres moins actifs à la nécessité de préparer une relève efficace. Elles devront donc recruter de nouvelles membres pour

la relève, mais aussi pour élargir leur représentativité. À ce propos, une répondante a souligné que la table de concertation devra reconsidérer la possibilité d'inclure des groupes mixtes offrant, entre autres, des services aux femmes.

La plupart des agentes de recherche et de planification socioéconomique ont également indiqué que les tables de concertation devront créer des liens et développer des alliances avec d'autres groupes communautaires, mais aussi avec d'autres organismes, comme les regroupements de jeunes, ou d'autres tables régionales sectorielles, particulièrement [270] dans le secteur économique. Des alliances devront également être établies avec des organismes locaux et territoriaux, dont les municipalités régionales de comté (MRC). Les tables de concertation devront alors apprendre à négocier avec tous ces nouveaux partenaires.

À Montréal, le regroupement qui prend forme a des défis de taille à relever pour s'inscrire dans le virage de la régionalisation et pour consolider une structure efficace d'où pourrait émerger une véritable solidarité régionale.

Enfin, quelques répondantes ont signalé que des difficultés encore plus importantes liées à l'accès au financement pourraient mettre en cause l'existence même des tables de concertation, alors que d'autres croient que les déléguées et les comités de travail poursuivraient leurs activités advenant de sérieuses coupures au niveau du financement. Il est évident que les difficultés de financement des tables de concertation, déjà présentes avant la régionalisation, deviennent encore plus cruciales à l'heure actuelle. D'ailleurs, le processus même de régionalisation aurait dû, selon certaines, prévoir les ressources financières nécessaires pour assurer la participation du réseau communautaire.

La démocratie exige une représentation plus équitable des femmes. Pour assurer une telle équité aux instances régionales, il faudrait que des mesures soient prévues dans les politiques d'ensemble. Les tables de concertation régionales pourraient alors légitimer leurs demandes de financement pour assurer la participation des femmes. Pour l'instant, dans le secteur de la santé et des services sociaux, ce sont les organismes communautaires qui ont préséance et seule une demande de soutien financier du regroupement de tous les organismes

communautaires peut être recevable, ce qui ne garantit pas la représentation équitable des femmes.

La régionalisation est devenue une préoccupation centrale pour toutes les tables de concertation, car les femmes et les groupes de femmes qui en sont membres ont saisi l'urgence de participer aux instances décisionnelles des régions parce que c'est là que se dessine le choix des priorités d'action pour leur territoire. Les tables de concertation refusent que la régionalisation devienne l'occasion pour laisser tomber certains acquis des femmes. Par ailleurs, la diversité des modèles, la variété des cultures organisationnelles des tables de concertation, la représentativité plus ou moins forte des diverses catégories de groupes de femmes, la reconnaissance de leur expertise et les résistances [271] plus ou moins accentuées selon les régions font que toutes les tables de concertation ne sont pas outillées de la même manière pour répondre aux enjeux régionaux. Les défis demeurent donc nombreux pour les femmes de toutes les régions, qui savent qu'elles ont à prendre leur place pour que le développement régional ne s'inscrive pas uniquement au masculin.

Fin du texte